This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 949 395

LA

FOI RELIGIEUSE

EN ITALIE

AU QUATORZIÈME SIÈCLE

PAR

Charles DEJOB

PROFESSEUR ADJOINT EN SORBONNE

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRIE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE [illegible]

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE [illegible]

4, RUE LE GOFF, 4

1906

LA

FOI RELIGIEUSE EN ITALIE

AU QUATORZIÈME SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR :

Marc-Antoine Muret : Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du seizième siècle. Paris, Thorin, 1881. In-8°. 7 50

De Renato Rapino. *Ibid.*, 1881. In-8°. 3 50

De l'influence du Concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques : Essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV. *Ibid.*, 1884. In-8°. 5 »

Mme de Staël et l'Italie, avec une bibliographie de l'influence française en Italie de 1796 à 1814. Paris, A. Colin et Cie, 1890. In-18 jésus. 3 50

L'instruction publique en France et en Italie au dix-neuvième siècle. *Ibid.*, 1894. In-18 jésus. 3 50

Études sur la tragédie. *Ibid.*, 1896. In-18 jésus. (*Epuisé.*) 4 »

Les femmes dans la comédie française et italienne au dix-huitième siècle. Paris, Fontemoing, 1899. In-18 jésus. 4 »

TOULOUSE. — IMP. LAGARDE ET SEBILLE, RUE ROMIGUIÈRES, 2.

LA

FOI RELIGIEUSE

EN ITALIE

AU QUATORZIÈME SIÈCLE

PAR

Charles DEJOB

PROFESSEUR ADJOINT EN SORBONNE

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

4, RUE LE GOFF, 4

1906

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BR
D4

RESE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

A priori, l'Italie du quatorzième siècle devait être encore profondément religieuse. — Pourquoi d'ordinaire on en juge aujourd'hui autrement.

I

Cesare Guasti a dit quelque part : « Le siècle du Décaméron était profondément ascète. » Ce paradoxe contient une part de vérité bien plus grande qu'il ne peut sembler au premier abord. Il restait encore beaucoup de foi en Italie au quatorzième siècle. Non seulement l'incrédulité n'y était ni répandue ni profonde, mais l'action de la foi sur la conduite, sur la manière de penser des individus, de la société, des gouvernements était très forte. L'opinion contraire prévaut, il est vrai, chez les critiques de notre temps, mais l'objet du présent livre est précisément d'infirmer cette opinion.

Quelques observations préalables sont ici nécessaires. D'abord, si l'on y veut bien réfléchir, l'Italie du quatorzième siècle devait, *a priori*, être encore très pieuse. On se trompe fort, lorsque, combinant certains

165403

mots historiques avec des généralités sur les caractères différents du Nord et du Midi, on croit que le christianisme n'avait pas profondément touché l'Italie, qu'elle n'avait réellement accepté que le catholicisme et encore dans ce qu'il a de riant, dans ses pompes, dans sa théogonie, qu'au fond sa religion véritable demeurait le paganisme, ou, pour mieux dire, l'épicuréisme. C'est oublier tout ce que la scolastique d'une part, l'ascétisme de l'autre lui ont dû. La culture antique s'était plus conservée chez elle que chez les autres peuples de l'Europe, mais quel usage en avait-elle fait? Quelle nation l'avait plus courageusement, plus heureusement mise au service de la science nouvelle? Qui donc sut asservir le libre Aristote à l'Evangile? Paris au moyen âge est la capitale du syllogisme, mais qui donc y règne? Un Lombard, le Maître des Sentences, un Aquinate, saint Thomas, un Toscan, saint Bonaventure; saint Anselme, d'Aoste, a parmi ses disciples à l'abbaye du Bec Lanfranc, de Pavie. Dira-t-on que c'est le génie de la Rome antique qui le veut, que les Italiens du douzième, du treizième siècle employaient, faute de mieux et provisoirement, leurs qualités héréditaires aux exercices qui étaient alors de mode? Mais le goût, le talent de la spéculation métaphysique ne faisaient nullement partie du génie de la Rome antique; Cicéron a mis en beau langage quelques idées empruntées aux Grecs; Sénèque a décrit avec pénétration les maladies morales de son siècle; mais tous deux évitent les questions de philosophie pure ou, quand ils les abordent, se gardent de penser pour leur propre compte. La tradition antique invitait bien

davantage l'Italie à la jurisprudence qu'en effet elle ne délaissa jamais : on ne mettra pas toutefois, je pense, dans l'histoire de la pensée humaine, Irnerius sur la même ligne que saint Thomas. C'est le christianisme qui, enrichissant l'intelligence italienne, lui a donné le courage et la force de s'enfoncer dans l'ontologie, d'embrasser, de dominer le monde de la pensée; car on ne juge plus aujourd'hui, comme au temps de la Renaissance, la scolastique uniquement sur ses défauts, sur les sectateurs attardés, impuissants de ses maîtres; on sait qu'il fallut se servir d'elle pour la détruire et que le livre de chevet de Descartes était la Somme de saint Thomas (1). Et, quand je dis que le christianisme avait donné à l'Italie moderne le sens de la métaphysique, c'est prêté que je devrais dire; car elle l'a perdu depuis que l'enthousiasme religieux ne l'a plus nourri en elle; ses autres gains ont été beaucoup plus durables; elle conserve l'aptitude aux sciences mathématiques, surtout aux sciences physiques qui date chez elle de Galilée; mais en métaphysique, depuis la Renaissance, elle n'a rien produit de grand : Vico est un vigoureux esprit, mais dans l'ordre de la science appliquée plutôt que dans l'ordre de la science pure; il étudie l'histoire de l'humanité et non l'essence de l'esprit humain.

Le nombre, le mérite des scolastiques italiens est

(1) Le mot est de M. Espinas, dans une discussion du Conseil de la Faculté des lettres de Paris, où tous les philosophes étaient d'accord sur la nécessité d'un cours spécialement consacré à l'histoire de la philosophie syllogistique.

trop considérable pour qu'on objecte qu'ils forment une exception dont on ne peut rien conclure touchant leurs compatriotes. Ils ont enseigné hors de l'Italie; mais à toutes les époques la nature a séparé souvent le pouvoir de produire des hommes supérieurs et celui de les attirer; sous Louis-Philippe, tous les grands compositeurs et chanteurs de l'Italie vivaient à Paris; en étaient-ils moins redevables à leur patrie et les goûtait-elle moins que nous? Non. Seulement elle n'était pas assez riche pour payer leur génie. Mais il y a mieux. D'abord, les idées semées ailleurs par des fils de l'Italie n'étaient nullement perdues pour elle; depuis dix-huit siècles, les idées des penseurs circulent plus vite que dans l'antiquité parmi la foule, quelque ignorante qu'elle soit; elle n'en saisit que la substance, mais s'en nourrit, parce que le christianisme a définitivement établi dans le monde la persuasion qu'il appartient à la doctrine de règler la vie, et parce qu'il a accru chez ceux qui cherchent la vérité le désir, l'espérance de la répandre. Puis l'Italie avait vu de plus près que le reste de l'Europe la preuve la plus récente de la noble ambition, de l'efficacité du christianisme : à une époque où l'on oubliait peut-être, sinon qu'il avait détruit une religion appuyée sur une puissance formidable, du moins qu'il avait relativement apprivoisé les barbares, elle l'avait vu défendre la morale contre les rois et, ce qui la touchait personnellement, l'indépendance de ses communes contre l'Empire germanique; elle lui avait dû en particulier cette joie suprême, vivifiante, si rarement depuis goûtée par elle, des triomphes nationaux; la victoire de

Legnano, aussi glorieuse pour elle que pour nous la victoire de Bouvines, a devancé le triomphe de Philippe Auguste; on avait pu croire un instant la péninsule définitivement fermée aux étrangers.

Jusque dans sa vie de tous les jours, elle portait la marque profonde du christianisme. Elle n'a nullement conçu la vie cénobitique sous la forme exclusive d'un asile offert à la science; ses couvents du moyen âge n'étaient pas plus que ceux de France ou d'Allemagne des athénées; souvent on y enseignait, souvent on y copiait des manuscrits; mais aussi on y travaillait la terre, on y vivait dans les larmes, les macérations; on en sortait par instants pour donner au monde l'exemple du repentir, le spectacle du renoncement absolu. La patrie des grands théologiens que nous rappelions tout à l'heure est aussi celle des deux saint Benoît et de saint François d'Assise; la dévotion de ces grands ascètes aura quelquefois de gracieux caprices; elle s'épanchera quelquefois en fantaisies poétiques; mais au fond de ces jeux on retrouvera toujours, non pas seulement la charité évangélique, mais ce qui fait la base de l'abnégation héroïque, le sentiment de notre misère morale, l'horreur et la honte du péché, la soif d'opprobres, amères racines de la joie chrétienne. L'Italie donne alors en même temps à l'Europe ses plus grands penseurs et ses Religieux les plus affranchis de la superstition de la science; ailleurs l'institution monastique vise surtout à propager ou à défendre la doctrine, à conserver le dépôt des connaissances, à conseiller les rois; ici elle travaille surtout au redressement intérieur de l'individu et,

par ce redressement, à la réforme des mœurs publiques ; le zèle des Franciscains n'était point pour cela condamné à une longue obscurité ; l'effet n'en était pas renvoyé à l'avenir ; on sait quelle place ils se firent dès le premier jour dans l'admiration du monde, dans la lutte contre l'Empire et toutes les tyrannies ; quant à leur prétendue indifférence pour le dogme, les hérétiques ne surent que trop tôt ce qu'il en fallait penser.

Même dans ses récréations littéraires, l'Italie demeurait, plus que les autres nations, tributaire de l'Eglise. Elle balbutiait encore ses premières imitations des Provençaux que déjà elle rêvait de changer la gaie science en poétique méditation ; elle démêlait le vide des maîtres qu'elle s'efforçait d'égaler. Elle ne se tournait pas vers la poésie épique comme les Français du Nord qu'elle connaissait mal, trop morcelée d'ailleurs pour trouver comme eux un sens général aux guerres où elle était habituellement engagée. Tout en chantant l'amour, elle essayait de s'élever au-dessus de la terre, d'expliquer l'attrait de la femme par autre chose que la grâce du visage ou des manières ; ses chants d'amour tournaient à l'hymne religieux ; bientôt même, sans oser médire de cette poésie, un homme qui n'était pourtant ni un moine, ni un prêtre, ni un docteur, en comprenait vaguement l'insuffisance, la monotonie et concevait un poème qu'on pourrait appeler le christianisme en action. *La Divine Comédie*, c'est le siècle de Dante tout entier avec ses hommes supérieurs et ses pervers, ses ambitions, ses haines, ses luttes, mais que fait le siècle de Dante dans son poème ? Il s'y épure de ses vices ou il les y expie ; la

loi morale, telle que l'Evangile l'a promulguée, la science divine telle que l'Ecole l'enseigne dominent tout l'ouvrage et en donnent seules la clef. Qui ne connaît pas le christianisme et la scolastique n'en comprendra, n'en goûtera que des lambeaux, n'en appréciera ni l'art subtil ni la forte composition dissimulée par d'innombrables épisodes; l'imagination même et le pittoresque, qualités profanes semble-t-il, y sont, au moins dans la dernière partie, imprégnés de mysticisme. En interdisant son Académie à quiconque n'était pas géomètre, Platon ne risquait pas grand chose : quoi qu'il eût fait, la foule ne serait jamais venue l'entendre; mais Dante, qui est un poète, c'est-à-dire l'interprète de la foule, se prive exprès des hommages de tout homme qui n'a pas sucé le même lait que lui; car il ne peut prévoir qu'un jour les lettrés, peut-être parce qu'ils n'auront plus d'âme à eux, sauront dans l'intérêt de leur plaisir se faire pour un moment l'âme d'autrui. Pourtant c'est bien à tous qu'il veut plaire puisqu'il n'écrit pas en latin, puisqu'il fait la part de tous dans son poème; mais il est sûr de son siècle; il sait bien que tout le monde n'a pas lu saint Thomas ni saint Bonaventure, mais il sait que chacun conçoit de la même façon qu'eux le souverain bien, que leurs systèmes répondent aux préoccupations de la foule et que la prédication en offre aux plus humbles un substantiel résumé. Il ose parce qu'il peut oser. Plus tard, Milton, Klopstock s'en tiendront à paraphraser l'Ecriture : lui, il peut hardiment inventer un voyage impossible et se l'attribuer. Pas plus en Italie qu'ailleurs, personne alors ne doute, je ne dis pas

de l'existence d'un monde supérieur, mais de la possibilité pour l'homme d'en recevoir, d'en aller prendre des nouvelles ; pénétrer vivant dans cette région mystérieuse paraît bien un privilège, mais un privilège qui n'a rien de chimérique. L'Eglise enseigne officiellement les noms, les hiérarchies des anges, la mission spéciale de quelques-uns d'entre eux, les supplices des damnés ; elle surveille les visions, les révélations, mais, si elle en condamne quelques-unes, elle voit les autres avec indulgence ou même les consacre. Elle proclame les jugements définitifs de Dieu, sinon sur les réprouvés, du moins sur les bienheureux. Toute la chrétienté estime qu'il n'y aura jamais trop de surnaturel dans le monde ; l'homme ne sentira jamais assez près de soi la main de Dieu et les griffes de Satan. Dante peut parler, la terre le croira. Les petites gens sont venus à lui les premiers, séduits par ce qu'ils ne comprenaient pas autant que par ce qu'ils comprenaient. Sa politique n'était pas celle de tous, elle allait même perdant chaque jour quelques-uns de ses partisans ; tous ne ressentaient pas au même degré les maux de l'Italie ; mais chacun croyait comme lui que particuliers et nations sont continuellement placés sous le regard d'un Dieu qui, ayant donné sa vie pour l'humanité, exige le plein acquiescement de l'intelligence aussi bien que la parfaite obéissance de la volonté et qui impose au libre arbitre de l'homme le choix entre le Paradis et l'Enfer.

Et ce siècle qui accueillit avec enthousiasme la *Divine Comédie* aurait été travaillé par le doute ! Non. Le monde n'a jamais dénoué si vite les liens de la foi ; il

ne se détache d'une religion que quand une autre l'attire. Jusque-là, sa croyance, fût-elle attaquée, défierait railleries et raisonnements. Ce que Napoléon a dit des hommes providentiels dont l'apparition est nécessaire pour que les gouvernements les plus vermoulus s'écroulent, s'applique plus exactement en matière de foi. Une religion peut perdre du terrain devant le doute, mais ne meurt que de la main d'une autre religion. L'obscurité, l'immoralité du paganisme avaient été démontrées, à qui voulait entendre, cinq ou six siècles avant les Pères de l'Eglise, et le paganisme comptait encore au temps de Plutarque, de Symmaque, des millions de fidèles, même parmi les gens honnêtes et éclairés; le premier effet de l'*immense espérance qui avait traversé la terre* avait été de le rajeunir, de le retremper. A plus forte raison, le christianisme ne devait pas être sérieusement entamé par le doute dans un pays qui venait de produire le Poverello d'Assise et la *Divine Comédie.*

On objectera qu'en France le siècle de Voltaire succède immédiatement au siècle de Bossuet. Mais d'abord le christianisme offrait beaucoup plus de prise au doute en 1700 qu'en 1300. Une secte s'était détachée de l'Eglise Romaine, lui avait enlevé la moitié de l'Europe, lui avait disputé la France; des Etats florissants professaient le mépris et la haine du catholicisme; Port-Royal avait balancé le roi Très-Chrétien et le Vatican. Puis, si profondément chrétienne que fût la France de Louis XIV, l'amour de l'unité, de la subordination, de la vertu entrait pour beaucoup dans sa foi : hors du dogme, elle n'était plus naïve; en histoire, en littéra-

ture, en sciences, en philosophie, elle professait le libre examen, la nécessité de la recherche et de l'expérimentation. La piété au dix-septième siècle, en France, est comme une éminence rocheuse dont la marée montante baigne à peine la base, mais qu'elle a déjà presque séparée du reste de la plage. Descartes, avec son doute provisoire, sa méthode qui n'arrive à Dieu qu'en partant de l'homme, avait à peine étonné un instant ; des ecclésiastiques mêmes s'étaient enrôlés sous sa bannière. Les historiens ecclésiastiques introduisaient la critique dans les textes sacrés, dans les légendes et dénichaient des saints. Voltaire, d'autre part, n'a fait que porter dans les choses de la religion l'humeur irrévérencieuse de Boileau. Enfin, l'action des philosophes du dix-huitième siècle a été beaucoup moins décisive qu'il ne paraît au premier coup d'œil ; ils conquirent le pouvoir dans la république des lettres sous Louis XV, dans les assemblées délibérantes à l'ouverture de la Révolution, mais avaient-ils avec eux la pluralité des Français et ne comptaient-ils pas dans leurs rangs une foule d'hommes qui ne les suivaient que par amour de la liberté? Ils purent comprimer la foi, non la détruire ; elle redressa la tête dès que la persécution cessa, et il ne s'agit pas seulement ici de la demi-foi chevaleresque et poétique de Chateaubriand, de la demi-foi sentimentale de Lamartine, mais de la piété simple qui repeupla les églises de bourgeois et de journaliers. On ne saurait s'imaginer ce qui subsiste encore aujourd'hui de croyance en Europe. Un romancier espagnol, M. Pérez Galdòs, le montrait récemment, dans *Nazarin*, pour son pays : un maire de village, esprit fort, a reçu l'ordre

d'arrêter une sorte d'apôtre errant; il s'acquitte très volontiers de sa tâche, mais il a le malheur de se mettre à causer avec son prisonnier et ses épanchements suffisent à nous convaincre qu'il faudrait bien peu de chose pour faire de ce libre penseur un marguillier. Sans doute, l'Espagne est à part entre les nations catholiques, mais nous sommes avec M. Galdòs au vingtième siècle et non plus au quatorzième, et les distractious de cet incrédule qui parle en dévôt de sacristie, sont caractéristiques.

II

Donc, *a priori*, la foi pouvait avoir un peu diminué en Italie, mais devait y être encore profonde. Or, c'est ce qu'on nie d'ordinaire aujourd'hui. Entendons-nous bien. Lorsque la critique se trouve en présence de faits, de personnages qui portent la marque évidente du christianisme, il lui arrive souvent d'en convenir; mais elle se rattrape dans les considérations générales; elle veut que ces personnages, ces faits soient de simples exceptions et que dans l'ensemble l'époque ait été plus ou moins sceptique; je donnerai tout à l'heure quelques exemples; mais je voudrais d'abord expliquer d'où proviennent des conclusions qu'indépendamment même des faits, la logique semble condamner d'avance.

Ce qui égare en premier lieu, c'est que la science contemporaine, à force d'étudier les questions dans le détail, les isole et par là s'expose à des malentendus. Un historien qui vient d'approfondir le quatorzième siècle italien dans la masse des documents qui s'y rap-

portent, est frappé de la quantité des actes de cruauté, de luxure qu'il a rencontrés ; il en conclut qu'une société si corrompue ne pouvait être véritablement croyante. C'est commettre une double erreur. Lisez concurremment les chroniqueurs français et les chroniqueurs italiens de cette époque, et la corruption de l'Italie vous paraîtra moins exorbitante. Puis, la corruption avant d'être un effet de l'incrédulité en est une cause ; elle la précède ; l'idée ne vient pas aux foules, tant qu'elles sont saines, de se révolter contre leurs dogmes ; elles n'ont pas assez de force, de loisir pour les discuter, d'autant que les dogmes ne gênent pas dans la conduite ; c'est le jour où elles veulent se débarrasser de la morale qui se réclame de ces dogmes qu'elles ouvrent l'oreille aux objections des penseurs. En second lieu, on donne une importance exagérée aux allégations des conteurs et en particulier de Boccace ; ils sont si spirituels, si malicieux, si vivants, ils donnent un tel air de vérité à leurs peintures qu'on les croit sur parole ; c'est, au reste, plus tôt fait et autrement agréable que de compulser les longues et souvent arides chroniques recueillies par Muratori ou retrouvées de nos jours. Aussi, ceux mêmes qui se défient par moments s'abandonnent-ils d'ordinaire. M. Perrens, qui a fait à la France l'honneur de mériter qu'on l'appelât en Italie le meilleur historien de Florence, dit sagement : « Il n'est peut-être pas plus juste de juger la vie florentine d'après le Décaméron que la vie française d'après certains de nos romans (1). » N'importe : pour ce qui touche à la foi et aux mœurs,

(1) *Histoire de Florence*, vol. IV, p. 286, note 6.

il ne les juge que d'après la littérature d'imagination sans la contrôler par les chroniques.

A ce compte, ce n'est pas seulement l'Italie du quatorzième siècle qui a été sceptique, c'est la chrétienté de tous les temps. Ici encore on considère trop isolément le *trecento*. A entendre nos fabliaux, les croyants de la France du moyen âge se seraient surtout recrutés parmi les sots : tous les gens d'esprit se seraient partagés en fourbes qui exploitent les simples et en spectateurs avisés qui se moquent des trompeurs et de leurs dupes. M. Renan, à propos du fameux conte des Trois anneaux, disait : « La pensée impie du parallèle des religions a-t-elle jamais été exprimée aussi effrontément que dans la troisième Nouvelle du Décaméron ? Or la réponse du juif Melchissédec à Saladin, réponse trouvée si sage par Boccace, et qui, dans le reste de l'Europe eût allumé des bûchers, n'excitait à Florence qu'un gracieux sourire (1) ». Mais le conte des Trois anneaux est bien antérieur à Boccace qui n'a pas été le premier à le conter publiquement et impunément. Il l'a seulement mieux conté que personne ; cela ne prouve que la supériorité de son talent. Au fond, ce conte rentre dans ces malices dont à toutes les époques un bel esprit, au besoin un plaisant de village s'avise pour embarrasser son curé. Quel est l'écolier qui, tout empêché à traduire sa version, ne l'a pas qualifiée d'inintelligible ? Quel est celui qui, surprenant entre

(1) *Averrhoès et l'averrhoïsme*, 2e édit. Paris, Mich. Lévy, 1861, p. 389.

ses maîtres une apparente ou insignifiante divergence, ne les a pas déclarés incapables de s'entendre et renvoyés dos à dos? Enfin, parce que l'Italie possède au quatorzième siècle des écrivains de premier ordre alors que le reste de l'Europe n'a encore produit que des auteurs très imparfaits, on a conclu un peu témérairement à sa maturité; on s'est dit qu'elle était déjà trop vieille intellectuellement pour être croyante. En réalité, si l'Italie du quatorzième siècle est mûre, c'est par rapport bien plustôt à la Grèce antique qu'à l'Europe de son temps; Dante est moins naïf qu'Homère parce que le christianisme se place entre eux; mais sa raison, qu'il ne faut pas confondre avec son imagination, n'est pas plus forte, nous y reviendrons, que celle de ses contemporains de France et d'Allemagne.

Ces différentes causes d'erreur naissent au moins de l'étude désintéressée des faits. Quelques autres proviennent de préventions. Nous avons beau faire effort, nous n'arrivons jamais à l'impartialité absolue. Nous rendons bien justice à l'adversaire de nos doctrines, parce que nous sentons que cette concession courtoise n'est pas compromettante; il nous en coûte davantage de reconnaître qu'un principe que nous n'aimons pas a longtemps régné sans contestation sérieuse et surtout régné sur des hommes supérieurs. Un protestant, un libre penseur, un ami de la bonne loi naturelle a bien de la peine à ne pas antidater l'avènement du scepticisme dans le monde moderne comme dans le monde antique; il abandonnera au catholicisme les siècles d'ignorance et goûtera même

une foi qui porte son excuse dans son défaut de lumières; mais il veut que l'aube de la Renaissance ait dessillé tous les yeux qui n'étaient pas myopes. C'est chose curieuse que de voir comme Burckhardt, qui refuse toute foi à la Renaissance italienne, mais qui connait bien des faits dont, moins prévenu, il tirerait une conséquence différente, tantôt s'ingénie pour se dérober à la vraie conclusion, tantôt se contredit. Il voit bien la difficulté de la question, se plait à y insister, mais ne s'y engage jamais avec méthode. Il émet des observations pénétrantes, mais il se tient sur les hauteurs; surtout il se garde de distinguer les périodes; il couvre trois siècles du mot de Renaissance pour avoir le droit d'appliquer à ces trois siècles ce qui a fini par devenir vrai aux approches de 1500; de la sorte, tout ce qui le gène disparait, ou n'est plus que singularité individuelle. Il croit que dès le quatorzième siècle tout Italien a trop de foi en son intelligence et attend de la terre trop de jouissances pour se soucier soit des promesses de l'autre vie, soit des secours de la Grâce. Pourtant, la foi en soi-même dilate le cœur; elle n'est pas la cupidité, elle ne tue pas l'amour; elle se concilie même fort bien avec l'humilité : se croire aimé de Dieu n'est pas croire qu'on peut se passer de lui. La décadence morale de l'Italie a commencé avec l'égoïsme calculateur, non avec l'originalité puissante parfois et capricieuse de saint François et de Dante. Le mépris qu'affiche Grégorovius pour les disputes théologiques du quatorzième siècle, qui pourtant n'ont rien de byzantin, est tout aussi instructif. Gaspary a su reconnaître en Pétrarque le

chrétien que d'autres se refusent à voir en lui, mais il lui en veut de sa foi. G. Voigt est ravi des coups que Pétrarque frappe sur Aristote parce qu'il tient qu'ils rejaillissent sur l'Eglise, et en même temps c'est tout juste s'il ne qualifie pas Pétrarque d'hypocrite dès qu'il se mêle de parler en chrétien ; il n'exalte son intelligence que pour rabaisser son caractère ; telle de ses sentences, dit-il, a dans l'histoire de la science l'importance d'une grande bataille dans l'histoire politique ; mais, comme homme, c'est un égoïste qui exploite ses amis, ne leur parle jamais de ce qui les touche et que seule la vanité conduit (1). Comment tolèrerait-on dans un siècle ce qu'on ne pardonne pas à ses grands hommes ? Pour tout critique qui perd son sang-froid à la seule idée que Pétrarque ait pu être chrétien, il faut que tous les Italiens du temps aient été des sceptiques.

Une autre prévention, celle-ci toute spéciale à l'Italie et qui va d'ailleurs s'affaiblissant, est née du débat dont Rome est l'enjeu. Jusqu'au jour où nos voisins seront bien sûrs que le pape ne réclame plus ses Etats, ils sentiront le besoin (et qui s'en étonnerait ?) de se persuader que pas un fils de l'Italie ne peut souhaiter qu'on les lui rende, précisément parce qu'ils n'ont pas le moyen de s'assurer qu'il en est ainsi ; au fond, ils ne doivent pas se tromper ; une nation défend quelquefois mal l'unité qu'elle a enfin conquise, mais elle ne la détruit guère de ses propres

(1) V. son célèbre ouvrage sur le relèvement de l'antiquité classique aux pages 83-116 du Ier vol. de la traduction italienne, par M. Valbona (Florence, Sansoni, 1888).

mains ; et un gouvernement aussi mauvais que le gouvernement pontifical, ne peut, malgré son bon marché, avoir laissé de bien agréables souvenirs ; mais enfin, le moyen de savoir ce qui se passe dans ces millions de têtes que la simple exigence du savoir le plus élémentaire suffit à priver du droit de suffrage? Le moyen de supputer à combien montent parmi les inscrits non votants les électeurs qui se tiennent éloignés des urnes parce que le pape n'a pas encore formellement levé son véto? De là, pour les patriotes italiens, le désir de grossir leur parti, en recrutant au besoin parmi les morts. Dès avant l'occupation de Rome, l'animosité contre le Vatican détenteur de la capitale naturelle de l'Italie, protecteur des principicules italiens et client de l'étranger, poussait quelques critiques italiens à convertir Dante à l'hérésie. D'autres, il y a une vingtaine d'années, faisaient payer au Tasse, à Manzoni leur docilité envers l'Eglise. Aujourd'hui on est revenu à la première méthode, j'allais dire à la première tactique inconsciente, mais on l'applique en grand. Dante a recouvré le droit d'être chrétien ; on peut tout permettre à un pareil homme, et son christianisme, d'ailleurs, est trop rébarbatif pour tirer à conséquence ; mais on dit bien haut : « Nous sommes une nation de mécréants, et l'origine du scepticisme chez nous se perd dans la nuit du passé ». Heureusement pour l'Italie, elle ne règle pas sa conduite sur cette précaution oratoire ; elle sait combien le catholicisme, question de Rome mise à part, est encore puissant chez elle ; elle sait quelles ressources il a trouvées pour sa charité dans certaines provinces et

avec quelle sagesse il les administre ; tout en défiant le Vatican, elle travaille tout bas et très sensément à se réconcilier avec lui ; elle nous met en garde contre nos *ralliés*, mais elle fait bonne mine aux siens ; elle n'ignore pas que le concours discret des catholiques a sauvé le gouvernement et peut-être l'ordre social aux dernières élections ; elle ne se presse pas de voter le projet de divorce qui offusque les croyants ; elle applaudit quand nous dispersons nos missionnaires et pousse les siens à leur place. Mais les catholiques italiens d'il y a six cents ans sont traités avec moins de cérémonie ; on les rudoie ou on les débaptise. Les héros des vieilles épopées convertissaient la foule à tour de bras ; la critique fait aujourd'hui le contraire : procédé plus vif qu'efficace.

Il ne me paraît pas nécessaire de multiplier les citations pour établir que la critique contemporaine est en général d'accord, non pas encore une fois pour nier le caractère chrétien de tel personnage, de tel fait du quatorzième siècle, mais pour affirmer que le scepticisme est, dès cette époque, au fond de l'âme italienne, pour répéter avec Settembrini et De Sanctis qu'un monde nouveau commence avec Boccace. Je crois qu'on me l'accordera sans dispute. Je dois seulement dire d'un mot pourquoi c'est parmi les morts et non parmi les vivants que j'ai pris le peu d'exemples cités tout à l'heure ; j'ai obéi à un profond éloignement pour tout ce qui ressemble à la polémique. Il y a, ce me semble, une sorte d'inconvenance et d'ingratitude à dire à des hommes de science et de talent ; « Vous vous trompez. » Qu'est-ce qu'une erreur,

même sur un point important, chez des hommes qui ont passé leur vie à semer des vérités, qui ont inventé ou perfectionné les méthodes de la science actuelle ? Je suis toujours un peu choqué lorsque des écrivains qui ont redressé une erreur éprouvent le besoin de crier que tel maître l'a commise. On sert beaucoup mieux, à mon avis, la vérité quand on la rétablit sans manquer aux égards dus aux vivants ; car il y a bien plus de chances de la faire admettre quand on n'intéresse aucun amour propre à la contester.

Aussi bien, dans une question si vaste, il ne suffit pas d'être pleinement convaincu soi-même pour être sûr qu'on ne se trompe pas. On court infiniment moins de risques à composer des monographies, mais on y trouve moins de plaisir et peut-être au fond rend-on moins de services. — Des faits positifs, disent certains, valent mieux que des généralités toujours contestables. — Ce n'est nullement démontré, lorsque, justes ou non, ces généralités sont le fruit de réflexions et de lectures d'un nombre respectable d'années. Faire réfléchir sur un grand sujet, dût-on confirmer les lecteurs dans l'opinion qu'on voulait ébranler, c'est la leur faire approfondir ; ils la soutiendront mieux désormais, ou autrement, ou avec plus de réserves. Il est sans doute par dessus tout agréable de trouver la vérité soi-même, mais on n'a pas perdu sa peine si l'on a contribué à la faire découvrir aux autres, s'agît-il d'une vérité qu'on aurait méconnue.

CHAPITRE II

Le transfert de la papauté en Avignon et les invectives contre la vie qu'y mène le Sacré-Collège ne prouvent rien contre la foi de l'Italie.

I

Examinons tout d'abord deux faits d'une importance capitale de l'histoire du catholicisme dont on serait porté à s'armer contre nous : le long séjour des papes dans le Comtat Venaissin et ce qu'on appelle les scandales de la cour d'Avignon.

Certes, ces deux faits ont beaucoup contribué à préparer la rupture d'une moitié de l'Europe avec l'orthodoxie. Mais laissons cette conséquence lointaine et générale ; envisageons-les uniquement par rapport avec le peuple qui nous occupe : accusent-ils, annoncent-ils une diminution de la foi en Italie? Oui, sans doute, dira-t-on au premier abord. Rome se prive de sa parure, du plus clair de ses revenus en amenant le pape à s'exiler ; c'est donc qu'elle ne peut le souffrir ! Elle le connaît mieux que personne ; donc elle le juge avec une indiscutable compétence ! La vénalité, la

corruption qui s'étalent sur les bords du Rhône la confirment apparemment dans son opinion, et les fréquentes révoltes qui éclatent dans les villes italiennes où le pape a conservé ou reconquis son autorité attestent que ces cités le jugent comme elle. N'est-ce pas un fait significatif qu'en 1376 alors que des talents diplomatiques et militaires ont rétabli la souveraineté des papes dans tout le domaine de St-Pierre, il suffise d'un seul appel de Florence pour provoquer d'un bout à l'autre des Etats pontificaux une insurrection victorieuse? Les virulentes invectives de Pétrarque contre la cour papale expriment donc autre chose qu'une opinion personnelle. La ville qui a le plus d'intérêt à entretenir la croyance que les destinées du catholicisme sont attachées au maintien de la capitale traditionnelle s'est fait retirer son privilège; n'est-ce pas un indice que la foi a baissé en Italie? Plus croyante, Rome serait plus patiente.

Non pas. La proscription du pape n'était pas chose nouvelle et ne prouvait nullement l'affaiblissement de la foi. Rappelons-nous ce que tout le monde sait et ce qu'on n'oublie que quand on raisonne sur les croyances de l'Italie du trecento. Il y avait déjà des siècles qu'à tout instant la papauté était réduite à prendre le chemin de l'exil ; dans le Trésor de St-Pierre, la pièce la plus utile aurait été un bâton de pélerin. Le malheur avait voulu que l'ancienne maîtresse du monde fût devenue la plus ingouvernable des cités : deux ou trois grandes familles se la disputaient sans cesse, s'y fortifiaient, s'y égorgeaient; de temps en temps, le peuple se lassait, secouait toute autorité et prétendait

se gouverner lui-même; il se fatiguait plus vite encore de son indépendance que de sa servitude, et la lutte des barons recommençait de plus fort. C'étaient à chaque fois, quel que fût le parti qui l'emportait, des explosions de fureur sauvage qui s'attaquaient à toute autorité qu'elles trouvaient devant elles. La violence n'a pas besoin d'être sceptique pour être sanguinaire, elle n'a pas besoin d'oublier le caractère sacré d'un prélat pour le massacrer; elle le massacre en l'honneur de la mître qu'elle l'accuse de ne pas respecter. Les historiens des siècles de foi universelle ont souvent remarqué que les papes les plus puissants au loin furent, comme les autres, obligés de fuir devant les sujets ou les bourgeois de Rome. M. Ach. Luchaire, dans une page énergique sur ces luttes acharnées, dit: « La situation des papes n'était pas tenable (dès 1143)... Tout obéissait au pontife de Rome, excepté Rome. Lucius III, pape pendant quatre ans, y séjourna quatre mois, Urbain III et Grégoire VIII n'y entrèrent jamais (1). » Et tout cela au douzième siècle.

Les rapports entre Rome et les papes étaient donc au quatorzième siècle ce qu'ils étaient depuis longtemps. La ville, quand elle recouvrait son sang-froid, rappelait le pontife, sauf à le chasser à la première occasion. C'est ce qui arriva dans le siècle que nous étudions. C'est bien elle, c'est bien l'Italie entière, et non pas seulement quelques pieux ecclésiastiques, qui le supplie de revenir. Celui qui répètera ces adjura-

(1) V. *Innocent III, Rome et l'Italie*, par M. Ach. Luchaire. Paris, Hachette, 1904, pp. 41-42.

tions avec le plus d'insistance et d'éloquence est précisément le fougueux censeur des désordres d'Avignon, Pétrarque, et le pape sait bien que toutes les galères des républiques italiennes seraient à sa disposition le jour où il voudra s'embarquer pour Ostie. Il sait, qu'au cas où décidément il ne voudrait plus de Rome, Bologne serait trop heureuse de le recevoir; ce n'est pas l'Italie qui en réalité est lasse de lui, c'est lui qui est momentanément las d'elle. Un roi de France, peu soucieux de religion, a réussi à faire élire un Français qui lui ressemble; ce pontife a peuplé le Sacré Collège de compatriotes; eux et lui se trouvent heureux dans une ville où la cour de Naples qui a besoin à la fois de la France et du pape veille sur sa sécurité; un de ses successeurs achète cette ville qui se garderait bien de troubler la prospérité inconnue qu'on lui apporte : les mêmes motifs y retiendront le Saint-Siège pendant plus d'un demi-siècle. La papauté à l'ombre du grand Lys de France, comme dirait Alamanni, se repose de plusieurs siècles d'alarmes; elle participe longtemps de la sérénité d'une dynastie dont l'Europe entière, à la veille de Crécy, admire l'accroissement ininterrompu de grandeur (1). Mais le cœur de ses sujets d'Italie n'a pas changé : ils demeurent insubordonnés et fidèles.

Pourtant, il faut le reconnaître, leur insubordination raisonne davantage. Ils n'éclatent plus seulement con-

(1) On connaît le prestige que la royauté française, au temps du très médiocre Philippe VI, exerçait sur les cours d'Europe. A l'appendice A, je réunirai quelques faits qui prouvent qu'en Italie ce prestige agissait sur toutes les imaginations.

tre les personnes, mais, par instants, contre l'institution elle-même. Seulement, ce qu'ils incriminent, c'est l'institution telle qu'elle est momentanément devenue par la longue absence du pape. Pendant 60 ans, les souverains pontifes ne mirent pas le pied dans leurs Etats, ils les gouvernèrent par procuration ; des hommes à eux, des étrangers choisis dans une seule et même nation et qui ignoraient jusqu'à la langue de l'Italie, venaient administrer de grandes provinces avec une autorité illimitée, sans contrôle, dont naturellement beaucoup abusèrent. On en voulait moins au pape qu'aux légats et moins aux légats qu'à leurs suppôts. Le chroniqueur placentin De Mussis dit que la façon dont le gouvernement ecclésiastique traita Plaisance en 1372 montra combien elle avait eu tort de croire qu'elle serait plus heureuse sous sa domination que sous celle des Visconti; elle aurait été plus malheureuse encore si ce gouvernement s'était maintenu; mais, dit-il, elle fut sauvée par son goût invétéré pour le désordre; il explique les fréquents soulèvements des villes soumises au Saint-Siège par la rapacité, l'incapacité des frères, neveux, oncles (remarquez qu'il ne dit point bâtards) que les prélats chargeaient de les gouverner et qui souvent sortaient de basse extraction; lors du soulèvement général de 1376, il rapporte que sous la récente domination des ecclésiastiques, il y avait à l'archevêché plus de cinquante hommes qui faisaient main basse sur les citoyens et les obligeaient à se racheter à prix d'or (1). Une chro-

(1) *Chronicon placentinum ab anno CCXII ad annum MCCCCII,*

nique bolonaise assure à la date de 1375 qu'on aurait dit que Dieu et le monde haïssaient l'Eglise, tant ses représentants gouvernaient mal! (1). Nous dirons plus loin que certains entrevoyaient le vice radical d'un gouvernement ecclésiastique; mais ils ne le démêlaient qu'à la lueur des désordres causés par l'absence des papes ; pour mesurer la portée restreinte de leurs déclarations pourtant très explicites, il faut ne les étudier qu'au milieu des textes et des faits qui peignent les rapports généraux de la société laïque et de l'Eglise au quatorzième siècle.

II

Quant aux scandales de la cour d'Avignon, ils n'ont pas à beaucoup près produit sur les contemporains l'effet que l'on pourrait croire. Le moyen âge était accoutumé à entendre dénoncer les vices des princes de l'Eglise. La chrétienté ne s'indigna que quand ils furent pour ainsi dire passés en règle sur le trône de saint Pierre. Il y fallut toute une suite de pontifes scandaleux, les uns débauchés, cupides, assassins, les autres profondément indifférents à tout ce qui n'était pas l'agrandissement à tout prix de leur famille. Il y fallut aussi des censeurs voués au signalement ininter-

auctore J. de Mussis, col. 527 du XVIe vol. des *Rerum Italicarum scriptores* de Muratori.

(1) *Historia miscellanea Bononiensis ab anno 1104 ad annum 1394 auctore pracsertim fratre Bartholomaeo della Pugliola*, col. 497 du XVIIIe vol. *Ibid.*

rompu de ces hontes. Quelques sonnets de Pétrarque, même en y joignant ces lettres dont il ne nommait pas plus le destinataire que l'auteur et que, par piété autant que par prudence, il ne répandait pas dans le public, quelques Nouvelles de Boccace n'y suffisaient pas. Les contemporains se rendaient fort bien compte que Pétrarque et Boccace exagéraient, entraînés l'un par son éloquence, l'autre par sa malice. Ils savaient qu'à des époques antérieures, au temps de la fameuse Marozia, par exemple, la simonie et la luxure avaient eu un accès encore plus facile auprès du Saint-Siège. On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le deuxième pape d'Avignon, Jean XXII, était un homme sévère, mais docte et d'une grande activité (1). L'Eglise a condamné l'opinion empruntée par lui à certains Pères d'après laquelle les saints n'auraient la vision béatifique de Dieu qu'après le Jugement Dernier; mais ce n'est pas le fait d'un esprit enfoncé dans les grandeurs charnelles que d'avoir une opinion raisonnée sur de pareilles matières, et ce n'était pas le seul point de dogme sur lequel il discutât savamment. On ne s'y trompait pas en Italie : le chroniqueur Azario, qui le taxe de partialité, d'opiniâtreté, de manège, l'appelle très sage et très puissant (2). Le chroniqueur Fiamma ne lui

(1) Tel est le jugement de M. Carlo Cipolla dans sa *Storia delle Signorie italiane dal 1300 al 1530*. Milan, Vallardi, 1881, p. 54.

(2) *Petri Azarii notarii chronicon de gestis Vicecomitum ab anno MCCL usque ad annum MCCCLXII*, au chap. 5. Jean XXII, pour sa bonne administration, est qualifié *totus gloriosus* par Phil. de Lignamine, dans sa *Continuatio chronici Ricobaldini ab anno 1316 ad annum 1464*, col. 263 du IXe vol. des *Rer. ital. script.*

accorde guère la sobriété et la générosité que pour opposer à sa maigreur l'embonpoint mérité de son successeur Benoit XII « gros mangeur, vaillant buveur, qui n'a été bien inspiré que quand il a fait au monde le plaisir de mourir (1). » Mais Fiamma est trop bon chapelain des Visconti pour aimer beaucoup les papes de son temps et il est trop bon franciscain pour estimer la lutte courageuse de Benoit XII contre les couvents, même franciscains, qui s'émancipaient de leur Règle; il attribue modestement aux Dominicains l'honneur de la résistance : « Ils lui tinrent tête virilement, courageusement, s'écrie-t-il...; il ne gagna pas un pouce de terrain sur eux (2). »

Il serait difficile de présenter Clément VI comme un prélat austère; pourtant, s'il était le voluptueux, le népotiste qu'a peint Matteo Villani, comment avait-il pu façonner le futur empereur Charles IV à une vertu rigide? Comment le Sacré Collège, mal recruté par lui, nomma-t-il à sa mort le sévère Innocent VI, admiré

de Muratori. On se fera une idée de la science théologique et de la dialectique de ce pape en parcourant dans les Annales de Rainaldi, continuateur de Baronio, à la date de 1335-6, la longue et curieuse préface de son Traité sur la vision béatifique.

(1) Col. 1009 et 1044 du XXe vol. des *Rer. ital. script.* de Muratori.

(2) *Ibid.* Mais Albertino Mussato, dans son *Ludovicus Bavarus*, nie résolument le bon droit et la victoire des Dominicains; il dit que la querelle vint de la prétention de certains couvents de Venise, Trévise et Padoue à régenter l'Ordre à eux tout seuls, tant pour la gestion des revenus que pour les élections; il résume la lutte énergique menée par le pape et terminée, d'après lui, par la capitulation des Dominicains. Pour les détails, v. les ouvrages auxquels renvoie M. Pastor.

des contemporains et loué par Grégorovius? Le chroniqueur Sozomène dit qu'à la mort d'Innocent VI les cardinaux furent heureux qu'un candidat sur qui s'étaient d'abord portés leurs suffrages donnât sa démission parce que « cet homme antique, ce parfait serviteur de Dieu » n'était pas selon leurs mœurs ; mais alors comment l'avaient-ils élu? Comment, dégagés par son abdication, le remplacèrent-ils par Urbain V, dont tous les contemporains vantent l'intégrité (1)? Grégoire XI a été absorbé par la politique et par la guerre ; mais en somme la pluralité des papes français dont il clot la liste fait bonne figure devant l'Eglise. Je ne parle même pas des services que la foule peut ignorer ou mal apprécier, comme la tentative de Clément VI pour réformer le calendrier; mais les contemporains ne durent ni ignorer, ni mésestimer les efforts des papes d'Avignon pour répandre la foi en Orient (2). Les cardinaux du temps étaient loin de donner tous le bon exemple; pris en corps, ils ont eu la faiblesse de retenir longtemps la papauté loin de son siège, de l'en faire revenir en 1370, plus tard de provoquer un schisme;

(1) *Historia Sozomeni, presbyteri Pistojensis,* XVIe vol. des *Rer. ital. script.* de Muratori, à l'année 1362. — De Mussis, *op. cit.*, à l'année 1370. — *Georgii Stellae annales Genuenses ab anno 1298 ad finem anni 1409,* XVIIe vol. de Muratori, *op. cit,*. — Froissart, chap. 320 du liv. Ier. Grégorovius, tout comme M. Pastor, loue sans réserve Urbain V.

(2) V. *Une tentative de réforme du calendrier sous Clément VI,* par M. Eug. Déprez (*Mél. d'arch. et d'hist. de l'Ecole française de Rome,* t. XIX), et, sur les Missions en Orient, les textes auxquels renvoie M. Pastor, aux pages 74-76 de son Ier volume.

mais, outre qu'en un sens Urbain VI a justifié postérieurement par sa cruauté leur défection, outre qu'on ne peut les suspecter d'avoir, en le nommant, choisi un sujet de mœurs relâchées, il faut se souvenir que des saints mêmes estimaient son élection irrégulière et se rangèrent sous l'obédience du pape qu'on lui opposa. Aussi bien, quand le schisme éclata, le Sacré Collège d'Avignon dut sentir la nécessité de se surveiller puisque, dès le premier jour, la France n'était plus tout entière pour lui; l'Universite de Paris lui battait froid; le Religieux de Saint-Denis et l'auteur de la chronique des quatre premiers Valois, au fond, sont manifestement pour Urbain VI contre Clément VII.

Reste le grief d'avoir sacrifié au gouvernement français les intérêts généraux de la chrétienté. Mais il est bien rare de le rencontrer dans un chroniqueur italien du temps. Je ne le vois guère émis que par Giovanni Villani et par l'*Historia Miscellanea Bononiensis*, laquelle, en louant Urbain V d'avoir secoué le joug de la royauté française, accuse ses prédécesseurs de l'avoir porté (1). Pétrarque, si dur, si incisif contre les cardinaux d'Avignon, ne les traite jamais de créatures du roi de France; c'est peut-être le seul tort qu'il ne leur impute pas, et ce silence est fort remarquable. On ne croit plus aujourd'hui au pacte secret qu'aurait souscrit Clément V en faveur de Philippe le Bel et,

(1) Col. 481 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.* Je n'oublie pas Dante, mais les imputations de Dante ne valent que pour Clément V, et encore les vers 86-7 du XIXe ch. de l'*Enfer* montrent Philippe le Bel très condescendant pour sa créature.

qu'en tout cas, il a partiellement éludé. Tous ces papes furent bons français, comme Froissart dit ingénuement d'Urbain V et de Grégoire XI (1). Néanmoins, sauf la condamnation des Templiers, on ne voit pas ce que nos rois ont arraché des papes; ils ont obtenu d'eux une intervention bienveillante et des secours pécuniaires durant leur guerre désastreuse contre l'Angleterre; mais, aider la France, était pour les papes continuer la tradition de leurs plus vaillants prédécesseurs qui favorisaient en elle les Guelfes, défenseurs du Saint-Siège contre les perpétuelles invasions des empereurs allemands. De là à sacrifier l'Eglise à la France il y a loin. Matteo Villani rapporte un trait qui prouve que les cardinaux n'entendaient pas recevoir de mots d'ordre; il dit qu'après la mort de Clément VI, Jean le Bon aurait pu, en se hâtant, dicter leur choix, mais que précisément, par respect pour la liberté de l'Eglise, ils ne l'attendirent pas. M. Maurice Prou a très bien montré d'ailleurs que la complaisance des papes d'Avignon savait réserver l'intérêt de l'Eglise; Urbain V venait d'approuver le mariage de Jeanne de Naples avec le roi de Majorque; Jean le Bon arrive, demande le main de Jeanne pour un de ses fils, et Urbain change aussitôt d'avis. Oui, mais il pose cette condition préalable que le prince français prêtera serment au Saint-Siége et s'engagera à payer le cens exigé des souverains de Naples; en outre, à la même heure où il accède à cette demande de Jean le Bon, il lui en refuse trois autres, savoir la nomination de quatre cardinaux, un impôt sur les biens

(1) *Loc. cit.*

du clergé et la permission d'intervenir entre l'Eglise et les Visconti (1). Ce mélange de condescendance et de dignité rend vraisemblable une réponse que, d'après la première des biographies de Benoît XII publiées par Baluze, le pape fit un jour à Philippe VI : « Si j'avais deux âmes, j'en exposerais volontiers une pour vous; mais je n'en ai qu'une et j'entends la sauver ». M. Eugène Déprez a même récemment soutenu que durant la captivité de Babylone le véritable prisonnier avait été le monarque français. On avouera du moins qu'entre Crécy et la paix de Brétigny nos rois ne pouvaient pas être pour la papauté des geôliers bien redoutables. M. J. Haller estime également que les papes d'Avignon n'ont pas été de purs instruments des Valois, que Jean XXII en particulier a laissé la papauté plus forte qu'il ne l'avait trouvée, quoique peu de papes aient moins cédé que lui aux circonstances; qu'il a proclamé aussi hautement que Boniface VIII la toute puissance de la tiare, et parlé aux rois d'un style plus hautain que ses prédécesseurs (2).

(1) *Etude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean le Bon et Charles V, 1362-1370*, 76e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, 1888. V. encore Sozomène, *op. cit.*, col. 1070 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) *Paepstthum und Kirchenreform.* Berlin, 1903, I, pp. 88, 90-94.

CHAPITRE III

L'Italie, au quatorzième siècle, point mûre pour le scepticisme. Naïveté de Dante, de Pétrarque, de Boccace, des chroniqueurs. Très petite place que tient la littérature dans les esprits du temps. Ignorance des gens instruits qui, d'ailleurs, restent en communion avec la foule. Caractère médiéval encore profondément marqué dans la société. Haines des Guelfes et des Gibelins point encore effacées. Restes de l'autorité impériale. Persistance de la féodalité. Besoin de cérémonies figurées dans les actes les plus sérieux.

I

Donc les circonstances fâcheuses où se trouva la cour pontificale n'ont pas produit alors d'effet profond, durable sur les sentiments des Italiens. On ne voit pas qu'ils se détachent alors de la papauté, je ne dis pas à la manière des peuples qui rejetèrent plus tard la suprématie du Saint-Siège, mais comme ferait un peuple qui, sans renverser son gouvernement, n'a plus pour lui que mépris et aversion. C'est là un grand indice de foi solide; si, sauf des écarts passagers, les peuples ne rompent pas avec un gouvernement mal représenté,

c'est sans doute qu'ils respectent le principe sur lequel ce pouvoir s'appuie. Étudions maintenant les rapports des Italiens du quatorzième siècle non plus avec la papauté, mais avec le corps de l'Eglise et avec la foi.

Seulement, calculons d'abord les chances que l'incrédulité pouvait alors avoir de se répandre. — Les désordres du temps, dira-t-on, étaient propres à l'engendrer. — Mais il ne suffit pas que le choléra éclate dans un pays pour qu'il s'y propage : il faut que les populations soient préparées à contracter la maladie. Or, l'enthousiasme, ce préservatif contre le scepticisme, avait beaucoup moins baissé qu'on ne le dit généralement lorsqu'on en juge par nos versificateurs ou par la politique de Philippe le Bel : il n'était plus partout, mais pour le trouver il suffit de le chercher là où il était, dans la tente du Prince Noir d'abord, de Du Guesclin et de Clisson ensuite; nos deux premiers Valois eux-mêmes sont tout le contraire de gens positifs qui n'adorent que Dom Argent, ce prétendu dieu du quatorzième siècle; au fond, ils ont exactement le même idéal que saint Louis : toute la différence, profonde à la vérité, est qu'ils y conforment beaucoup moins leur conduite, parce que leur volonté est moins forte. Ils rêvent très sincèrement d'une croisade et, s'ils manquent fréquemment en affaires à leur parole, ils n'en prisent pas moins par dessus tout la loyauté. Chevaliers et manants se font alors tuer pour leur roi plutôt que pour leur foi, mais précisément parce que rien autour d'eux ne menace cette foi. On le verra bien lorsqu'au seizième siècle deux communions chrétiennes se dresseront l'une en face de l'autre : tous donne-

ront alors leur vie sans marchander, prouvant ainsi que le calme de leurs pères n'était pas de l'indifférence. Au quatorzième siècle, les hérésiarques feront un instant du bruit au bout de l'Europe, en Angleterre : ils n'en restent pas moins d'obscurs personnages qui recrutent beaucoup moins d'adhérents pour leurs dogmes que pour leurs entreprises factieuses. La théologie dissidente élabore des manifestes politiques bien plus que de nouveaux symboles de foi. A regarder les choses de haut, le quatorzième siècle se repose dans le catholicisme.

— Peut-être, répondra-t-on ; mais ceci ne s'applique point à l'Italie, qu'il faut mettre alors tout à fait à part. L'Europe était encore enfant et l'Italie était dans sa maturité puisqu'elle produisait ses plus grands écrivains. Un des signes les plus éclatants de son génie est la prodigieuse promptitude de sa croissance. Cinquante ans à peine s'étaient écoulés depuis que ses premiers poètes avaient balbutié des pièces de courte haleine, vides d'idées, monotones, et elle avait enfanté un poète égal aux plus grands par l'imagination, la sensibilité, l'art, et qui avait jeté dans son poème tous les soucis de l'humanité, toutes les querelles, toutes les sciences de son temps. Prétendriez-vous qu'une pareille nation fût encore trop jeune pour le doute? Chez un tel peuple, ce conte des Trois anneaux, antérieur certes à Boccace, n'est-il comme ailleurs qu'une malice et non pas une profession d'incrédulité ?

— Je crois qu'il n'en est rien. Deux continents qui s'ignorent peuvent dans des temps égaux parvenir à

des degrés très différents de civilisation : les sujets de Montézuma étaient des enfants, ceux de Charles-Quint, des hommes. Mais une nation d'Europe, qui vit en perpétuel contact avec les autres, alors qu'à défaut d'une presse quotidienne une langue universelle porte les idées d'un peuple à un autre, a toujours au fond l'âge de ses voisines. Dans un de nos jardins, ménagez une exposition de choix pour une plante et donnez-lui des soins particuliers, elle croîtra plus drue que les autres ; mais vous n'acclimaterez jamais chez nous, au grand air, la végétation des tropiques. Les *trecentisti* dominent de haut tous les écrivains du moyen âge ; mais ils n'échappent pas pour cela à la loi générale qui veut que dans le septuagénaire le mieux conservé on aperçoive pourtant le vieillard et qu'un enfant prodige reste dans le courant de la vie un enfant. Le génie n'est pas l'esprit de l'homme tout entier ; c'est comme une faculté à part qui peut avoir crû indépendamment et laisse l'esprit garder l'ingénuité de sa nature ou de son temps. Examinons Dante, Pétrarque, Boccace et nous allons apercevoir en eux cette ingénuité qui ne les diminue en aucune manière, mais qui nous avertit qu'avec eux l'esprit italien est fort loin de sa maturité.

II

On attribue souvent à Dante la profondeur. Remarquons d'abord que la profondeur est une des formes du génie, mais non pas la seule. On n'entend pas, j'imagine, en faire un élément essentiel du génie homé-

rique (1). Pour Dante, on serait fondé à la lui reconnaître si l'on parlait de sa sensibilité, de son art. Oui, personne n'a plus fortement aimé ni haï ; nul n'a béni avec plus de tendresse, maudit avec plus de vigueur ; la passion n'a pas besoin chez lui comme chez V. Hugo du secours de la rhétorique ; d'autre part, son plan, son style abondent en combinaisons, en calculs que les commentateurs, qui en exagèrent pourtant le nombre, n'ont toutefois pas encore entièrement découverts ; lui qui rencontre à foison de ces vers d'une simplicité saisissante qui frappent les plus épais et se gravent d'eux-mêmes dans les mémoires, il s'use, de son propre aveu, sur son œuvre pour y amasser des beautés invisibles au premier coup d'œil. Mais cette exubérance de passion trahit son époque, où l'on sent beaucoup plus qu'on ne pense, et cette incroyable patience dans le détail sent plus le bon ouvrier que le grand artiste ; c'est le statuaire médiéval qui sculpte avec amour les traits d'un moine encapuchonné qu'on aperçoit à peine ; ce n'est pas l'interminable effort d'un Léonard à la poursuite d'une vérité fuyante. L'art de Dante ne tient aucunement de la décadence ; il est, en un sens, la plus forte tête épique qu'on ait jamais vue ; ce sont des idées qu'il accumule dans ses vers ; et qu'on ne voie pas là une contradiction avec ce qui précède !

(1) Il y a quelque quarante ans, le maître de gymnastique du Lycée de Nîmes, voyant un même collégien, le jour de la distribution des prix, monter à chaque instant sur l'estrade, s'écriait naïvement : « Si j'avais su, je lui aurais donné aussi le prix de gymnastique, pour qu'il les eût tous ! » Dante n'a pas besoin de couronnes de complaisance.

Dante n'est pas un esprit fumeux qui enfante à chaque instant une idée neuve, juste ou non, et la jette aux lecteurs sans se donner le temps de la juger ; il a longtemps digéré ses pensées, il y croit de toute son âme, mais elles ne sont pas neuves et ne lui appartiennent pas ; non seulement il ne les distribue pas avec la sage économie d'un classique, mais il ne rêve point d'autre gloire que de les bien exprimer. Toute sa hardiesse est dans son cœur ; il parle aux grands de la terre avec l'audace d'un prophète, mais il ne prophétise que le passé ! Pour lui, tout a été dit, non pas depuis longtemps, mais enfin le dernier mot a été prononcé sur toutes les questions. Gibelin et Thomiste, rien ne l'embarrasse. Il pourra taxer d'égoïsme les Gibelins de son temps et finir par faire bande à part ; il n'en mourra pas moins convaincu que le salut de l'Italie et du monde est dans l'acquiescement volontaire à un César allemand dont le dévouement gratuit maintiendrait partout l'indépendance et la paix. L'admirable chœur d'*Adelchi*, où Manzoni reproche aux Italiens une naïve confiance dans un sauveur étranger, va tout d'abord, sans qu'il y pense, à l'adresse de Dante ; et M. Carducci a eu raison de dire que le jour où le rêve de Dante s'est accompli, où l'empereur et le pape se sont entendus pour régler les affaires de l'Italie, a marqué la fin de la république de Florence, l'asservissement durable de la péninsule (1).

(1) Dante criera du fond de sa tombe : « Je ne l'entendais pas ainsi ! » mais M. Carducci répliquerait : « Sans doute, mais votre rêve ne pouvait pas, les hommes étant les hommes, s'accomplir autrement. »

Dante disserte sur les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle avec autant de sécurité que sur la métaphysique; il y voit aussi clair que quand il se promène dans le Paradis, et cela se conçoit; quand on connaît si bien l'autre monde, qu'est-ce que les mystères de celui-ci? Grand homme, mais grand homme du quatorzième siècle, il nous paie sans rire d'arguments analogues à ceux que Molière prête à ses bonnes gens et à ses mystificateurs. Ses âmes en peine ressemblent quelquefois à ces campagnards qui ne savent exprimer à Dieu leurs besoins propres qu'en lui récitant les prières les plus connues de la liturgie! quelques-unes, oubliant qu'elles sont débarrassées de leur corps, demandent, selon la formule consacrée, à être préservées de pollutions nocturnes.

En psychologie même, Dante n'est pas profond, ou du moins sa pénétration n'a rien dont la foi puisse s'alarmer. La profondeur qui conduit certains hommes au doute est celle qui, procédant avec méthode, analysant, comparant, raisonnant, avance de proche en proche dans le cœur humain; celle-ci finit quelquefois par se flatter d'en avoir éclairci tous les mystères, parce qu'elle a promené la sonde partout; un beau jour, elle déclare que le cœur humain n'est pas une énigme comme on l'avait cru, qu'il n'est donc pas nécessaire d'en demander la clef à la religion. On s'explique très bien comment, venus après tout un siècle d'études spirituelles, éloquentes, mais précises, sur l'âme humaine, nos Encyclopédistes purent croire que cette région sombre où leurs prédécesseurs croyaient apercevoir Dieu et le diable, était un pays tout comme un

autre, désormais exploré en tout sens, et dont il ne restait qu'à lever la carte. Dante, au contraire, est comme un voyageur à qui des éclairs découvrent par intervalles, pour une seconde, des personnages dont il reproduit ensuite la silhouette avec une étonnante fidélité de mémoire et une prodigieuse sûreté de main; mais il n'a pas pu en apercevoir davantage; ou, si l'on veut, c'est un statuaire qui fait vivre le marbre, mais qui n'a étudié ni l'anatomie, ni la physiologie, pour qui la vie demeure par conséquent un chef-d'œuvre que Dieu seul peut faire et expliquer. Voyez le joli choix de pensées dantesques qu'a publié Mlle Eugenia Levi! C'est un splendide écrin de comparaisons fraîches, de descriptions ravissantes, d'épanchements pathétiques; mais n'y cherchez pas trop les aperçus, les découvertes; vous vous préparériez une déception. Ce n'est pas qu'il ne voie dans l'âme que ce qui y fait saillie. Tout grand homme a par moments d'autres qualités que les siennes. Dante, à certains jours, démêle de fines nuances. De Sanctis l'admirait avec raison dans le passage où les reproches de Béatrix ne produisent tous leurs effets que par la compassion qu'expriment les anges; parfois, en effet, nous ne comprenons notre bonheur ou notre malheur que par l'impression des tiers. Mais c'est là un fait rare dans la *Divine Comédie*. Incomparable pour marquer dans une attitude un trait dominant, Dante ne sait pas, comme un grand dramaturge, c'est-à-dire comme un homme d'une civilisation plus mûre, résumer en un cri toute une maladie de l'âme, toute une génération d'hommes; rien chez lui de comparable au « Faisons Brutus César! » de Shakespeare,

au « Qui te l'a dit ? » de Racine, au « Sans dot ! » de Molière. Il n'est pas pour cela superficiel ; seulement, il traite les âmes comme les peintres primitifs traitent les corps ; une esquisse lui suffit, il sait mieux mettre en œuvre ce qu'il a découvert du premier coup qu'instituer une véritable analyse.

III

Ces observations s'appliquent en grande partie à Pétrarque.

Certes, Pétrarque reste moins enfermé dans les idées du moyen âge. D'ordinaire il caresse comme Dante la chimère des Gibelins, mais il commence à considérer l'Italie indépendamment de la république chrétienne ; et, si une chance nouvelle se présente d'assurer son bonheur, il la saisit avec empressement. Tout admirateur qu'il est de la Rome antique, ce n'est pas lui, c'est Rienzi qui conçoit l'idée d'une Rome moderne reine de l'Italie et arbitre des puissances dont elle n'était plus naguère que la capitale honoraire ; mais il s'y rallie sans hésiter. Loin de croire avec Dante que l'homme soit désormais en possession de toute la vérité, il estime médiocrement la science de son temps, il lui reproche non seulement de ne pas être allée assez loin, mais d'avoir fait fausse route ; il l'engage dans des chemins tout différents. Tout cela est vrai. Mais, outre que c'est vers l'antiquité qu'il se tourne, il n'a aucun soupçon de ce qu'elle lui enseignera au juste. On sent bien, à sa ferveur de disciple et d'apôtre, qu'il espère trouver l'avenir dans le passé. Mais que sera cet avenir ? Il n'en

a pas la moindre idée, il ne cherche même pas à le deviner. Voigt dit que son plus grand mérite consiste à avoir mis en lutte le passé et le présent, en prévoyant que cette lutte susciterait une ère nouvelle(1) ; ce serait fort bien dit, si l'on ajoutait que de cette ère à venir il savait seulement qu'elle vaudrait mieux que le présent. Il est à mille lieues de nos philosophes du dix-huitième siècle qui se forgeaient un idéal impossible, dangereux, mais précis. Rousseau, nos Constitutionnels, avaient en poche un tableau tout fait de la société future et le montraient à tout venant. On ne trouve rien de semblable dans les papiers de Pétrarque, et ce n'est pas l'effet de sa prudence ; nous verrons qu'il conservait jalousement la foi du moyen âge; mais il n'a jamais envisagé d'une façon générale les lois de la société, démêlé ce qui est fondamental et ce qui est transitoire. Il croit à l'antiquité dans tout ce qui n'est pas contraire au christianisme (et nous verrons jusqu'où à cet égard sa piété porte le discernement) comme un fidèle croit au catéchisme; toutefois, ne lui demandez pas ce qu'il en faudrait ressusciter. Il comprend tout autrement les textes antiques que les moines qui les copiaient de confiance ; mais il leur ressemble en ce qu'il étudie ces textes sans prévoir ce qu'il apprendra d'eux. Sa juste critique des sciences chères à son temps est si peu prophétique qu'il ne devine point qu'une méthode plus judicieuse les féconderait; parce que la médecine de son temps vit de routine, parce que les légistes se perdent dans des gloses, il condamne

(1) *Op. cit.*, I, p. 27.

médecine et jurisprudence; jamais il ne prévoit ni n'appelle de ses vœux un Vasale, un Alciat.

Il observe le monde avec plus de finesse, de suite que Dante. On a eu raison de dire qu'il s'est étudié avec une curiosité assidue et perspicace. Mais lisez, plume à la main, ses nombreux traités moraux, et vous serez surpris du petit nombre de vues originales qu'il vous offrira. Il a dit quelques mots profonds, celui-ci, par exemple, à propos des relations de fils à père : *Raro illi rependitur cui debetur* (1). Voilà un de ces mots frappants et pleins de sens comme on en rencontre à chaque pas dans nos moralistes. Oui, ce ne sont pas seulement les égoïstes qui n'honorent pas assez leurs parents ; notre générosité orgueilleuse aime mieux répandre des dons gratuits que payer tout bonnement ses dettes ; les parents sont des clients privilégiés en ce sens qu'on les paye après tous les autres. Ailleurs, Pétrarque fait judicieusement observer qu'un grand seigneur, en vous volant d'une main, vous dédommage quelquefois de l'autre, tandis que le tyran ne sait que piller (2), qu'il y a des avares libéraux dont vous ne tirerez pas un sol, mais qui prodigueront le temps à votre service (3). Seulement, de pareilles remarques sont chez lui des rencontres presque inespérées. Il n'a pas ce goût de l'observation qu'aux époques de maturité un grand esprit porte partout avec lui. En général, il lui

(1) *De remediis utriusque fortunae*, 46e dialogue.

(2) Lettres familières, p. 450 du IIIe vol. de la traduction Fracassetti.

(3) *Ibid.*, p. 480 du Ve vol.

faut une émotion forte ou l'excitation de la polémique pour entrer dans le vif des choses. Par exemple, dans le *De sui ipsius et multorum ignorantia,* il attrape assez bien les travers des Français, en particulier de nos Méridionaux; et il peint avec une douloureuse finesse ces gens qui aimeraient et admireraient bien volontiers un grand homme s'ils étaient seuls à le faire, mais qui se sentent humiliés quand le suffrage public confirme leur infériorité : « Chose incroyable et pourtant vraie, trop vraie, hélas! un homme à qui ils souhaitent santé, bonheur, que non seulement ils aiment, mais qu'ils honorent, recherchent, respectent, à qui ils s'ingénient à témoigner de l'obligeance et de la déférence, ce même homme, ô nature humaine pleine de faiblesses manifestes et cachées, ils le jalousent! » Mais, pour regarder d'un peu près autour de lui, il faut que Pétrarque soit piqué au jeu, autrement il n'y trouve pas de plaisir.

Pétrarque avec tout son désir d'apprendre, Dante avec toute sa fierté d'avoir appris, ont au fond l'esprit si peu scientifique que tous deux acceptent pleinement le déplorable axiome qu'une clarté continue atteste chez un écrivain la médiocrité du talent. On sait combien de vers de la *Divine Comédie* se prêtent à plusieurs interprétations aussi laborieures les unes que les autres, au point que le lecteur est obligé de confier expressément à sa mémoire celle qu'il se risque à préférer. Les vers obscurs abondent certainement moins chez Pétrarque, mais non les pièces obscures; il a la manie de trouver après coup ou d'introduire de propos délibéré une foule d'intentions secrètes dans la poésie; il professe qu'il n'y a pas un vers de Virgile qui ne

renferme un sens moral (1) et travaille à le prouver; les Pères lui semblent tout aussi mystérieux (2). Il se met de la partie : en expliquant à son frère tout ce qu'il a voulu donner à entendre dans sa première églogue, il dit que de telles compositions seraient généralement inintelligibles si l'auteur ne les expliquait pas, et vraiment il ne surfait point la nécessité de son interprétation (3); car ailleurs, quand il n'explique pas, on ne comprend plus ce qu'on souhaiterait davantage de comprendre. N'est-il pas incroyable qu'aujourd'hui encore ses deux *canzoni* les plus fameuses, celles dont il espère davantage pour le salut de l'Italie, défient, non pas dans un détail, mais dans l'ensemble, l'effort des plus savants commentateurs? Quelles sont ces hordes perfides qu'il veut qu'on chasse de l'Italie, sont-ce les soldats du Bavarois ou les Grandes Compagnies? Quel est le noble cavalier dont il attend le relèvement de la patrie, Rienzi ou un Colonna? Les maîtres de la critique, et par sa faute, n'ont pu se mettre d'accord sur ces questions qui ne devraient même pas se poser. Pétrarque ne sent pas le besoin de voir très clair dans ses idées. Qu'à telle page il parle en aristocrate, à telle autre en démocrate, peu importe chez un homme qui n'était citoyen dans aucune ville; que sa critique ne soit pas très sûre,

(1) Lettres séniles, p. 242 du Ier vol. de la traduction Fracassetti.

(2) *Ibid.*, p. 363 du Ier vol.

(3) Lettres familières, pp. 479-483 du IIe vol. de la traduction Fracassetti.

quoiqu'il ait passé sa vie à lire patiemment, on l'admet fort bien et on lui sait gré de redresser néanmoins plus d'une erreur. Mais, si lui et ses lecteurs n'étaient pas si jeunes, son érudition tournerait moins facilement au catalogue et il se donnerait plus souvent la joie d'expliquer le plaisir particulier que lui causent les grands écrivains qui le ravissent. Il ne pouvait naturellement deviner les méthodes inconnues des anciens par lesquelles on fait aujourd'hui comprendre la formation des chefs-d'œuvre; mais les anciens suffisaient pour lui enseigner à laisser parler son cœur; toutefois le chantre de Laure, de la Rome antique n'a pas su écrire quelques belles pages sur la tendresse de Virgile, sur la noblesse de Tite-Live; il a sans cesse leurs noms à la bouche, on peut être sûr qu'il les goûte au moins autant que nous, mais il ne sait pas dire pourquoi.

Admettons que ce soit la faute de l'Eglise : Voigt affirme que si le moyen âge mettait sur la même ligne tous les écrivains païens, c'est que l'Eglise « ne tolérant le développement d'aucune individualité », ne souffrait pas que le goût distribuât des rangs (1). L'explication me paraît bien incomplète; mais il resterait du moins que Pétrarque juge en homme du moyen âge. Scrupule religieux à part, il ne pouvait alors juger autrement. Ne lui demandez pas non plus de démêler

(1) *Op, cit.*, pp. 376, 378 du Ier vol. Il y a quelque chose de fin et de juste dans la remarque de la crainte qu'il attribue à l'Eglise. Notons toutefois que l'Eglise forme elle-même une vaste hiérarchie, que dans ses collèges elle fait énergiquement appel à l'émulation et qu'elle introduisait les rangs jusque parmi ses Docteurs.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les traits de ses amis; il voudrait parfois esquisser d'une façon un peu nette les portraits de ses Simonide, de ses Socrate, de ses Laelius; mais il a beau vous les montrer cent fois, vous ne les reconnaissez jamais; vous les distinguez à leur condition sociale, à leurs aventures, non à leur physionomie; un joli croquis de domestique jeté ça et là dans ses lettres ne suffit pas pour me démentir. Evidemment Pétrarque n'était pas aveugle; il savait lire dans les âmes tout élémentaires; mais, qu'on me pardonne cette expression, c'était l'écolier qui ne lit encore que les caractères d'imprimerie. Et ne dites pas qu'il était trop occupé de lui-même pour bien peindre les autres; car non seulement il servait fidèlement ses amis, mais il les chérissait; quiconque a lu sans parti pris sa correspondance, n'en doutera jamais. Puis, à une époque plus avancée, les hommes supérieurs, si pleins qu'ils soient de leurs personnes, savent fort bien représenter leur entourage. Rousseau a peu fait pour arracher Mme de Warrens à la misère, mais il peignait de la façon la plus vivante sa corruption ingénue, généreuse et caressante; allez voir les estampes des Charmettes et vous vous donnerez au diable pour savoir ce qu'était la figure de Mme de Warrens; mais, une fois que vous aurez lu les *Confessions*, vous vous souviendrez à jamais de son caractère. Chateaubriand, qui ne passe pas non plus pour s'oublier, a d'aussi bons yeux; ici, dans ses Mémoires, c'est un premier commis des Affaires Étrangères, qui se tient à quatre pour ne pas paraître bête et n'y réussit pas; là, c'est Joubert, un égoïste qui ne vit que pour les autres. Mais Pétrarque

est d'un âge où les peintres seuls savent faire des portraits : il avait raison d'envier Simone Memmi.

IV

Ces observations portent d'autant plus que Pétrarque, on l'a justement dit, a la tête fort bien faite, qu'il échappe à beaucoup d'erreurs de son temps; c'est un penseur dans la mesure qu'alors personne, même en Italie, ne pouvait dépasser. Si cette bonne tête n'est pas, ne pouvait pas être une tête puissante, que dirons-nous de Boccace?

Ne discutons pas en ce moment les passages où Boccace prend le clergé à partie. Mais n'est-il pas clair que ce grand railleur a un fond assez candide? Pendant combien d'années, lui qui de bonne heure disposa de sa vie, n'a-t-il pas cherché sa voie et forcé son talent? Il s'est cru poète épique, poète lyrique; il a fait, tout comme un autre, des strophes inintelligibles. La Fontaine, lui aussi, s'est trompé longtemps sur sa vocation; mais, outre que La Fontaine, à plus d'un égard, paraît en retard sur son siècle, une fois qu'il a su enfin à quoi la nature le destinait, il se l'est tenu pour dit : le Décaméron et la *Fiammetta* n'ont pas révélé Boccace à lui-même; il a par la suite fait un emploi fort honorable de son talent, mais sans jamais se convaincre que le ciel ne l'avait créé que pour conter.

D'autre part, si, comme conteur, il atteint la perfection, c'est qu'il possède au plus haut degré la qualité essentielle du genre, l'ingénuité. Tout lui est bon, tout l'amuse; rien que dans le Décaméron, ce joyeux nar-

rateur des ruses féminines se plait aux aventures romanesques, aux histoires fantastiques, aux récits noirs, aux légendes édifiantes ; il accepte des sujets de toutes mains et, quand sa matière le veut, ce détracteur du sexe se remplit tout à coup à son endroit d'une admiration crédule, mais sincère; car ni Pétrarque ni personne n'a vu la moindre ironie dans la Nouvelle où il exalte l'abnégation conjugale d'une épouse qui abandonne aux caprices de son mari sa dignité de femme et la vie de ses enfants. Chez La Fontaine, chez des conteurs d'un âge sceptique comme Dumas père, comme Balzac, on rencontre une candeur qui est une heureuse aptitude à se plier aux exigences des caractères; mais, la Nouvelle de Grisélidis le montre, la candeur de Boccace dépasse les exigences de l'art et se brouille avec la vraisemblance.

Evidemment la naïveté que je réclame pour Boccace, n'est pas celle des sots (1). Seulement il a le tour d'esprit des hommes de son temps ; c'est ce que De Sanctis voulait dire, quitte à l'oublier à propos du Décaméron, quand il avertissait que dans les genres sérieux Boccace substitue des paraphrases aux syllogismes des scolastiques, mais que pour le fond, il n'y a pas grand changement. Boccace a appris à lire dans des hagiographes ; il entend réciter des vies de saints fabuleux ; il ne sait pas au juste ce qui est possible ou impossible à l'homme, pas plus qu'il ne distingue en peinture les atti-

(1) V. là-dessus d'excellentes réflexions dans les *Miti, leggende e superstizioni nel medio evo* de M. Art. Graf (Turin, Loescher, 1903) ; article *Fu superstizioso il Boccaccio?* au IIe volume.

tudes naturelles, des attitudes hiératiques ; car M. H. Cochin a prouvé qu'il ne discerne pas la part de convention que la piété a introduite dans l'art ; il prend, et cinquante ans après lui on prendra encore Giotto pour un réaliste (1). Il ne se fait même pas une idée juste du style qu'exige le genre où il excelle, puisqu'il ouvre son recueil par un prologue funèbre, puisque la plupart de ses contes débutent par des préambules à périodes cicéroniennes et que les grandes phrases, les inversions savantes se glissent jusque dans des récits drôlatiques, ici encore sans ombre d'ironie. Il est même si peu maître de son talent que, dans son plus vigoureux ouvrage, dans celui qui suppose le plus de réflexion et d'observation, il fait parler tour à tour sa Fiammetta en amante fidèle, en femme cynique, en pédante. Le rôle d'amoureux transi joué avec plus d'une demi-conviction par Pétrarque n'a pas empêché le chantre de Laure de dissiper plusieurs erreurs traditionnelles en matière d'histoire littéraire : la vie franchement émancipée de Boccace a pour ainsi dire entretenu chez lui la foi en plusieurs des légendes que Pétrarque avait rejetées. Un Don Juan peut être en un sens un subtil calculateur ; en un autre sens, c'est un étourdi : toute la première partie de la vie de Boccace est celle d'un dupeur dupé ; la facile conquête d'une bâtarde royale aura flatté son amour propre ; mais Maria d'Aquino s'est chargée de lui apprendre qui des deux avait en réalité

(1) *Le bienheureux frà Giovanni Angelico de Fiesole.* Paris, Lecoffre, 1906, p. 32.

séduit l'autre; il s'en est longtemps plaint à tout l'univers; puis, tout à coup, il s'est aperçu que le monde n'est pas beaucoup plus charitable pour les amants éconduits que pour les maris trompés et s'est imaginé qu'il rajusterait tout en renversant les rôles, en affirmant, dans une troisième ou quatrième version de son histoire, que c'était lui qui avait quitté sa belle, laissant derrière lui une inconsolable, une mortelle douleur. Enfin, c'est par un coup de tête que, sans Pétrarque, il aurait commencé la deuxième partie de sa vie, puisque, sur une prophétie d'ascète recueillie de seconde main, il voulait brûler tous ses livres.

Ne nous lassons pas de le redire : Dante, Pétrarque, Boccace n'en sont pas moins des écrivains de premier ordre; l'Italie ne déchoit pas pour avoir eu ses hommes de génie avant l'âge adulte.

A plus forte raison, les autres écrivains italiens du quatorzième siècle que l'illustre triade laissa si fort au-dessous d'elle ne sont pas de trempe à inspirer des inquiétudes pour la foi de leurs contemporains. Ceux d'entre eux que la pratique des affaires, la rédaction des événements publics avaient le plus de chances de mûrir demeurent par le tour de leur pensée des hommes du moyen âge. Les Villani mêmes, qui tranchent vivement parmi les chroniqueurs italiens, surpassent leurs confrères des autres nations beaucoup plus qu'ils ne devancent ceux de l'avenir. La nuance est peut-être malaisée à saisir, mais elle sautera aux yeux si l'on rapproche leurs innovations inconscientes des innovations réfléchies de Voltaire dans le Siècle de Louis XIV. Dirons-nous qu'ils introduisent dans

l'histoire la statistique, l'économie politique, comme il y introduit le tableau des mœurs et des lettres? Ce serait déjà exagérer; car les détails, précieux et jusque là négligés, qu'ils fournissent, interviennent capricieusement dans leur récit; puis, ils les apportent, non pas en historiens qui s'avisent les premiers que ces données sont indispensables à l'intelligence des faits généraux, mais en hommes d'action qui ont dû, comme tous les hommes politiques leurs prédécesseurs, en tenir compte dans la pratique. Les mercuriales de marchés, les registres des paroisses, les livres des comptes publics existaient avant eux et les Prieurs les avaient consultés de tout temps; tout le mérite des Villani, et il est grand encore, consiste à s'être souvenus dans leurs annales de ce qui les avait préoccupés dans leur passage aux affaires. Certes, on n'a point cette mémoire là si on n'est pas très intelligent, mais il ne faut pas les prendre pour des hommes qui auraient senti, même confusément, qu'on traitait avant eux l'histoire d'une façon trop étroite; ils n'ont nullement voulu la réformer; aussi l'ont-ils laissée telle qu'ils la trouvaient. Leur vrai dessein avait été exactement celui de leurs prédécesseurs, savoir de composer des annales universelles, idée médiévale ou antique comme on voudra, naïve en tout cas. Si la science avait été une véritable aspiration des Villani, comme elle fut plus tard chez nous des Bénédictins, c'est elle que les historiens humanistes de la génération suivante auraient fait profiter de leur émancipation; s'ils visent à l'éloquence plus qu'à l'érudition, c'est que, tout au fond et avec toute leur modestie, leur honnêteté, leur

exactitude, les Compagni et les Villani rêvent d'éloquence édifiante plus que de science. Voilà pourquoi le scepticisme élargit fort peu l'esprit des humanistes italiens. Voigt a fort bien montré qu'ils se séparèrent des scolastiques, non par largeur d'intelligence philosophique, mais par dédain littéraire (1). Le quatorzième siècle n'avait pas couvé des penseurs.

V

Jetons maintenant un coup d'œil sur les autres et innombrables chroniqueurs de cette époque qui au milieu des guerres, des séditions non moins sanglantes, des pestes, nous ont laborieusement conservé l'histoire de leur temps. Ils veulent faire une œuvre utile et vraie. Hérodote recueillait soigneusement, avec les faits positifs, de jolies historiettes; rien de plus rare que de rencontrer chez un chroniqueur italien un récit de pur agrément (2); de même ils ne courent ni après l'épigramme, ni après le scandale. Mais, pour la forme, ils ne distinguent pas tous très bien l'histoire d'avec la chanson de geste. Ils l'écrivent quelquefois en vers, et même la pluralité qui l'écrit en prose garde, au moins autant que nos annalistes, les tours des vieilles

(1) *Risorgimento dell'antichità classica*, pp. 469 sqq. du IIe vol. de la traduction italienne de M. Valbona (Florence, Sansoni, 1888).

(2) Je ne vois guère qu'Andrea de Gataris, dans son *Chronicon Patavinum ab anno 1311 usque ad annum 1406*, au XVIIe vol. de Muratori, *op. cit.*, et les *Annales senenses ab anno 1385 usque ad annum 1422*, d'un anonyme, au XIXe vol., *ibid.*. qui semblent broder sur les documents, et encore à certaines pages seulement.

laisses qui courent encore d'un bout à l'autre de l'Italie; car le beau style, la riche imagination de Dante et de Pétrarque n'ont en aucune façon dégoûté leurs lecteurs des humbles remaniements de nos épopées. Comme les *cantastorie* des places publiques qui maudissent Ganelon, les chroniqueurs italiens apostrophent les traîtres incorrigibles ou Dieu trop lent à punir; Sercambi à la fin du siècle suit en cela Dino Compagni survivant du siècle précédent. Souvent, aux passages dramatiques, on trouve, chez les chroniqueurs du temps, des périodes qu'on dirait littéralement prises à quelque trouvère : « Ici Castruccio commence à gouverner très âprement..... Ici commence entre ceux du dehors et ceux du dedans une très grande et cruelle guerre (1)..... Maintenant c'est le roi Robert et il commence à gouverner la terre..... Maintenant chevauche le marquis d'Este et il ne croit pas que dans Reggio personne doive l'attaquer (2)..... Maintenant commence le dommage, le désastre que la commune de Lucques et la banlieue reçurent de telles gens (3)..... Alors commence une âpre, sanglante et dure bataille (4)..... Il chemina tant qu'il arriva » ou avec un de ces bizarres changements de temps qui abondent chez les *cantastorie* et que Pulci conservera : « Maintenant messire Toro chemine tant qu'il arriva

(1) *Cron. pistolese dal 1300 al 1348*, anonyme, col. 392, 423 du XIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) *Istorie pistolesi dall'anno 1300 all'anno 1348*, anon. Prato, Guasti, 1835, pp. 204, 434.

(3) Chron. de Sercambi, chap. 329.

(4) Chron. de Gatari, col. 527.

à la ville de Pise (1). » Comme nos trouvères qui se couvrent toujours de l'autorité de Turpin, comme Froissart, ils renvoient souvent au *conte* réel ou imaginaire dont ils s'inspirent (2). Quelques-uns de ces chroniqueurs se répètent à une ligne de distance. Les transitions cavalières d'Arioste ne sont en un sens qu'une parodie de leurs transitions gauches. Comme nos trouvères, comme Froissart, ils interpellent le lecteur : « Il faut que vous sachiez..... Donc que personne ne s'étonne de ce qu'on lira de Gautier d'Athènes et des siens quand il leur arrivera malheur! » C'est pour le public que tel chroniqueur dira, en modifiant à propos un dicton habituel de nos trouvères sur la fidélité due au suzerain : « Il faut être fidèle à sa commune. » Quelquefois même les chroniqueurs semblent s'adresser, non à des lecteurs, mais à des auditeurs. « Comme vous l'avez entendu » dira l'auteur anonyme d'une chronique de Pistoja (3). Un auteur note un détail « pour la consolation de qui lira ou entendra ceci (4). » M. Orazio Bacci soupçonne que les annales siennoises de Bindo, de Travale, mêlées de prose soignée et de stances, ont pu être récitées sur la place publique (5); plus d'une autre chronique italienne du quatorzième siècle a été rédigée,

(1) *Istorie pistolesi*, p. 385.

(2) *Cron. pistol.*, col. 420; *Istorie pistolesi, passim.* — Froissart : « Or dit le conte que..... Or raconte l'histoire...., » I, ch. 4, 5.

(3) Col. 484 du XIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(4) Chronique de Gatari, col. 35 du XVIIe vol., *Ibid.*

(5) V. un article du XXVIIe vol. de la 5e série de l'*Archivio storico italiano*.

sinon dans la même intention, du moins dans un goût analogue. C'est bien l'esprit médiéval qui anime tous les annalistes du temps, qui, par exemple, laisse monter à leur tête, même quand ils sont pacifiques, l'odeur du sang : « Ici, dira un d'eux qui est un gai conteur en même temps qu'un historien, vous auriez vu rompre des lances, désarçonner des hommes, périr, tuer, brandir et frapper l'épée l'un contre l'autre (1). » Quand ils se piquent de science, ce qui est très rare, leur science est la dialectique : « Voyons, dit Galvano Fiamma, si ce Louis de Bavière a fait une guerre juste ou injuste à l'Eglise et à la ville de Milan. On demande si Louis a été réellement empereur. Ici il faut savoir..... (2). » Plusieurs écrivent en latin, mais uniquement par habitude de métier : notaires ou gens d'église, ils ont plus de pratique du latin que de l'italien; d'ailleurs, même quand ils ont lu Tite-Live, ils en prennent à leur aise avec la langue du peuple romain. Tantôt ils estropient les mots antiques, tantôt ils les remplacent hardiment par des mots italiens, par exemple *paga* pour *stipendium*, *guerra* pour *bellum*, *grossus* pour *pinguis*; ce n'est pas dans Merlin Coccai qu'on lit *gualoppando ac velocitando*, c'est dans une chronique padouane; et, quant à la syntaxe, un bolonais écrit sans choquer aucun de ses confrères *intraverunt in castris* et *tres mensibus*.

L'étroitesse d'esprit de ces chroniqueurs est vraiment surprenante. Ils ont bien le droit de se borner

(1) Sercambi, chap. 329.

(2) Col. 1000 du XIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

chacun à l'histoire de leur ville; mais souvent ils n'ont pas l'air de s'apercevoir qu'il y a tout près d'eux des princes qui menacent l'indépendance de leur cité. On admet que Giovanni Villani, qui pourtant se défie des Vénitiens et qui prétend écrire une histoire universelle, les oublie habituellement; car, au fond, Venise faisait alors en général bande à part; mais Griffoni, le chroniqueur bolonais, ne prononce qu'incidemment les noms des Visconti, des Scaliger, comme si Bologne n'était pas une des cités dont la conquête hante constamment l'esprit des Scaliger et des Visconti. La France n'est pas l'Italie; il est pourtant singulier que le *Chronicon Parmense* rapporte l'attentat d'Anagni sans nommer Philippe IV et Nogaret. Dans le cercle trop étroit où ils s'enferment, ils commettent quelquefois des omissions qui nous surprennent : Giovanni De Bazano, chroniqueur modenais, donne des détails sur la guerre d'Ordelaffi contre l'Eglise et ne dit pas un mot de l'incident qui avait surtout frappé les contemporains, la vigoureuse résistance de le femme d'Ordelaffi dans Cesena; mais cela n'est rien; cinq des six biographies de Clément VI publiées par Baluze ne prononcent pas le nom de Rienzi.

Ces chroniqueurs sont très ingénus. Sercambi, qui ne manque pas d'esprit, écrit : qu'il va *conter quelques faits merveilleux, lesquels il passe pour ne pas perdre de temps* (1); on pense malgré soi à ce Provençal d'un vaudeville qui, par le premier article de son testament léguait à son neveu une bastide qu'il lui retirait par

(1) Chap. 300.

l'article 2. Mais à quoi bon chercher d'autres preuves de naïveté, puisque les grands hommes du temps, nous l'avons vu, en fournissent aussi ? Mieux vaut montrer combien la plupart des écrivains italiens de ce siècle manquent de ces premiers éléments de logique qui, dans l'antiquité comme dans les âges modernes, ont toujours formé aux époques de maturité l'A B C de l'art de penser et d'écrire. Je choisirai l'exemple, non pas chez les poètes à qui l'on passe beaucoup de caprices, ni chez des scribes à qui l'on pardonne leur sottise en faveur de leurs informations ; je le prendrai chez un homme dont chacun loue avec raison l'expérience, la résolution et même le talent, Gino Capponi. Capponi sait narrer, peindre, faire parler ses personnages ; et pourtant vous diriez souvent un villageois qui conte une histoire ou un enfant qui s'embrouille ; nos grandes dames, il y a cent ans, ignoraient l'orthographe, mais elles n'auraient pas accolé un verbe au singulier à des sujets au pluriel ; elles n'auraient pas, dans une courte phrase, fait jouer le rôle de maître Jacques à la conjonction *et*, contrainte à signifier tantôt *mais*, tantôt *pourtant*, etc. Froissart, à la même époque, répète gauchement une même liaison dans une même page, mais du moins toujours dans son sens naturel (1) ; il manque d'aisance, mais non de clarté. Au contraire, il y a des cas où Capponi, cet

(1) « Or a le comte de Flandre, qui se tient en son châtel de Lille, assez à penser.. .. Or lui remémore l'alliance qu'il avait au duc de Bourgogne..:.. Or est-il bien heureux que le roi Charles est mort. »

esprit si lucide, mais qui vit dans une époque où personne n'enseigne ni n'apprend à exprimer nettement sa pensée, dit manifestement autre chose que ce qu'il a en tête : « Les maisons d'Andrea furent brûlées, dit-il, parce qu'il était gonfalonier de la Compagnie du lion blanc » ; or lisez le contexte et vous verrez qu'il entend, non pas qu'on en voulait alors aux gonfaloniers ou à cette Compagnie, mais qu'on lui en voulait à lui parce que, à la différence de ses collègues, il avait déclaré vouloir défendre la Seigneurie menacée ; on avouera que ce n'est pas du tout la même chose. Il écrit un peu plus loin : « Mais les Seigneurs qui en furent informés, vers deux heures de la nuit, deux d'entre eux, Alamanno Acciajuoli et Pierozzo Pietri, sans rien dire à leurs collègues, s'en allèrent à Santa Croce avec quelques fantassins et transportèrent subrepticement les urnes au palais. » Quelle singulière idée que de présenter d'abord comme une résolution collective des Seigneurs une décision prise en réalité à leur insu et contre leur intention par deux d'entre eux (1) ! La prose italienne n'était pas encore formée, dira-t-on, mais c'est un signe que l'esprit de la nation n'était pas non plus formé et, au reste, ces chroniqueurs ne sont pas plus clairs quand ils écrivent en latin où, avec toute leur incorrection, ils auraient pu être limpides, si l'imperfection de la prose italienne était seule cause de leurs phrases ambigües.

(1) V. ces passages pp. 273-274 et 279-280 de l'édition Barbèra, Florenee, 1862.

VI

La société pour qui s'écrivaient ces chroniques ne devait pas, on en conviendra, être infatuée de littérature, ni encourager cette superbe qui plus tard détachera de la foi une foule d'écrivains. A lire les complaisants récits que Pétrarque nous a laissés des honneurs extraordinaires à lui décernés par ses compatriotes, on croirait que l'Italie du quatorzième siècle est déjà idolâtre du talent littéraire. Il n'en est rien. Admettons que Pétrarque n'exagère point ; ne cherchons pas davantage si sa dextérité n'est pas pour quelque chose dans la déférence qu'il inspire. Aussi bien il n'est pas le seul au quatorzième siècle que des souverains ou des villes aient couronné. Mais, comme il arrive toujours, c'est chez quelques individus, princes ou magistrats ou simples particuliers que s'éveille cet enthousiasme nouveau pour le génie. Gardons-nous de croire que la foule le partage ! Les chroniqueurs nous démentiraient par leur silence. Les grands *trecentisti* tiennent chez eux une bien petite place auprès des hommes politiques et des gens d'Eglise, témoin ce chroniqueur qui, rapportant que l'empereur couronne un poète italien, omet le nom de ce poète, mais cite les docteurs en théologie qui assistèrent à la cérémonie. En réalité, on aperçoit à peine les gens de lettres les plus fameux chez les annalistes italiens du quatorzième siècle, et encore chez quelques-uns seulement. Monaldi, dans son *Diario*, relèvera quelques dates littéraires ; il notera le jour où Boccace

commence ses leçons sur Dante; il qualifiera Pétrarque, à l'occasion de sa mort, de grand poète (1). Mais d'ordinaire c'est pour leur science ou pour leur participation aux événements, non pour leurs talents littéraires que les poètes obtiennent une mention des historiens, quand ils l'obtiennent. L'annaliste génois Giorgio Stella ne nommerait pas Pétrarque et ne louerait pas Boccace de l'avoir loué s'il n'était heureux de se prévaloir des éloges que Pétrarque a donnés à Gênes (2). Andrea de Redusiis de Quero ne célèbrerait pas le génie de Pétrarque sans l'occasion que lui en fournit l'ambassade où Pétrarque fit d'abord au sénat de Venise l'honneur de s'évanouir intimidé (3). Encore faut-il remarquer la sécheresse de la plupart de ces mentions ; une des moins laconiques est celle de l'*Historia miscellanea bononiensis* qui consacre moins de trois lignes à Dante à l'occasion de sa mort qu'elle place en 1320 (4); et, quand elles n'émanent pas de Florentins, elles ne se rencontrent que chez des chroniqueurs de la fin du siècle et du début de l'âge suivant; enfin, dans l'ordre de la littérature, ces chroniqueurs n'aperçoivent que des faits isolés ; il faut arriver à Sozomène pour trouver quelques lignes sur la renaissance du grec en Italie grâce à Manuel Chrysoloras et aux victoires des Turcs. Les annalistes du quinzième

(1) Ce *Diario* a été imprimé à la suite des *Istorie pistolesi*, Prato, Guasti, 1835.

(2) Col. 978-979 du XVIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(3) *Chronicum Tarvisinum ab anno 1368 ad annum 1428*, p. 751 du XIXe vol. de Muratori, *op. cit.*

(4) Col. 332 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

siècle tâcheront quelquefois d'être plus exacts à noter l'apparition, la disparition des écrivains supérieurs ; saint Antonin fournit quelques données précises sur la vie politique de Dante ; il a manifestement du plaisir à citer des noms fameux ; par exemple, il avertit que Dante et Petracco, le père de Pétrarque, assistèrent à une réunion de leur parti sur laquelle on ne sait rien de plus. Mais Matteo Palmieri, qui, dans une digression de son traité sur la *Vita civile* s'espace sur une prétendue vision de Dante, garde dans sa chronique la même discrétion que ses devanciers, quand il enregistre la naissance ou la mort d'un poète. D'autres chroniqueurs du quinzième siècle attestent leur indifférence pour la littérature, soit par leurs erreurs de date, soit par leurs qualifications incomplètes ; ainsi Lorenzo Bonincontri croit que Boccace et Pétrarque meurent la même année et en 1371 ; un anonyme de Forlì en est encore à ne tenir compte à Cino da Pistoja que de sa science du droit (1).

Mais quoi ? Les conteurs mentent donc quand ils affirment que Dante est lu dans les palais et dans les boutiques ? Non, certes. Seulement la littérature ne passe encore près de la société italienne que pour un délassement, sauf la proportion dans laquelle y entre la théologie. Les faiseurs de vers d'amour, à Florence, sont d'ordinaire des hommes de sens fort rassis, qui choisissent une dame réelle pour objet de leur admira-

(1) *Laurentii Bonincontrii Miniatensis annales 1360-1468*, col XX B du XXIe vol. de Muratori, *op. cit.; Annales forolivenses ab anno 1275 usque ad annum 1473*, XXIIe vol., *ibid.*, à l'année 1348.

tion ; ils observent en son honneur, dit M. Del Lungo, tous les rites provençaux, cachent soigneusement son nom, feignent un deuxième amour pour couvrir le premier, etc., mais n'en demeurent pas moins occupés de leur comptoir, de leur parti politique, de leur patrie et de leur compagne légitime ; on lit leurs vers, mais la paix d'aucun ménage n'en est troublée (1). Les inspiratrices en sont des épouses laborieuses, paisibles, fécondes, très attachées à leurs maris, des bourgeoises fort peu semblables aux grandes dames de nos cours méridionales et dont Francesco da Barberino lui-même, le grand maître des élégances d'alors, tient bien plus à conserver l'innocence qu'à orner l'esprit ; car il se demande s'il est bon qu'une femme, vécût-elle dans la plus haute société, sache lire et écrire, sauf le cas où elle se destine aux ordres monastiques (2).

Le sexe mâle, en Italie, n'était pas encore non plus avide d'instruction pour lui-même. Au quinzième siècle, les hommes d'Etat ne seront pas seulement les Mécènes, mais les disciples des humanistes ; ils les chargeront d'enseigner à leurs fils l'Ethique et la Politique d'Aristote, les associeront ainsi à l'éducation des futurs magistrats de la cité ; ils feront donner une instruction soignée à leurs filles. Mais le quatorzième siècle n'attachait pas du tout le même prix aux lettres. Même des gens instruits demeuraient alors paresseusement enfermés dans leur sphère, d'autant que les

(1) V. *La Donna fiorentina del buon secolo.* Florence, Bemporad, 1906, pp. 40, 80, sqq.

(2) *Ibid.*, p. 112-116.

universités continuaient à ne donner qu'un enseignement très restreint. Burckhardt, qui veut que la révolution dans les croyances ait été rapide, ne voit pas l'importance de bien des faits qui gênent sa thèse ; il reconnaît que les universités enseignent surtout le droit civil, le droit canonique et la médecine, et qu'au quinzième siècle les maîtres de ces sciences étaient mieux payés que les professeurs d'éloquence. Ce sont pourtant là des symptômes. Comme, à côté des universités, il n'y avait pas de maisons rivales pour enseiner ce qu'elles négligeaient, on l'ignorait généralement.

M. Giacomo Lumbroso a fort bien caractérisé ces savants d'autrefois qui vivaient sur leurs cahiers d'étudiants, qui ne connaissaient absolument rien hors de la science qu'ils professaient (1). Leur ignorance des sciences morales et politiques allait à un point inimaginable. Personne, sauf Pétrarque, ne rêvait alors d'une science universelle. Il s'est moqué d'un Français qui croyait que Cicéron avait écrit sur la physique et Varron sur la métaphysique ; mais, dans son équité, il s'est moqué aussi d'un médecin italien qui plaçait Cicéron et Pline parmi les poètes, d'un légiste de l'Université de Bologne qui professait une opinion analogue, mettait Valère Maxime au rang des moralistes antiques, croyait Ennius et Stace contemporains et, très versé dans Térence, ignorait le nom de Plaute. On soupçonnera peut-être que Pétrarque exagère ; mais le grave Coluccio Salutati avait souvent vu des théolo-

(1) *Gli appunti degli scolari nel medio evo*, p. 60 du XIe vol. de la 3e série des *Atti dei Lincei*.

giens qui, embarrassés par des citations de Virgile ou des Pères et n'osant avouer tout haut leur ignorance, se les faisaient expliquer par des enfants dont ils feignaient d'éprouver le savoir (1). Sacchetti, qui tenait à passer pour un homme instruit, accumule des erreurs grossières : bornons-nous à dire qu'il fait de Solon un philosophe romain. Le roi Robert, dont tout son siècle admirait l'érudition, notait soigneusement dans ses Apophthegmes que le père d'Alexandre de Macédoine s'appelait Philippe. On a fait observer à M. G.-B. Siragusa, qui, à ce propos, taxe ces Apophthegmes d'œuvre enfantine, qu'on trouve des mentions aussi naïves dans les *Fiori dei filosofi*, dans le *Novellino;* pour ce qui nous concerne, c'est simplement renforcer notre remarque. Il y a mieux; Pétrarque, qui tient si fort à un savoir encyclopédique, laisse échapper de singuliers aveux ou de surprenantes erreurs en histoire moderne, en géographie; c'est peut-être par manière de parler qu'il dit ne pas savoir comment s'appelle l'empereur de Constantinople quand l'indiscret Lorenzo Pilato veut lui arracher une lettre de recommandation ; mais j'ai bien peur qu'il ne fasse finir la mer Noire à l'embouchure du Don; il raconte sérieusement que Charlemagne fut deux ans ermite sur le Soracte, puis, qu'importuné par le grand nombre des pèlerins, il se retira sur le mont Cassin et y mourut; il sait bien que l'Arno passe à Pise, mais il n'est point sûr qu'il n'arrose pas aussi Lucques (2).

(1) *Carteggio* de Coluccio Salutati publié par M. Fr. Novati, p. 290 du IIIe vol.

(2) Lettres séniles, Ier vol. de la traduction italienne Fracas-

VII

Ce manque d'instruction générale favorisait le maintien des croyances. Un homme parqué dans une science particulière pourra sans doute mépriser les autres sciences ; mais il ne se figurera pas qu'il les possède ; il hasardera moins hardiment une explication nouvelle de l'univers. Or, pour nombre de sciences, outre que les maîtres manquaient, les manuels n'étaient que de mauvais abrégés de vieux ouvrages ; les bons livres, vu la rareté des copistes intelligents et même inintelligents, qui prouvait la rareté des amateurs, ne se trouvaient pas toujours à prix d'or. On sait que Pétrarque n'avait pas rencontré un Virgile à Cologne, qu'il constatait souvent qu'on ignorait jusqu'aux titres des ouvrages de Cicéron, que les pieux moines de Montrieu n'avaient pas plus de Lactances que de Cicérons. L'Italie se trouvait dans la même pénurie que le reste de l'Europe ; cent ans plus tard on voit que Luigi Pulci lit Virgile dans un exemplaire emprunté (1). Pétrarque dit

setti, p. 175, 111 ; *De vita solitaria*, II, ch. 23 ; *Itinerarium syriacum* : « (Arnus) *Pisas interfluit et de Luca quidem dubius sum.* » — Leon. Bruni, d'après la 7e lettre du VIIIe livre de sa correspondance, ne paraît pas très sûr que certain évêque de Côme distingue bien Côme et Cumes.

(1) *Aneddoti e varietà per la vita di Luigi Pulci*, article de M. Carlo Carnesecchi, au XVIIe vol. de la 5e série de l'*Archivio storico italiano*. V., au contraire, sur l'abondance des manuscrits en Orient et la facilité de les consulter, M. Ch. Diehl, *Etudes byzantines* (Paris, Picard, 1905), p. 307-337.

qu'à Liège il ne put avoir et à grand peine qu'une encre jaunie; j'imagine pourtant que les négociants de la ville n'étaient pas tous réduits pour tenir leur comptes à faire des crans sur des morceaux de bois; mais la 163e Nouvelle de Sacchetti montre qu'à Florence même, qui voulait avoir à point ce qu'il faut pour écrire faisait bien d'y penser d'avance. La découverte du papier de chiffons avait rendu moins lucratif le métier de parcheminier, mais non multiplié les manuscrits. Les Universités faisaient ce qu'elles pouvaient pour suppléer au manque de livres; les professeurs qui prenaient chez eux des étudiants en pension mettaient leur bibliothèque personnelle à leur service; les *stazionarii*, moyennant une redevance fixée d'accord avec l'Université, prêtaient des livres ou les laissaient copier. Nous ne surveillons qu'à demi nos étudiants dans les bibliothèques universitaires, et certains d'entre eux nous prouvent que nous avons tort; on ne pouvait pas alors se payer le luxe de ne pas les surveiller; aussi, dans les bibliothèques publiques des monastères, on attachait souvent les livres aux armoires avec des chaînes de fer (1). Les livres de première nécessité,

(1) Sur les prêts de livres, v. M. Augusto Gaudenzi, article sur la Chronique bolonaise de Floriano Villola, pp. 406-407 du XIIe vol. de la 3e série des *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per la provincia di Romagna*. Au XVIIIe vol. de l'*Archivio storico italiano*, 5e série, p. 261, dans un article de M. Franc. Malaguzzi Valeri sur les miniatures à Bologne du treizième au dix-huitième siècle, il est parlé d'une discussion que souleva en 1386 un *stazionario* sur les conditions pécuniaires mises au prêt des livres. A propos des chaînes de fer, un notaire d'Arezzo,

c'est-à-dire alors les manuels de piété ne se trouvaient guère plus facilement que les autres et un bréviaire pouvait coûter 12 florins d'or ; voilà pourquoi on punissait bien légèrement le Religieux qui n'en possédait pas ; un règlement de 1353 décide que le Servite qui n'aura point de bréviaire ne sera pas autorisé, jusqu'à ce qu'il s'en soit procuré un, à dépenser plus d'un demi-florin à s'acheter de l'étoffe (1) ; c'était toute une affaire que de mettre la main sur un psautier lisible et correct ; on y employait ses amis en leur indiquant les personnes qui pourraient peut-être en céder un (2). Je ne sais plus quel Religieux, au cours d'un voyage, écrit à un couvent qu'il n'a pas oublié la commission d'acheter un psautier ou un bréviaire, mais que jusqu'à présent il n'a pas pu y parvenir. Pouvait-il en être autrement quand l'auteur vivant, le plus illustre, le plus empressé à répandre ses ouvrages, Pétrarque, restait quelquefois des années sans pouvoir en faire tirer les copies qu'il destinait à ses amis ? Car Pétrarque n'arguait pas de cette impossibilité pour payer ses corres-

par testament de 1338, partagea sa bibliothèque entre les Dominicains et les Franciscains de la ville, à condition que la conservation des livres fût assurée par ce moyen. Cette bibliothèque se composait d'environ 70 volumes de théologie, philosophie, morale, histoire et de quelques classiques latins.

(1) *Annales Sacri Ordinis fratrum Servorum*, par Arcangelo Giani. Florence, 1618 Sur le prix que je viens d'indiquer pour un bréviaire, v. p. 158 du numéro d'octobre-décembre 1905 de la *Rivista delle biblioteche e degli Archivi.*

(2) V , dans la correspondance qui fait partie de la *Leggenda minore di S. Caterina*, une lettre du 30 janvier 1381.

pondants d'une défaite honnête. M. Francesco Novati a fait remarquer que les lettres de Nelli prouvent que la plupart des ouvrages de Pétrarque étaient inconnus de ses plus fervents admirateurs (1). Les Pétrarque, les Boccace étaient réduits à se faire eux-mêmes copistes.

Ajoutez la difficulté des correspondances, des voyages, et vous comprendrez avec quelle lenteur devaient se propager les idées. Une nouvelle, une pièce de vers pouvait, dans un cas donné, circuler très vite; on en a fourni des preuves, mais ce sont des cas rares. Sans doute, on cherchait déjà les moyens de mieux assurer les relations épistolaires ; il paraît qu'entre les grandes villes d'Italie un service de poste sous le nom de *scarsella* fonctionnait régulièrement (2). Il n'en est pas moins vrai que les lettres couraient sur les grands chemins à peu près autant de risques que les voyageurs opulents. Même les plus discrètes sur la politique, sur la marche des armées en campagne étaient souvent interceptées; il valait quelquefois encore mieux les envoyer tout ouvertes pour qu'elles eussent chance de n'être pas retenues; et il restait à souhaiter que les soldats voulussent bien ne pas y flairer ce qu'elles ne contenaient point. Peu importait l'éclat du nom dont elles étaient signées : deux lettres de l'empereur Charles IV à Pétrarque demeurèrent en route,

(1) Article du *Giornale storico della letteratura italiana* (sur les trente lettres de Nelli, publiées en 1892 par M. H. Cochin), pp. 400 et sqq. du XXIe vol.

(2) *Ibid.*

l'une plusieurs mois, l'autre près de trois ans (1). D'autres indiscrets retenaient les lettres écrites avec élégance ou en caractères bien moulés (2). Aussi, tout progrès se propageait-il avec une extrême lenteur ; en voici deux exemples pris dans des ordres d'idées très différents : les miniaturistes bolonais continuaient à orner leurs marges de feuillages pesants dans le goût héraldique, quand déjà ceux de Ferrare et de Florence y mettaient des animaux de toute nature et paraient leurs frontispices d'arcs de triomphe avec camées, médailles, portraits ; en 1309, les banquiers florentins de Venise essaient un instant de refuser une opération que Venise les priait de faire à Rome ; ils n'ont pas, disent-ils, d'associés là-bas ; à supposer qu'il y ait là mauvaise volonté, encore faut-il qu'il n'ait pas été alors effrontément absurde d'avancer qu'ils ne pouvaient se charger de l'opération (3). Bien mieux, Boccace pouvait connaître la moitié des Annales et des Histoires de Tacite sans que Pétrarque partageât cette joie.

Une autre conséquence de la difficulté des communications entre les esprits distingués était de les maintenir en communion plus étroite avec la foule. Moins liés entre eux, ils continuaient, à bien des

(1) Pétrarque : Lettres séniles, II, p. 523-524, 563 ; Lettres fam., V, p. 39 sqq. ; IV, 72, dans la traduction Fracassetti.

(2) Pétrarque : Lett. famil., IV, pp. 275, 278, *ibid.*

(3) V. *La Miniatura in Bologna*, par M. Fr. Malaguzi Valeri, au XVIIIe vol. de la 5e série de l'*Archivio storico italiano* et *Le relazioni tra le Repubbliche di Firenze e di Venezia nell'ultimo ventennio del secolo XIV*, par M. Bolognini au IXe vol. du *Nuovo Archivio Veneto*.

égards, à parler, à écrire comme elle, ce qui contribue à faire penser comme elle. Leurs modes sont quelquefois, au fond, les siennes. Ainsi, à lire les vers de Dante et de Pétrarque, on pourrait croire que les jeux de mots sur les noms de personnes forment un raffinement d'école, un privilège de la poésie; on les retrouve, à la vérité, dans la prose de Pétrarque (1), mais ce sera vieille habitude de poète. Erreur : cette mode vient de la foule; les poètes l'ont adoptée parce qu'elle s'accorde avec leur goût du mystère, mais c'est un amusement et un peu aussi une superstition populaire, à telles enseignes que le calembourg était quelquefois une ruse de parti : lorsque Florence, en accordant à des Grands les bénéfices de la roture, c'est-à-dire les droits politiques enlevés à leurs pareils, leur imposait de prendre un nouveau nom pour les séparer de leurs *consorts*, les bénéficiaires cherchaient souvent un nom qui s'éloignât le moins possible de celui qu'ils avaient porté jusque là; les Agli, par exemple, se firent appeler Scalogni pour que la parenté de l'ail et de l'échalote rappelât les liens qu'on leur ordonnait de briser. Ou bien le jeu de mots devenait une arme entre les mains des pamphlétaires; Ferrare, quand les Este se brouillaient avec Venise, devenait, pour les versificateurs de la Sérénissime, *fe rara* (2); de graves ambassadeurs florentins

(1) Pétrarque : Lett. famil. IV, 337; V, 30, 458; Lett. séniles, I, 156. *Vita solitaria*, II, ch. 49.

(2) V. *Storia della Repubblica di Venezia nella poesia*, par M. Ant. Medin, Milan, Hoepli, 1904, p. 215.

représentaient à un pape que guelfe vient de *gerit fidem*, gibelin de *gerit bellum* et qu'il devait se régler là-dessus. Plus souvent, le calembourg s'épanouissait dans les *frottole*, coqs à l'âne que M. Flamini rapproche avec raison des *fatras* de France, des *ensaladas* d'Espagne et auxquels des gens d'une condition relevée ne craignaient pas de mettre la main ; car les hautes classes, comme il le dit, jusque dans le quinzième siècle, partageaient bien des goûts avec le peuple (1). M. A. Moschetti a écrit tout un article sur les *bisticci geografici* en dialecte vénitien (2).

Les lettrés du temps pouvaient bien dédaigner la foule : ils avaient toutefois en commun avec elle autre chose encore que quelques distractions. N'arrivant pas à vivre assez en esprit les uns avec les autres, ils ne parvenaient pas à se défaire complètement de ses manières. Dante, s'il fallait en croire les conteurs, avait jusque dans les cours une verdeur peu aristocratique; on ne s'en étonne pas trop, on la met, authentique ou non, sur le compte de son caractère, de sa vie batailleuse et errante. Mais Pétrarque, qui a vécu loin des camps et de la place publique, qui s'est formé entre des femmes et des gens d'église, qui cultive la courtoisie et casse au besoin l'encensoir sur le nez des gens, se permet avec ses correspondants d'incroyables libertés. Passons sur les vivacités de sa polémique avec ses confrères; mais sa hardiesse avec le dauphin Humbert II, surtout avec l'empereur Charles IV va jusqu'à

(1) P. 153 de ses *Varia*, Livourne, Giusti, 1905.
(2) VII• vol. du *Nuovo Archivio Veneto*.

l'insolence et à l'injure (1). C'est tout juste s'il ne les traite pas de lâches. On dirait volontiers en modifiant un mot de Talleyrand sur Napoléon 1er : « Quel dommage qu'un conseiller si courageux soit si mal élevé ! » Notez que Pétrarque fait à l'empereur une condition pire que celle d'un roi du théâtre contemporain qui, pour manque d'égards à l'endroit d'une fée reçoit tous les jours à midi une paire de soufflets : car la fée permet au monarque d'écarter tout témoin, tandis que Pétrarque sait très bien qu'un empereur n'ouvre pas ses lettres lui-même : on les lui lit devant sa cour (2). C'est donc en audience solennelle que Charles IV essuie les avanies de Pétrarque. Mais alors comme en plein moyen âge l'injure, dans l'opinion des lettrés et des rois, faisait partie intégrante de la franchise. Les lettres de Pétrarque à ses égaux, à ses amis sont encore plus concluantes ; car ici on ne peut dire que le courage lui monte à la tête. En guise de ménagement oratoire, il dit à un médecin de ses amis qu'il ne le croyait pas, jusque-là, de ces ignorants disputeurs qui

(1) V. la lettre au dauphin dans les *Famil.*, I, pp. 432-433, 436 ; les lettres à Charles IV, même recueil, pp. 75, 77, 78, 79, 84, 201-203 du IVe vol., et p. 13 du Ve. V. aussi une lettre à un cardinal, *ibid.*, II, p. 102, sqq. Dans le *De remediis utriusque fortunae*, écrit pour consoler Azzo di Correggio d'avoir perdu le pouvoir, les passages relatifs aux souverains renversés sont bien plus propres à blesser Azzo qu'à lui rendre le calme.

(2) V. les *Lett. Famil.* de Pétrarque, IV, p. 333. Les lettres adressées aux papes leur étaient également lues par un secrétaire et devant témoins. *Ibid.*, V. 250 ; v. aussi dans la correspondance de Leonardo Bruni, la 3e lettre du Ier livre.

feraient mieux de se taire que de crier; dans une lettre où il appelle un jurisconsulte son père et lui adresse des compliments emphatiques, il relève avec insistance ses bévues et finit, après lui en avoir demandé la permission, par le traiter d'imposteur et de plagiaire; jusqu'avec son frère chéri, il emploie involontairement de malheureuses expressions (1). Boccace, dans ses moments de mauvaise humeur, n'écrit pas sur un autre ton (2).

VIII

Il serait facile de relever nombre de détails de mœurs qui prouveraient combien l'Italie était encore naïve dans son fond. Je pourrais rappeler la mise en scène qui aida Rienzi à établir son pouvoir ou citer des traits de ruse ingénue, comme celui-ci : Galeazzo Visconti a fait prisonnier un général ennemi, mais veut l'envoyer porter secrètement des propositions de paix; il lui suggère l'idée de demander la consolation d'une concubine; on la lui accorde; mais le captif n'en profite pas; et quand le lendemain on lui demande comment les choses se sont passées (c'était là une de ces questions que l'empereur posait à sa bru un lendemain de noces devant la cour), il répond que la présence de ses gardes l'a gêné; il demande donc une chambre à part; on la lui concède, et il prend la clef des champs si sa-

(1) Lettres séniles, II, 257; Lettres famil. I, 558, sqq; II, 476, 477.
(2) V. sa lettre du 28 juin 1323 à Francesco Nelli.

vamment offerte (1). Je pourrais citer cette clause étrange d'un traité conclu en 1319 entre des seigneurs et Sienne, aux termes duquel, si poussés par le pape et l'empereur, ils lui font la guerre, la paix ne sera pas pour cela réputée enfreinte (2). Mais mieux vaut montrer combien le caractère médiéval était encore profondément marqué sur l'Italie du quatorzième siècle, combien elle vivait encore des idées des générations précédentes.

On nous dit aujourd'hui que les mots de guelfe et de gibelin avaient alors perdu leur sens en Italie, qu'en réalité on s'y battait pour des intérêts de classes et et qu'aussi bien toutes les guerres du monde n'ont jamais été que la lutte du riche et du pauvre. Il y a certainement du vrai dans cette idée soutenue avec science et conviction, mais du vrai en ce sens que les intérêts matériels se sont toujours mêlés aux principes qui divisent les hommes et que l'histoire n'avait pas jusqu'à nos jours démêlé suffisamment le rôle de ces intérêts. Seulement l'école du matérialisme historique tombe dans une erreur analogue à celle de Villemain lorsqu'il dit (ou semble dire) que les livres d'un siècle naissent toujours de ses salons ; il généralisait trop une assertion vraie du dix-huitième siécle ; de même, depuis que le socialisme tient en échec les idées de liberté, d'indépendance, de gloire militaire, d'équilibre euro-

(1) Chronique de Merula, col. 91-92 du XXVe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) Orlando Malevolti : *Historia dei fatti e guerre dei Sanesi cosi esterne come civili*, édit. de Venise, 1599, p. 82.

péen, on peut dire que, dans quelques Etats, la question d'argent domine toute la politique intérieure et extérieure. Mais il en était tout autrement jusqu'à ces vingt dernières années. Les hommes tenaient infiniment moins à leur vie, à leur bien-être, infiniment plus à leurs idées. La critique peut soutenir qu'elle distingue plus nettement les divers motifs qui animaient à l'action les hommes du passé; mais prétendre qu'ils se trompaient du tout au tout sur ces motifs, rayer ou subordonner absolument celui auquel ils donnaient le plus de poids, c'est soutenir un paradoxe. On peut en effet citer des textes qui prouvent péremptoirement que dans les trois premiers quarts au moins du quatorzième siècle, on entend par guelfe ou par gibelin, en Italie, non pas simplement le parti de tel ambitieux ou de telle classe, quoiqu'il y ait une foule d'ambitieux et que les diverses classes s'agitent, mais, comme au siècle antérieur, d'une part le parti qui met sa confiance dans l'empereur, d'autre part celui qui met sa confiance dans l'Eglise; des meneurs pourront souvent, sous un masque, travailler à leurs intérêts propres, mais la foule suit de bonne foi les bannières qu'on lui montre. Les chroniqueurs définissent le guelfe et le gibelin du quatorzième siècle exactement de la même façon que ceux du treizième et du douzième.

Par exemple, pour Philippe de Lignamine, les guelfes sont, d'un bout à l'autre de la péninsule, les amis de la papauté, et les gibelins, les amis de l'empire; ainsi, lorsque Pistoja finit par se rendre aux Lucquois et aux Florentins qui se la partagent, il dit nettement : « Le parti de l'Eglise s'en réjouit et le parti de l'Empire

en gémit (1). » Ceci du vivant de Henri VII: Lorsque meurt cet empereur, un autre chroniqueur nous dit que, sur une lettre de Sienne qui annonçait l'événement, les guelfes de Reggio obligèrent les gibelins de la ville à illuminer (2). Plus tard, sous Louis de Bavière, Albertino Mussato dit formellement que les Italiens sont divisés en deux partis, gibelin et guelfe, dont le premier tient pour Louis, le deuxième contre lui ; et les *Istorie pistolesi* déclarent que tous les gibelins laïcs et ecclésiastiques sont pour le Bavarois et tous les guelfes pour le vrai pape que l'empereur veut remplacer. Nous voyons, dans les *Bandi lucchesi*, publiés par Salv. Bongi, que Martino della Scala obligea les magistrats lucquois à jurer fidélité au parti de l'empire. Lorsque Matteo Villani, dans la deuxième partie du siècle, écrit qu'une cité libre doit se garder des empereurs, sans quoi elle deviendra la proie des tyrans, quand il constate qu'à Pise, qui précisément subit déjà ce sort, le menu peuple est pour l'empereur, prouve-t-il assez clairement que la vieille division persiste ? Plus tard encore, en 1381, Coluccio Salutati, secrétaire de la république florentine, dans une lettre officielle à Charles de Duras, caractérise les guelfes de la façon suivante : « Les guelfes sont un parti pieux et choisi, qui aime la paix, qui honore Dieu et la justice, qui s'est toujours rangé du côté des souverains pontifes quand les princes du siècle ont persécuté l'Eglise (3). » Comme pendant, les

(1) Col. 858 du IXe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) *Chronicon Reggiense ab anno 1272 usque ad annum 1388 auctoribus Sagatio et Petro de Gazata*, col. 26 du XVIIIe vol., *ibid.*

(3) Liv. II, p. 28 de son *Carteggio*.

gibelins continuaient à passer pour impies; le bruit avait couru que ceux de Todi, après avoir pris Orvieto, avaient écrit sur les murs : « Les hommes de Todi, qui ne craignent ni Dieu ni les hommes, ont pris de vive force la ville d'Orvieto (1). » En 1305, les gens de Spolète avaient marché contre ceux de Foligno en criant : « A mort, ces patarins de gibelins ! (2). »

Même quand les politiques cessèrent de se ranger derrière le pape ou l'empereur, on rêvait encore des heureux effets de la domination de l'un ou de l'autre et nombre de poètes faisaient leur choix entre les deux. C'étaient, dit M. Wesselofwski (3), des idoles auxquelles on revenait aux jours d'infortune.

Voici maintenant quelques textes sur l'élan avec lequel chacun des deux partis se prononçait pour son chef traditionnel. Une chronique modenaise décrit la joie enthousiaste des Gibelins de la ville se représentant (1329) le prochain triomphe de Louis de Bavière sur le parti opposé : « Plût à Dieu, » fait-elle dire à un d'eux, « que je pusse le voir, lui ou son Maréchal, un seul jour à Modène, quitte à mourir le lendemain ! Car nos frères, tout enfermés qu'ils sont dans le sépulcre, se couronnent de fleurs à cette nouvelle. » Un autre disait : « J'ai deux fils : j'en donnerais un pour voir l'armée de l'empereur dans Modène » et un

(1) *Archivio storico italiano*, p. 10 du IIe volume de la 3e série, en note.

(2) *Fragmenta Fulginatis Historiae, 1198-1341*, dans les *Rerum italicarum scriptores* de Tartini.

(3) Dans son étude du *Paradiso degli Alberti*, p. 143 de la 1re partie du Ier volume.

troisième : « Je voudrais toucher le bord de ses vêtements et puis que tout mon bien s'engloutît. » Là-dessus, le chroniqueur, qui est Guelfe, fait honte à ses concitoyens qui, oubliant les maux causés par la fureur tudesque, ont prié les Allemands de visiter leur ville en leur offrant 3.000 florins ; l'empereur a daigné accueillir cette requête; les Allemands sont venus, on les a reçus avec des chants de fête, on a baisé leurs armes, leurs vêtements ; les Gibelins les ont conduits à leur foyer comme des frères, et les Allemands les ont exploités à cœur joie (1).

A la même époque, Pietro Azario, notaire de Novare, écrit dans sa chronique des Visconti que c'était pour exaucer les prières des justes que Dieu avait transféré aux Allemands la dignité impériale ; il leur décerne le prix de la vaillance : « Oh quels beaux hommes que ces Allemands, que ces Lombards que j'ai vus sortir des portes de Milan ! (2) » En 1354, à Pise, on s'écriait sur le passage de Charles IV : « Celui-ci est l'agneau de Dieu qui est venu pour mettre la paix parmi les chrétiens. »

De leur côté, les Guelfes continuent à détester cordialement les Teutons. Ne concluons rien des rixes sanglantes qui, dans les camps, mettent aux prises Allemands et Italiens : la politique n'est souvent pour rien dans les conflits de soldats. Mais la haine de parti et de race éclate quand en 1307 la population de Parme

(1) *Chronicon Mutinense ab anno 1306 ad annum 1342*, par Bonifacio de Marano, col. 117-118 du XIe volume de Muratori, *op. cit.*

(2) « *O quam pulchra formositas Theutonicorum...!* » (ch. 4-5.)

voit d'un mauvais œil les Allemands parmi les cavaliers qui sont venus de Vérone et de Mantoue pour faire leurs Pâques et qui ne se pressent pas de s'en aller ; elle éclate lorsque Parme ne se résigne à recevoir à sa solde cinquante cavaliers allemands que parce qu'on l'assure qu'ils sont bons Guelfes; car depuis le temps de Frédéric II elle déteste leur nation, et le souvenir de Henri VII, ce dieu des Gibelins, a ravivé cette animosité(1); elle éclate lorsque Giovanni de Cermenate, notaire et syndic de Milan, malmène les Allemands au cinquante-cinquième chapitre de sa chronique, déclare que Henri VII ne peut ni ne sait se faire couronner et appelle ses soldats des imbéciles. Notons encore l'ardeur avec laquelle des Modenais se portent contre la garnison allemande de leur seigneur quand elle leur cherche querelle : « Aussitôt les citoyens crient : Aux armes ! On se jette sur ces barbares et on réprime à coups d'épée leur mutinerie. » Le chroniqueur ajoute avec dépit : « Un Allemand qui ne valait pas grand chose ayant péri dans la bagarre, les magistrats, pour apaiser ses camarades, firent arrêter quelques bourgeois et coupèrent la langue à un cordonnier (2). » Au temps de Louis de Bavière, les Allemands introduits dans Modène par le tyran de la ville Manfredo dei Pii, font main basse sur tout, même sur les femmes, et, pour plus de commodité, percent les murs des maisons, en criant que tout appartient à l'Empire, si bien que

(1) Philippe de Lignamine, col. 860 du IXe vol. de Muratori, *op. cit.*; *Chronicon parmense* précité, vers 1315.

(2) Chron. de Bonif. de Morano, à l'année 1316.

Manfredo se débarrasse d'eux sous un prétexte ; aussi un chroniqueur local s'écrie : « Voilà le bon gouvernement des Teutons ! Que Dieu nous en préserve ! Car aujourd'hui, à Modène, quand on veut désigner un temps de misère, on dit : *comme au temps des Teutons* (1). » Un dernier trait de l'antipathie des Guelfes contre les Allemands peut encore être relevé dans la complaisance avec laquelle on entretenait en Italie leur réputation d'ivrognerie (2).

On objecte qu'au quatorzième siècle il y a eu des alliances entre villes réputées guelfes et villes dites gibelines. Sans doute ; car il n'y a pas de tradition dont un peuple ne se soit jamais écarté ; il est bien clair que, quand la papauté menaçait directement ou indirectement l'indépendance de l'Italie centrale, quand elle appuyait le conquérant Jean de Bohême ou faisait mine de déborder en Toscane, Florence, par exemple, se rapprochait soit des Visconti, soit de l'empereur ; mais, le danger passé, elle revenait au plus vite à ses principes. Le gros de la population ne se prêtait du reste qu'à contre-cœur à ces dérogations momentanées que la nécessité imposait à ses chefs. En 1329, Parme avait une excuse pour s'être donnée à Louis de Bavière : un légat du pape venait d'arrêter traitreusement Rolando Rosso qu'elle avait tout récemment pris pour seigneur ; pourtant le *Chronicon Parmense* dit que cette soumission à l'empereur est un fait inouï quand

(1) Col. 43 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) J'ai étudié cette réputation dans le *Bulletin italien* de juillet-septembre 1901.

on songe comment Parme s'était comportée au temps de Frédéric II. M. Perrens, dans le moment même où il assure que les noms de Guelfe et de Gibelin ne répondent plus à rien de précis à propos de l'alliance momentanée de Florence avec les Gibelins de la Haute-Italie, se réfute lui-même en ajoutant que les contemporains qualifièrent cette alliance de *monstrueuse* (1). Tel fait qui, au premier abord, semblerait établir qu'une ville se détache du parti où elle a été longtemps engagée, prouve exactement le contraire ; par exemple, en 1306, Bologne avait chassé un cardinal, Napoleone Orsini, et un cardinal guelfe : elle passait donc aux Gibelins ? Non pas, au contraire ; elle se soulevait contre Orsini parce qu'il appuyait la fraction Blanche et que les Blancs s'appuyaient sur les Gibelins : c'était contre ceux-ci en réalité que Bologne se soulevait.

Assurément, dans certaines villes, les partis se désagrégèrent plus vite que dans d'autres ; on n'y fut plus forcément réparti en guelfes et en gibelins, comme en Angleterre on l'a été longtemps entre whigs et torys ; mais même alors les préférences antiques persistaient, et c'est surtout dans ces préférences que les divisions avaient consisté. Ainsi à Bologne, où, durant les vingt et une premières années du siècle les législateurs conspiraient joyeusement « la mort perpétuelle des gibelins », où, en 1316, on avait restauré la Compagnie des deux mille *militi* sous le nom de Société de la Croix, qui devait au premier appel suivre contre eux le gonfalon des bouchers, les anciens noms de partis correspondent à dater de 1321 à des idées nouvelles ; mais

(1) P. 174 du IVe vol. de son *Histoire de Florence*.

la ville continuait néanmoins à rechercher l'alliance du pape et du roi Robert (1). Donc, Bologne demeurait guelfe de cœur.

Par conséquent, l'Italie n'a pas dépouillé, au quatorzième siècle, la candide croyance du moyen âge en une république chrétienne à laquelle un chef suprême, à déterminer, peut assurer le bonheur. Elle ignore la grande vérité que la France, que l'Angleterre voient déjà nettement, savoir que l'Europe se compose de nations dont chacune doit se suffire à elle-même (2). Nous ferons remarquer plus tard que l'idée avec laquelle l'Italie ne voulait pas rompre était une idée profondément chrétienne. En attendant, complétons notre observation sommaire par la constatation du prestige que l'empire conservait dans la péninsule, en dépit de tout, un siècle après la mort de Frédéric II. Les empereurs parcouraient alors l'Italie, tantôt en victorieux, tantôt en fugitifs ; parmi ces vicissitudes, guelfes et gibelins lui reconnaissaient encore unanimement certains privilèges. Il est déjà bien curieux de voir que tout à fait à la fin du siècle, en 1395, un homme aussi positif que Giovanni Galeazzo Visconti dépense des centaines de milliers de florins d'or pour obtenir de l'empereur le titre de duc de Milan ; car d'un côté il est déjà le maître incontesté de la Lombardie et, vînt-il à la perdre, l'Empire à cette heure ne serait guère en état de la reconquérir pour lui, tandis que l'on conçoit que

(1) V. M Salvemini : *Il dominio della Parte guelfa a Bologna, 1280-1327*. Bologne, Zanichelli, 1902.

(2) Pétrarque, nous l'avons dit, avait quelquefois aperçu cette vérité, mais il l'oubliait souvent.

cent vingt ans plus tard François Ier et Charles-Quint aient semé l'or pour acheter les électeurs, parce que l'un et l'autre pouvaient se croire les forces nécesssaires pour les obliger à marcher ensuite derrière eux. Mais il est encore plus surprenant que pendant presque tout le quatorzième siècle la justice ait été rendue en Italie an nom de l'empereur, et que cette fiction n'en ait pas été une. Lorsqu'au milieu du siècle, l'empereur, mécontent de Padoue, la déclare déchue de toute juridiction, cette décision, dit un chroniqueur, gêna fort les Padouans, qui ne pouvaient plus faire un acte valable; et Giacomo di Carrara, seigneur de la ville, s'estima heureux d'apaiser César; en 1396, Sienne s'arma de son courage et décida que les contrats matrimoniaux ne seraient plus nuls par le seul fait qu'ils ne mentionneraient pas le nom de l'empereur, omission qui avait été fréquente vers le milieu du siècle et avait entraîné la nullité de nombre d'actes (1). Ainsi, jusque vers 1400, l'Italie laissait une fiction médiévale dominer et troubler les actes les plus essentiels de la vie intime. Sa faiblesse, née de son morcellement, l'empêchait de regarder en face les fantômes politiques du moyen âge.

IX

Au surplus, nous allons voir que le caractère médiéval est empreint sur toute la vie politique de la nation.

On dit que la féodalité avait alors disparu de l'Italie.

(1) Chronique des Gatari, col. 39 du XVIIe vol. de Muratori, *op. cit.*, et Malevolti, *op. cit.*, à l'année 1396.

Cela est vrai, si l'on entend par féodalité ce qui n'en est qu'une partie, le servage. Certes, les grandes communes italiennes ont de bonne heure détaché leurs paysans de la glèbe; mais c'était là supprimer seulement le dernier échelon du système féodal. Encore faut-il remarquer que parfois c'étaient les serfs d'autrui et non pas les siens qu'une commune affranchissait : lorsque Sienne défendait de vendre les serfs, elle entendait par là ceux des comtes établis sur son territoire et dont elle tâchait d'affaiblir la puissance; c'était aux mêmes campagnards qu'elle offrait le droit de cité, à condition qu'ils vinssent habiter dans ses murs; quant aux serfs de ses bourgeois, elle décrétait que quiconque d'entre eux aurait fui serait rendu à ses maîtres. Bologne avait affranchi les serfs en 1256, supprimé en 1282 toute trace de féodalité; mais elle n'en procédait pas plus doucement à l'égard de ses paysans, puisqu'elle enjoignait à son podestat de brûler les maisons de tout village qui ne paierait pas exactement ses impôts (1).

Puis, les deux formes de gouvernement qui devaient détruire la féodalité, l'autocratie et la démocratie, étaient très peu avancées dans l'Italie au quatorzième siècle. Au Sud, dans l'unique royaume que comprît la péninsule, les barons étaient souvent les vrais maîtres sauf les moments où une invasion étrangère nive-

(1) V. dans les *Studi storici* de M. G. Salvemini. Florence, Seeber, 1901, l'article intitulé : *Lo Statuto di Tintinnano del 1297.* Ce sont des considérations d'économie politique et non d'humanité qui firent cesser alors le servage : voir M. G. Arias : *Sistema della costituzione economica e sociale italiana nell' età dei comuni.* Turin-Rome, Roux et Viarengo, 1905, pp. 193-204.

lait tout. Au Nord, à Venise, règne une aristocratie qui est née et qui vit du commerce, mais qui a fermé ses rangs. Au Centre, on trouve des tyrans et des villes libres; mais ces tyrans ne sont d'ordinaire attachés sur leur siège qu'avec de la cire, comme dit le proverbe italien, c'est-à-dire fort peu solidement, et, dans les républiques, le pouvoir se concentre entre bien peu de mains; à Bologne, dans l'*Historia miscellanea* de la ville, on relève, en 1347, un peu plus de 800 votants dans telle question soumise au Conseil du Peuple, un peu plus de 900 en 1367, 561 pour une époque un peu antérieure à ces deux dates; et, bien entendu, ce Conseil ne se composait pas de députés représentant une masse plus considérable de citoyens; il formait à lui tout seul le pays légal. A Florence, le nombre des citoyens actifs, même sous Savonarole qui l'avait accru notablement, ne dépassa pas 3.200; encore ces 3.200 n'exerçaient-ils leur prérogative que par séries de 1.500. Seule, Sienne, le 11 décembre 1348, établit le suffrage universel, mais avec obligation de choisir tous les élus parmi les *minuti*; elle déplaçait donc seulement l'aristocratie; d'ailleurs, le 2 septembre précédent, les nobles y étaient encore assez puissants pour s'emparer du pouvoir; ils ne l'avaient gardé que vingt et un jours, mais, pour les en chasser, il avait fallu que la famille la plus puissante d'entre eux, les Salimbene, et un lieutenant de l'empereur s'unissent aux petites gens (1).

(1) V M. Julien Luchaire : *Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune di Siena dal 1354 al 1369 con introduzione ed indici.* Lyon, Rey, 1906.

L'Italie n'avait pas du tout, au quatorzième siècle, un goût décidé ni pour le despotisme, ni pour l'égale répartition des droits politiques. D'ailleurs, dans les villes démocratiques comme partout, les bourgeois se donnaient des armoiries et, au besoin, dans la réalité comme dans les romans, deux hommes de familles différentes qui se rencontraient porteurs du même emblème, s'en disputaient le monopole à coups d'épée. On sait qu'à Florence, quand les Seigneurs entraient en charge, chacun d'eux était suivi de ses parents qui portaient le cimier, l'étendard, le pennon de la famille.

Mais, outre cela, l'Italie ne rejetait nullement la subordination de vassal à suzerain, les droits seigneuriaux constatés par des chartes. Les chroniques mentionnent fréquemment la prestation d'hommages féodaux, et les archives du temps étaient pleines des pièces qui les constataient. On en trouvera beaucoup par exemple dans le *Ragionamento familiare dell' origine, tempi e Postumi degli Illustrissimi Principi e Marchesi di Monferrato* de Ben. S. Giorgi, réimprimé par Muratori au vingt-septième volume de ses *Rerum italicarum scriptores*. Il y avait des Seigneurs et des vassaux d'un bout à l'autre de la Péninsule; le langage courant l'atteste; on disait tout comme en France, et on avait fort souvent occasion de le dire, *être l'homme de quelqu'un*, et le mot *raccomandato* signifiait la même chose. Les marchands florentins, les Bardi, par exemple, avaient des fiefs aussi bien que les seigneurs lombards ou napolitains. Nombre de familles constituées en sortes de clans, re-

tranchées dans de véritables forteresses, appelaient du dehors en cas d'émeutes le secours de leurs fidèles.

L'Italie s'acheminait alors d'un pas si incertain vers la constitution de l'Etat moderne que ceux qui essayaient le plus résolument de la conduire dans cette voie, les Visconti, considéraient encore à leur dernière heure leur principauté comme un fief de famille; tandis qu'en France, le roi en était, sinon déjà aux dotations en argent, du moins aux simples apanages, la Lombardie se partageait entre les membres de la maison régnante.

La fleur de la féodalité, la chevalerie, s'épanouissait alors en Italie comme en France. Le grand public ne le sait guère chez nous; mais les pages précédentes expliquent la persistance de l'institution au sud des Alpes. D'ailleurs nos chansons de gestes qui devaient encore charmer près de trois cents ans nos voisins, en entretenaient le goût.

Lorsque les châteaux italiens, surtout en Piémont, commencèrent au quatorzième siècle à s'embellir de peintures murales, on y représenta des rois guerriers, des machines de guerre, des batailles, des tournois rehaussés de vers français et italiens, de figures de blason, de devises chevaleresques; Thomas III de Saluces préparait son poème du Chevalier Errant dont les héros modernes et antiques allaient inspirer des miniaturistes français, puis orner les salles du château de Manta (1). A

(1) Voir *Gli affreschi del castello di Manta nel Saluzzese*, article de M. Paolo D'Ancona, 3e fascicule de la VIIIe année de l'*Arte* de M. Adolfo Venturi.

la vérité, la chevalerie ne se recrutait pas, ne se conférait pas tout à fait de la même manière en Italie qu'en France; là-bas, elle n'était pas réservée aux nobles; les communes s'arrogèrent de bonne heure le droit de la donner; mais ces différences n'en viciaient pas l'essence et prouveraient même combien la chevalerie était entrée dans les mœurs de la nation, puisque les révolutions politiques ne la détruisaient pas; on a souvent remarqué que tout ce que surent faire les Ciompi dans leur courte domination sur Florence fut de créer des chevaliers; la foule sentait si bien en somme que ce titre supposait un certain rang social qu'elle le conférait à des hommes qu'elle venait de chasser du pouvoir comme aristocrates. L'institution perdit un peu de son éclat à Florence au cours du quatorzième siècle, mais précisément parce qu'elle mettait très en vue, d'où sortirent deux effets fâcheux quoique contraires : pendant les trente premières années du siècle, la haute bourgeoisie se tint à l'écart de peur de payer les éperons d'or par la perte des droits politiques : puis, après qu'une loi eut rassuré contre cette crainte, tout le monde, pour rattraper le temps perdu, voulut se faire armer chevalier. Mais le sentiment populaire avait au fond si peu changé qu'on releva, au siècle suivant, la dignité du titre en ne l'accordant plus qu'à de bons serviteurs de l'Etat (1). D'autre

(1) Voir *La dignità cavalleresca nel comune di Firenze*, par M. Gaet. Salvemini, Florence, Ricci, 1896, et l'article y relatif, signé F. N. p. 162 du XXIXe vol. du *Giorn. storico della letteratura italiana*.

part les princes italiens en admettaient la collation par des communes; car en 1307 le marquis Azzo de Ferrare prie le Conseil de Bologne de vouloir bien par amitié pour lui armer chevalier un sien fils naturel, à quoi Bologne se prête, sauf qu'elle tient à payer les frais de la cérémonie que le marquis entendait acquitter (1).

La vêture, les obsèques d'un chevalier donnaient lieu à des pompes, à des réjouissances : cela prouverait peu; les peuples ont de tout temps saisi des prétextes pour se divertir, pour étaler du faste; mais les Italiens donnaient une preuve plus décisive d'attachement à l'institution par les fréquents tournois qu'ils célébraient et que Naples croyait si anciens en Italie, qu'elle en attribuait l'invention à Virgile. Ce n'étaient nullement des joutes pour rire; l'effusion du sang ne diminua qu'au quinzième siècle (2). Elles étaient si sérieuses que le fils de Taddeo Pepoli, seigneur de Bologne se cachait de son père en 1339 pour y prendre part et que Taddeo, s'en étant aperçu, fit arrêter la lutte, tout intéressé qu'il était à ne pas troubler la foule dans ses plaisirs, et à laisser briller les siens ; il ne permit de la reprendre que sur les supplications de l'assistance (3). Les tournois jetèrent un éclat particulier dans les cités princières du nord de l'Italie, et en général dans les villes soumises au gouvernement d'un

(1) Col. 314-315 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*, dans l'*Hist. miscel. bonon.*

(2) V. l'article *Sacre rappresentazioni napoletane*, de M. F Torraca, au IVe vol. de l'*Archivio stor. per le provincie napoletane.*

(3) Chronique bolonaise de Matteo dei Griffoni, à la date du 2 mai 1339.

seul; c'est là surtout qu'on voyait toutes les variétés de luttes chevaleresques, les selles hautes et basses, les lances émoussées ou non, les combats d'hommes à hommes, de troupes contre troupes, avec notaires qui inscrivaient les coups et juges du camp qui distribuaient des dons magnifiques aux vainqueurs ; là, Can Grande prenait part, à Trente, à ces jeux sanglants, renversait un homme et son cheval, sans pourtant obtenir l'honneur de la journée ; là, Francesco de Carrare conduisait soixante jouteurs à Ferrare; là, Pietro Gambacorti faisait faire à Pise plus de 300 livrées pour les combattants; car les tenants se comptaient quelquefois par centaines : lors de l'investiture si chèrement payée de Giangaleazzo Visconti comme duc de Milan, mille nobles lombards et 450 écuyers entrèrent dans la lice (1). Mais il ne faudrait pas voir uniquement dans les tournois un divertissement de grands seigneurs ou un expédient de politique adroite : des amateurs descendaient spontanément dans l'arène; par exemple, un Pérugin et un mercenaire allemand sollicitèrent et obtinrent en 1399, du marquis de Ferrare, la permission d'échanger trois coups de lance; certains mêmes allaient à travers le monde, véritables jouteurs

(1) V. les fragments de chronique siennoise au XVe vol. de Muratori, *op. cit.*, à la date du 19 octobre 1352, de novembre 1353; l'*Historia de novitatibus Paduae et Lombardiae* des Cortusii, liv. IV, ch. 6; la *Continuatio* anonyme du *Chronicon estense*, au XVe vol. de Muratori, *op. cit.*, à la date du 6 mai 1364, de janvier 1367, mai et octobre 1392; le *Chronicon Bergamense guelpho-ghibellinum* de Castello, au XVIe vol., *ibid.*, à la date du 7 septembre 1395; la chronique des Gatari, col. 821 du XVIIe vol., *ibid.*

d'aventures; Platina parle d'un Mantouan qui était sorti vainqueur de beaucoup de combats singuliers à pied et à cheval non seulement en Italie, mais en France; en 1350, il arriva à Bologne un cavalier *che andava cercando di giostrare*; il se comporta vaillamment dans une joute, puis alla se faire tuer dans une autre en Toscane, *sans que personne l'eût reconnu et ce fut grand dommage.* A Bologne encore, en 1390, les Anciens et les officiers de la Banque des soldats arrangèrent un tournoi à l'occasion duquel pendant quinze jours tout le monde, sauf les bannis, devait avoir un sauf-conduit pour se rendre dans la ville (1). Florence elle même donnait de pareilles fêtes, bien longtemps avant qu'Ange Politien taillât sa plume pour décrire les prouesses en champ clos des Médicis; ainsi Sozomène mentionne un tournoi de tout un jour donné sur la place S. Croce le 29 février 1372; le chroniqueur Minerbetti raconte qu'en 1392 quatre-vingts hommes combattirent sur le même emplacement; sur la place de la Seigneurie, on dressait à certains jours un homme de bois appelé le Sarasin qui, lorsqu'on ne le touchait pas à la bonne place, frappait rudement le maladroit (2).

Pétrarque dédaignait ces divertissements, mais il était à peu près seul à le faire; car les corporations de

(1) *Annales estenses* de Jac. de Deleito, col. 936 du XVIIIe vol. *ibid*; *Hist. miscell. bonon.*, col. 381 B, *ibid.*; Platina, *Historia mantuana*, col. 756 du XXe vol., *ibid*.

(2) V. les documents joints par Tabarrini au *Diario d'anonimo fiorentino dall'anno 1358 all'anno 1389*, pp. 521-523.

marchands fournissaient, comme les nobles, des jouteurs, et les classes populaires prenaient tant de plaisir à ces spectacles que plus tard, à Naples, quand la mode en passa, elle y suppléa par des combats à coups de pierres et de bâtons que les vice-rois réprimaient malaisément (1). Les dames assistaient en foule aux tournois. Les mots galants qu'on lisait souvent sur les armures des jouteurs avertissaient que l'espoir de leur plaire n'était pas le moins vif aiguillon de la hardiesse. Au treizième siècle, à la veille de Monteaperti, les Siennoises avaient prié les cavaliers allemands de bien combattre pour l'amour d'elles ; au quatorzième, à la veille d'Altopascio, Castracani, peu habitué à se payer de vaines démonstrations, recommande à sa femme de prier instamment en compagnie de toutes les belles Lucquoises le jeune Azzo Visconti de férir gaillardement les Florentins (2). Ne croit-on pas entendre la comtesse de Salisbury encourager une garnison à la résistance et Froissart s'écrier : « Par le regard d'une telle dame et son doux admonestement, un homme doit en valoir deux au besoin (3). »

Ce qui montre bien encore que l'esprit du moyen âge durait toujours, c'est le concours prêté aux jeux meurtriers de la chevalerie par des classes qui autrement ne s'y seraient jamais prêtées. D'abord les

(1) *Chron. Regiense*, col. 939 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*; M. Fr. Torraca, art. cit. sur les *sacre rappresentazioni napoletane.*

(2) Scip. Ammirato, *Ist. fiorent.*, VIe liv., à la date de 1325.

(3) Froissart, I, ch. 163. Nous montrerons toutefois, à la fin de notre ouvrage, qu'il ne faut pas abuser de ce rapprochement.

notaires, corporation paisible aujourd'hui entre toutes. Probablement en souvenir de la Rome antique où le *praetor* était alternativement juge et général, le moyen âge italien, loin d'opposer la robe à l'épée mettait souvent une épée aux mains des gens de robe; le podestat était souvent un chevalier; c'est même parmi les légistes que la chevalerie se recruta surtout au quinzième siècle; au reste, sans entrer dans ses rangs, les docteurs en droit partageaient avec les chevaliers le privilège de porter des fourrures. Pourquoi aurait-on fait une différence? Voici le tableau de la vie d'un homme qui avait été non pas une fois, mais sept fois podestat; il était d'abord allé en pèlerinage à Jérusalem, puis avait vécu à la cour de l'empereur d'Allemagne; ces voyages au long cours représentaient la partie paisible de sa vie; ensuite il avait longtemps guerroyé dans les armées hongroises contre les Infidèles; ensuite il avait été podestat à Bologne; puis, pour le compte des Visconti, successivement podestat à Verceil, à Alexandrie, capitaine de la même ville, podestat à Brescia, à Milan, capitaine à Bergame; ensuite podestat à Pérouse et ceci contrairement aux statuts du lieu qui exigeaient le titre de chevalier; car cet homme qui avait si bien gagné ses éperons, avait négligé jusqu'alors de se les faire attacher; les Visconti réparèrent cet oubli, et ce soldat magistrat redevint à Vérone chef de la justice (1). Pour les mêmes raisons

(1) *Chronicon placentinum ab anno 222 usque ad annum 1402*, par Johannes de Mussis, XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*, entre 1392 et 1399.

historiques, les périls ne déplaisaient pas aux notaires : quelques-uns comme Andrea Redusio de Quero, Castello, avant de rédiger les chroniques de leurs villes avaient fait la guerre, et, quand ils donnaient une fête, payaient de leur personne sur la place publique : quarante-cinq notaires de Vicence, tous vêtus des mêmes couleurs, tinrent toute une journée en 1379 des *hastiludia* (1). En 1397, à Ferrare, la Compagnie des notaires célébra un autre *hastiludium* où les tenants changèrent de surveste au cours de la joute non pas deux fois comme les autres jouteurs, mais trois fois et où, à chaque fois ils déchirèrent et distribuèrent au peuple les étoffes fines dont ils s'étaient revêtus(2). Sacchetti prétendait que l'on riait à Florence de cette participation des gens de loi aux expertises d'armes ; mais Florence seule devait en rire ; car les chroniqueurs n'y voient pas matière à plaisanterie. Les notaires tenaient un rang assez considérable dans le monde politique pour qu'à Gênes cent membres de la corporation fussent chargés, en 1384, de porter le corps d'un doge (3). On

(1) V. à cette date les Annales vicentines de Confortus Pulex, au XIIIe vol, *ibid.* Il paraît que dans les tournois donnés par une corporation l'on pouvait se faire remplacer : le fils de ce chroniqueur ayant été désigné pour prendre part à l'assaut, son père fournit un remplaçant auquel il donna 55 ducats d'or, et prêta un roussin (*ibid.*, col. 1257).

(2) Col. 939 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(3) V. à cette date la chronique de Giorgio Stella. — On a vu tout à l'heure mentionner 25 notaires de Vicence ; on voit ici cent notaires de Gênes, et il y avait six cents notaires à Florence à la fin du quatorzième siècle. Ces chiffres s'expliquent par le fait que si le mot de notaire désigne toujours un homme de loi, il ne s'ap-

accordait donc de bonne grâce le champ clos aux notaires.

L'autre classe qui se prêtait aux combats de la lice était le clergé; on donnait des joutes en l'honneur des prélats, du souverain pontife, et en leur présence; Grégoire XII, au début du quatorzième siècle, assista à un tournoi auquel cent cinquante siennois prirent part. Des évêques en donnaient pour leur compte, ou y distribuaient des prix (1). Innocent VI n'eut pourtant pas besoin d'interdire aux clercs d'Italie de descendre dans l'arène comme il le fit en 1359 pour les diocèses de Cologne, Mayence, Brême, Salzbourg et Trêves (2).

X

Toute la vie politique de l'Italie au quatorzième siècle, et non pas seulement ses fêtes, annonce la persistance des coutumes chevaleresques et dans les relations pacifiques et dans les guerres. On y retrouve partout, au milieu même des violences et des calculs, le caractère enfantin du moyen âge, son besoin d'ima-

plique pas seulement, comme chez nous, aux rédacteurs des actes de la vie civile, mais aussi aux secrétaires des corps constitués et des Sociétés de toute sorte.

(1) *Chronicum augustinum ab anno 1350 ad annum 1472* de Guerrerio de' Berni, XXIe vol. de Muratori, *op. cit.*, à l'année 1378; *Annales senenses*, XIXe vol. *ibid.*, col. 421; Chronique siennoise de Neri di Donato di Neri, à la date de 1371; *Memoriale historicum de rebus bononiensibus* de Griffoni, à l'année 1407.

(2) Annales ecclésiastiques de Rainaldi, à la date du 3 des kal. de mai de 1359.

ges, de symboles et je dirai presque de comédies naïves.

Le mariage solennel des doges de Venise avec l'Adriatique n'est que la plus célèbre des cérémonies dont l'Italie ne se lassait pas. On en pourrait citer de plus bizarres. En 1342, le 4 août, l'évêque Angelo Acciajuoli faisant son entrée dans Florence, épousa selon l'usage l'abbesse de S. Pietro Maggiore; c'était, on le pense bien, une cérémonie fictive, à l'occasion de laquelle l'abbesse donnait à l'évêque un lit et recevait de lui un cheval (1).

Laissons de côté les pures cérémonies.

Les Italiens du quatorzième siècle estiment fort, sans doute, les espèces sonnantes; ils savent pressurer le faible; mais ces satisfactions positives ne leur suffisent pas; ils veulent quelque chose qui parle aux yeux et quelquefois s'en contentent : le seigneur de Cortone se révolte contre Pistoja en 1357 et se donne à Sienne; Sienne le reçoit sous sa garde, à condition qu'il lui offrira chaque année un *palio* d'écarlate doublé de noir et un cheval caparaçonné; trente ans plus tard, Florence accordera au même prix sa protection à son successeur qui veut changer de suzerain; peut-être même a-t-elle fait une remise, car l'on ne parle plus cette fois que du cheval. La preuve qu'on attachait un grand prix à ces minces redevances, c'est qu'un traité entre Pise et Luchino Visconti stipule qu'au cas où Pise voudra se racheter de l'obligation d'offrir tous les ans à perpétuité un palefroi et un faucon

(1) V. un fragment de chronique donné à la suite de la chronique de Donato Velluti dans l'édition de 1731.

au seigneur de Milan, elle devra payer en une fois la jolie somme de 10.000 florins d'or (1). Les actes les plus simples prenaient une forme ingénuement emphatique. Par exemple, un souverain, un Etat reçoit la visite d'un grand personnage et veut lui donner l'hospitalité ; rien de plus simple, c'est là une circonstance de tous les temps ; mais le prince, la ville italienne, qui veut honorer l'illustre visiteur, y procède d'une manière toute primitive : soit pour s'épargner la peine de faire la cuisine de son hôte, soit pour lui laisser le plaisir de l'ordonner, soit plutôt pour étaler à ses yeux et à ceux du monde sa libéralité, on lui verse d'un coup une énorme quantité de victuailles pour lui et sa suite. Le marquis Nicolò d'Este envoie à un roi de Chypre, en 1362, outre 6 beaux chevaux harnachés, 14 sangliers, 20 veaux, 40 paons, 200 paires de perdrix, 200 paires de chapons (2). Toutefois ce jour-là le marquis voulait se dédommager de ne pas recevoir le roi qui n'avait pas le loisir de passer par Ferrare. Mais les autorités pourvoyaient de la même façon les personnages descendus dans leur ville ; en 1369, la Seigneurie de Pise offre à une fille d'empereur de l'épeautre, de la paille, des poulets, du vin, des pêches, pour une valeur de 30 florins ; en 1386, Sienne fournit le pape de

(1) Chronique de Neri di Donato di Neri à la date de 1357 ; chron. de Sozomène, col. 1. 133 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*; *Istorie pistolesi*, à la date de 1345.

(2) *Polyhistoria fratris Bartholomaei, Ordinis Praedicatorum, 1287-1367,*, XXIVe vol. de Muratori, *op. cit*, col. 843 ; *Continuatio* anonyme d'un *chronicon estense*, au XVe vol. *ibid.*, à la date de décembre 1362.

dragées, de pain, de vin, d'avoine; quand Pietro Gambacorti prend le pouvoir à Pise, la ville met à sa disposition pour festoyer le peuple, non pas uniquement de l'argent, mais de la cire, des dragées, des poulets, des œufs, si bien, dit un chroniqueur, que pendant huit jours on s'y serait cru en Paradis (1). D'ailleurs certains honoraires se payaient en nature, par exemple ceux des consuls de l'Art de Calimala.

On procédait quelquefois aux réconciliations par des rites étranges. Le baiser sur la bouche était de rigueur; mais on inventait autre chose. A Gênes, en 1308, les Doria et les Grimaldi, pour notifier qu'ils ont fait la paix, endossent les uns et les autres des vêtements mi-partie; en 1407, les chefs des deux factions pisanes, outre le partage d'une hostie consacrée, échangent des coupes où le sang humain se mêle au vin (2). La fameuse scène qui a illustré chez nous Eustache de Saint-Pierre s'est aussi produite en Italie au quatorzième siècle ; lorsque Crémone dut demander grâce à Henri VII, une foule de ses magistrats et de ses nobles allèrent trouver l'empereur nu-pieds, en chemise, la hart au col, et ce fut l'impératrice qui les sauva; en 1332, le comte de Montefeltro, chef des gibe-

(1) Ranieri Sardo, *Chronicon pisanum*, p. 161 de la 2e partie du VIe vol. de l'*Archivio storico italiano*; chronique siennoise anonyme au XIXe vol. de Muratori, *op. cit.*, col. 389; Chron. pisane de Marangone, dans le supplément du *Rerum italicarum scriptores ; Diario d'anonimo fiorentino*, à la date du 7 décembre 1377.

(2) Chronique de Giorgio Stella, et Scipione Ammirato, au IXe liv. de son Histoire de Florence.

lins, essaya en vain de sauver sa vie par la même démonstration (1).

La guerre même s'ouvrait à la façon du moyen âge. Laissons de côté le cas où un prétendant proposait de vider la querelle en combat singulier; Louis de Tarente offre le champ clos au roi de Hongrie comme l'avait fait Charles d'Anjou au roi d'Aragon, comme le fera François Ier à Charles-Quint; on nous répondrait que Louis, Charles et François sont des Français. Mais les déclarations de guerre se faisaient alors en Italie, comme à toutes les époques primitives, sous forme de défis. Quelquefois ces défis étaient conçus dans les termes courtois de manifestes, d'appels à l'opinion; tels ceux qu'échangent en 1386 Giangaleazzo Visconti et Florence, en 1387 le même Visconti et Antonio Della Scala (2); mais souvent aussi ils s'ouvraient par des insultes : Giangalenzzo Visconti préféra ce procédé en 1390 à l'adresse de Bologne; il l'avait envoyé provoquer par trois trompettes, mais, dit un contemporain, *insultavit ante dictam diffidentiam* (3). On envoyait aussi au général qu'on voulait défier un gant

(1) *Ferreti Viscontini Historia*, col. 1068 du Xe vol. de Muratori, *op. cit.; Chronicon Regiense*, XVIIIe vol. *ibid.*, à la date du 25 avril 1311; *Historia miscellanea bononiensis*, *ibid.*, col. 323; *Storia d'Ancona*, par Agostino Peruzzi (Pesaro, Nobili, 1835), IIe vol., p. 52.

(2) *Annales mediolanenses ab anno 1220 usque ad annum 1402*, au XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*, aux années en question. V. aussi dans la même chronique, le défi adressé, en 1388, par G. G. Visconti à Francesco de Carrara.

(3) V. à cette date le *Memoriale historicum* de Griffoni.

plein de sang fixé au bout d'une épine, tandis qu'une branche d'olivier était le signe d'un message heureux, de sorte que quelques chroniqueurs disent, pour annoncer une bonne nouvelle : « *Venne l'ulivo che.....* » ; aussi bien le défi était quelquefois reçu comme une nouvelle joyeuse dont on gratifiait le porteur.

Un mot en passant sur cet usage naïf de récompenser un messager comme s'il avait accompli l'événement qu'il annonce; il était si bien passé dans les mœurs du moyen âge qu'en espagnol le mot *albricias* qui désigne ce cadeau est devenu une interjection qui invite à se réjouir par avance de ce qu'on va entendre. Ces cadeaux, en Italie étaient tantôt en espèces sonnantes, tantôt en nature, tantôt magnifiques, tantôt narquois ; en novembre 1361, pour l'annonce de la naissance du premier enfant mâle de Galeazzo Visconti, un marquis d'Este donna soixante ducats, Bernardino de Polenta quarante, un autre un oiseau, un autre une bouteille de vin, un autre une paire de chaussures brisées, un autre une maison délabrée en disant au messager : « Rebâtis-la ! » (1).

Mais revenons à la guerre. En Italie, elle ne mûrissait pas sensiblement les esprits. On a dit très judicieusement que certains Etats italiens la faisaient moins encore dans la pensée de s'accroître que dans celle d'humilier l'adversaire. La malice qui, dans les Nouvelles des conteurs, s'acharne sur le faible, sur le sot, sur le malheureux, est moins inoffensive qu'on ne pense; chez nous, les fabliaux n'ont point produit

(1) *Chroniche senesi*, col. 468 du XVe vol. de Muratori, *op. cit.*

de mauvais effets, parce qu'au fond de la guerre on entrevoyait souvent une révolution utile et grande, la reconstitution de la patrie; mais, en Italie, où les batailles, tout en accumulant des ruines vite réparées d'ailleurs, laissaient le monde tel qu'elles l'avaient trouvé, beaucoup n'en attendaient qu'une satisfaction momentanée, celle de mortifier une ville voisine dont on rencontrait tous les jours les habitants sur les marchés, dans les hôtelleries, dont on raillait l'accent et redoutait la concurrence. Qu'on se rappelle le mot qui échappa au père de Leopardi découvrant le génie de son fils : il s'en réjouit, non pour la gloire qui rejaillira sur l'Italie, mais pour le dépit qu'en éprouvera *la vicina Macerata*. De là, non pas seulement chez les soldats, ce qui s'est toujours vu dans l'ivresse de la victoire, mais chez les généraux, chez les chefs d'Etat cette attention à prodiguer des affronts dont l'unique effet est de multiplier par la colère les forces de l'ennemi ou de rendre sa soumission plus précaire. En France, en Angleterre, les bravades sont alors improvisées ou même visent un objet très positif : quand les Français jettent au moyen de leurs engins des bêtes mortes et puantes dans le château de Thun-l'Evêque qu'ils assiègent, ce n'est pas simplement pour narguer, c'est dans l'espérance de hâter la capitulation de la place. Les insultes que les Etats italiens imaginent ne cachent souvent aucune seconde fin. Ce sont bel et bien des fautes de politique que la passion fait commettre à un peuple qui possède déjà de fins diplomates, mais qui est demeuré très jeune. La trop spirituelle Toscane surtout donne dans cette manie puérile; et je

complèterais volontiers par là l'explication que propose Guichardin pour les lents progrès de la domination de Florence; sans doute les villes toscanes étaient toutes également enragées de liberté, mais, de plus, elles avaient tout fait pour se rendre la vie commune odieuse. C'est surtout entre villes toscanes qu'après une victoire on accrochait à l'envers par dérision les bannières prises à l'ennemi; c'est surtout là que, quand on assiège une ville, on donne des courses sous ses remparts avec prix au vainqueur, ou bien qu'on y bat monnaie; quelquefois on insulte sur le ton tragique; les Pisans, le 18 novembre 1314, après une défaite infligée à Lucques, écrivent sur ses murs en lettres de sang : « *Hoc factum est per Pisanos* (1); » mais d'ordinaire on préfère le ton comique ou cynique ; on pend aux murailles de l'assiégé des chiens, des ânes, des moutons et on écrit à côté : « Venez ronger ces os ! » ou bien on inscrit sur ces animaux pendus les noms de quelques notables de la ville ennemie, ou bien on notifie officiellement ces noms aux intéressés; ou encore on invite les assiégés à venir en rase campagne pour entendre la première messe d'un prêtre. Quant aux courses, on les fait souvent exécuter par des courtisanes, pour bien montrer à l'assiégé que les êtres les plus vils le méprisent; quelquefois l'insulte au vaincu était érigée en fête annuelle : vers la fin de la première moitié du quatorzième siècle, Osimo

(1) *Diario di Ser Giovanni di Lemmo da Comugnori*, au VIe vol. des *Documenti di storia patria* pour la Toscane, l'Ombrie, les Marches. Florence, Vieusseux, 1876.

traînait tous les ans dans la boue, en souvenir d'une victoire, la bannière d'Ancône (1). Ce dernier fait nous avertit de ne pas charger plus spécialement qu'il ne faut la Toscane : d'abord le dédain, à Florence, était héroïque lorsque assiégée par Henri VII elle fortifiait la porte qui faisait face aux Allemands, mais laissait toutes les autres ouvertes et vaquait à ses occupations habituelles; puis, les autres parties de la péninsule s'amusaient aussi aux mêmes railleries : un Visconti est de compte à demi avec Castruccio Castracani dans les nargues faites sous les murs de Florence le 4 octobre 1325; un autre, le redoutable Giangaleazzo, le jour qu'il tient Hawkood assiégé et se croit sûr de le prendre, lui envoie galamment un renard en cage; Hawkood brise devant le messager quelques barreaux de la cage; le renard s'enfuit, et, durant la nuit, Hawkood trouve moyen d'en faire autant (2). On peut donc appliquer plus ou moins à toutes les villes d'Italie ce que Sozomène dit de ces puérilités mêlées aux

(1) Chron. de Neri di Donato di Neri, aux dates de 1362, 1363, 1365 ; Chron. de Sozomène, col. 1073, 1075 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*; Peruzzi, *Storia d'Ancona* précitée, II, p. 68. En 1364, les Florentins, après avoir couru un *palio* pour leur propre compte sous les murs de Pise, invitèrent courtoisement les gens de Pistoja, également offensés par Pise, à en faire autant (*Cron. d'incert. autore*, dans *Raccolta di croniche antiche*. Florence, 1753) — On faisait aussi quelquefois courir les courtisanes les jours de fête (Agost. Zanelli : *La festa dell'Assunta in Brescia nel medio evo*, au IXe vol. de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.*

(2) Emiliani Giudici : *Storia dei municipii italiani*. Florence, 1851, I, 938 ; *Chronicon Eugubinum*, col. 345 du XXIe vol. de Muratori, *op. cit.*

rigueurs de la guerre : « Voilà les petitesses auxquelle les communes de Florence et de Pise dépensent de milliers de milliers de florins ! (1). »

Le moyen âge qui avait inventé d'affreuses tortur en avait aussi imaginé d'enfantines : il brûlait en eff gie ceux qu'il ne pouvait brûler vifs. Le quatorzièn siècle italien ne dédaignait pas, à l'endroit des géné raux traîtres ou des magistrats prévaricateurs c châtiments platoniques. Seulement comme les Italie savaient mieux peindre que le reste de l'Europe, i conservaient ces effigies vengeresses au lieu de l détruire; les caricatures officielles, car c'était gouvernement qui se chargeait d'une besogne aba donnée aujourd'hui aux journaux populaires, s'ét laient sur les murs des palais publics, sur l portes de la ville et sur celles.... des maisons tolérance, jusqu'au jour où on graciait les coup bles soit spontanément, soit en vertu d'un traité (2 L'artiste ne se mettait pas d'ordinaire en fra d'imagination pour ces peintures : il représenta le personnage pendu la tête en bas, en général p un seul pied, ou couronné de clinquant; cela fai c'était aux poètes à donner la parole au pendu à lui mettre dans la bouche une humble con fession. Pourtant quelquefois le peintre se piquai

(1) Col. 1073 du XVIe vol. *ibid.*

(2) Sur ces peintures apposées aux portes des mauvais lieu v. *Hist. miscell. bonon.* col. 767 du XVIIIe vol. de Murator *op. cit.; Chronicon Tarvisinum ab anno 1368 usque ad annum 142* col. 749-750 du XVe vol. *ibid.*

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'honneur : Bonaccorso di Lapo Giovanni, après une double tentative de trahison, fut représenté les pieds dans l'eau, une mître sur la tête, avec une chaîne de fer au cou tenue par un diable, entre une louve et un pourceau dressés sur leurs pattes; au-dessous, on lisait :

Superbo, avaro, traditor, bugiardo,
Lussurïoso, ingrato e pien d'inganni,
Son Bonaccorso di Lapo Giovanni.

Quelquefois aussi le pendu, qui ne s'en portait pas plus mal, répondait du même style. Un mercenaire Allemand répliquait aux Anciens de Bologne, en les faisant peindre à son tour sur un tableau ou sur une bannière qu'il faisait promener par une courtisane. Un chef de corps passé à l'ennemi répondait aux magistrats florentins en les faisant représenter assis sur un *semisolium* au-dessus duquel on lisait :

Je suis Rodolfo de Camerino, loyal seigneur,
Che caco in gola agli Otto della Guerra (1).

Bologne, Florence, Sienne, Naples, Venise s'offraient à l'envi des récréations analogues. La haine avait beau s'assouvir par des réalités, elle appelait encore l'insulte à son aide; un tyran de Fermo, pris enfin par ses sujets exaspérés, fut pendu, mais après avoir été promené sur un âne et décoré d'une inscription où

(1) Chronique de Minerbetti, chap. 21 de l'année 1388 et chap. 22 de l'année 1386 ; *Laur. Bonincontrii annales*, ch. 27 du XXIe vol. de Muratori, *op. cit.*

l'on faisait dire à ses enfants qu'il avait mérité sa mort (1). Le goût de ces peintures allait si loin qu'un roi de Naples, André de Hongrie, se préparait à venger son honneur conjugal en gravant le symbole de sa honte sur ses étendards (2).

Le besoin des raffinements puérils, des vexations gratuites rendait la clémence même odieuse : telle amnistie partielle à Florence sera publiée sous la forme de maintien de l'exil pour ceux qu'on ne rappelait pas et d'omission pour ceux qu'on rappelait; en général, le retour des proscrits aura pour condition une amende honorable qui les assimilera à des criminels pénitents; le failli, pour obtenir un concordat, devait trois fois frapper, comment dirai-je? du bas de ses reins une table de marbre du marché public (3).

On voit combien nous sommes loin du jour où Machiavel enseignera que la haine doit avant tout être maîtresse d'elle-même ou, pour mieux dire, que le sage consulte non sa haine, mais son intérêt, considère la cruauté comme un moyen, non comme une

(1) *Cronaca Fermana*, à la date de 1381 (IVe vol. des *Docum. di stor. pat.* pour la Toscane, l'Ombrie et les Marches. Florence, Cellini, 1870).

(2) Domin. de Gravina : *De rebus in Aquilia gestis ab anno 1333 usque ad annum 1350*, col. 559 du XIIe vol. de Muratori, *op. cit.* V. encore sur ces bravades de différentes natures, *Cronica della città di Verona* de Pier Zagata. Vérone, 1745, p. 83 ; *Chronichetta d'incerto autore* dans *Raccolta di cronichette antiche* (Florence. 1733), à l'année 1363.

(3) Sur ce dernier point, v. M. Perrens : *Hist. de Florence*, III, 294. Je n'insiste pas sur les deux autres, qui sont trop connus.

, et, suivant les cas, affaiblit ou supprime son en-
ni, mais ne l'humilie jamais en pure perte; Machia-
ne sera même amené à donner ces conseils
ffreux sang-froid que parce que le sang-froid fait
mplètement défaut autour de lui, sinon dans l'exé-
tion des actes, dans la conception de la politique.

La législation civile du quatorzième siècle italien
us fournirait encore des considérations utiles : je
e borne à un trait ou deux.

Le paganisme condamnait quelquefois les chrétien-
s au lupanar; les chrétiens du moyen âge n'y
ndamnèrent pas, Dieu merci, les juives, quoique
rtaines cités italiennes logeassent gracieusement les
auvais lieux dans le Ghetto, mais il y envoyait quel-
ıefois les femmes adultères, avec tambours et trom-
ettes, pour les punir par où elles avaient pêché (1).
est curieux aussi de voir la bonhomie avec laquelle
s gouvernements italiens s'associaient les pécheres-
s dans l'action de la justice répressive ou dans les dé-
onstrations officielles : nous en avons vu ci-dessus
es exemples; ces malheureuses créatures embarras-
ıient, au fond, la conscience publique, mais la savante
ologne nommait ingénument sa rue mal famée *via
el bordello*. Les cités italiennes avouaient de même
certains jours une autre classe qu'elles qualifiaient
ourtant d'infâme, les *barattieri*, autrement dits crou-
iers auxquels elles affermaient l'impôt sur le jeu, l'impôt
ur les prostituées; elles leur confiaient souvent, en

(1) *Chronicon bergamense*, au XVIe vol. de Muratori, à la date
u 26 juillet 1395.

outre, la police de sûreté, le port des lettres, le nettoyage des places, la surveillance des jeux clandestins, leur concédaient un drapeau, le droit de sortir en armes, celui de donner des fêtes, quelquefois avec subvention du gouvernement (1). Enfin la nation qui inventa la lettre de change, admettait, comme toutes les autres nations de l'Europe, ce moyen ruineux de recouvrer les créances qu'on appelait le droit de représailles sur les compatriotes des débiteurs de mauvaise foi (2).

Donc l'Italie au quatorzième siècle, malgré toute sa supériorité dans les arts et les lettres, tranche au fond beaucoup moins qu'on ne croit sur le reste de l'Europe et demeure naïve ; elle n'est nullement arrivée à ce point de maturité où il est plus difficile de conserver la foi.

L'avait-elle conservée?

(1) V. M. Zdekauer, *Il giuoco in Italia nei secoli XIII e XIV, e specialmente in Firenze*, au XVIIIe vol. de la 4e série de l'*Archivio storico italiano ;* M. Gius. Ceci, *Il giuoco a Napoli durante il medio evo*, au XXIe vol. de l'*Archivio per le provincie napoletane ;* MM. Ungarelli et Giorgi, *op. cit.* Sur les fêtes données par les *barattieri*, voir une requête de leur roi à la ville de Lucques, le 23 décembre 1378 (*Propugnatore*, I, 230-231).

(2) Sur le droit de représailles, voir la 55e dissertation de Muratori dans ses *Antichità italiane* ; *Le rappresaglie nei Comuni medievali e specialemente in Firenze*, par MM. Del Vecchio et Casanova, Bologne, 1894 ; *Appunti sulle vendette private e sulle rappresaglie in occasione di documento inedito*, par M. P. Santini (XVIIIe vol de la 4e série de l'*Archivio stor. ital.*), et un article de M. A. Solmi, au XXVIIIe vol. de la 5e série, *ibid.*

CHAPITRE IV

Mérite et considération du clergé italien au quatorzième siècle. Les autres nations ne tiennent pas alors l'Italie pour sceptique. Elle produit en sainte Catherine de Sienne, non pas simplement une sainte, mais une sainte à la façon du moyen âge. Vertus, science de nombre de prélats italiens du temps. Attachement du clergé italien au pape : souffrances courageusement acceptées par lesquelles il l'atteste.

I

Ici, une première observation s'offre à nous. Si l'Italie dès le quatorzième siècle avait aussi fort devancé qu'on nous l'assure le reste de l'Europe dans la voie du doute, n'est-il pas évident que le reste de l'Europe s'en fût aperçu et l'eût dit? Quand plus tard l'Italie n'aura plus qu'une religion de cérémonie, quand vertus et croyances auront en réalité disparu, les autres peuples ne se feront pas faute de le constater. Tout son éclat poétique, artistique n'éblouira personne; les protestants d'Allemagne et d'Angleterre avec aigreur, les catholiques français avec malice, révèleront la plaie cachée ; elle s'entendra qualifier de vénéneuse,

de machiavélique, de bigote, d'hypocrite et d'athée. Rien de pareil au quatorzième siècle. On ne dira pas, j'imagine, qu'on n'avait pas alors assez de relations avec elle pour la connaître. Nos rois n'avaient pas encore franchi la frontière, mais les Césars germains y suppléaient; d'ailleurs Charles de Valois, Philippe VI avaient passé les monts, et, précisément parce qu'ils ne s'étaient pas fait un grand honneur dans leurs expéditions, ils auraient eu intérêt à la discréditer. Les étudiants affluaient du Nord et de l'Ouest à Padoue, à Bologne; les commerçants, les banquiers italiens, ou, comme on disait, les Lombards étaient répandus partout. Nos chroniqueurs du temps sont, en conséquence, fort au courant de ce qui se passe au delà des Alpes.

Or, on ne voit pas que l'Italie de ce temps soit méprisée par les étrangers qui la pratiquent. Ecoutons Boucicaut qui a, sur la fin du siècle, gouverné Gênes pour Charles VI et y a fait une rude et bonne justice; ou du moins écoutons son biographe qui écrivait sous ses yeux. Sans doute on lit dans le *Livre* de ses *Faits*, au deuxième chapitre de la première partie, qu'il n'y avait plus alors dans la ville « bon homme, personne d'état ni qui aimât vie honorable. »; mais l'ensemble du chapitre prouve qu'il s'agit ici d'une perversion purement politique : le *commun peuple* y opprime les sages et c'est ce que Boucicaut ne peut souffrir; le chapitre précédent a, d'ailleurs, déjà nettement établi que la politique seule est en cause dans ce jugement sévère; loin de mépriser l'Italie, Boucicaut la plaint; dans ses discordes, il ne voit que l'effet des luttes de

partis, de familles, de l'obstination de quelques-uns, de la mobilité de tous; il ne va pas plus loin que ce dernier grief à l'égard de la nation entière; il regrette pour elle la nécessité où elle s'est mise d'appeler souvent l'étranger. Ce pieux militaire, dont on nous dit qu'il entend deux messes par jour, ne taxe les Italiens ni de mauvaises mœurs, ni de scepticisme. Il a fort bien vu qu'il y avait parmi eux des gens très vicieux; il a fait « brûler les bougres »; mais il blâme les gouverneurs français, ses prédécesseurs à Gênes, qui déplaisaient aux Gênois parce qu'ils dansaient avec les dames de la ville, « ce qui n'est pas la manière de gouverner ceux de delà (1). » Il ne témoigne nullement d'un affaiblissement de la morale ou de la religion en Italie.

Une preuve encore plus concluante que la France d'alors ne méprise pas l'Italie se rencontre dans la polémique entre Pétrarque et les Français sur le siège que doit adopter dorénavant la papauté. C'était bien là l'occasion d'articuler tous les reproches que pouvait encourir l'Italie, d'établir à tout prix qu'elle n'avait plus, pour recevoir la garde du Saint-Père,

Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures.

Pourtant c'est le seul argument que les Français ne fassent pas valoir; même quand ils ne badinent pas sur le bouquet de certains vins qu'on ne retrouvera peut-être pas en Italie, ils accuseront Rome d'insalubrité, de turbulence; ils prétendront que Paris est le

(1) Chapitre III de la 2e partie.

centre des lumières, que les Italiens chevrotent tandis que la musique fleurit en France; ils reprocheront à la Rome antique d'avoir été dure, d'avoir eu pour berceau un asile de brigands; mais, pour l'Italie moderne, que pourtant ils accusent de décadence, toutes leurs imputations sont d'ordre intellectuel et non moral (1), si bien que Pétrarque s'empare de l'argument qu'on ne fait pas valoir contre lui et soutient que les Italiens sont plus pieux, plus vertueux que les Français : « La vraie gravité, la moralité de la vie, s'écrie-t-il, furent toujours des qualités italiennes; la vertu, hélas! a baissé partout; mais ce qui en reste se rencontre en Italie... Il n'y a point de pays au monde où l'on observe autant les lois de l'honneur; il n'y en a point, et ici je défie toute contradiction, qui soit plus propice à la puissance de l'Eglise et à la dévotion (2). » Plus l'on protestera contre cette affirmation de Pétrarque et plus l'on avouera par là que la proposition inverse n'était pas l'évidence même; car enfin, on ne lui imputera pas, je pense, la sotte impudence d'avancer gratuitement une assertion absurde, quand il lui était loisible de ne pas soulever la question.

II

Essayons maintenant une appréciation directe des sentiments religieux de l'Italie au treizième siècle.

(1) Voir la polémique bien connue de Pétrarque à ce sujet et la lettre de Coluccio Salutati à Pétrarque du 2 janvier 1369.

(2) Voir dans les Lettres séniles les p. 14-15 du IIe volume de la traduction Fracassetti.

Tout d'abord, c'est un grand argument en faveur de sa piété que d'avoir alors produit une sainte Catherine de Sienne. Car, à la vérité, il y a dans tous les siècles des âmes pures, pieuses; autrement le monde finirait, des cœurs simplement honnêtes ne suffisant point pour contrebalancer les cœurs pervers dont toute génération est abondamment pourvue; donc, en cherchant bien, l'Eglise trouvera toujours quelqu'un à canoniser dans l'espace d'un siècle; mais, aux âges sceptiques, elle est obligée de se rabattre sur des sujets d'un mérite bien modeste; il faut ses yeux pour les apercevoir. Très nombreux aux époques de violence et à celles où la corruption de la pluralité soulève le dégoût d'une minorité imposante qui sera la majorité tout à l'heure, les Saints se font rares, se rapetissent aux époques d'incrédulité brillante où la vertu se cache et patiente. Qui, parmi les profanes, nommerait au pied levé un saint du dix-huitième siècle? Le dix-neuvième, beaucoup moins irréligieux, a produit dom Bosco que quelque jour l'Eglise mettra probablement sur ses autels; mais dom Bosco, qui atteste certainement la foi qu'une notable partie de l'Italie conserve aujourd'hui encore, sera le type du saint moderne, à la vie pure, à la foi intacte, mais dont tout l'effort tend à la charité. Découvrir les misères humaines, trouver de l'argent pour elles et le meilleur moyen de l'employer à les soulager, dans la confiance qu'à force d'aimer les hommes on finira par leur faire aimer Dieu, telle semble la devise des bienheureux de l'heure présente; certes elle n'a rien d'hétérodoxe; c'était celle de saint Vincent de Paul qui ne l'avait pas

inventée, puisqu'elle revient au précepte où, d'après la tradition, saint Jean l'Evangéliste, durant ses derniers jours, résumait sa doctrine. Mais Catherine de Sienne n'est pas une sainte de notre époque, ni même du dix-septième siècle; c'est une sainte du moyen âge finissant qui peut se porter garante de son époque parce qu'elle en est l'œuvre.

Insistons sur ce point.

Un observateur superficiel pourrait dire : « Le cas de sainte Catherine ne prouve rien, le hasard s'est trompé en sa personne; il a fait d'un homme une femme et de cette femme une nonne; cette nonne d'occasion a déployé les qualités de son sexe d'emprunt. »

Or, il est bien vrai que sainte Catherine a au besoin le cœur hardi de l'homme, qu'elle offre son sang aux Florentins furieux, en ne leur demandant que d'épargner ses compagnons; elle affectionne le mot *virile*; les conseils mâles, les tours décisifs, impératifs abondent sous sa plume; elle soutient que le monde se corrompt parce qu'on n'ose point parler. Elle est vaillante jusque dans les terreurs religieuses; elle va jusqu'à dire qu'une âme pieuse n'accepterait pas le paradis sans épreuves, parce qu'elle veut par la souffrance ressembler à Dieu; mais elle est courageuse par tendresse et gratitude pour Dieu, non par fierté; à la différence de Jacqueline Pascal, elle n'a rien d'une héroïne de Corneille; elle voit dans le danger, non la mesure, la constatation de sa force, mais l'utilité de l'avoir traversé; elle est vaillante par abnégation, non par plaisir. Elle a certes l'âme loyale, il ne lui paraît pas très légitime de se faire, en temps d'in-

terdit, attacher pour la forme à la maison d'un prélat afin de continuer à entendre les offices momentanément prohibés aux laïques. Sa piété, assurément, n'est pas étroite; elle ne veut pas qu'un abbé exclue un novice parce qu'il est bâtard, ni d'autre part qu'on admette à la vocation de trop jeunes filles; elle ne méprise pas les bonnes œuvres accomplies en état de péché mortel, vu que, si elles ne rachètent pas les fautes commises, elles peuvent obtenir ou le temps nécessaire pour le repentir, ou l'intercession des justes ou tout au moins des grâces temporelles. Elle s'entend aux choses de la politique quand, par hasard, il lui arrive de s'en occuper : le conseil qu'elle donne d'une ligue universelle de l'Europe contre l'Islamisme était alors opportun et praticable; elle aime sincèrement la liberté des villes toscanes et sait à quelles conditions elle peut se maintenir; elle démêle les fautes et d'Urbain VI et de ses adversaires.

Mais toutes ces qualités, si précieuses qu'elles soien et bien qu'elles frappent tout d'abord ceux qui n'étudient qu'un résumé de sa vie, ne forment, pour qui étudie sa correspondance, qu'un détail de son âme. Catherine de Sienne n'est pas un homme manqué, un politique en cornette; c'est avant tout une ascète affamée de tout ce que nous appellerions l'horreur de la cellule, une recluse qui suspecte toute curiosité de propreté, qui aspire au *doux moment de la mort*, qui parlecouramment le langage étrange où l'enthousiasme mystique trouve ses délices : « A la porte de notre cœur, il faudra mettre en sentinelle le chien de la conscience qui aboie dès qu'il entend venir les enne-

mis... L'amour de Dieu, tant que nous sommes pèlerins sur cette terre, absorbe le parfum des vraies vertus, lesquelles se cuisent au feu de la divine Charité et se mangent sur la table de la croix (1). » Elle tombe dans de fréquentes extases, converse avec Jésus-Christ et non pas pour se faire faire des compliments ; elle lui demande s'il a gardé le souci des âmes ; elle voit les chrétiens, les infidèles, elle se voit elle-même entrant dans le flanc du Rédempteur. Le Sauveur lui a, dit-elle, ôté le cœur de la poitrine, l'a pressé contre l'Eglise et elle a failli en mourir. Elle aime les siens, mais elle ne tolère pas que les affections de famille contrecarrent la vocation monastique; elle blâme vivement une mère qui voulait qu'une de ses filles, Religieuse, vînt voir une autre de ses enfants qui était malade (2); elle ne pousse pas la sévérité jusqu'à la barbarie; elle propose à cette mère désolée un moyen de ménager tous les devoirs ; après avoir dit sans succès à un autre correspondant, que, pour entrer en religion, il faut savoir passer sur le corps de ses parents, elle consent à guider son choix entre trois femmes qu'on lui propose pour épouses. Mais, pour son propre compte, elle ne vit guère que pour la prière, et se tue littéralement d'austérités.

Quelques-unes des lignes qui précèdent feront penser à la fameuse Journée du Guichet, aux Religieuses de Port-Royal. Le rapprochement serait fort juste en un

(1) V. ses lettres dans l'édition de Tommaséo, p. 7-8, 97 du Ier vol. et *passim*.

(2) *Ibid.*, I, p. 275.

sens. Mais il y a quelque chose de plus rude, de plus cru dans la force de sainte Catherine. Elle appelle le corps un sac plein de fumier. Un certain Religieux et elle ne peuvent se quitter en imagination, mais elle lui dit qu'elle voudrait le voir scier en deux pour l'amour de Dieu. La mère Agnès ou la mère Angélique aurait écrit d'un autre style. Dans sa chaste liberté d'exposition, de discussion, elle emploie, en écrivant à un seigneur qui avait commis le péché contre nature, des termes que Tommaséo, son dernier éditeur, n'ose pas reproduire. Non seulement elle fait librement allusion au Cantique des Cantiques, à la Circoncision, texte et cérémonie sacrés, non seulement elle accepte de conseiller des femmes légères, jusqu'à une courtisane, mais elle rappelle sans embarras aux hommes et aux femmes les règles de l'Eglise sur l'usage du mariage. Elle n'a pas comme Port-Royal pris des leçons près de l'hôtel de Rambouillet et de l'Académie Française.

Pourtant, sainte Catherine vit, à tout prendre, plus renfermée que nos Religieuses du dix-septième siècle. Cela peut sembler étrange, puisqu'elle voyage en Italie, hors d'Italie, et pour des affaires temporelles autant que pour des affaires spirituelles, conduisant avec elle des compagnons des deux sexes, des secrétaires sortis quelquefois de grandes familles. Mais cet état-major est un troupeau de disciples ; ses rapports avec ces élus dont chacun se donne un surnom mortifiant prouvent bien que ses regards, dans l'instant même où on les croit le plus tournés vers le dehors, se replient sur le petit monde d'où elle voudrait ne pas sortir et qu'elle gouverne sans faiblesse,

tout en lui ouvrant ses bras, en le nourrissant de son lait (1). Elle veut répondre devant Dieu des fautes de ses disciples, souhaite que le démon qui tourmente un d'eux, s'attaque à elle. Si la tendresse succède brusquement à la rudesse dans l'âme de sainte Catherine, c'est qu'elle appartient à un siècle où l'éducation, nous l'avons vu, ne sait pas encore tempérer un caractère ; mais, si elle trouve le temps de modérer les macérations des siens, de leur enseigner à ne pas s'y çomplaire, si elle leur explique l'art de reprendre les autres, de provoquer leur confidence, leur repentir, c'est que la vie intérieure demeure sa grande affaire. Les Religieuses de Port-Royal habitent un couvent cloîtré, mais sainte Catherine sort moins qu'elles de sa cellule idéale. Il faut bien qu'elle connaisse la conduite des légats pontificaux puisqu'elle la reproche fortement au pape ; mais elle en est infiniment moins hantée que la mère Angélique des doctrines ou des intrigues des Molinistes. Les vices du jour l'affligent, mais plus encore l'éternelle corruption de l'homme. Lorsque le péril presse trop fort, lorsque le schisme déchire la chrétienté en deux, on la voit minutieusement informée des secrets du récent conclave ; mais partout ailleurs et alors même qu'elle accepte de servir d'intermédiaire entre les villes toscanes et la papauté, on voit bien qu'elle ne connait qu'en gros les affaires, qu'elle traite d'ailleurs avec une remarquable intelligence. Ne lui demandez aucun détail précis sur les hommes, les intérêts, les passions de Florence ou de Sienne, d'Avi-

(1) *Ibid.*, II, p. 98.

gnon ou de Paris, sur la situation respective de la Toscane et des autres puissances italiennes : elle n'en sait pas si long; elle n'en a pas tant demandé elle-même à ses commettants. Elle dira aux Toscans irrités contre le pape : « Des fils n'ont jamais raison contre leur père, » au pape : « Revenez à Rome et tout s'arrangera. » C'est tout et, dit par elle, ce peu suffira.

Sa force est dans son humilité. Rien en elle d'une intrigante, d'une ambitieuse ou simplement d'une doctoresse; elle ne se mêle que de ce à quoi on l'invite; elle se montre respectueuse envers toutes les puissances, même envers Bernabò Visconti et Jeanne Ire; elle ne juge sévèrement celle-ci que sur ses torts publics, et, quand elle dit que nul ne peut nous contraindre au péché, ce n'est pas sur le ton de Pascal défiant les rois, c'est pour ôter tout prétexte à la conscience assaillie de tentations. Sa force est encore dans sa piété profonde qui lui fait entrevoir tout en Dieu. Elle ramène tout à quelques principes de morale et de religion appliqués avec un tact exquis. Pour quels motifs les républiques toscanes ne sauraient-elles se passer de l'amitié du pape? Elle serait fort empêchée à le dire (1); mais elle devine cette nécessité. Son bon sens a inspiré à divers gouvernements d'alors, sans qu'elle l'eût souhaité, une confiance que Mme de Staël n'a pu obtenir, et cependant jamais elle ne philosophe sur ce qu'elle voit. Elle attend tout de son instinct et de sa charité.

Cette remarque s'applique également à ses lettres de

(1) *Ibid.*, IV, p. 298.

pure morale. Elle n'a pas besoin d'une science très particularisée de l'âme pour agir sur ses correspondants. Il lui arrive d'être fine : elle démêle joliment les restes d'égoïsme cachés dans les âmes pieuses qui, sous prétexte de mieux servir Dieu, souhaitent des tribulations ou des grâces de leur choix, impatientes de ne pas progresser vite en dévotion ; elle discerne les signes de cet égoïsme (1). Elle a même, quoique parfaitement orthodoxe, un christianisme qui lui appartient en propre, puisqu'aussi bien chaque esprit original a le sien : elle parle tendrement, mais peu de la Vierge, s'arrête peu sur la vie, la prédication, les miracles de Jésus-Christ; se connaître soi-même, méditer la Passion, toute sa doctrine est là et se résumerait dans un crucifix. Mais d'ordinaire elle ne sait pas laisser voir la flamme qui la dévore et qui produisait des prodiges, puisqu'un condamné à mort, furieux de désespoir, après l'avoir entendue, après avoir posé sa tête sur son sein, marchait joyeusement sous ses yeux au supplice. Sa pénétration, comme si elle la voilait à plaisir, n'illumine pas sa correspondance qu'on ne saurait, dans l'ensemble, qualifier ni d'éloquente ni de spirituelle, quoique l'esprit n'y manque pas non plus, par exemple dans certaines de ses citations de la Bible. Loin d'approprier chacune de ses lettres aux besoins de ses correspondants, elle dicte à leur usage de longues et monotones généralités qu'elle n'approfondit pas. Elle s'enveloppe d'un brouillard mystique. Quoiqu'elle ne s'écoute pas

(1) *Ibid.*, I, p. 65-66 ; III, p. 422-423.

parler comme Pétrarque, elle ne sait pas plus que lui aiguiser sa pensée, abréger ses développements; elle écrit un jour cette réflexion saisissante : « Nous nous retranchons du Christ tout ce que nous gardons de nous-mêmes »; mais elle fait peu de cas du bonheur de l'expression. Elle devine pourtant la vertu du style; elle sait ce qui repousse le lecteur et ce qui lui impose. Elle tient à être claire : toute *popolana* qu'elle est, elle s'interdit les idiotismes parce qu'ils donnent à la prose un air de grâce profane et parce qu'on ne les entend point au delà d'un très petit rayon. Longtemps avant que Napoléon Ier conseillât au vice-roi d'Italie de se faire un protocole épistolaire, elle en a composé un à son usage; elle ouvre à peu près toutes ses lettres par la même longue et sainte formule qui lui sert, pour ainsi dire, de sceau. Mais le souci de l'élocution ne va pas plus loin chez elle parce qu'elle a foi dans ses moralités ingénues qu'elle va répétant d'une lettre à une autre, comme fait Pétrarque pour des développements de tout autre nature, aussi bien servie par la ténacité de sa mémoire, où son émotion les a gravées, que Pétrarque par la bonne tenue de ses minutes.

Tout dans sa correspondance prouve qu'elle comptait, non sur les attraits de son esprit, mais sur son attachement aux vérités qu'elle proclamait. Quand elle se fait insinuante, caressante, on sent qu'elle se prévaut non du privilège de son sexe, mais de sa tendresse; elle est, non pas coquette comme une femme, mais affectueusement adroite comme une jeune fille avec son père : « *Babbo mio dolce,* » dit-elle au pape; et elle parle souvent à Dieu du même ton. Les tours décidés

qu'elle emploie même avec son confesseur, avec des princes ou avec le Souverain Pontife (*autrement, non; je veux; je commande; je vous le dis de la part de Jésus-Christ*), la façon dont elle tient tête à l'archevêque de Pise (1), dont elle réprimande trois cardinaux (2), attestent, outre l'énergie que nous constations tout à l'heure, l'autorité que lui conférait sa sainteté pressentie par les contemporains.

En cherchant les rapports qui existent entre elle et son temps, je n'entends pas évidemment dire que tous les ecclésiastiques qui voulaient agir sur leur époque procédaient de la même façon qu'elle ni que l'opinion publique blamât tout autre procédé. On verra qu'on accordait une grande latitude aux gens d'Eglise. Je veux dire que les vertus monastiques conservaient alors tant de prestige qu'elles suffisaient presque à faire confier, à qui en était revêtu, des missions politiques et bornaient absolument l'ambition d'une femme que des républiques tiraient de sa cellule pour l'envoyer en ambassade, que les papes écoutaient avec révérence. Transportée dans la France très chrétienne de Louis XIV, sainte Catherine eût senti le besoin de cultiver ses facultés d'observation, interne et externe. — Mais, dira-t-on, cela prouve seulement que la France du dix-septième siècle avait un goût plus exigeant. — Oui, mais il n'en reste pas moins que la sainteté suffisait presque au quatorzième siècle pour donner la gloire et qu'elle n'y suffisait point au dix-septième. Il

(1) *Ibid.*, p. 322-323 du IIIe vol.
(2) *Ibid.*, p. 154-155 du IVe vol.

avait fallu un autre travail de tête à Antoine Arnauld, à Nicole et même au lourd Jansénius pour se faire une place à côté de Pascal. La France du dix-septième siècle valait beaucoup mieux pour les mœurs que l'Italie du quatorzième, mais encore une fois la religion y était à l'insu de tous (encore les prédicateurs semblaient-ils souvent fort inquiets) dans une situation en un sens plus précaire parce que le monde avait beaucoup marché.

III

Il est moins facile d'apprécier une classe qu'un individu. Toutefois on peut nier résolument que dans l'ensemble le clergé italien mérite l'opinion que les conteurs s'amusaient à donner de lui. Nous nous sommes déjà expliqué sur les papes français et le Sacré Collège. Les simples prélats du temps font dans l'*Italia sacra* d'Ughelli assez bonne figure. On accusera peut-être Ughelli d'indulgence, mais il donne des faits, il cite les ouvrages de piété composés par eux, et, si l'on a vu un Paul de Gondi avec « l'âme la moins ecclésiastique de l'univers » cultiver la théologie, on conviendra que le cas n'est pas fréquent; en général, un prélat qui compose des commentaires sur l'Ecriture Sainte est un prélat qui honore sa mitre. Or le carmélite Pietro Tommaso, évêque de Lipari, a écrit un traité sur la Conception de la Vierge et des sermons; Alessandro di Sant'Elpidio, général des Ermites de saint Augustin, mort évêque de Melfi en 1328, a écrit sur l'autorité du pape, sur l'unité de l'Eglise, sur Aristote; Ugolino Malabranca, du même Ordre, évêque de Rimini de 1371 à

1374, a écrit sur la théologie et la philosophie; c'était un argumentateur redoutable, rompu aux joutes de l'Ecole, à l'esprit subtil, à la parole concise et nette, toujours prêt à soutenir, pour s'entretenir la main, la thèse et l'antithèse, laissant les arguments rebattus pour n'employer que des raisons piquantes et originales (1); remarquons, en passant, cette fidélité à la dialectique; le grand Arnauld aurait embrassé de tout cœur cet évêque-là. Remigio, du même Ordre, évêque de Pistoja en 1356, qui donna sa démission en 1367 pour se retirer dans un cloître où il mourut trois ans après, fut un orateur, un philosophe, un théologien renommé; Guglielmo Amidano du même Ordre encore, évêque de Novare de 1343 à 1355, avait beaucoup écrit et bâti; Simone Bursano, archevêque de Milan de 1370 à 1381, était un juriste estimé; le franciscain Landolfo Caracciolo, qui appartenait à la grande famille napolitaine et fut archevêqe d'Amalfi de 1331 à 1351, avait professé la théologie à Paris et composa beaucoup d'ouvrages. A cette liste il faut ajouter, pour deux raisons, des Français qui se sont assis en Italie sur des sièges épiscopaux; d'abord pour l'heureuse influence qu'ils ont dû exercer, puis incidemment pour montrer que les papes d'Avignon ne choisis-

(1) « *Disputator acerrimus ac in divinis scripturis lungo studio exercitatus et satis eruditus...; neque apud quemquam diffidebat utramque contradictionis partem defendere; subtilissimus in sententiis, breviloquens, distinctus et formalis, in dicendo communia relinquens, ad singularia quaedam et propria se extulit.* » Notons que c'était un évêque intrus, ce qui s'accorde d'ailleurs avec le caractère batailleur de son talent.

saient pas toujours aussi mal qu'on le dit les sujets qu'ils envoyaient au delà des monts; citons donc entre autres le dominicain Guillaume Pierre de Godin, de Bayonne, docteur en théologie de Paris, mort en 1336 évêque de Sabine, qui laissa un livre sur le Mariage du Christ avec l'Eglise et des sermons; Guillaume de Mondagot qui avait été évêque en France et mourut en 1321 cardinal évêque de Palestrina; le franciscain Bertrand Lagier de Figiaco, cardinal d'Ostie en 1392; Arnaud Royard, archevêque de Salerne en 1321, qui revint en France en 1330 pour occuper le siège de Sarlat. Des prélats italiens ont fait alors des fondations en faveur de la science : par exemple un cardinal a fondé la Sapienza de Pérouse; mais on voit qu'ils ne se bornaient pas à préparer aux autres les moyens de travailler.

Au surplus, des documents nous fournissent l'attestation directe de la piété de nombreux ecclésiastiques. Un chroniqueur bolonais admire à cet égard frà Andrea de Faenza, général des Servites, mort trois ans après; les Cortusii de Padoue rendent témoignage pour un de leurs évêques, Ildebrando Conti, noble romain, mort à trentre-trois ans en 1352. Un chroniqueur placentin vante le franciscain Oberto Rossi, mort en 1392 après avoir été provincial de son Ordre en Lombardie. Ughelli rapporte que le dominicain Giovanni Aldobrandini, évêque de Gubbio de 1370 à 1377, fut pieux et savant, que l'augustinien Teobaldo, loué aussi par le choniqueur Zagata, élu pour sa science et sa piété évêque de Vérone, refusa la mître, laissa élire un autre sujet à sa place et ne se rendit

qu'à la mort de celui-ci; il loue Antonio de la famille des marquis de Saluces, archevêque de Milan de 1381 à 1402. Ce devait être aussi un vertueux prélat que ce Pierre d'Esteing, évêque d'Ostie et de Velletri, qui, quoique Français, poussait Grégoire XI, d'après Ughelli, à revenir en Italie. Tout récemment, M. F. Filippini, en dressant l'inventaire des livres et biens possédés en 1369 par l'archevêque de Ravenne Petrochino, a trouvé qu'il possédait 263 volumes et que la garde-robe, magnifique pour tout ce qui se rapporte aux cérémonies ecclésiastiques, révélait, pour l'intérieur du prélat « une vie frugale, simple, active (1). » Enfin deux noms se réclament du glorieux suffrage de Pétrarque, celui d'un moine Ludovico Marsili et celui de Guido Settimo, archevêque de Gênes de 1359 à 1368. Au reste, certains usages, dans des circonstances solennelles, rappelaient les prélats à l'humilité, par exemple celui de faire nu pieds, le jour de leur entrée une partie du chemin qui menait à leur palais ; là où il était établi, les évêques des plus nobles familles s'y soumettaient (2).

Sur la science, sur la piété de tous ces personnages oubliés nous sommes d'ordinaire obligés d'en croire les contemporains, qui d'ailleurs jugeaient en connaissance de cause; mais nous pouvons à peu près prononcer par nous mêmes pour ce qui touche à la théologie parénétique, suivant l'expression consacrée,

(1) V. au VIe vol. des *Studi storici* de M. Crivellucci.

(2) V. le *Chronicon parmense*, à la date de 1324, à propos de l'évêque Rosso, qui appartenait à la première famille de la ville.

c'est-à-dire pour les auteurs de traités d'édification et les sermonnaires. Je dis à peu près parce que, pour ces derniers, nous ne possédons que des compilations faites par le prédicateur ou des résumés écrits par des auditeurs au pied de la chaire; nous y trouvons leur doctrine plutôt que leur style, mais peu importe ici puisque nous avons affaire de leur doctrine et non de leur éloquence. Les Giordano de Rivalto, les Passavanti, les Cavalca, les Girolamo de Sienne, et les Giovanni Dominici excitèrent une vive admiration de leur vivant et la postérité se souvient d'eux ; ils ont même grandi, durant ces dernières années, dans l'opinion de la critique. Naguère encore on ne les lisait que par amour pour la langue du *siècle d'or ;* aujourd'hui, sans les rapprocher comme il conviendrait les uns des autres, sans en tirer des conclusions assez formelles sur le siècle qui les lut ou les entendit, on goûte en eux des hommes dévoués au salut des âmes (1). Je me bornerai ici à deux points : d'un côté, relever quelques observations pénétrantes qu'ils doivent évidemment au sérieux exercice de leur ministère, puisque, dans cette époque naïve, Dante et Pétrarque avec tout leur génie, ne les dépassent guère à cet égard; d'autre part, faire voir combien l'humanisme les a peu touchés, combien ils demeurent étroitement unis au moyen âge et à l'Europe scolastique.

(1) V. entre autres, sans parler d'écrits qui se rapportent au siècle précédent, comme le livre de M. Salvagnini, *S. Antonio da Padova e i suoi tempi,* Turin, Roux, 1887, les discussions sur l'authenticité des œuvres de Cavalca et quelques articles que nous citerons tout à l'heure.

Relativement au premier point, quelques réflexions de Giordano de Rivalto, mort dès 1311, me suffiront. A la fin de la première partie de son sermon du 20 février 1302 il fait remarquer que l'usurier ne croit commettre qu'un péché, mais que sa vie, ordonnée en vue de l'usure, est un péché continuel; que le souvenir agréable d'une faute est une autre faute, de même que tous les pas d'un pèlerin, pourvu qu'ils soient innocents, sont méritoires, même dans les moments où il ne pense pas à Dieu. Dans un sermon du même mois, il explique que Dieu paie tout autrement que les hommes puisqu'il n'oublie aucune bonne action, nous aide dans toutes, les récompense royalement et non pas seulement d'après l'œuvre accomplie, mais d'après l'effort qu'elle a coûté. Par instants donc, ce modeste sermonnaire s'élève à des vues générales; il trouve même des divisions ingénieuses, il embrasse une vie de pécheur et mesure presque l'incommensurable distance de l'homme à Dieu.

J'insisterai un peu plus sur l'autre point, le caractère médiéval de la prédication italienne au quatorzième siècle. Laissons de côté Giovanni Dominici dont le zèle contre l'humanisme est bien connu, quoiqu'enfin il nous appartienne. Les autres lui ressemblent. Ils possèdent tous la Bible et les Pères, ils sont pleins de la doctrine du moyen âge. Par exemple, Passavanti qui écrit pour tout le monde son *Specchio della vera penitenza*, qui ne syllogise pas et même s'interdit le plaisir cher à l'âge précédent de poser des principes arbitraires pour en tirer des conclusions rigoureuses, mais non moins arbitraires, citera par

aventure Senèque, Valère Maxime, Térence, ce qui, après tout, n'est pas défendu, mais c'est à l'aide de Bède le Vénérable, de Jacques de Vitry, de saint Thomas qu'il raisonne. Cette science conduit quelquefois les prédicateurs au pédantisme, au bel esprit, mais d'ordinaire, ils n'en attendent que l'instruction des fidèles. Car ils sont graves ; à la vérité, ils n'osent pas se passer, comme sainte Catherine de Sienne, des historiettes édifiantes, d'autant qu'ils ont affaire d'ordinaire, non pas, comme elle, à des pénitents isolés, mais à la foule ; mais ils ne cherchent pas à faire rire l'auditoire comme, au siècle suivant, saint Bernardino de Sienne, dont je ne prétends pas rabaisser le mérite. Ils s'interdisent en général toute application trop particulière qui pourrait ressembler à une satire, au point, dit un judicieux critique de Giordano de Rivalto, M. Galletti, que les sermonnaires italiens du treizième et du quatorzième siècles s'interdisent les *sermones ad status,* si fréquents chez les prédicateurs français du même temps et dont chacun visait exclusivement les défauts d'une profession (1). Ils mettent leur esprit à faire saisir leur doctrine par leur auditoire

(1) V. *Frà Giordano da Pisa* (autre appellation de Giordano de Rivalto ; on ne sait au juste dans laquelle des deux villes il était né) *predicatore del secolo XIV,* au XXXIe vol. du *Giorn. stor. della lett. ital.* Au quinzième siècle, on trouve des *sermones ad status* chez Bernardino de Sienne (V. dans ses *Opere,* Venise, 1591, p. 210 du IIe tome, un sermon sur les marchands, p. 367 du IIIe, un sermon sur les devoirs du clergé ; v aussi pour la même époque la *Summula confessionis,* sur laquelle M. H Cochin vient d'appeler l'attention).

au moyen d'une exposition ingénieuse et claire; et l
même M. Galletti a fort bien montré comment Gior
dano de Rivalto réussissait à faire comprendre au
fidèles que nous ne voyons pas la substance des choses
qu'en réalité les objets corporels sont invisibles, que l
forme au sens scolastique est la force par laquelle u
être agit, que Dieu a en lui-même toute sa puissanc
tandis que la nôtre est en partie dans les choses qu
nous soumettons à notre pouvoir, comme nos comp
gnons et nos armes, enfin que tout réside en Dieu, ma
en idée (1). Il aime à développer des idées abstraites
il les traite sans profondeur, mais avec ampleur, pr
cision, clarté.

Tous ces moralistes, tous ces prédicateurs ont fort
ment agi sur leur temps. Un chroniqueur placenti
très sévère pour son époque, dit que le clergé seul tie
en échec la corruption générale (2). M. Agostin
Zanelli, qui a étudié de très près la prédication
Brescia au quatorzième siècle, reconnaît que les se
monnaires y firent ériger un nouvel hôpital, réorg
niser le Mont-de-Piété, et apaisèrent les factions (3). I
même au siècle suivant, après un sermon de sai
Bernardino de Sienne sur la vanité féminine, les fem
mes coupèreut leurs cheveux. M. Eugène Déprez
publié une lettre officielle de Pier Donato, lég

(1) Article distinct du précédent au XXXIIIe vol. du *Gio r storico* précité.

(2) *Nisi clerici castis exemplis nos instruerent, jugiter amb tioni et deliciis nostris modus non esset* (Joh. de Mussis, col. 57 579 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.)*.

(3) XVe vol. de la 3e série de l'*Arch. stor. lombardo.*

a latere de Martin V, sur la suppression des jeux sanglants obtenue par le même prédicateur. Bürckhardt, lui-même, admire le courage, les succès des sermonnaires italiens auxquels, dit-il, on ne peut alors rien comparer hors de l'Italie; il assure que le seul prédicateur qui émut alors les Allemands, fut un natif des Abruzes, Giovanni Capistrano (1). Il attribue les triomphes des orateurs sacrés italiens à leur réputation d'ascétisme, qui y a en effet contribué plus qu'à leur très imparfaite éloquence, et nous acceptons fort bien en leur nom qu'on loue leur cœur aux dépens de leur esprit. Toutefois, quand il ajoute, ce qu'on a répété en Italie, que ces succès étaient éphémères, nous demanderons dans quel siècle un prédicateur en a remporté de définitifs. Des effets de ce genre, même passagers, sont encore très honorables, très malaisés à obtenir. Et nous reviendrons plus loin sur cet article.

Mais avant de le laisser provisoirement, il sied de constater que ces sermonnaires italiens n'obtenaient pas ces succès par une surprise de la sensibilité enivrée de tendresse. Ils prêchent l'austérité, non la joie de la vie chrétienne, le devoir du renoncement, non la volupté de la souffrance. Ce sont les mystiques allemands qui convient alors le pécheur à l'abnégation comme au plus délicieux des plaisirs. Il faut reconnaître qu'ils y mettent une onction pénétrante. « Dieu est très près de nous, nous sommes très loin de lui; il habite le centre de notre âme, nous en habitons la

(1) *Op. cit.*, II, p. 240-244.

surface. Rien n'est pénible comme de souffrir, rien n'est doux comme d'avoir souffert... Les saints sont les échansons des affligés; après avoir bu au calice de la souffrance, ils proclament d'une seule voix que cette souffrance, loin d'être un poison, est le plus salutaire breuvage... L'âme qui a souffert chante éternellement, d'une voix douce et le cœur délivré de tout souci, le cantique nouveau que jamais ne chanteront les anges parce qu'ils n'ont jamais souffert (1). » C'est au Nord-Ouest de l'Europe et non en Italie que s'élabore l'Imitation de Jésus-Christ. Les mystiques italiens du quatorzième siècle, en demandant à l'homme de s'immoler, ne lui promettent guère que pour l'autre vie la récompense du sacrifice. Ils visent un objet pratique, immédiat. Le *specchio della vera penitenza* de Passavanti offre tout autre chose qn'une effusion de l'âme sur la bonté de Dieu, l'ingratitude de l'homme, la honte qui doit nous ramener au Créateur; c'est un ample traité sur la manière de se réconcilier avec le ciel. Passavanti démêle, quelquefois avec une netteté qui eût satisfait Bourdaloue, six questions à traiter, sept motifs de pénitence, quatre causes qui empêchent ou retardent l'amendement du pécheur ; il gourmande les médecins ignorants, les faux amis, les parents traîtres ou sévères qui trompent le malade sur son état; il explique la prudence, la charité nécessaires au confesseur. Il veut instruire, convaincre tout autant et plus même que

(1) *La vie spirituelle d'après les mystiques allemands du quatorzième siècle :* traduction par MMes de Flavigny et de Pitteurs, d'une anthologie du P. Denifle. p. 11, 150-151, 164.

toucher ; et ceci s'applique à tous les moralistes italiens de son temps. Et l'émotion qu'il tâche d'exciter, n'est pas l'attendrissement, mais bien la crainte. Il pose en principe qu'en bonne justice tout homme mériterait d'être damné; il ajoute aussitôt que Dieu pardonne toutes les rechutes, fût-ce dans le même péché, mais il y met des conditions sévères. Il croit profondément à l'existence du diable, tout en limitant son pouvoir; s'il ne lui accorde que la puissance de faire des semblants de miracle, s'il lui refuse la connaissance de l'avenir, ce n'est pas en rationaliste, en déiste qui veut réduire la part du surnaturel dans le monde, mais en chrétien qui cherche à discréditer un terrible séducteur.

IV

Une autre qualité qu'il faut reconnaître à nombre de prélats italiens du temps, c'est un attachement courageux à leurs devoirs hiérarchiques. L'exil ni la mort ne les ont effrayés. Ils se sont à deux reprises trouvés entre deux prétendants à la tiare : il eût été bien simple pour chacun de se ranger à l'obédience du plus fort, quitte à passer dans l'autre camp si la force s'était déplacée. En effet, ni le pape d'Avignon ni le pape de Rome ne leur demandait le plus léger changement à la foi catholique; l'un et l'autre avait au moins des apparences pour lui. L'antipape, au temps de Jean XXII, pouvait invoquer la désignation faite de lui par l'empereur, l'abandon par son adversaire du siège traditionnel de la papauté; dans la seconde moitié du siècle, le droit était encore plus embrouillé, puisque

cette fois, si le pape pour qui l'histoire s'est enfin prononcée résidait à Rome, de saints personnages, des nations entières tenaient pour les papes français. Pourtant une foule de prélats se laissèrent déposséder, chasser plutôt que de s'incliner devant un souverain pontife qui leur paraissait un usurpateur. Rien qu'en 1327, durant l'expédition de Louis de Bavière, l'antipape, disent les *Istorie pistolesi*, déposa nombre d'évêques et de prélats partisans de Jean XXII. Nous pouvons nommer beaucoup de ces hommes qui alors ou pendant le grand schisme sacrifièrent leur grandeur terrestre à leur conscience. En 1328, un Ricciardi évêque de Pistoja fut chassé pour sa fidélité au pape légitime et ne remonta sur son siège qu'après l'expulsion du suppôt de l'empereur ; la même année Simone Saltarelli, évêque de Pise, qui était jadis entré au couvent pour se soustraire à un beau mariage qu'on voulait lui imposer, s'enfuit de Pise pour ne pas reconnaître l'antipape, et, remplacé immédiatement par un intrus, ne rentra dans sa ville épiscopale qu'en 1334 (1). Sous Urbain VI, Ugo Guidardi, archevêque de Bénévent, pour s'être maintenu fidèle au Pape de Rome, fut incarcéré deux ans par Jeanne Ire et rétabli seulement par Charles de Duras. Le même jour mourait un évêque de Naples qui, pour le même motif, avait été longtemps chassé de son siège après avoir couru péril de mort. Tout à fait à la fin du siècle et tout au fond de l'Italie, les souverains pontifes obtenaient la

(1) Ughelli, *Italia sacra*, à l'article de Pise, et colonne 672 de l'appendice à Muratori (Florence, 1748).

même abnégation : un dominicain de Messine, Simone du Puits alors évêque de Catane, préchait si vigoureusement contre le schisme, il appuyait si fort la résistance au roi Martin qui reconnaissait l'antipape, qu'on l'emprisonna et qu'on lui fit son procès ; l'archevêque de Palerme fut exilé pour le même motif ; son chapitre perdit une partie de ses biens et dans l'île entière on persécuta les membres du haut et du bas clergé qui n'abandonnaient pas le pape de Rome (1).

Un schisme n'était pas nécessaire pour que la position des prélats devînt critique. Dès qu'un conflit éclatait entre l'autorité civile et la papauté, dès que les privilèges ecclésiastiques étaient en jeu, la persécution commençait ; on faisait main basse sur les biens et les personnes du clergé. A Milan surtout, la constance des prélats fut mise par les Visconti à une dure épreuve ; l'évêque Aicardo Antimiani devint presque célèbre par la longue résistance qu'il leur opposa et l'exil de vingt et un ans qu'il subit ; Bernabò Visconti, plus violent, plus redouté que tous ses prédécesseurs, incarcérait, mettait à mort les ecclésiastiques. La légende a pu exagérer ses violences ; il y a des raisons de suspecter l'assertion d'un chroniqueur de Rimini qui veut que Bernabò ait un instant prétendu faire châtrer un légat du pape, puis que, dissuadé d'en venir là, il l'ait fait fustiger sur la place, l'ait contraint à coucher avec six pécheresses et l'ait fait le lendemain

(1) V. *Studi di storia siciliana del secolo XIV*, de M. Isidoro La Lumia, au Ve vol. de la 3e série de l'*Archivio storico italiano*.

accompagner par elles jusqu'aux frontières (1); quoique nous ayons vu plus haut les courtisanes associées au système pénal des gouvernements, il n'y a sans doute là qu'une amplification de faits bien connus dont Giusti a tiré une des plus piquantes pages de ses Proverbes toscans. La réalité toute pure suffit.

A tous les rangs de la hiérarchie, le pape trouvait des hommes prêts au sacrifice, et pourtant on savait que quand Bernabò menaçait de mort les ecclésiastiques qui prenaient parti pour le pape contre lui, il tenait parole : le franciscain Francesco Ferracane qui s'élevait en chaire contre les détracteurs de l'autorité pontificale paraît en avoir été quitte pour l'interdiction de la parole publique, puis du séjour de Milan ; mais, pour le même motif, deux autres franciscains furent brûlés par lui en 1373. Lorsque le pape décréta une croisade contre Francesco Ordelaffi, Bernabò qui appuyait Ordelaffi fit brûler dans un tonneau de fer un ecclésiastique qui la prêchait, et ce n'est là qu'un choix de ses cruautés sur les gens d'Église : cependant il n'arriva pas à les décourager de l'obéissance au pape. Ce n'étaient donc pas des fanfaronnades que ces lettres des sectateurs de sainte Catherine tout enflammées de colère contre l'adversaire d'Urbain VI : Stefano Maconi, *pour donner un peu d'allégresse* à son ami Pagliaresi l'entretenait, le 15 janvier 1378, sur le ton d'un homme qui, au besoin, jouerait sa vie pour sa cause ; sur le bruit que l'antipape allait envoyer une

(1) Chronique anonyme de Rimini, col. 911 du XVe vol. de Muratori, *op. cit.*

ambassade à Rome, il dit que beaucoup de personnes zélées pour l'honneur de Dieu estiment qu'on ferait œuvre pie en brûlant le dit ambassadeur, qu'il faut tout au moins lui fermer les portes de Rome, que, pour son compte, il le verrait sans déplaisir brûler par les enfants. Maconi eût certainement répondu sans défaillance de ces paroles plus énergiques d'ailleurs que charitables (1). Songeons du reste qu'au dix-huitième siècle même, lorsque Victor Amédée II de Savoie encourut les censures pontificales, plus de quatre cents prêtres quittèrent la Sicile que le traité d'Utrecht venait de lui donner.

Sans que le pape fût en jeu, les ecclésiastiques parlaient haut quelquefois contre les tyrans et cela surtout dans les villes où les citoyens s'abandonnaient. En 1377, Trincio Trinci, tyran de Foligno, fit mettre à mort deux franciscains, Giacomo et Filippo, qui tantôt flétrissaient sa cruauté, tantôt prêchaient la résignation à ses sujets (2); car il paraît que ce seigneur ne se contentait pas de la résignation.

Tant d'exemples d'ardeur au travail, de piété, d'obéissance, de courage aideront à saisir la portée d'un fait qu'on ne remarque pas assez, savoir que Pétrarque, qui en vers et en prose se déchaîne avec tant de violence contre la cour d'Avignon, n'attaque pour ainsi dire jamais le reste des ecclésiastiques,

(1) V. cette lettre dans les documents qui accompagnent la *Leggenda minore* de sainte Catherine.

(2) *Annales Ordinis Cartusiensis*, publiées par Dom Le Coulteux, Montreuil, impr. de la Chartreuse, 1889.

c'est-à-dire la presque totalité du clergé. Certes, on peut relever dans son œuvre qui est vaste quelques épigrammes décochées, en passant, aux clercs, mais pas plus assurément que dans n'importe quel épistolaire du siècle de Louis XIV. On savait bien qu'il avait pratiqué de très pieux ascètes italiens, à commencer par son frère pour continuer par frà Dionisio de Borgo S. Sepolcro, le prieur Francesco Nelli, les évêques Giacomo Colonna et Guido Settimo; mais on pouvait croire qu'il les opposait tacitement au reste de l'Eglise d'Italie. Il devait en être autrement, et, s'il honorait du nom de Père quiconque de ses amis parvenait à l'épiscopat, ce n'était pas seulement par hommage au passé, mais aussi par hommage au présent.

CHAPITRE V

glise italienne n'était certes pas irréprochable, mais elle sayait de se corriger. D'ailleurs l'Italie concevait la mission u clergé comme toutes les autres nations au moyen âge : l'ec-ésiastique pouvait être un baron ou un citoyen. Hommes Église qui défendent la liberté, l'indépendance publiques, ou gocient des traités de paix. Loin que les moines soient alors scrédités, les villes les emploient à tout, leur confient les nctions les plus délicates.

I

l serait absurde de prétendre que l'Eglise italienne quatorzième siècle fût pure de scandales. Les con-ırs du temps exagéraient ses torts moitié par malice, ›itié par tradition : ils n'inventaient pas tout. N'ou-ons point que l'Italien d'alors n'est pas plus maître ses passions que son contemporain de France ou Allemagne; nous avons vu plus haut avec quelle ›ilité il oubliait dans la colère le style de la politesse; ›utons que les Règles des Ordres monastiques, tant ninins que masculins, étaient obligées de prévoir les ›lences commises sur les Supérieurs; ajoutons qu'on

voit un abbé du Mont Cassin prêter, à son entrée en charge, le serment qu'il n'entrera dans aucune ligue qui vise la mort ou la mutilation d'un pape (1); il est manifeste qu'en Italie comme partout il devait être alors malaisé aux clercs de résister à n'importe quelle passion.

Mais, d'abord, l'Eglise essayait de se corriger. On dit que le monde catholique a préparé la Réforme en refusant de s'amender; il y a une si grande part de vérité dans cette assertion que Bossuet y a souscrit; mais outre que toute la bonne volonté imaginable n'aurait pas empêché indéfiniment un immense empire de se morceler, outre que, moralité à part, le génie de l'Europe septentrionale devait, en grandissant, s'apercevoir que la religion de Rome n'était pas de tout point en harmonie avec lui, il faut distinguer le quatorzième siècle du quinzième (2). Un très intelligent historien de la Restauration a soutenu naguère que les fautes qui perdirent décidément la branche aînée des Bourbons tiennent au retour de l'île d'Elbe, à la défiance qu'ils en gardèrent, à l'alliance peu sincère conclue sous la deuxième Restauration entre les bonapartistes et les libéraux : la branche aînée des Bourbons avait bien fait voir, ce me semble, à la première Restauration, qu'elle était parfaitement capable à elle

(1) P. 513 B. du Ier volume de l'*Historia abbatiae Cassinensis* par Gattola, Venise, 1733.

(2) C'est au quinzième siècle que S. Antonino constatera que beaucoup de laïques et même de Religieux croient qu'il n'y a pas de péché, du moins de péché mortel, à avoir des relations avec les courtisanes (V. son traité en italien sur la confession).

ıte seule de se faire renverser; mais il est certain l'un pouvoir qu'on restaure à plusieurs reprises en vient à chaque fois plus inquiet et moins solide. Le ınd schisme a produit des effets analogues sur la pauté : si, trop souvent, depuis le concile de Bâle qu'à la révolte de Luther, les papes s'occupèrent ccroître leur puissance temporelle, d'enrichir leur ıille, de jouir de la vie, c'est qu'ils se souvenaient ɜ leurs prédécesseurs avaient longtemps lutté pour istence.

ıu quatorzième siècle, en effet, les papes donnaient ɜ bien plus grande attention aux désordres du clergé. ɜ lettres du peu vigilant Clément V ordonnent, le mai 1308, une enquête sur des malversations comses de compte à demi avec l'archevêque de Tarente ıs un monastère de l'ordre de Saint-Basile; elles presvent en mai 1311, une enquête sur les concussions de ıt genre imputées à Bartolommeo Monopelli, évêque ıquila; elles provoquent souvent d'énergiques mees pour obliger des prélats à rembourser de leurs ɜts des banquiers toscans; et, comme la plupart de ɜ mesures sont prises contre des abbés français, c'est e nouvelle preuve que les papes d'Avignon ne sacrient pas toujours l'Italie à la France (1). Jean XXII, 1329, casse l'élection simoniaque d'un évêque de

) Registre de Clément V, publié par les Bénédictins (Rome, ɔg. vaticane, 1885), IIe vol., p. 20, à la date des 15 et 22 mai 1307, 2, 59 et *passim;* Ughelli, à l'article Aquila. (Dans les lignes antes, les faits relatifs à Bologne et à Noli sont également ɜ d'Ughelli.)

Bologne; quand les couvents dominicains de Padoue, Venise et Trévise oppriment d'autres couvents de l'Ordre, s'attribuant le droit d'élire les dignitaires, de disposer des fonds, il casse et remplace le Général, le Prieur, le Provincial; il envoie des Visiteurs; ceux-ci trouvent les portes closes, mais le pape tient bon et a le dernier mot : « Les usurpateurs succombèrent » s'écrie avec emphase Albertino Mussato ravi « et accablés d'un discrédit universel se tinrent enfin tranquilles » (1). Benoit XII prie l'évêque d'Albenga d'examiner ce qu'il y a de vrai dans l'assertion que Teodosio, évêque de Noli entre 1328 et 1344, veut réduire à un seul moine une abbaye faite pour douze afin de s'approprier l'économie qui en résulterait; en 1339, il envoie une commission en Italie pour remédier aux abus des agents pontificaux et opérer les restitutions nécessaires (2). Sous Innocent VI, Niccolò Morosini, évêque de Castello, eut beau protester contre une décision qui l'atteignait individuellement, le pape le tint dix ans éloigné de son diocèse et ne l'y laissa rentrer que pour y mourir (3). En 1394, le franciscain Antonio de Sarno, évêque de Sant' Agata dei Goti, fut relevé de ses fonctions pour mauvaises mœurs (4).

Mais, naturellement, les infractions à la disciplin-

(1) V. son *Ludovicus Bavarus*, col. 782 du Xe vol. de Murator *op. cit.*

(2) V. la *Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530*, c M. Carlo Cipolla, Milan, Vallardi, 1881.

(3) Cappelletti, *Storia della repubblica di Venezia* (Venise, Antonelli, 1850), vol. IV, p. 465.

(4) Ughelli.

regardaient plutôt les autorités locales, évêques, abbés, prélats envoyés en missions. Ces autorités s'acquittaient plus souvent qu'on ne pense de leurs devoirs. Elles constataient le mal, comme on peut le voir par les doléances des Chapitres généraux (1) et des Conciles diocésains, mais elles ne s'en tenaient pas là. En 1308, frère Angelo, évêque d'Ascoli, réclame l'aide du roi de Naples, Charles II, contre des ecclésiastiques de son diocèse qui, pour échapper à la punition de leurs fautes, se cachaient, erraient à l'aventure ou se retiraient chez leurs parents, et Charles ordonne qu'on lui prête main forte. Au temps d'Henri VII, Antonio Orso, évêque de Florence, met sous la surveillance directe des Cisterciens de Settimo un couvent dont l'abbé et les moines se relâchaient. Guglielmo Amiano, noble crémonais, général des Ermites de saint Augustin, puis en 1341 évêque très actif de Novare, surveillait attentivement son clergé. Un cistercien qui était évêque de Penna, faisait arrêter les ecclésiastiques de mauvaise conduite; aussi, en 1341, sept ou huit chanoines assiégèrent, pillèrent son palais, battirent ses gens, dont quelques moines, dévalisèrent le prêtre qu'il envoyait porter plainte au pape et arrachèrent la langue au malheureux messager; ils tinrent le prélat emprisonné pendant trente-quatre jours; puis, les Rameaux arrivant, l'obligèrent à officier, à donner le saint chrême, sans lui rendre la liberté; enfin l'évêque put se réfugier dans un couvent de

(1) V. pour les Dominicains, *Le bienheureux frà Giov. Angelico* de *Fiesole*, de M. H. Cochin, Paris, Lecoffre, 1906, p. 47-49.

dominicains (1). Au temps du Bavarois, dans l'église d'Osimo, l'abbé de San Francesco, celui de Saint-Nicolas, l'évêque de la ville et d'autres Religieux convoqués par Malatesta de Rimini, fidèle appui de l'Eglise, signent un acte d'accusation contre frà Giovanni de Riparia, Hiérosolymitain, prieur de Pise et Recteur général de la Marche d'Ancône, à qui ils reprochent des compromissions intéressées avec des hérétiques, des calomnies lancées contre des orthodoxes, un appui prêté à l'empereur dans sa lutte contre l'Eglise et toutes sortes de violences telles que destruction d'hôpitaux et de monastères, rapt de Religieuses et interdiction à leurs parents de les racheter (2). Balardo évêque de Torcello, interdit aux clercs d'entrer dans les auberges sauf en voyage, de porter des armes sans sa permission, de faire le commerce; il défend aux Religieuses de sortir de leurs couvents, sans son congé, et nous apprend que de nombreux faits montraient la nécessité de ces interdictions; dans les dernières années du siècle, l'évêque de Rieti fut tué dans une église de Città Ducale par des conjurés, parce qu'il voulait réformer les mœurs de ses ouailles (3). Lors de la croisade contre Francesco Ordelaffi, beaucoup d'ecclésiastiques avaient spéculé sur les indulgences et extorqué de l'argent ou des cadeaux ; un légat fit emprisonner pour

(1) Sur tous ces faits, v. Ughelli.

(2) V. le texte publié par M. Giov. Pansa, au XXVIe vol. de l'*Arch. Stor. Ital.*

(3) V. Ughelli.

l'exemple l'évêque de Narni qui avait amassé, disait-on, de ce chef une grosse somme et ne fournissait pas des comptes clairs (1). Lamberto, neveu d'un légat et évêque de Bologne, supprima en 1332, pour mauvaises mœurs les couvents des SS. Colombano, Gervasio, Agostino, Salvatore, et le peuple y applaudit; en 1345, à Bologne également, l'autorité ecclésiastique chassa des Religieuses qui vivaient avec trop de liberté (2).

M. Lodovico Frati, à propos de ces derniers faits, dans son intéressant ouvrage *La vita privata di Bologna dal secolo* XIII *al secolo* XVII, dit que dans les procès criminels du quatorzième et du quinzième siècle, il est souvent parlé des scandales amoureux des couvents : je n'y contredis pas; toutefois je remarque qu'à part la mesure prise en 1332 tous les faits qu'il cite sont du quinzième ou du seizième siècle. Je ne vois pas non plus que, pour Venise, au quatorzième siècle, on ait relevé des cas nombreux de nonnes séduites à la page 343 du XXXIe volume de la nouvelle série de l'*Archivio Veneto*. Lors d'une enquête ordonnée en 1364 par Urbain V sur les couvents de la Sérénissime, on parla d'un prieur suspect, d'un évêque de Città-Nuova accusé de faire de fausse monnaie; mais les principales réformes qui parurent nécessaires semblent avoir été d'ordre rituel et d'ordre matériel (3).

(1) V. *Geschichte Karls IV und seiner Zeit*, par M. Worunsky, IIIe vol., ch. 4.

(2) V. *Hist. Miscell Bonon.*, au XVIIIe vol. de Muratori, à la date de 1327, rectifiée par Sigonio dans son *De episcopis bononiensibus*, auquel j'emprunte le fait de 1345.

(3) V. les *Libri commemoriali della Repubblica di Venezia*,

Quant à la réforme des Ordres par eux-mêmes, on sait qu'elle est perpétuelle dans l'Eglise; de temps en temps, une partie des Religieux d'une congrégation, estimant qu'on s'est relâché de la règle, se sépare de ses confrères, et, avec ou sans la permission de l'autorité compétente, va fonder une communauté à part. Au milieu du quatorzième siècle, parmi les monastères bénedictins qui se réformèrent spontanément, il y eut celui de saint Nicolas De Arenis d'où la réforme passa au Mont Cassin, à Subiaco, à Farfa (1). Sans énumérer les scissions de ce genre qui se produisirent alors, nous reviendrons sur la plus célèbre, celle des *Fraticelli*. En ce moment, je me bornerai à faire remarquer que ces derniers, rigides censeurs de l'Eglise, dont il ne faudrait pas prendre les assertions au pied de la lettre, ne portent pas contre elle un témoignage très décisif. Sans doute, dans la fameuse circulaire où ils rendent raison à tous les chrétiens de leur schisme (2), ils articulent nettement contre elle les griefs de simonie et de fornication; mais, si l'on y prend garde, ils ne s'expriment pas du tout en hommes qui auraient la

publiés par M. Predelli (Venise, 1876), p. 36, 85, 122 du IIIe vol. Pourtant les Religieuses de S. Angelo di Contorta, qui se feront supprimer au quinzième siècle pour impudicité, avaient déjà mauvaise réputation (V. p. 196 du IIIe vol. de l'*op. cit.* de M. Cappelletti).

(1) V. au IXe vol. de la *Revue bénédictine*, p. 545 sqq., l'article intitulé *Les chapitres généraux de l'Ordre de Saint-Benoît.*

(2) *Lettera dei fraticelli a tutti i cristiani nella quale rendono ragione del loro scisma*, publiée par M. Vanzolini, Bologne, Romagnoli, 1845.

mémoire pleine d'exemples accablants; sur la simonie, ils citent des textes qui la condamnent, non des faits; de même sur la fornication; ils avouent que beaucoup d'ecclésiastiques ne sont pas coupables de luxure, mais prétendent que tous sont coupables de simonie, au moins en ce sens qu'aucun ne veut pratiquer le renoncement absolu. Ici nous tenons leur véritable grief; certes, ils ont vu des désordres et en sont révoltés; mais c'est surtout à la richesse de l'Eglise et à son refus de s'en dépouiller qu'ils en veulent. Cent ans plus tard, ils auraient bien davantage insisté sur l'usage criminel de cette richesse dont, ici, ils signalent surtout le danger. On dira qu'un manifeste n'est pas un réquisitoire et qu'ils voulaient faire court; mais le caractère d'un morceau ne tient pas au nombre de pages qui le composent; sans accumuler les exemples, sans même, si l'on veut, en alléguer un seul, ils pouvaient faire entendre que leurs imputations reposaient sur un monceau de faits, et ils laissent au contraire deviner qu'elles reposaient bien plutôt sur les tentations auxquelles ils savaient l'Eglise en proie.

A plus forte raison, les rigoristes moins systématiques ne paraissent-ils pas alors pénétrés de l'indignité du corps ecclésiastique. Giordano de Rivalto ne fait pas difficulté de reconnaître qu'il y a des évêques qui emploient mal leurs richesses, qui ont de trop gros destriers, trop de serviteurs élégamment vêtus, et qui négligent les pauvres; il souhaite qu'on les corrige; mais il garde tout son calme (1). Girolamo de Sienne,

(1) Sermon du 1er mars 1305 à Santa Maria Novella, dans ses

au 23e chapitre du *Soccorso dei Poveri*, réprouve ceux des ecclésiastiques de tout rang et de tout sexe qui trafiquent des bénéfices; mais il est clair qu'ils ne forment à ses yeux qu'une exception. Lorsque Francesco Sacchetti cesse de rire, lorsqu'il passe des Nouvelles aux *Sermoni*, il ne dissimule pas les désordres ecclésiastiques, mais ses traits deviennent plus rares et très probablement se mettent dans une proportion plus exacte avec la réalité. Les plus caustiques ne sont point, à beaucoup près, montés sur le ton que la progression des scandales fera prendre plus tard à Gerson, à Pierre d'Ailly, à Clémengis. On peut généraliser l'observation que je faisais tout à l'heure à propos de Pétrarque : les moralistes italiens du temps ne paraissent pas bien convaincus que la corruption dans l'Eglise ait sensiblement grandi. Elle était même certainement moindre alors en Italie qu'elle n'avait été au dixième siècle.

D'autre part, et c'est une considération qu'on néglige, les ecclésiastiques prévaricateurs n'étaient pas moins nombreux dans les autres nations. L'histoire des Ordres religieux, dont les membres sont naturellement répandus à travers toute l'Europe, offre un moyen rapide et sûr de s'en rendre compte. Lisez, par exemple, l'histoire des Maîtres généraux des Frères prêcheurs, par M. Mortier (1) : vous y verrez que dans bien des couvents, on se relâche de la règle, on se soustrait à la vie commune du réfectoire, du dortoir, aux absti-

Prediche inedite recitate in Firenze dal 1302 al 1305, Bologne, Romagnoli, 1867.

(1) Paris, Picard, 1900-5, 2 vol. in-8°.

nences, que l'on quête pour soi et non plus pour l'Ordre, que l'on contracte des dettes personnelles ; mais vous n'y verrez rien qui indique que les couvents italiens donnent plus que les autres dans l'irrégularité.

Si l'on tient compte et des misères publiques et des attraits puissants qui attiraient alors à l'Eglise tant de fausses vocations, on sera plus juste pour elle. En tout cas, et c'est là le point, le public, j'entends le public honnête, tout en s'indignant fort à l'occasion contre les scandales, ne paraît en aucune façon, à tête reposée, ébranlé dans son profond respect pour elle.

II

Pour bien le comprendre, il faut se représenter distinctement l'idée qu'on se faisait d'elle au moyen âge et qui est très différente de celle qu'on s'en fait aujourd'hui. Laissons donc le calcul impossible à établir des fautes dont l'Eglise, en Italie, se rendit alors coupable. Tout en maintenant qu'on les a exagérées, tout en maintenant que certains abus dont on faisait jadis grand bruit n'ont pas plus existé là qu'ailleurs (1), reconnaissons qu'il y avait beaucoup d'ecclésiastiques vicieux, mais voyons ce qu'en devait penser alors, là comme partout, le public.

(1) On ne croit plus, par exemple, à la légende qui voulait que l'évêque de Biella eût coutume d'exiger le droit du seigneur sur les fiancées et qu'il eût jeté 800 personnes en prison. V. M. Ferd. Gabotto, *Biella e i vescovi di Vercelli* au XXVIIIe vol. de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.*

Aujourd'hui, dans l'Europe sceptique, tous ceux qui ne considèrent pas le prêtre comme un être contre nature qu'il faut faire disparaître au plus tôt, attendent de lui les qualités de ce que l'on appelait, au temps de la Révolution, un officier de morale. La vertu enseignée tout d'abord par l'exemple paraît son unique raison d'être ; on ne lui défend pas de joindre d'autres mérites à celui-là, mais jamais on n'admettra qu'ils puissent y suppléer en aucune façon ; par vertu, on n'entend pas la perfection, mais tout au moins la continence. Dans la presque totalité des cas, de l'avis de tout juge impartial, on l'obtient. Cela s'explique, d'abord, parce que, dans l'ordre des choses naturelles, ce que les hommes sont unanimes à désirer s'accomplit presque toujours, puis parce que les circonstances s'y prêtent. Le nombre des personnes qui réclament le ministère de l'Eglise étant aujourd'hui beancoup moins grand, les ecclésiastiques sont aussi beaucoup moins nombreux, et il est plus facile de trouver des milliers que des millions d'hommes continents. Puis la profession offre aujourd'hui si peu d'avantages matériels que, seule, une vocation plus ou moins prononcée y conduit. De nos jours, le dernier des métiers que choisirait un homme qui doute de sa capacité à vivre chaste, est celui de prêtre, de même que le dernier que choisit un homme qui doute de sa vaillance, est celui d'officier. Mais alors, où, juifs à part, tout le monde recourait au ministère des ecclésiastiques,

Les prêtres ne pouvaient suffire aux sacrifices,

comme dit l'Abner de Racine. Rien qu'entre la Sainte-

Chapelle et Notre-Dame, à Paris, il y avait, dit Boileau dans une note du Lutrin, douze églises importantes, dont pas une ne subsiste, Alors aussi nulle carrière n'offrait à qui s'y distinguait de plus magnifiques récompenses. La tentation de faillir avait, pour ce double motif, cent fois plus de chances de vaincre qu'aujourd'hui, et, après avoir ri ou s'être indigné d'une chute, tout homme un peu sensé du moyen âge se rendait forcément compte qu'il n'y avait là rien que d'inévitable. C'était un de ces déchets pour lesquels un grand négociant ouvre d'avance le chapitre des profits et pertes.

Puis, et ceci surprend davantage, mais n'en est pas moins vrai, le devoir le plus pressant de l'ecclésiastique n'était pas, dans l'opinion des hommes du moyen âge, d'édifier les fidèles par sa conduite. Puisque la première condition du salut était de connaître la vérité et de recevoir les sacrements, le devoir le plus indispensable du prêtre était, croyait-on, de distribuer les sacrements et la vérité; sans doute jamais en théorie on ne l'eût dispensé de vivre purement; mais qu'était l'efficacité de l'exemple donné par un simple mortel auprès de celle de la parole du Christ qu'il transmettait, du corps du Christ qu'il partageait aux fidèles? Ses vices portaient atteinte à sa considération, mais n'altéraient pas la doctrine sanctifiante dont il avait le dépôt, ne diminuaient pas son pouvoir surnaturel; les clefs du Paradis restaient dans sa main. Pour que les vices de l'Eglise devinssent sérieusement nuisibles au catholicisme, il fallut qu'ils accomplissent des progrès qu'ils n'avaient pas encore faits au quatorzième siècle;

surtout il fallut qu'éclatât l'idée, qui fermentait d— dans l'Europe du Nord, qu'un intermédiaire n'est E continuellement nécessaire entre l'homme et Dieu. doctrine contraire, qui forme un des fondements aussi un des remparts du catholicisme, prévalait al « en Italie comme partout.

Une troisième raison contribuait à reléguer : second rang, dans l'opinion publique, parmi les qu: lités des ecclésiastiques, la pureté des mœurs : le tit de baron qu'on attribuait volontiers aux saints l'i dique naïvement. Le moyen âge tenait l'homm d'Eglise pour un être d'une race supérieure par raison qu'il représentait Dieu et la science, et aus parce que, de compte à demi avec les chefs francs, avait vaincu le paganisme, fondé la société nouvelle L'ecclésiastique avait droit, de par la victoire rempor tée en commun, à la même part qu'eux dans le butin ayant versé autant de sang dans la lutte. En chaire, l'autel, il était un lévite, mais, dès qu'il en descendai il redevenait un des soldats de l'armée triomphatric son grade dans la cléricature fixait son grade dans l société. L'équité, la bienséance voulaient qu'un évêqu fût un comte avec toutes les prérogatives somptuaire judiciaires, militaires même attachées à ce titre. Die il est vrai, a dit : « Mon royaume n'est pas de « monde » ; mais jusqu'à quel point cette parole engag t-elle ses ministres ? Puisqu'il faut des rois ici-ba pourquoi les hommes de Dieu ne prendraient-ils p rang parmi eux ? Puisqu'il faut des capitaines, pou quoi l'épée de l'évêque-comte ne sortirait-elle jama du fourreau alors que les Juges d'Israël, tout sacr

qu'ils étaient, conduisaient des armées ? Assurément, certains ministres de l'Eglise usaient mal de sa richesse ; mais leurs vices n'accusaient qu'eux, tandis que sa pauvreté eût accusé l'ingratitude de la chrétienté.

Le rapprochement que la reconnaissance des fidèles opérait ainsi entre les hommes d'Eglise et les seigneurs laïcs produisait une autre conséquence propre à pallier les fautes des premiers. Il accroîssait leur influence en invitant à les employer, dans une foule de rencontres, à des tâches pour lesquelles on se défiait de soi-même ou qu'on n'avait pas le temps de remplir. Ce que les légistes étaient pour les seigneurs dans les Etats monarchiques, le prêtre et le moine le furent pour les communes divisées par la guerre civile et obligées de faire face aux exigences d'une vie déjà très compliquée.

III

Or cette conception du rôle des ecclésiastiques, qui nous paraît si profane et qui atteste, au fond, une foi si naïve, l'Italie du quatorzième siècle l'admet au moins aussi pleinement que le reste de l'Europe. Il nous faut l'établir avec quelque insistance.

Tout d'abord, le prélat italien du quatorzième siècle est resté, dans une foule de cas, un seigneur féodal. Nous avons dit plus haut que la féodalité n'avait pas alors disparu de la péninsule : peut-être était-ce encore plus vrai pour les autorités ecclésiastiques que pour les laïques. Sans doute elles avaient reculé en maint endroit devant la puissance croissante des républiques, quelquefois de la royauté ; mais là même

il restait des souvenirs du passé; par exemple, dès le 18 août 1165, l'évêque de Teramo avait dispensé les habitants de tout service réel et personnel, donné à tous sécurité pour leur vie et leurs biens, et au quatorzième siècle les assemblées de la commune se tenaient non plus en son nom mais en celui du roi de Naples; mais jusqu'à Joachim Murat, le prélat confirmait l'élection des magistrats municipaux et les statuts (1). Il subsistait bien autre chose que ces formalités. Les chroniques abondent en chartes qui établissent que quantité d'ecclésiastiques gardaient dans leur plénitude les droits seigneuriaux. La liste en serait interminable; je vais prendre des cas tout à fait au hasard. Le 25 juillet 1361, Giovanni marquis de Montferrat donne à frà Simone del Solaro l'investiture de l'abbaye de Grazano au moyen du couteau, et l'abbé, la main sur son cœur, promet fidélité (2). Le 20 septembre 1328, un fils de Robert de Naples déclare avoir reçu l'hommage lige et le serment de Nicola Arcioni, évêque de Teramo et le confirme dans la possession des fiefs qui ressortissent à ce siège épiscopal (3); ainsi la puissance féodale de l'Eglise, qui avait diminué

(1) *Sul dominio vescovile di Teramo*, par M. Franc. Savini, au XVe vol. de l'*Archivio storico per le province napoletane.*

(2) Col. 516 du *Ragionamento familiare dell' origine, tempi e postumi degli illustrissimi marchesi del Monferrato*, par Benv. di S. Giorgio, réimprimé dans le XXIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(3) Ughelli, *op. cit.* — On trouvera un cas curieux d'hommage réciproque entre une famille et une église, p. 133-134 du Ier vol. des *Memorie storiche dell' Ambrosiana R. basilica di S. Lorenzo di Firenze*, par Cianfogni, Florence, 1804.

dans cette ville, s'était conservée intacte dans la banlieue. Rien qu'avec les pièces citées ou analysées dans les histoires des congrégations en Italie, on composerait un petit manuel de droit féodal. Tenons-nous en à celle des Camaldules, publiée à Venise en 1760 par Mittarelli et Costadoni et à celle du Mont Cassin, publiée à Venise en 1733 par Gattola.

Sous Robert de Naples, le gouvernement reconnaît que l'Ordre du Mont Cassin ne doit rien payer pour les *oppida* que le monastère de S. Liberatore possède dans les Abruzzes parce que ce sont non des fiefs, mais des alleux; et en 1385, sous Charles III, il lui attribuera d'autres biens allodiaux, dépouille d'un rebelle; en 1360, l'évêque du Mont Cassin révoque des affranchissement (*libertates*), des immunités concédées par ses prédécesseurs, qui le réduisaient à ne plus pouvoir nourrir ses moines, il prend toute sorte de mesures conservatoires, parce que :

Non minor est virtus quam quaerere parta tueri (1).

Pour les camaldules, un monastère de l'Ordre contracte, en 1306, un lien de vassalité envers Bonifazio comte de Donoratico; en 1350, un autre monastère, avec les quarante laïcs qui relèvent de lui, se met sous la protection de Florence, à qui les quarante hommes prêteront le serment militaire; en 1393, le premier de ces deux monastères, pour se défendre contre les invasions de ses voisins, se place sous la suzeraineté de

(1) P. 399, 409, 413, 416, 427, sqq, du IIe vol. de Gattola.

Nicola comte de Montescudario (1), et cette sujétio des suzerains profanes ne choquait pas l'esprit Ordres ; ils passaient même d'un suzerain à un aut ainsi, en 1340, une abbaye se dégagea de sa vassal par rapport à la commune d'Orvieto et se plaça s celle de Sienne (2). Ils se bornaient à poser quelq règles ; il était entendu que dans chaque monast l'abbé seul pouvait inféoder la maison ; ainsi décida notamment, en 1369, le prieur général Camaldules à propos d'un conflit entre l'abbé et prieur d'un couvent de la congrégation (3).

Mais les monastères jouent bien plus souvent le r de suzerain que celui de vassal et non pas uniquem du chef de contrats passés à des époques antérieu mais de par des contrats tout récents. L'institut féodale conserve toute son activité : les abbés octroie confirment, révoquent leur protection. L'*Historia batiae Cassinensis* précitée comprend une carte *oppida* qui relèvent du célèbre monastère, et, l qu'en 1371 l'abbé charge un de ses moines d'une quête sur les diverses obligations des commu vassales, il l'investit du pouvoir de citer, de condam les récalcitrants, et le cadastre dressé en conséque remplit six pages (4). En 1360, un certain France se déclare vassal du couvent et s'engage à offrir t

(1) *Annales Camaldulenses*, vol. V^e^, p. 264, 402-403 ; vol. p. 178.

(2) *Le antiche cronache d'Orvieto*, publiées par M. Gamur au IIIe vol. de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.*

(3) *Annales Camaldulenses*, p. 103 du VIe vol.

(4) *Ibid.*, p. 427 du IIe vol.

ans l'hommage d'une livre de cire (1). Le avril 1303, un noble avait vendu à un abbé camal- le une terre avec les *fidelitates omnium hominum resentium et futurorum dictae villae*; en 1327, les mmes de Mazzano jurent fidélité à un abbé du me Ordre et notamment s'engagent suivant la cou- me à ne pas entrer dans une ligue *ut vitam et mem- um perdat*. En 1358, impuissant à protéger certains ssaux qu'un tyran persécutait depuis plusieurs nées, le Mont Cassin cède leurs terres pour cinq ans un comte qui devra les défendre (2). Deux ans plus rd, il cède à une commune le droit de tenir un mar- é d'huile tous les lundis et une foire au mois de mai; 1364, il donne en fief, avec obligation de service ilitaire, la place de S. Vito (3). En 1306, un for- ron ayant renoncé à un bien qu'il tenait d'un cou- nt de Camaldules, le couvent l'affranchit du servage, confère le droit d'administrer, donner, vendre, me un citoyen romain, un homme libre peut le re, *tanquam romanus civis, liber homo facere potest ;* termes sont, je pense, suffisamment explicites (4). te la technologie du Code féodal se retrouve dans chartes avec son sens traditionnel, jusqu'à la dis- ction gothique, mérovingienne entre les alleux et simples fiefs. Des liens de vassalité rattachaient re eux des ecclésiastiques : plusieurs églises dépen-

1) *Ibid.*, p. 413.
2) Gattola, *op. cit.*, IIe vol., p. 416.
3) *Ibid.*, p. 409, 412, 413.
4) *Ann. Camald.*, Ve vol., p. 395.

daient du monastère des SS. Ippolito et Lorenzo de Faenza, de sorte que leurs curés prêtaient serment à l'abbé; et les laïcs l'entendaient ainsi, puisque les dames qui bâtirent un couvent de camaldules à Rome stipulèrent qu'il relèverait des abbés de S. Giorgio à qui l'on offrirait tous les ans, comme signe d'hommage, une chemise de bon lin et une cotte (1). La républicaine Florence permettait à son évêque d'avoir un certain nombre d'*arrecomandati*, et la fière Venise acceptait d'être à certains égards la vassale de l'évêque de Ceneda, qui, reconnaissant d'un appui qu'elle lui avait prêté, lui avait donné l'investiture de quelques châteaux : les procureurs de S. Marc envoyaient en conséquence prêter serment de vassellage à ce prélat (2).

Les possessions des grandes abbayes, des grands évêchés ne comprenaient pas uniquement de petites bourgades; il y figurait quelquefois des places assez importantes, comme ce port de Telamone que les Camaldules donnèrent d'abord en fief à une famille noble, puis vendirent en 1303 à Sienne et qui allait devenir une pomme de discorde pour la Toscane (3). En outre, aux terres qui formaient un apanage régulier de leur dignité, les prélats joignaient souvent la seigneurie de villes importantes. Quelques évêques comme celui de Bellune et Feltre, se transmettaient

(1) *Annales Camald.* précitées, p. 254, 256 du Ve vol.

(2) *Libri commemoriali della Repubblica di Venezia,* IIe vol. p. 71, et ordonnance du 18 mars 1350.

(3) *Annal. Camald.*, p. 256-257 du Ve vol.

un titre de comte qu'ils tenaient probablement des empereurs saxons et auquel correspondait souvent une autorité réelle, puisqu'en 1315 on l'arracha par la force au possesseur (1). Bien plus souvent, l'évêque tenait la seigneurie du consentement plus ou moins spontané des citoyens. Dans le premier quart du siècle, lors d'une réconciliation des Guelfes et des Gibelins d'Arezzo, l'évêque Aldobrandino fut d'un commun accord élu seigneur (2). Ughelli conclut assez logiquement que le dominicain Giovanni dei Pananei, évêque de Sinigaglia de 1357 à 1368, qui percevait des impôts de douane et autorisait ses diocésains à chasser à condition qu'on lui enverrait les têtes des bêtes tuées, en était seigneur au temporel comme au spirituel. Il n'y a nul doute pour d'autres prélats dont on ne sait que trop comment ils prirent la seigneurie. Il paraîtrait que celui qui donna l'exemple fut Bern. Maggi, évêque de Brescia, qui, en 1275, grâce à l'appui des Gibelins, s'était fait reconnaître comme duc, marquis et comte de sa ville et, à sa mort, en 1308, transmit paisiblement le pouvoir spirituel à son frère Federigo, le pouvoir temporel à son autre frère Maffeo : ces deux héritiers vécurent en bonne intelligence et se laissèrent même, en 1311, réconcilier par l'empereur Henri VII avec un ennemi que feu Bernardo avait exilé; seulement ils furent chassés le 2 février 1316 par

(1) M. Worunsky, *op. cit.*, I, p. 205, et la chronique des Cortusii II, chap. 5.

(2) Annales d'Arezzo de 1192 à 1343, col. 864 du XXIVe vol. de Muratori, *op. cit.*

un podestat de leur choix (1). De 1382 à 1391, le dominicain Beroaldo, évêque schismatique d'Aquila, tyrannisa la ville à la faveur des factions qu'il y avait formées subrepticement; il finit par être tué sur une place publique un jour qu'il feignait de vouloir séparer deux factions aux prises (2). Deux autres prélats occupèrent fort la chronique : l'un est Ormanno dei Tedici, d'une des deux familles qui se disputaient Pistoja et abbé du monastère de Pacciana; on le voit échanger des menaces de mort avec le parti adverse, prendre le haut du pavé, s'appuyer sur les artisans, sur Castracani pour tenir en échec les nobles et les bourgeois qui voulaient rester guelfes, essayer de tuer en trahison ses adversaires, recevoir *joyeusement*, dit un chroniqueur, le pouvoir des mains du peuple, puis s'abandonner à un neveu qui le supplante et le fait prisonnier (3). L'autre est Guido Tarlati qui, nommé évêque d'Arezzo vers 1306, est élu seigneur de la ville pour un temps déterminé le 14 avril 1321, puis seigneur à vie par vote unanime du Conseil des Quatre Cents le 6 juillet, s'allie aux Gibelins, rompt avec le pape, lui enlève Città di Castello, voit démembrer son

(1) Ughelli, à l'article Brescia; *Chron. Parmense*, dans Muratori; *Chron. Brixianum*, de Jac. Malnecius au XIVe vol. de Muratori, 125e chap. de la *Distinctio* 8e et 1er de la 9e; *Chron. Mutinens* de Joh. de Bazano, au XVe vol., *ibid.*

(2) Ughelli, à l'article Aquila.

(3) *Jannotii Manetti Chronicon Pistoriense*, col. 1031-6 d XIXe vol. de Muratori, *op. cit.*; *Istorie pistolesi*, Prato, Guast 1835; *Vita Castruccii Antelminelli*, par Nic. Tegrìmo; Histoire d Florence, par M. Perrens, IV, 53-4.

évêché par le souverain pontife, est frappé d'excommunication, puis, éconduit par ses alliés, atteint d'une maladie mortelle, fait amende honorable avant d'aller attendre dans un caveau de sa cathédrale le mausolée que sa famille, demeurée en possession de la seigneurie, lui fera élever par un artiste siennois (1).

Sans prendre le pouvoir pour eux-mêmes, d'autres prélats en renversaient ou inquiétaient les détenteurs. Au début du siècle, un archevêque de Milan, quoiqu'il arrivât du siège de Messine et qu'il ne fût pas Lombard mais Parmesan, avait assez d'influence pour coopérer à l'expulsion des Visconti ; son successeur, qui appartenait à la famille milanaise della Torre, continua la lutte contre eux, finit par avoir le dessous, mais resta jusqu'à sa mort le chef des Guelfes d'Italie. Lorsque Jean de Bohême caressa les communes italiennes, dans le cortège des Brescians qui portaient le dais au-dessus de sa tête ou tenaient les rênes de son cheval figurait un abbé porte-étendard de la compagnie La Justice ; un abbé figurait aussi dans la députation qui, lorsque Jean n'acquitta point ses promesses, alla offrir la seigneurie aux Scaligers (2). En 1380,

(1) V. sur lui notamment la *Polyhistoria* de Frà Bartolommeo, col. 733, 738 du XXIVe vol. de Muratori ; l'*Historia Urbis Arretinae*, *ibid.*, col. 866 ; l'*Historia dei fatti e guerre dei Sanesi*, par Orl. Malavolti ; la chronique pisane de Marangone à l'année 1322. Sur sa famille, v. l'article *Frà Mansueto pseudo-vescovo aretino*, VIIe vol. de la 5e série de l'*Archiv. stor. ital.*, et quelques mots de M. Fr. Novati dans son article *Un venturiere toscano del trecento*, p. 101 du XIe vol. de la 5e série, *ibid.*

(2) Chronique précitée de Malnecius, chap. 73, 3e *distinctio*.

l'évêque de Gubbio prit la ville et en chassa ses adve saires (1). A la fin du siècle, quand les Gambaco furent chassés de Pise, un d'eux, l'archevêque Lott travailla inutilement à leur rendre par la force le po voir que ses exactions sur le clergé avaient contrib à leur faire perdre; il tint la campagne contre le pa contraire.

IV

Car il ne faudrait pas croire que ces prélats ne di geaient leur faction que du sein de leur évêché. avaient des *avogadri* pour ester en justice à leur pla et se charger de leurs duels judiciaires; mais ils op raient souvent eux-mêmes.

Guido Tarlati prit part à l'entrevue des grands se gneurs gibelins dans Vérone, en 1321 (2); il condu sait une expédition quand il fut atteint du mal q l'emporta, et, auparavant, avait guerroyé aux côt d'Uguccione della Faggiuola. Della Torre, l'évêque Milan, devenu patriarche d'Aquilée, mourut d'u chute de cheval qu'il fit en menant une armée en To cane contre les Gibelins et du chagrin que lui don cette inaction forcée (3). Je ne sais pas si l'abbé Mont-Cassin qui fit la guerre pour différents motifs

(1) Col. 1117 de la chronique de Sozomène au XVIe vol. Muratori, *op. cit.*

(2) *Hist. miscell. bonon.*, col. 337 du XVIIIe vol. de Murato *op. cit.*

(3) Ughelli.

1382 et en 1398 (1), la dirigea en personne; mais on sait positivement que nombre de prélats parurent sur le champ de bataille; quelques-uns prenaient les armes pour combattre les ennemis de l'Eglise, comme l'évêque de Verceil qui battit l'hérétique frà Dolcino ou comme l'archevêque qui, durant la croisade contre Francesco Ordelaffi, enleva une place, puis fut mené prisonnier à Forli, en 1335 (2); nommons aussi Pileus de Prato, archevêque de Ravenne, qui avait cru devoir se prononcer pour l'antipape Clément VII, qui prit plusieurs villes à Urbain VI et ne se réconcilia avec le pontife de Rome que sous Boniface IX (3); et n'oublions pas un cardinal qui était né en Espagne et y avait fait ses premières armes, mais qui n'a donné toute sa mesure qu'en Italie: Gil Albornoz, qui par ses talents stratégiques et diplomatiques rendit aux papes tout ce que leur absence avait livré à la dilapidation et à la révolte (4). Au contraire Uguccione Borromeo, évêque de Novare de 1304 à 1329, qui lutta plus d'une fois *erecto telo*, dit le chroniqueur, contre les Gibelins, l'évêque d'Ellera (Aleria?) qui, en 1332, à la tête de

(1) Chronique précitée de l'abbaye par Gattola.

(2) Col. 1165 des *Annales Cesenates*, au XIVe vol. de Muratori.

(3) Ughelli.

(4) Ces dernières années ont été favorables à sa mémoire. Gregorovius l'avait loué incidemment dans son *Histoire de Rome au moyen âge* (p. 422 du IIIe vol. de la trad. italienne, Turin-Rome, Roux et Viarengo, 1901); depuis, M. F. Filippini lui a consacré de doctes recherches aux vol. V, VI, VII, VIII, XII des *Studi storici* de M. Crivellucci; v. aussi *Nic. Spinello da Giovenazzo* par M. Giacinto Romano (Naples, Pierro et Veraldi, 1902).

bannis, dirigea l'attaque d'une tour de Pise, celui de Côme qui, les armes à la main, mit le seigneur de la ville à la raison, l'évêque Giovanni Visconti qui, à la tête de 700 hommes, maintint dans l'obéissance les sujets de son neveu Azzo, celui de Luni qui fit campagne en 1343, étaient engagés dans des guerres toutes profanes (1). De même, dans les guerres racontées par Alb. Mussato, l'évêque de Padoue, Pagano della Torre et l'abbé de la même ville qui, lors d'un assaut, mit l'ennemi en fuite; de même l'évêque de Florence Lottieri della Tosa qui, en 1304, arma plus de 4000 hommes contre Rosso della Tosa, se retrancha et soutint une attaque de plusieurs journées (2).

Il y avait des sièges épiscopaux où la vaillance était pour ainsi dire de tradition, par exemple celui de Verceil puisque Uberto Avogadro, *vir militaris et planè fortunatus*, dit Ughelli, passa une partie de sa vie à guerroyer contre les Gibelins et que Giovanni Fieschi livra aux Visconti des batailles rangées, *collatis signis*, dit le même Ughelli; par exemple encore Aquilée : ce n'était pas à la vérité un Italien, que le patriarche de cette ville, Bertrand, qui défendait si vaillamment sa suzeraineté contre les ducs d'Autriche et de Goritz, qui, un jour de Noël, octogénaire, célébra la messe de minuit avec une cuirasse sous ses habits pontificaux et

(1) V. Ughelli, à l'article de Novare; Scip. Ammirato : *Storie fiorentine*, à l'année 1332; Fiamma : *De gestis Azonis Vicecomitis*, col. 1013 et 1024 du XIIIe vol. de Muratori, *op. cit ; Istorie pistolesi*, p. 416 de l'édition de 1835.

(2) Annales de Simone della Tosa, dans *Raccolta di cronichette antiche*, Florence, 1733.

un casque posé sur l'autel ; c'était un Gascon ; mais deux de ses prédécesseurs, Italiens, ceux-là, ne furent pas moins vaillants (1).

Des dignitaires d'un ordre plus modeste rivalisaient de bravoure avec leurs supérieurs, d'autant plus préparés au maniement des armes que l'Eglise, pour les raisons qui précèdent, n'en interdisait pas absolument le port à ses membres; la Règle des Umiliati, dans la rédaction de 1332, le prohibe d'une façon générale tant pour les armes défensives que pour les offensives, mais elle introduit aussitôt cette restriction : « sauf permission des supérieurs. » En 1309, un archiprêtre enleva le château de Finale aux Modenais. En 1312, un autre commandait un château assiégé; ses hommes voulaient se rendre et, de fait, on en était à manger des fèves cuites dans de l'urine. Il proposa, dit-on, qu'on mangeât un de ses parents mortellement blessé, puis qu'on tirât au sort pour savoir qui serait mangé ensuite ; on le décida enfin à parlementer, mais, comme on était sûr qu'il tiendrait bon, on le jeta par dessus les remparts, tandis qu'il conférait avec les assiégeants et il alla tomber sur leurs lances (2). Peut-être fallut-il l'aiguillon de la nécessité pour qu'en 1365 les moines basiliens de S. Nicolò-de-Casole, près d'Otrante, et leurs élèves, se battissent toute une nuit contre les équipages de deux bateaux corsaires qui, à l'aube, durent

(1) *Historia de novitatibus Paduae et Lombardiae* des Cortusii, X, chap. 3 ; M. Worunsky, *op. cit.*, I, pp. 273-274 ; Ughelli.

(2) Chronique de Phil. de Lignamine, col. 860 du IXe vol. de Muratori, *op. cit.;* chronique de Bonifazio de Murano; chronique des Gazata, col. 23 du XVIIIe vol., *ibid.*

se rembarquer ; mais, évidemment, personne n'avait forcé un moine à prendre le commandement des quatre cents lances envoyées en 1373 par Bologne contre les Visconti ; sur les vingt-six hommes qui défendirent énergiquement, le 28 novembre 1314, une forteresse contre les gens de San-Miniato, et y laissèrent tous leur vie, tués dans l'assaut ou pendus par les vainqueurs, il y avait un prêtre ; ce prêtre se battait manifestement par conviction personnelle (1). Quelquefois la guerre avait lieu entre deux prélats. Un évêque de Sarsina, mort en 1360, remporta un jour une victoire sur un archidiacre ; en 1318, un évêque d'Anglona marcha contre un couvent (2). Plus souvent les divers degrés de la hiérarchie se trouvaient mêlés dans les camps ; parmi les auditeurs de la messe de minuit que nous rappelions tout à l'heure, on voyait des prêtres cuirassés ni plus ni moins que leur patriarche, et, dans la bataille que Henri VII dut livrer à travers les rues de Rome, évêques, moines et prêtres jouèrent à l'envi de l'épée (3).

Le clerc qui à certains jours ceint la cuirasse est le vrai clerc du moyen âge ; nos vieux chroniqueurs l'attestent aussi bien que nos vieux trouvères. Au quatorzième siècle, le clergé des contrées septentrio-

(1) *Chronicon Neritinum*, col. 907 du XXIVe vol., *ibid.;* Chron. de frà Bart. della Pugliola, col. 494 du XVIIIe vol., *ibid.;* *Domenti di Storia Patria* pour la Toscane, l'Ombrie, les Marches (Florence, Vieusseux, 1876), VIe vol., p. 188.

(2) Ughelli.

(3) Gregorovius, *op. cit.*, p. 230 du IIIe vol. de la traduction italienne.

nales gardait aussi bien la tradition. Dans Froissart, l'abbé de Hainecourt défend vaillamment cette ville derrière des barrières de bois : « Il ne s'épargnait point, recueillait les horions moult vaillamment et lançait aucune fois aussi grands horions et grands coups moult appertement » ; il empoigna à travers les barrières l'épée, puis le bras de Henri de Flandre et l'aurait tiré à lui si les traverses avaient été un peu plus espacées ; les soldats du comte finirent par dégager leur chef mais non son épée que Froissart vit plus tard dans la salle de Hainecourt (1). Les évêques de Metz et de Verdun amenèrent des troupes à Philippe VI ; l'archevêque de Rouen lui en conduisait au moment où la bataille de Crécy fut perdue ; le prélat donna dans les Anglais et faillit périr. L'évêque de Durham, les archevêques d'York, de Cantorbéry figurent à la bataille de Nevel's Cross (1346) où deux évêques écossais furent faits prisonniers ; l'évêque de Châlons-sur-Marne fut tué à Poitiers. Le chanoine de Robertsart était un brave ; l'évêque de Troyes, *bon guerroyeur et entreprenant rudement*, contribua à repousser les Anglais d'un château ; l'archevêque de Reims concourut à leur en prendre un autre. L'évêque de Norwich, très belliqueux, commandait la flotte anglaise envoyée contre les partisans de l'antipape Clément VII (2). La seule différence entre le clergé septen-

(1) Livre I, 1re partie, chap. 6.

(2) *Ibid.*, chap. 122, 306 ; 2e partie, chap. 42, 82, 93, 100. — Frère Raymond de l'Esture, prieur de Toulouse, commandait un vaisseau dans la flotte française envoyée contre Ladislas de Naples (*Livre des Faits de Jean Boucicaut*, 3e partie, chap. 20). Quelques vail-

trional et le clergé italien tient à la différence des institutions; en France, en Angleterre, l'humeur batailleuse est plutôt un privilège du haut clergé, en Italie on la rencontre à tous les degrés de la hiérarchie, elle y forme comme un des droits du citoyen.

Que de noms italiens, en effet, il faudrait ajouter aux précédents, si l'on voulait relever ceux des ecclésiastiques de tout ordre qui, sans scandaliser autrement, se jetèrent, durant le quatorzième siècle, dans les luttes des partis! Quelques-uns des prélats que nous avons déjà cités furent des fauteurs de troubles, des boute-feu. Agnolo Filibendacci Ricasoli, florentin, évêque d'Arezzo, plus paisible, demeurait si fort attaché aux querelles intestines de sa ville natale qu'il demanda à s'y faire peuple et changea en conséquence, selon l'usage, ses armoiries; à Parme, entre 1316 et 1322, l'évêque est le chef d'un parti qui chasse les Rossi de la Seigneurie; puis, la fortune ayant tourné, il est livré à ses ennemis ainsi que l'abbé de San Giovanni par les Franciscains qui tiennent pour les Rossi; on le juche dans une cage accrochée au palais communal et on emprisonne l'abbé; en 1355, un moine soulève la cité de Vallingegno contre Gubbio (1). L'auteur des

lants prêtres anglais furent du nombre des hommes d'armes qui déterminèrent, dans le voisinage de Dunkerqne, une défaite des Flamands en 1383 (p. 185 du Ier vol. de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par Barante, édit. Didier, 1860).

(1) Ughelli, aux articles Florence et Arezzo; Vinc. Borghini, *Della chiesa e vescovi fiorentini; Historiae Parmensis fragmenta*, au XIIe vol. de Muratori, *op. cit.; Chronicon Eugubinum* de Guerriero dei Berni.

Istorie pistolesi n'a qu'un peu exagéré quand il a écrit : « Il n'y avait pas à Florence garçon ou fille, grand ou petit, prêtre ou moine, qui ne fût engagé dans les querelles de partis » (1). Et ici les Nouvelles qui, nous l'avons dit, donnent dans l'ensemble une idée assez fausse de l'Italie, mais qui dans le détail marquent avec beaucoup de force les traits exacts qu'elles ont bien voulu saisir, vont nous aider à peindre l'ingénuité qui finissait par mettre les haines civiles au rang des vertus monastiques. Sercambi prétend qu'un augustinien de Lucques, gibelin enragé, soutenait encore, à soixante-dix ans passés, que pas un guelfe n'entrait en paradis ; un jour, ce moine veut aller voir des parents dans un pays un peu éloigné ; c'est un samedi ; ce jour là il jeûne, et, pour cette raison, sur son chemin n'accepte qu'à boire ; pourtant le chemin le fatigue et fatigue encore plus le Religieux qui l'accompagne ; par considération pour celui-ci, il se décide le soir à frapper chez un paysan guelfe dont il est connu comme gibelin. Le paysan le mettrait volontiers à la porte ; toutefois la femme consent à préparer à dîner pour les deux hôtes, ce qui n'empêche pas l'augustinien septuagénaire d'imaginer une mystification en guise de remerciement ; il demande vingt-cinq pierres tirées d'un torrent voisin qu'il est tenu, dit-il, d'avaler par mortification ; le paysan va généreusement lui en quérir cinquante ; car la peine ne lui coûte pas quand il s'agit d'aider un gibelin à s'étouffer ; mais le moine commence par les garder pour son dessert, puis dit

(1) P. 1-2 de l'édition de 1835.

n'avoir plus faim, se les fait conserver pour le lendemain et finit par les jeter tranquillement dans une vigne.

Le clergé était même admis à exercer un des droits civiques les plus chers au génie italien, le droit aux conspirations. Jamais on n'imaginerait combien d'entre eux se lancèrent dans les innombrables complots du temps. On les trouve mêlés à des projets sanguinaires de toute nature : complots tramés par ambition, pour complaire à un ami, pour servir le pape seigneur naturel du clergé, pour favoriser par conviction ou intérêt un parti, une puissance étrangère. Je ne veux pas dresser une liste interminable, mais le fait s'offre à nous dans des proportions si surprenantes, si caractéristiques, qu'il faut citer un certain nombre d'exemples.

A Montefiascone, le 21 juin 1315, le recteur de l'église S. Martino, les prêtres et chanoines de l'église S. Flaviano prennent part à un coup de main sanglant sur la ville. En 1352, un abbé de S. Pietro à Gubbio emprunte sur gages pour préparer un complot dont il attend la seigneurie de la cité ; mais il est trahi par un valet qu'il a souffleté, et on le décapite. Un chanoine est également décapité à Bologne pour avoir voulu mettre un abbé en possession *manu militari*. Au temps de la Guerre des Huit Saints, Florence, nous dit Scipione Ammirato, pendit un moine qu'un légat employait à tramer contre elle, et un prêtre aida un cardinal à s'emparer d'un château dans le Bolonais. Un moine gris, d'après le *Diario* de Monaldi, fut tenaillé et enterré vif la tête en bas à Florence, pour avoir voulu livrer

Prato. Castracani employa un ermite de S. Lorenzo à travailler Pistoja. L'évêque de Padoue, Antelminelli, conspirait avec les Visconti contre les Carrara maîtres de la ville. Un complot fut tramé dans la même ville par les ecclésiastiques contre les Rossi de Parme. En 1337, un abbé livra Zara aux Hongrois. Un prêtre d'Ognissanti conspira avec Pagano degli Strozzi pour essayer de rendre dans Florence la prédominance aux Arts Majeurs. Dans les dernières années du siècle, à Florence encore, un moine sera mêlé à une tentative de complot (1).

Quelques-unes de ces histoires seraient amusantes à conter dans le détail, comme celle d'un moine de Reggio qui, sous prétexte de ne pas déranger de nuit le gouverneur, se fait confier les clefs dont on aura besoin, dit-il, avant l'aube, ouvre les portes à son parti, jette les clefs dans un puits, sonne les cloches pour donner l'alarme, puis, voyant ses amis repoussés, disparaît (2).

Les châtiments variaient fort : souvent l'ecclésiastique était puni de mort, tantôt, comme on l'a vu, déca-

(1) V. M. Furni : *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, Vieusseux, 1884; Chronique de Guerriero dei Berni de Gubbio; *Hist. miscel. bonon.*, col. 409 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.;* le IIe vol. d'Ughelli, à l'article Antelminelli, dans les évêques de Padoue; Marin Sanuto : *Vita dei duchi di Venezia*, à l'année 1357; Scip. Ammirato, *op. cit.*, à l'année 1400. V. encore un augustinien décapité pour complot, col. 392 du XIXe vol. de Muratori, et deux prêtres conspirateurs dont il est parlé dans la chronique de Neri di Donato di Neri, à la date du 21 avril 1368, et au chap. 12 de la chron. de Minerbetti.

(2) *Chron. regiense* des Gazata, col. 41 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

pité, tantôt pendu par les pieds (1); quelquefois il s'en tirait avec l'estrapade ou avec la prison perpétuelle (2). Les autorités pontificales n'étaient pas moins rigoureuses : en 1328, elles font grâce de la vie, à cause de sa qualité de clerc, à un archiprêtre qui a conspiré, mais elles ajoutent à la prison perpétuelle le régime ultra-végétarien du pain et de l'eau et se rattrapent sur son fils à qui l'on coupe la tête; en 1329, un autre archiprêtre fut décapité par elle à Bologne; il est vrai qu'il avait comploté, non pas seulement contre l'autorité, mais contre la vie d'un légat (3). Mais voici qui est bien curieux. Sans doute il y a quelquefois une disproportion criante entre la faute et la punition : la chronique bolonaise de Mattiolo rapporte qu'en 1391 un moine fut condamné à la prison perpétuelle et à l'interdiction pour avoir, à la prière d'un chanoine, porté de la farine à un rebelle de la commune, et le chanoine, à son tour, fut pendu à la plus haute potence

(1) C'est ainsi que finissent, sur l'ordre des Visconti, sept hommes, dont un prêtre, qui ont soulevé une ville en 1364 (chron. de Joh. de Mussis), et un dominicain prieur de S. Anastasio de Vérone impliqué dans un complot contre le seigneur de la ville (*Cron. della città di Verona* de Zagata [Vérone, 1745]), à l'année 1382.

(2) V., à la date de 1360, la chron. de Neri di Donato di Neri; v aussi la chron. de Marangone, à l'occasion d'un complot tramé à Pise par des frères de S. Francesco, de S. Maria del Carmine, des prêtres de la cathédrale et d'autres églises; Ughelli, à l'art. des évêques d'Osimo; la chron. de Malavolti, à l'année 1362, et, sur un moine qui a comploté pour Padoue contre Venise, p. 672 du XXe vol. de Muratori.

(3) *Istorie pistolesi,* pp. 268-273.

que le chroniqueur eût jamais vue; toutefois le penchant aux conspirations était si fort, tant parmi les ecclésiastiques que parmi les laïcs, qu'en pareille matière, sur le fait même, les juges paraissent s'être très rarement trompés ; car, de tous les cas qui me sont passés sous les yeux, il n'y en a que deux où le chroniqueur déclare qu'on frappait là des innocents, celui d'un prêtre padouan qui fut torturé *quasi ad mortem* et celui d'un Prieur qui, en compagnie d'un cordonnier, d'un docteur en droit, de son fils et d'un appariteur, fut accusé d'avoir voulu livrer Bologne aux Pepoli : « Les malheureux, dit de ces derniers accusés le chroniqueur, n'auraient pas pu, quand ils l'auraient voulu, livrer aux Pepoli une mouche, » et il ajoute que le Prieur, qui fut enfermé dans une cage suspendue sur la place, y mourut au bout de longs jours, n'ayant plus que la peau sur les os (1).

V

Que pensait le public de cette immixtion du clergé dans la politique courante, dans les luttes civiles, dans les conjurations ?

D'abord, remarquons que l'Italie n'en offrait pas seule le spectacle. En France, jusqu'au jour où Robert-le-Coq, l'évêque de Laon, s'inféode au roi de Navarre, il est avoué de la pluralité du clergé et de la nation dans sa hardie requête aux États de 1356; l'évêque de

(1) Col. 429-430 du VIII• vol. de Muratori, *op. cit.*, et chronique bolonaise des Griffoni, à la date de mai 1386.

Paris, les archevêques de Reims et de Lyon avaient opiné dans le même sens que lui ; en Angleterre, c'est un *fol prêtre*, John Ball, qui avait commencé, en alléguant les exemples d'Adam et d'Ève, le redoutable soulèvement contre Richard II ; c'est un archevêque de Cantorbéry, fils d'un seigneur que le roi a fait périr, qui va, de la part des gens de Londres, chercher en exil le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, pour l'opposer au souverain despote. Un abbé est d'accord avec quelquee bourgeois d'Amiens qui tentent de livrer la ville à Charles-le-Mauvais et paie cette trahison de sa tête. Si, en fait, dans tous les pays les ecclésiastiques ne s'interdisaient pas plus la politique que la guerre, c'est qu'en droit l'opinion ne les leur interdisait pas. Elle les tenait, dans tous les États libres, pour des citoyens actifs, à telles enseignes que, par exemple, lorsque Henri VII pressent les communes d'Italie sur l'expédition qu'il projette, presque toutes spécifient dans leur réponse qu'on a convoqué, à son de cloche et par la voix du crieur, tout le peuple et tout le clergé (1). Le reste est l'effet de la violence du temps. Dans quelques circonstances, il nous est donné d'entrer dans la conscience de ceux qui s'y sont le plus livrés : leurs remords, leurs scrupules ne sont pas tels que nous nous les imaginerions. L'abbé Tedici qui, à force d'intrigues, vient de s'emparer du pouvoir à Pistoja, se souvient tout à coup qu'il appartient à l'Église ; qu'en conclut-il ? qu'il serait malséant à lui de

(1) *Acta Henrici VII*, publiés par M. Bonaini (Florence, Cellini, 1877, à la date du 10 juin 1310, p. 17 et *passim*).

s'installer dans le palais de la ville ; c'est tout ; un abbé lui paraît tout à fait recevable à disputer d'adresse avec les ambitieux profanes, sauf à ne pas étaler inutilement l'autorité enfin prise. Dans une occurrence plus solennelle, à son lit de mort, l'évêque d'Arezzo Tarlati jette un regard sur sa vie et avoue du repentir ; mais il s'accuse uniquement de sa rébellion contre le pape ; quant à s'être jeté dans la mêlée des partis, quant à avoir changé sa mître en casque, on ne voit pas qu'il en conçoive quelque inquiétude pour son salut ; tout ce que peut faire un baron lui paraît permis à un prince de l'Église. — Mais, dira-t-on, ce sont là illusions de pécheurs endurcis ; ils ont depuis si longtemps rayé de leurs obligations certains articles qui les gênaient qu'ils n'aperçoivent même plus la trace de leur rature. — Non ; car les laïcs les plus désintéressés leur accordaient ces droits. Il faut chercher avec insistance pour trouver, dans tout le quatorzième siècle, quelques voix dissidentes, et encore les motifs qui les font parler inspirent-ils quelques soupçons. Lorsque Pétrarque rappelle durement, dédaigneusement, certain moine que nous allons retrouver tout à l'heure à la modestie, à l'effacement qui conviennent, dit-il, à un Religieux, il est impossible de ne pas voir qu'il écrit sur commande ; ce moine traverse les desseins des Visconti que le poète a longtemps flétris et qu'il sert maintenant. Sant'Antonino, le célèbre évêque de Florence, reproche à Guido Tarlati d'avoir, *contrairement aux devoirs de sa vocation*, poussé ses ouailles à la guerre contre Florence, mais c'est un trait isolé, et S. Antonino appartient au siècle suivant. Les zélés

parmi les Franciscains du quatorzième siècle taxaient l'Église de paganisme; mais, quand on y regarde bien, c'est au faste, à la corruption de certains prélats qu'ils en veulent et non pas à leur ingérence dans les affaires profanes; leurs manifestes les plus fameux dénoncent chez les prélats la convoitise des jouissances matérielles bien plus que l'ambition; ils ne prêchent pas la théocratie; pour quelques-uns même, il s'en faut du tout au tout, mais l'action individuelle du clergé dans la politique ne paraît pas en soi les choquer. Encore ne forment-ils que la minorité. La pluralité sans conteste, en Italie comme en Angleterre et en France, ne croit pas qu'un ecclésiastique abandonne aucun de ses droits civiques en entrant dans les Ordres.

Laissons de côté les chroniqueurs qui écrivent sous la surveillance d'une dynastie, Fiamma, par exemple, qui, ne tarissant pas sur les fausses vertus des Visconti, tarit naturellement encore moins sur leur réelle magnificence et qui, dès lors, est ravi que l'archevêque Giovanni éclipse tous les prélats d'Italie par la beauté de son visage et de son corps, qu'il efface tous les princes par son écurie, ses meutes, ses festins, ses pages, ses musiciens, ses chanteurs, ses soldats, ses valets (1). Mais les chroniqueurs les plus indépendants tiennent la hardiesse politique et le courage militaire pour des qualités qui ne sont déplacées dans aucune profession. Ils blâmeront les ecclésiastiques perfides, traîtres, mais ils autorisent implicitement tout clerc à pousser ses chances dans les luttes intestines ou extérieures; et

(1) Col. 1046 du XIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

j'entends les chroniqueurs contemporains et non pas uniquement ceux qui écriront à une époque plus relâchée comme Giovanni Stella qui explique qu'un évêque d'Albenga chevauche, équipé de pied en cap, contre les Guelfes par ces mots *utpote alti cordis et probitatis*, ou comme Tegrimo, contemporain de Ludovic le More, qui déclare que l'évêque Tarlati, trop de fois nommé, était « également propre aux armes et à la religion » (1). Mais les Cortusii appellent sans restriction *vir probus et sapiens* ce patriarche d'Aquilée qui va mourir à plus de quatre-vingts ans sur un champ de bataille. Le belliqueux cardinal Albornoz est appelé par Johannes de Mussis, à la date de 1342, *probissimus et in facto armorum mirabilis*, pour avoir battu vingt-deux fois les ennemis de l'Eglise sans essuyer jamais une défaite; l'*Historia miscellanea bononiensis* le qualifie de *grandissimo, probo, e valente uomo* (2), éloges plus précis que la lettre où Pétrarque, qui était pourtant allé lui faire sa cour et avait obtenu de lui tout ce qu'il désirait, laisse percer une aigreur dont il vaut mieux pour le grand poète ne pas chercher l'explication (3). Aucun n'estime qu'une Eminence devrait diriger d'un peu

(1) V. pour le premier, col. 1046 du XVIIe vol. de Muratori, *op. cit.*, et pour le deuxième *Vita Castruccii Antelminelli*, col. 1322 du XIIe vol., *ibid.* Voir encore le chroniqueur brescian Malnecius, qui commence à écrire en 1412 et qui ne paraît nullement vouloir blâmer l'évêque Feder. Maggi, chef des gibelins, quand il le qualifie de *vir armis deditus*, chap. 23 de la 9e *distinctio*.

(2) Col. 481-482 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(3) Lettres familières, p. 445 du Ve vol. de la traduction Fracassetti.

plus loin la reconstitution militaire du patrimoine de S. Pierre.

On exigeait seulement que l'ecclésiastique qui affrontait les luttes publiques justifiât sa prétention par sa vaillance : l'auteur anonyme des *Istorie pistolesi* ne pardonne pas à l'abbé Ormanno Tedici, qui vient de s'emparer du pouvoir, de se laisser gouverner par un neveu : « Il se comportait vilement, car il ne savait pas être Seigneur et il croyait aux autres plus qu'à lui-même (1). » Le peuple italien admirait, comme Froissart, les prélats courageux et les invoquait. Nous avons dit qu'un évêque de Luni marcha contre les Guelfes : c'étaient les fidèles qui l'y avaient invité. De même hors d'Italie. Nous avons vu que sous Urbain VI, un évêque prit le commandement d'une flotte anglaise envoyée contre les partisans de l'antipape ; au même moment, le duc de Lancastre menait dans une semblable intention une autre flotte sur les côtes d'Espagne ; or, dit Froissart, le peuple et le roi s'intéressaient plus à la première de ces expéditions qu'à la seconde, entre autres motifs parce que c'était le pape qui en avait désigné le chef et qu'ainsi elle avait, plus encore que l'autre, figure de croisade. La Réforme même n'a pas tué dans le monde chrétien l'idée que la place des ecclésiastiques est marquée partout où il y a un rôle difficile à tenir, sur la place publique ou dans les camps, puisque Zwingle est mort la hache à la main et que chez nous, sous Louis XIII, un prélat commanda une escadre. Encore aujourd'hui observez les sentiments de la foule : sur

(1) P. 453-454 de l'édition de 1835.

les théâtres populaires, un des types les plus applaudis est celui du prêtre ancien soldat qui se souvient par instants de son premier métier et qui, dans une heure de péril, ressaisit un fusil. Seulement, aujourd'hui, l'admiration de la foule est en quelque sorte une réparation d'honneur; le clergé étant devenu pacifique, elle le croit pusillanime, quitte à lui demander pardon, au théâtre du moins, de s'être trompée. Au quatorzième siècle, en Italie comme partout, un ecclésiastique hardi était simplement un homme hardi.

VI

D'ailleurs, parmi ces gens d'Eglise qui endossaient le harnois, plus d'un a bien mérité de sa ville. Lorsque Henri VII marcha sur Florence, une panique paralysa un instant les courages; mais aussitôt l'évêque Antonio d'Orso s'arma avec tous ses clercs, monta à cheval et déclara qu'il se chargeait de défendre la porte Saint-Ambroise (1), et le courage des Florentins renaquit. Plusieurs évêques se trouvèrent dans la condition délicate de frères ou fils de tyrans : quelques-uns cédèrent à la tentation d'en abuser ou de soutenir avec l'argent de l'Eglise le pouvoir de leurs familles; mais Pauluccio Trinci, fils et frère des tyrans de Foligno, se fit franciscain; d'autres ont préféré ouvertement leurs ouailles malheureuses à leurs parents injustes; Nicola Lazzaro

(1) Scip. Ammirato, *Stor. fiorent.*, à la date de 1312; Vinc. Borghini : *Della chiesa e vescovi fiorentini;* Ughelli, art. Florence; Perrens : *Hist. de Florence*, III, 186-187.

dei Guinigi, évêque de Lucques, tout à la fin du siècle, essaya de chasser un membre de sa famille qui opprimait la ville, échoua, et, persécuté par lui, dut disparaître jusqu'à la mort du tyran (1). Si, dans la même ville, en mars 1370, les habitants s'étaient montrés un peu simples en accusant leurs fortifications des quarante huit années qu'ils venaient de passer dans la dépendance, il est touchant du moins de voir tout le clergé partager l'ivresse générale, attaquer comme les laïcs ces remparts à coups de pics ou les ébranler de leurs mains ; car « il n'y eut prêtre ou moine qui n'en démolît sa part (2). »

Mais le plus noble de tous les hommes d'Eglise qui ont en ce siècle bravé la mort pour le bien public fut Jacopo Bussolari, de l'Ordre de saint Augustin, qui, défenseur à la fois de la liberté intérieure et de l'indépendance de Pavie, soutint victorieusement durant plusieurs années une lutte inégale contre les Visconti. On a de bonne heure, il est vrai, incriminé les motifs de son zèle politique. Pétrarque, nous y avons fait allusion, le taxe d'orgueil et lui reproche un rôle qui ne convient, dit-il, ni à l'humilité de sa naissance ni à l'habit qu'il porte ; il oublie uniquement dans sa longue et hautaine épitre de dire un seul mot de la question, c'est-à-dire si oui ou non Pavie devait secouer le joug des Beccaria et repousser celui des Visconti. Quelques chroniqueurs, notamment le milanais Azario, assurent que Bussolari n'était qu'un agent du marquis de

(1) Ughelli.

(2) Chronique de Sercambi, Ire partie, p. 188.

Montferrat; M. Cipolla suspecte de même la pureté de ses intentions, mais ne s'explique pas; M. G. Romano se range, dans un intéressant article, à l'opinion qui fait du moine augustinien un pur satellite du marquis, protecteur intéressé de son Ordre. On pourrait d'abord opposer à ces imputations le silence de Pétrarque ou, pour mieux dire, le démenti explicite qu'il y apporte par son insistance à répéter que, seul, Bussolari souffle sur le feu, qu'il est l'auteur unique de la guerre; on pourrait y opposer l'admiration enthousiaste de Matteo Villani. Peut-être n'est-ce pas nécessaire. D'abord Busssolari acquit son crédit par l'autorité de sa prédication. — C'était un hypocrite, disent quelques chroniqueurs. — Mais les hypocrites séduisent un Orgon; ils ne décident pas les dames d'une ville sensuelle où elles allaient naguère, au dire d'Azario, assister à des jeux indécents, à sacrifier leurs robes luxueuses et leurs pierreries. Or, c'est le triomphe qu'a remporté Bussolari. Puis, il est deux qualités sur lesquelles toute discussion est impossible et que les historiens les moins favorables sont obligés de lui reconnaître, quelquefois d'admirer : d'abord son énergie; les Brescians lui formèrent une garde d'honneur pour le défendre contre le poignard des Beccaria; ils ont, à sa voix, détruit leurs maisons; ce n'est rien; mais, à sa voix, hommes, femmes, enfants, ont marché sur les Milanais qui les assiégeaient, ont pris trois forts en un jour, détruit les bateaux de l'ennemi, pris ses vivres, ses munitions; l'ennemi avait détruit leurs récoltes, ils sont allés vendanger chez lui; ils ne se sont enfin rendus que par la contrainte de la famine. L'autre qua-

lité incontestable de Bussolari est son abnégation qui a eu le triple honneur d'être proclamée universellement, puis quelquefois incomprise et quelquefois bafouée. Un chef qui capitule par famine ne peut élever des prétentions multiples : Bussolari simplifia la discussion en ne stipulant rien que pour Pavie, en se mettant personnellement à la discrétion de Galeazzo Visconti qu'il connaissait pourtant à merveille. C'est ce que Emiliani Giudici, qui rend toute justice à ses mœurs et à ses desseins, appelle d'un mot malheureux, « l'extravagance de son héroïsme final ; » c'est ce qu'Azario apprécie comme il suit : « Ce moine imprudent ignorait l'axiome philosophique sur la charité bien ordonnée qui commence par soi-même. » Galeazzo ne fit pourtant pas périr Bussolari ; il se contenta de la peine de la prison perpétuelle prononcée par le Général de l'Ordre, et Bussolari, quatorze ans plus tard, recouvra la liberté. Je crois, vu l'implacabilité des princes italiens du temps et en particulier des Visconti, que s'il n'égorgea pas son prisonnier, c'est qu'il n'osa pas il y a des crimes qu'on hésite à commettre, surtout quand la victoire les a rendus inutiles ; Bussolari s'était imposé à l'admiration publique et j'en trouve la preuve dans un hommage que Galeazzo lui rendait quelques mois après, dans une lettre du 12 décembre 1360 à Ugolino Gonzaga où il déclare que Bussolari avait défendu sa patrie en homme honnête et vaillant *tanquam probus et valens* (1). Bussolari a été au qui

(1) V. M. Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia*, Milan, Hoepli, 1883. Les documents sur lesquels je raisonne sont

torzième siècle un véritable Savonarole; il avait des vues moins hautes, M. Cipolla le dit fort justement, et il était autrement difficile de réussir, même temporairement, à la fin du quinzième siècle, qu'au milieu du quatorzième ; le long ascendant qu'il a su exercer n'en témoigne pas moins hautement en faveur de la prise que les âmes offraient à la foi et de la vigueur avec laquelle certains hommes d'Eglise en profitaient pour le bien public.

On conçoit que l'influence de l'Eglise fut beaucoup plus souvent employée à une mission qu'on lui accorde plus universellement, celle de rétablir la paix. Durant tout le cours du siècle, des ecclésiastiques ont ménagé des réconciliations entre les États. Au début, un cardinal et un prélat procurent la paix entre Brescia et Henri VII. En 1323, frà Paolino, franciscain, fait conclure une paix intérieure à Padoue (1). L'évêque de Pistoja négocie avec les Florentins l'évacuation de la citadelle de la ville, lors de l'expulsion de Gautier d'Athènes (2). En 1373, un franciscain devenu pa-

la 18e lettre du XIXe livre des Familières de Pétrarque ; la chronique d'Azario, col. 370-380 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*; le *Ragionamento familiare dei principi e marchesi di Monferrato*, col. 531-540 ; M. G. Romano : *Eremiti e canonici regolari in Pavia nel secolo XIV*, au IVe vol. de la 3e série de l'*Arch. stor. lombardo*, 1895; Matteo Villani, liv. VI, VII, VIII, IX ; M. Cipolla : *Stor. polit. delle Signorie italiane*, Milan, Vallardi, 1881, p. 136 ; Emiliani Giudici : *Stor. dei municipii italiani*, II, p. 1008 sqq.; M. Worunsky, *op. cit.*, II, p. 63.

(1) Chronique des Cortusii, III, ch. 1.

(2) Col. 1059 du XIXe vol. de Muratori, *op. cit.*

triarche de Gratz signe une paix au nom de Venise (1). Un moine figure parmi des ambassadeurs qui obtiennent que le roi de Hongrie ne prêtera pas un appui moral aux bannis de Florence en s'approchant de ses murs (2). Un franciscain de Pérouse qui mourra évêque de Melfi en 1328, réconcilia ses concitoyens avec Todi en 1333. L'évêque de Florence est mêlé à un accommodement entre Sienne et Pise (3). En 136[illegible], Marco de Viterbe, Général des Franciscains, récon-

(1) Chronique des Gatari, à la date indiquée.

(2) Col. I, 117 de Sazomène, *op. cit.*, et *Diar. d'anon. fiore[illegible]tl. (1358-1389)*, à la date du 14 avril 1380.

(3) *Chronicon brixiense*, au XIV[e] vol. de Muratori, *op. c[illegible]it.*, p. 19 de la 9[e] *distinctio;* Ughelli, à l'article de Melfi. Pour la p[illegible]aix entre Pise et Sienne, le *Chronicon senense* de Dei continué [illegible]par Tura, au XV[e] vol. de Muratori, *ibid*, dit que ce fut le pape [illegible]qui ordonna aux deux villes de s'en remettre à l'évêque sous pe[illegible]ine d'excommunication. La chronique pisane de Marangone, col. 681 de l'appendice aux *Rerum italicarum scriptores* publiés en [illegible] 748 et Sc. Ammirato disent que Florence, prise pour arbitre par les deux villes, décida que Massa, qu'elles allaient se disputer, se [illegible]rait libre et que l'évêque de Florence y nommerait les magistrats suprêmes pendant trois ans. Le chroniqueur siennois Malavolti croit, comme son compatriote Tura, que c'est le pape qui avait imposé l'arbitrage de l'évêque de Florence et cite des stipulations qui montrent un souci sincère de supprimer tout ressentiment et d'empêcher de nouvelles querelles : toutes les condamnations prononcées depuis le 3 juin 1330 par une des deux villes contre un sujet de l'autre seront annulées, sauf pour ceux que leur propre patrie aurait déclarés rebelles; les caricatures officielles (nous avons parlé de ces naïves vengeances) seront effacées des deux parts, de manière qu'il n'en reste plus trace; aucune des deux villes ne pourra plus concéder de représailles commerciales contre l'autre.

cilia Amédée de Savoie avec son oncle le marquis de Montferrat et d'autre part les évêques de Verceil et l'Asti, puis Galeazzo Visconti, avec ce même marquis; bientôt après, il essaya de remettre la bonne intelligence entre Pise et Florence et y réussit avec l'aide de l'archevêque de Ravenne (1). En 1364, l'archevêque de Bologne, qui avait travaillé à la paix de Brétigny, rétablit l'accord entre Venise et Candie. « Ces heureuses interventions, dit à ce propos l'*Historia miscellanea bononiensis*, lui acquirent la faveur universelle; sa personne avait été pour beaucoup dans la conclusion des divers accords; il s'y était donné beaucoup de peine et en avait retiré grand honneur et grand profit pour son âme. » En 1372, une paix entre Jeanne Ire de Naples et Frédéric III de Sicile fut signée, pour la première par le franciscain Ubertino de Coriolano, son ancien précepteur, pour le second par un évêque et un chevalier (2). La même année, un évêque d'Arezzo fut pris pour arbitre entre deux familles puissantes (3). Naturellement ces pacificateurs ne réussissaient pas toujours à étouffer les haines : en 1368, Petrocino, évêque de Torzello, pris pour arbitre entre Sienne et Pérouse ne put empêcher la mésintelligence de renaître presque aussitôt sur l'interprétation à donner à sa sentence; mais on recourut alors à un autre ecclésiastique, le

(1) V. Sc. Ammirato, à l'époque indiquée; Sozomène, *op. cit.*, col. 1076 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*; chronique montferrine de Benv. de S. Giorgio, col. 548 du XXIIIe vol., *ibid.*; chronique de Neri di Donato di Neri à l'époque indiquée.

(2) *Annales Ordinis Cartus.*, de Dom Le Coulteux.

(3) Chronique de Neri di Donato di Neri, à cette date.

cardinal Albornoz, sauf à ne pas se contenter davantage de la deuxième décision peu différente de la première (1). Que serait-ce si je relevais les noms de tous les ecclesiastiques dont les chroniqueurs mentionnent uniquement l'envoi en missions politiques? J'en citerai seulement quelques-uns. Le 30 octobre 1392, un évêque de Florence est parmi les ambassadeurs envoyés au comte de Vertus; le docte moine Luigi Marsili fut deux fois député à Louis d'Anjou; sous Henri VII, les Padouans mandèrent à l'empereur des Dominicains et des Franciscains; Sienne avait adressé successivement à l'empereur des Augustins, des Dominicains, des Camaldules (2). Voici qui est plus piquant : un moine figurait parmi les commissaires que le roi de Naples, Charles de Duras, envoya pour exa-

(1) Malavolti, *op. cit.*, à la date indiquée.

(2) Sur ces divers faits, v. la chronique florentine de Ser Naddo di Montecatini, au XVIIIe vol. des *Delizie degli eruditi toscani*, Florence, 1784; *Diario d'anonimo fiorentino* au 30 juillet 1382 et au 15 mars 1383; *Historia augusta de gestis Henrici VII* d'Alb. Mussato, II, rubrique 7; et, au Xe vol. de Muratori, *op. cit.*, le rapport de l'évêque de Bitonto à Clément V. — Le 9 novembre 1348, Venise envoya en mission dans le royaume de Naples, un dominicain qu'elle autorisa à emprunter 60 ducats d'or au cours de son voyage (*Libri commemoriali della repubblica di Venezia*, publiés par M. Predelli à Venise en 1876, p. 166 du IIe vol.) C'est par un cistercien que Florence fait payer une dette contractée envers Venise (*ibid.*, II, p. 148); le 25 juillet 1367, les autorités vénitiennes envoient de Candie à la métropole un certain nombre de rebelles candiotes sous la direction de deux prieurs de couvents (*ibid.*, III, pp 62, 64). En janvier 1334, Filippo d'Acaja envoya des franciscains en mission secrète à Milan (XXe vol. des *Miscell. di stor. ital.* Turin, Bocca, 1882, p. 143).

miner le champ clos où il souhaitait de se mesurer avec son compétiteur Louis d'Anjou (1).

VII

On voit que ces hautes et délicates missions n'étaient pas uniquement confiées à des princes de l'Eglise, mais fort souvent à de simples moines, ce qui nous amène naturellement à douter que les moines fussent tombés alors, comme on le dit fort souvent, dans un parfait discrédit. Il ne faut pas prendre, comme Bürckhardt et Voigt inclinent à le faire, l'opinion des humanistes incrédules du quinzième siècle pour celle du public lettré ou non du quatorzième; et l'opinion du quatorzième siècle ne doit pas être cherchée dans les Nouvelles où les conteurs ne font que répéter des plaisanteries traditionnelles, mais dans les faits, dans les chroniques du temps (2). Les violences auxquelles on se portait sur les personnes ne prouvent rien, sinon la violence des mœurs. « Brûler en effigie un pape ou des cardinaux », dit très judicieusement M. P. D. Pasolini dans son livre sur les tyrans de la Romagne « n'était alors qu'une riposte de politique, un divertissement populaire qui n'engageaient en rien le fond de

(1) *Ibid.*, II, p. 486.

(2) Encore y aurait-il à distinguer parmi les joyeuses imputations de la littérature italienne du quatorzième siècle contre les moines : il n'est pas du tout certain que la *Sacra rappresentazione* où une tirade, d'ailleurs démentie par la suite, accuse d'hypocrisie les Religieux soit de cette époque (V. *Origini del teatro italiano* de M. A. D'Ancona, 2e édit , I, pp. 210 sqq).

l'âme; la foi était profonde et invulnérable. » Les ecclésiastiques jouaient leur vie dans les luttes intérieures et extérieures; on la leur prenait s'ils perdaient, mais on ne les méprisait pas pour cela. En 1351, on demanda à Clément VI la suppression des Mendiants, mais la requête provenait du clergé séculier qui manifestement voyait en eux des concurrents importuns; ces ecclésiastiques, parmi lesquels dominaient les curés, l'avouaient naïvement lorsqu'ils ajoutaient qu'il fallait au moins interdire aux Mendiants de prêcher, de confesser, de donner la sépulture à d'autres qu'à leurs confrères, *ou au moins abandonner au clergé séculier non plus le quart mais le total des honoraires affectés aux ensevelissements;* ajoutons que le dernier continuateur de Guillaume de Nangis, qui rapporte le fait, ne spécifie pas à quel pays appartenaient ces ecclésiastiques et que, lors du renouvellement de la tentative en 1357, il en donne pour promoteur un archevêque irlandais. Loin qu'on voulût supprimer les Ordres, c'était pour ainsi dire à qui inventerait un nouveau service à tirer d'eux.

On sait que chez nous les Religieux faisaient jadis l'office de pompiers, que partout ils ont fait et font encore celui d'infirmiers. Nous allons voir bien autre chose dans l'Italie du quatorzième siècle. Certes, nous n'avons pas la prétention d'apprendre à pas un des historiens qui ont feuilleté les chroniques du temps que les gouvernements, dans les circonstances les plus normales, ont employé des moines dans l'administration publique; mais, comme les chroniqueurs mentionnent les faits isolément et sans commentaire, que

les Religieux jouent là chez eux un rôle muet, on n'y fait guère attention. Recueillons, rapprochons les données, et l'on verra, non sans étonnement, que le moine est alors partout, souvent dans des occupations en apparence subalternes, mais qui toutes supposent une confiance en lui d'autant plus grande que souvent ces fonctions mettent l'Etat dans sa main.

Il y aurait d'abord de curieuses observations à présenter sur la façon toute particulière dont s'accomplissent quelquefois en Italie des cérémonies d'usage universel. Ainsi, de tout temps, les gouvernements ont demandé au clergé de rendre des actions de grâces au ciel quand ils se croyaient favorisés par la Providence, mais voici une façon de procéder qui indique une intimité toute spéciale entre hommes d'Etat et ministres de Dieu : le 21 août 1378, la Seigneurie, à la suite d'un scrutin, fait venir des moines en grand nombre et en grande pompe, écoute un *Te Deum*, et, pendant qu'elle envoie sonner toutes les cloches, commande qu'on serve une collation et des rafraîchissements (1). Mais cherchons des fonctions profanes régulièrement confiées à des ecclésiastiques.

Il ne serait pas exact de dire que les moines furent les facteurs de l'Italie du temps ; toutefois rappelons-nous qu'on s'était aperçu que le moyen le plus sûr pour faire passer les lettres à Avignon était de les confier à des Religieux ; comme ce n'était pas seulement entre l'Italie et le Comtat Venaissin que les

(1) Chronique anonyme citée par Tabarrini, p. 375, note 3 du *Diario anonimo fiorentino dall' anno 1358 all' anno 1389.*

moines circulaient, il est clair qu'Etats et particuliers s'adressaient souvent à eux; Charles de Duras, ayant intercepté une missive de Jeanne Ire à son mari Othon de Brunswick et voulant en profiter pour faire tomber celui-ci dans un piège, la recacheta et la lui fit remettre par deux moines (1). En cas d'urgence, on faisait monter les moines à cheval et ils s'y tenaient fort bien puisque frère Guillaume, de l'Ordre de Cluny, reçut un jour d'Amédée VI de Savoie deux florins vieux d'or pour avoir fait plus de cinquante-cinq lieues en un jour (2). Mais voici des fonctions dont les ecclésiastiques paraissent dans mainte commune italienne les détenteurs attitrés. D'abord celles d'archivistes de l'Etat, et non pas toujours en ce sens qu'un moine détaché de son couvent et enfermé dans le palais municipal y classe ou époussette des documents, mais en ce sens que les papiers de l'Etat sont déposés dans un couvent à la discrétion des Religieux; ainsi d'une part à Lucques on voit, vers 1369, dans la chronique de Sercambi, que des papiers publics sont conservés dans la sacristie du palais des Anziani, donc à la garde d'un ecclésiastique, mais sous les verrous du gouvernement; et d'autre part, dans la même ville, un décret du 23 décembre 1323 portait qu'on rédigerait les actes en double expédition et qu'une des deux serait déposée chez les frères Prédicateurs qui recevraient en retour

(1) V. *Barbato da Sulmona e gli uomini di lettere nella corte di Roberto d'Angiò* (IIIe vol. d'*Arch. stor. ital.*); chronique de Sozomène, à l'année 1381.

(2) Luigi Cibrario : *Economie politique du moyen âge*. Paris, Guillaumin, 1859, I, p. 163.

une aumône de cent livres par an (1). A Trévise, en 1315, on avait ordonné qu'un exemplaire des titres et privilèges de la ville serait déposé dans les archives publiques, un autre chez les Franciscains, un troisième chez les Dominicains; à Verceil, la répartition est à peu près la même; en 1337, on en tire la collection appelée Biscione, du surnom bien connu des Visconti, et on la dépose dans une église sous deux clefs dont une confiée au podestat et une aux dominicains (2). Même quand on ne parle pas d'une double rédaction des actes publics, les moines sont désignés quelquefois comme dépositaires; je ne sais pas si au quatorzième siècle les Umiliati conservaient encore à Milan le registre des débiteurs de la commune, et à Côme, outre ce registre, l'étalon des poids et mesures, la garde des propriétés séquestrées et la caisse des dépôts et consignations, qu'ils possédaient au treizième (3), mais dans les *Atti della città di Palermo dal 1311 al 1410* (4), on lit l'ordre de payer à une abbesse de Palerme cinq *tari* d'or pour la garde des privilèges de la ville.

Les archives sont le passé d'un Etat; voyons les moines mêlés au présent. A Florence, ils faisaient fonction de scrutateurs dans certaines élections poli-

(1) *Bandi lucchesi*, publiés par Salv. Bongi, Bologne, 1863, aux dates indiquées.

(2) Domenico Maria Federici : *Istoria dei cavalieri Gaudenti*. Venise, 1787, à la date indiquée.

(3) V. leur historien Girolamo Tiraboschi : *Vetera Humiliatorum monumenta*. Milan, 1766.

(4) Palerme, Vinzi, 1892.

tiques : une loi de 1328 avait attribué cet emploi simultanément à deux frères Mineurs, deux Prédicateurs et deux Ermites de S. Augustin (1); ils recueillaient les fèves blanches et noires par lesquelles on se prononçait négativement ou affirmativement; une loi de 1329 confiait aux Frères Mineurs les bourses où l'on mettait les noms destinés, après discussion, à en sortir au fur et à mesure pour désigner les titulaires des autorités suprêmes; sur les trois clefs du coffre qui les contenait, une seule était remise à un magistrat civil, le capitaine du Peuple, les deux autres étaient données à des couvents, celui des frères convers de Settimo et celui des Mineurs eux-mêmes (2). Dans la même ville, la redoutable *Parte Guelfa*, cette société si bien entendue pour assurer l'écrasement tranquille et continu de la minorité, admettait dans son intimité les corporations religieuses; à Florence, le Prieur d'Ognissanti conservait une des deux clefs du coffre où l'on déposait les noms des affiliés désignés éventuellement pour les fonctions de *capitaine*; les Servites de Marie étaient employés dans les élections des notaires et camerlingues de la Société; ils gardaient une des trois clefs sous lesquelles on en tenait les papiers (3). Florence elle-même leur mettait la plume à la main dans les heures difficiles : lorsque les Prieurs allaient être submergés par les Ciompi, ce

(1) Giov. Villani, livre X, chap. 110. Sur le rôle analogue des moines à Sienne, v les *Documenti*... précités de M. Julien Luchaire, pp. 62 et 144.

(2) Scip. Ammirato, *op cit.*, aux dates indiquées.

(3) V. les Statuts de la *Parte* de 1335. A l'appendice B, je donnerai une idée de cette Société.

fut un moine qu'on chargea d'écrire la lettre qui appelait les campagnes au secours du gouvernement (1).

Souvent les républiques italiennes prenaient des moines pour trésoriers : ce fut longtemps le cas pour Florence, Arezzo, Sienne et en général pour tout ce que l'on appelait la Tuscie, c'est-à-dire l'Ombrie et la Toscane ; les moines de Settimo, les Umiliati, les Camaldules furent souvent chargés de cette fonction qui, à Florence, comprenait incidemment l'économat du Palais des Seigneurs (2). Il est déjà surprenant de voir Florence s'en remettre aux Servites du soin de distribuer ses aumônes ; car de tout temps les gouvernements comme les particuliers ont deviné l'usage politique qu'on peut faire de la philanthropie ; mais le même Ordre, en 1332, était en outre chargé de veiller à l'approvisionnement de la ville (3) ; Umiliati et Servites, dans la première partie du siècle, furent préposés à l'entretien des murailles (4). A Alexandrie, ils avaient

(1) Chron. de Gino Capponi, p. 263 de l'édit. Barbèra.

(2) V. Girol. Tiraboschi, *op. cit.*, I, p. 174 ; *Annales camaldulenses* de Mittarelli et Costadoni, p. 373, où l'on voit notamment un moine, Benvenuto de Bologne, prieur de S. Michele d'Arezzo, recevoir un certificat de bonne administration comme gardien du Trésor ; v. aussi des documents qui accompagnent le *Diario d'anonimo fiorentino* (1358-1389) dans l'édition Tabarrini, p. 515. Le trésorier de Sienne, jusqu'en 1368, fut un moine (Malavolti, *op. cit.*, IIe partie, pp. 132-133). — Papencordt constate que les franciscains d'Ara Coeli étaient employés dans les affaires intérieures de Rome et envoyés en ambassade.

(3) Tiraboschi, *op. cit.*, I. p. 174.

(4) Tiraboschi, *op. cit.*, I, p. 171 ; *Annales sacri Ordinis fratrum Servorum*, par Arc. Giani. Florence, 1618.

le dépôt des clefs de toutes les forteresses. En 1338-9, des Religieux avaient la garde du château d'Arezzo. En certains endroits, de telles fonctions étaient purement honorifiques; dans la paisible Venise, la garde du palais des Doges devait ne pas mettre à de rudes épreuves les moines qui en étaient chargés; mais l'honneur du moins n'était pas banal et, ailleurs, le clergé risquait beaucoup en l'acceptant ; quelquefois, il cédait aux tentateurs, et trompait la confiance des citoyens; d'autrefois il la payait de sa vie (1). On déléguait souvent aux Religieux l'entretien des ponts; par exemple, le Conseil du Peuple à Bologne, vers le temps de Henri VII, concéda pour cinq ans aux Ermites de S. Augustin l'hôpital de S. Giorgio dell' Idice à charge d'entretenir durant cette période le pont de l'Idice, en même temps qu'il leur accordait pour cinq ans la gabelle d'une certaine porte pour qu'ils achevassent une église ; à Venise, sous le doge Domenico Michiel, les curés furent chargés d'éclairer les rues sombres et étroites au moyen de lanternes placées généralement sous les saintes images ; en 1492, les Umiliati seront chargés par Alexandrie de choisir

(1) Tiraboschi, *op. cit.*, p. 174; Giani, *op. cit.*; M. Pompeo Molmenti, *Vie privée de Venise*, 2e édit. dela trad. franc , p. 141 (Venise, Ongaria, 1895). — Le 11 sept. 1334, frà Caniciuola de Casoli livra le château lucquois de Mezzano in Valdinievole aux Florentins pour 2.000 florins d'or; d'autre part, le chroniqueur Azario cite un moine qu'on tua pour prendre le château qu'il gardait (p. 278 des *Bandi lucchesi* précités, et col. 438 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*

un ingénieur pour certains travaux hydrauliques (1).

Des moines encore étaient, à Florence, préposés à la garde de l'Arsenal ; c'est à ce titre que frà Donato Fancelli reçoit de la Trésorerie la somme nécessaire pour offrir à Michele di Lando, comme récompense nationale, un cheval, une armure, un pennon, une coupe d'argent et cent florins d'or ; c'est à ce titre que frà Giorgio Nuti, convers de S. Salvatore de Settimo, signe parmi les autorités qui confirment l'élection d'un certain nombre de chevaliers par les Ciompi (2). Les Umiliati furent, à Florence, fournisseurs d'armées. Enfin, une fois au moins et dans une heure de péril suprême, un gouvernement italien a transformé ses moines en soldats ; en 1379, dans la terrible guerre de Chioggia, en un moment où Venise ne se sentait pas en sûreté au fond de sa lagune, elle distribua des armes aux citoyens et aux Religieux et ordonna qu'au premier coup de tocsin de S. Marc, tous les monastères et quartiers de la ville « se rendraient en armes sur la place » ; elle chargeait spécialement les moines, outre une contribution à fournir, d'avoir l'œil sur les prisonniers génois. Tous les Ordres s'y prêtèrent sauf les Franciscains, qui déclarèrent que leur Règle leur défendait de s'armer sous aucun prétexte : sur quoi, dit Sanuto d'après une chronique antérieure, ils furent connus pour ce qu'ils étaient et expulsés (3). Plus

(1) Tiraboschi, *op. cit.*, I, p. 169, et *Histor. miscell. bonon.*, col. 325 du XXVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) Documents précités de Tabarrini, *op. cit.*, où l'on verra d'autres paiements analogues.

(3) Col. 702 du XXIIe vol. de Muratori ; v. aussi le *Ragiona-*

souvent, en temps de guerre, on employait les moines (et aussi les femmes) à épier l'ennemi ou à correspondre. Quant aux prélats, on leur trouvait qualité, même quand ils ne guerroyaient pas, pour faire ou recevoir les défis adressés à des princes : un évêque franciscain de Caserte signifia à l'évêque de Bitonto le défi que Robert de Naples envoyait à Henri VII (1). N'oublions pas qu'il en était ainsi dans le reste de l'Europe, que les *défiances* d'Édouard III, une fois *faites et scellées*, furent portées à Philippe VI par l'évêque de Lincoln et que celles du Hainaut furent remises par l'abbé de Crespy.

On était si bien habitué à employer les moines, on s'en était fait, pour ainsi dire, un tel besoin, que nous les voyons affectés alors aux services les plus étranges. Bernabò Visconti, qui, si on l'avait accusé de n'aimer personne, aurait pu répondre comme une héroïne d'Octave Feuillet : « J'aime mes chiens », avait nommé frà Giovanni officier de sa meute et fait proclamer que tout propriétaire campagnard d'une fortune donnée serait tenu de prendre en pension un de ces chiens dont la délivrance lui serait faite par ledit Religieux (2). Qu'on ne s'imagine pas qu'il voulût par

mento familiare précité de Benvenuto di S. Giorgio, col. 1060 du XXIIIe vol. *ibid.*, et M. Molmenti, *op. cit.*, p. 141.

(1) Pour la première assertion, v. L. Cibrario : *Economie politique au moyen âge*, Paris, Guillaumin 1859, 1er vol , p. 217 ; pour la deuxième, v. la lettre de l'évêque de Bitonto à Clément V, col. 915 du IXe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) *Annales mediolanenses ab anno MCCXX usque ad annum MCCCCII*, à l'année 1365, XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*

là dégrader l'Ordre ! Cruel pour les individus, il ménageait fort, comme tous les siens, le corps de l'Église ; il entendait tout simplement mettre en bonnes mains des êtres qui lui étaient chers. On regardait non à l'humilité de la tâche, mais à l'importance que les commettants y attachaient. La preuve en est que Bologne, quand elle voulait lutter contre le progrès du luxe, chargeait deux moines de contrôler les étoffes destinées aux robes des dames et de timbrer celles dont la magnificence n'outrepasserait pas les termes de ses édits somptuaires ; la preuve en est dans la charge confiée par Florence à un moine convers de Settimo, de veiller sur les lions de la République à raison de vingt sous par mois (1) ; le lion, sans être à Florence un aussi grand personnage qu'à Venise fournissait à la République son emblème ; on le mettait donc sous une protection sacrée.

Touchant ces emplois confiés au clergé, je n'ai relevé que les cas que j'ai rencontrés moi-même dans les chroniques ; on augmenterait notablement la liste en ajoutant tous ceux qu'à relevés M. G. Rezasco dans son excellent *Dizionario del linguaggio italiano storico ed amministrativo ;* je lui emprunterai seulement deux faits, le premier que les Statuts de Verceil déclaraient confier la gabelle du sel et le scrutin des élections à un moine pour dissiper tout soupçon, le deuxième que le sceau de Florence fut confié à des Religieux à la

(1) V. *La vita privata di Bologna dal secolo XIII al secolo XVII*, par M. Lodov. Frati, p. 36, et l'Histoire de Florence de M. Perrens, vol. III, p. 9, 551.

suite de la fuite scandaleuse d'une podestat qui avait emporté le sceau de la ville. C'étaient donc bien autant de marques d'estime que ces nombreuses délégations, parfois surprenantes au premier abord.

Souvenons-nous d'autre part que l'esprit du temps permettait aux moines d'être artistes ou négociants, qu'on a composé des volumes sur le rôle que tel Ordre a joué dans l'histoire de la sculpture ou de la peinture, que, si de nos jours telle congrégation s'amuse à élaborer une liqueur de dessert, en Italie des moines tenaient le premier rang dans certaines industries indispensables (1). C'est grâce aux Umiliati que les draps florentins étaient, à certains égards, sans rivaux; ce sont eux qui fondèrent le bourg d'Ognissanti, y percèrent une route carrossable, firent reconstruire, à leurs frais, par frà Giovanni et frà Ristoro, le pont alla Carraja, si bien que Charles II de Naples les chargea, en 1308, de fonder dans sa capitale, une manufacture

(1) Je ne parle pas, bien entendu, des simples locations de boutiques à des ouvriers. (Sur la boutique que des moines napolitains louaient à des serruriers, v. Summonte, *Ist. del regno di Napoli*, II, p. 453). L'église où avait été baptisé le roi Robert et à qui il concéda le droit de tenir une foire (pp. 14-15 du IIe vol. du *Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Arch. di Stato di Napoli*, par M. C. Minieri Riccio. (Naples, Rinaldi et Gellitto, 1878) n'exploitait sans doute pas ce privilège elle-même; mais la plus riche maison de commerce de Venise au quatorzième siècle (les Morosini) avait à Alep un comptoir auquel étaient attachés plusieurs ecclésiastiques à qui l'on permettait de faire quelques affaires pour leur compte (Romanin : *Storia documentata di Venezia*. Venise, Naratovich, 1855, III, p. 341.

modèle (1). Longtemps après, à la fin du quinzième siècle, l'habileté des dominicains de Ripoli à Florence, pour la copie et l'enluminure des manuscrits, donnera l'idée à deux d'entre eux d'y installer une pieuse et florissante imprimerie qui fleurira de 1476 à 1484 et publiera surtout des ouvrages de sainteté (2).

Donc, dans l'Italie du quatorzième siècle, les moines sont véritablement partout; et, ce sur quoi j'insiste, non seulement ils embrassent une foule de professions, mais ils sont appelés par les gouvernements italiens à une foule de missions.

VIII

Qu'est-ce, en regard de tant de faits empruntés à l'histoire de tous les jours et de toutes les parties de la péninsule, que quelques rares décisions prises parfois pour écarter les Religieux de la politique ? Il était interdit par la loi de la Garfagnana aux ecclésiastiques ayant charge d'âmes d'exercer des fonctions administratives (3); mais la Garfagnana est un pays perdu dont on ne parle que quand un Arioste, pour ses

(1) V. M. Pasq. Villari, *I primi due secoli della storia di Firenze*, IIe volume, pp. 279-281 ; chronique latine de S. Antonino, aux environs de l'an 1348 ; M. G. Yver : *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au treizième et au quatorzième siècles*. Paris, Fontemoing, 1902.

(2) V. M. Pietro Bologna, *La stamperia fiorentina del monastero di S. Jacopo di Ripoli e le sue edizioni* (*Giorn. stor. della letteratura italiana*, vol. XX, p. 349 sqq , et XXI p. 49 sqq.).

(3) *Arch. storico italiano*, p. 58 du IXe vol. de la 5e série.

péchés, le gouverne. Venise, dont certes on n'en dira pas autant, a décidé que tout possesseur de bénéfices ecclésiastiques devrait sortir momentanément du Conseil des Pregadi quand on discuterait des questions relatives au pape; elle a interdit aux ecclésiastiques les offices de judicature attachés au Palais, la profession de notaire; enfin elle les a exclus des charges et de l'entrée dans les Conseils; mais ces lois sont respectivement du 31 juillet 1414, du 19 janvier 1474, du 5 mai 1514, du 23 septembre 1498 (1), donc toutes postérieures au quatorzième siècle, et celle qui frappe les ecclésiastiques d'inéligibilité en est séparée par quatre-vingt-dix-huit ans. Au cours du quatorzième siècle, à la vérité, Florence, à plusieurs reprises, a interdit, sous peine d'incapacité politique, à tout citoyen, même bâtard, d'accepter la mitre chez elle ou à Fiesole; mais, outre que le motif en est précisément la grande autorité que donne la mitre dans les querelles politiques, la mesure, contraire au sentiment du temps, fut de nul effet; car, parmi les titulaires de ces deux évêchés, on compte alors Andrea et Neri Corsini, Jacopo Altoviti (dont les Florentins eux-mêmes mettaient la noblesse parmi les titres pour lesquels ils sollicitaient son transfert de Fiesole à Florence), Lotario della Tosa, Angelo Ricasoli (2). Ce

(1) V. l'art. intitulé *Leggi Venete intorno agli ecclesiastici sino al secolo XVIII*, au IIe vol. de la 3e série (1re partie) de l'*Arch. stor. ital.*

(2) Le très inefficace interdit ci-dessus est mentionné par M. Perrens, *op. cit.*. vol. IV, pp. 106-107, par Vinc. Borghini, *Della chiesa e vescovi fiorentini*, et par Ughelli, à l'article des

n'était pas la souplesse ambitieuse des ecclésiastiques qui tournait ces lois, du moins quant aux emplois profanes, mais bien la volonté populaire ; les Congrégations auraient été fort aises de décliner des fonctions qui les arrachaient à leur vie paisible pour les jeter dans des périls. Je ne sais pas si les *Cavalieri Gaudenti* avaient sollicité la décision d'Urbain IV qui leur interdit d'intervenir dans les Conseils des villes sauf en matière de religion; mais il paraît que les Umiliati sollicitèrent celle d'Innocent IV qui défendit de leur imposer les charges de péagers, d'employés de l'octroi, fonctions qui leur déplaisaient si fort que pour s'y dérober ils passaient dans d'autres congrégations (1). Ne prenons même pas la peine de rechercher si quelques Statuts de villes ne stipulaient pas positivement une part distincte de pouvoirs pour les ecclésiastiques, comme celui de Concordia qui en 1349 décide que les charges s'y confèreront alternativement une année aux chanoines et une année aux laïcs (2). Tenons-nous en à la pratique constante, universelle du siècle qui partout appelle les clercs. Les papes eux-mêmes considéraient le Religieux comme un personnage fait entre autres choses pour les emplois profanes et qu'ils y délèguent dans la mesure de leur convenance. Lorsque le cardinal Albornoz partit pour

évêques de Florence où l'on trouvera la preuve qu'il demeura lettre morte.

(1) Dom Maria Federici : *Istoria dei cavalieri gaudenti.* Venise, 1787, p. 54; Tiraboschi, *op. cit.*, I, pp. 175-176.

(2) *Arch. stor. ital.*, Ier vol. de la 5e série.

reconquérir les Etats pontificaux, Innocent VI lui délivra le 13 juin 1353 ce que nous appellerions une lettre de réquisition pour les Dominicains, les Franciscains et frères de tout Ordre, par laquelle il lui permettait d'en employer à son serviee autant qu'il jugerait à propos; il accordait en outre, à cet effet, pour tous les Religieux requis le droit de monter à cheval et de faire gras (1) : ce devait être une habitude ; car le pape Clément V avait, le 19 juin 1311, accordé la même facilité à un autre légat (2). Dans ces deux cas, l'Eglise employait les moines à son service; mais bien plus souvent elle les prêtait aux villes, comme l'Etat fait chez nous quand il prête ses ingénieurs ou ses agrégés à des administrations privées. Le cas suivant va permettre d'apprécier l'étendue de la concession qu'elle faisait là. Vers 1336, un Général des Servites est incriminé à Florence pour tyrannie, dilapidations et mauvaises mœurs. Voyant l'opinion de la ville se prononcer contre lui, il veut se venger: qu'imagine-t-il? Il lance à ses Religieux l'interdiction d'accepter aucun emploi du gouvernement (3). Heureusement pour Florence, ce Général, Pietro de Todi, était discrédité dans son Ordre; mais il est certain, d'après ce qu'on a vu plus haut, que, s'il avait entraîné les autres chefs de congrégations, une grève générale de moines fonc-

(1) V. *La prima legazione del card. Albornoz in Italia, 1353-1357*, V^e vol. des *Studi storici* de M. Crivellucci.

(2) *Regestum Clementis papae V.* Rome, typ. vatic., 1885, V^e vol., p. 448.

(3) [illegible] Giani : *Annales Servorum*, à l'année 1336.

tionnaires eût démonté maint service et mis le gouvernement dans l'embarras.

Il n'en était pas de même alors dans les autres nations. Le clergé, nous l'avons vu, vivait bien, en Angleterre, en Allemagne, en France, de la vie générale ; il s'agitait, il se battait : mais là il s'enrôlait généralement dans les puissances laïques ; ses membres n'avaient pas la même spontanéité, la même liberté d'allures; ils n'étaient pas les hommes nécessaires à tout. On verra bien en France un évêque de Meaux faire pour son compte la guerre à un duc de Lorraine, un moine remplir les fonctions de gardien du Louvre (1) ; mais ces cas sont beaucoup plus rares qu'en Italie où l'on ne peut, pour ainsi dire, faire un pas sans rencontrer un moine très en vue.

(1) Continuation de Guillaume de Nangis, I, pp. 400-401 ; Chronique des quatre premiers Valois éditée par M. Siméon Luce, p. 258.

CHAPITRE VI

Liens multiples qui unissent alors en Italie laïcs et ecclésiastiques. Edifices religieux employés sans ombre d'irrévérence à toutes sortes d'actes publics et privés. Relations de parenté, de patronage qui rapprochent encore davantage du clergé individus et gouvernements.

I

Nous venons de rencontrer à chaque instant les ecclésiastiques dans les bureaux administratifs ; nous allons rencontrer à chaque instant les laïcs chez les ecclésiastiques, hors même des nombreuses heures alors consacrées au culte public.

Passons sur les jours de violence où la nécessité conduisait soit des partis, soit des gouvernements à faire un usage peu canonique des édifices sacrés. Les conjurés prenaient quelquefois leurs résolutions dernières dans les églises ; les temples, qu'il fallait bien en ces temps protéger par des fortifications, subissaient des assauts (1). Il n'y a rien là de surprenant.

(1) C'est à S. Jacopo al Poggio qu'Uguccione traita avec ses partisans des moyens de s'emparer du pouvoir à Pise (chron. de

Mais les couvents devenaient à l'approche des jours d'émeute autant de garde-meubles pour les riches (1). Des actes solennels de la vie civile et politique s'accomplissaient dans les édifices religieux. Le 15 septembre 1350, des représentants du roi de Hongrie et de Louis de Tarente annulent dans l'église de Saint-Antoine de Naples, la convention en vertu de laquelle les deux princes devaient se mesurer en combat singulier (2).

Marangone ; la révolte des Candiotes contre Venise, en 1363, fut jurée à S. Tito (col. 1046 de la chron. d'And. Navagero, au XXIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*) ; en 1310, un personnage, qui voulait se faire donner la seigneurie d'Asti, convoqua dans le verger des franciscains une assemblée dont il escomptait alors la complaisance (*Chron. Astense* de Gugl. Ventura, au XIe vol. de Muratori, *ibid.*); en 1370, le parti qui renversa le doge de Gênes Gabr. Adorno, s'était concerté à Sainte-Marie-des-Vignes et celui qui faillit, aussitôt après, renverser son successeur, s'était entendu au couvent des Franciscains col. 1101-1102 de la chron. de G. Stella, au XVIIe vol. *ibid.*

(1) V., à Florence, lors des requêtes menaçantes du teinturier Corazza, en 1343 (*Cron. pistolese, ibid.*, vol. XI, p. 499) et lors du tumulte des Ciompi, en 1378 (Sozomeno, col. 1107, au XVIe vol. *ibid.*, et *Tumulto* de G. Capponi, pp. 240-241 de l'édit. Barbèra). La populace goûtait peu cette extension bien légitime pourtant du droit d'asile: elle prenait quelquefois de force les couvents, y pillait les dépôts des laïcs et un peu aussi, du même coup, le lieu saint lui-même; aussi un moine d'un des couvents pillés par les Ciompi nous dit-il qu'on résolut de ne plus accepter de pareils dépôts : « Si l'on se tient à cette décision, ajoute-t-il naïvement, nous ne serons plus volés; sinon, notre maison s'en repentira. » (*Leggende di alcuni santi e beati venerati in* S. *Maria degli Angeli di Firenze*. Bologne, Romagnoli, 1864.)

(2) V., à la date indiquée, la Chronique sicilienne publiée en 1887, à Naples, par la *Società di storia patria*

En 1365, des ambassadeurs pisans et florentins se réunirent dans l'église de S. Francesco, du château de Pescia pour réconcilier ces deux villes; le traité qui, par les soins de Florence, rétablit la paix entre l'empereur et Pise en 1370 fut conclu dans le couvent dominicain de S. Romano près du château de l'Augusta; vers le même temps, Pise qui se défiait du zèle des contribuables à payer l'impôt justement redouté sur le revenu, leur fit jurer dans ses églises de ne pas chercher à s'y soustraire ; c'était quelquefois dans des églises que des héritiers se mettaient d'accord sur le partage d'un patrimoine (1).

Les corporations tenaient quelquefois leurs réunions dans des églises, y déposaient leurs archives (2). Comme églises et couvents offraient des locaux vastes et, considération majeure dans les pays chauds, frais en été, les corps politiques s'y assemblaient volontiers. Je ne garantis pas qu'un éloquent homme d'Etat soit demeuré court dans S. Pietro Scheraggio, à Florence, comme le veut Sacchetti ; mais il est bien vrai que les Conseils de la ville siègeaient dans cette église ou dans celle de S. Pier Buonconsiglio avant la construction du palais du Podestat et que, par la suite, ils se réunirent encore souvent dans des temples ou des monastères. A Catane, les affaires municipales se trai-

(1) Marangone, col. 736, 755, 764 du Supplément aux *Rerum italicarum scriptores ; Bandi lucchesi* de S. Bongi, à la date du 29 janvier 1348. — Durant des troubles à Pistoja, une réunion en vue de la concorde est proposée dans le couvent des Franciscains (chronique de Manetti, col. 1031-1036 de Muratori, *op. cit.*).

(2) V., par exemple, le *Breve septem artium* de Pise.

taient dans la principale église (1). Des événements importants se déroulaient dans les lieux sacrés : en 1350, un doge de Gênes fut élu dans l'église S. Giorgio ; en 1394, une véritable comédie politique se joua à S. Francesco de la même ville : Adorno et Montaldo y entrent se donnant familièrement le bras, *colligati amabili nexu, unus sub alterius brachio ;* ils y ont convoqué quatre-vingt-dix citoyens chargés d'élire un doge et se sont réciproquement promis que ni l'un ni l'autre ne se laisserait nommer, mais que le choix porterait sur un de leurs amis communs ; l'un des deux même harangue l'assistance en demandant pardon à ceux qu'il a pu offenser ; seulement, ô surprise, soixante-douze suffrages se portent sur lui et il accepte : le coup est fait ! (2).

Il y avait des corps qui siègeaient à poste fixe dans les établissements ecclésiastiques, par exemple les Anciens de Lucques au temps de Charles IV, la municipalité de Naples, les Sept d'Orvieto ; en 1308, Giberto de Correggio, seigneur de Parme, habitait à l'évêché (3). Les sciences, la littérature étaient comme chez elles

(1) *Chron. sicilianum auctore anonymo conscriptum ab anno 820 usque ad annum 1328*, VIII, chap. 5.

(2) Chron. de Stella ; le second des deux faits y figure à la colonne 1.146.

(3) V. *Documenti per la storia delle arti e le industrie delle provincie napolitane*, par M. Gaet. Filangieri, Naples, De Rubertis, 1883 et années suivantes, vol. II, p. 70 ; *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, par M. Fumi, Florence, Vieusseux, 1884 ; chron. de Phil. de Lignamine, à la date de 1378. Giov. dell'Agnello, chef des Raspanti à Pise, était logé dans la chapelle de Sta Cristina au moment où il fut nommé seigneur (col. 736 de Marangone).

dans les édifices religieux, et non pas seulement sous la forme que l'Eglise avait créée, celle des Universités; outre que l'Université de Naples, très fréquentée sous les rois angevins, siègeait dans le couvent de S. Domenico Maggiore et qu'à Florence, dans la première partie du quinzième siècle, il y eut, à côté du *Studio* officiel, une sorte de deuxième et de troisième Université aux Augustins de Santo-Spirito et aux Camaldules des Anges (1), le cours sur Dante, ouvert par Boccace, se faisait dans une église. Ces pauvres diables de *cantastorie* étaient admis à se faire entendre à S. Martino de Florence; on dit que l'Altissimo y improvisa un poème (2) Lorenzo Valla n'aurait pas alors osé offrir à un prédicateur de lui prouver dans la cathédrale de Naples que le Symbole des Apôtres n'avait pas été rédigé par les Apôtres, mais l'idée de provoquer un Religieux à une discussion publique dans une église, sur un thème moins scabreux, n'eût pas, je crois, surpris.

Les souverains, en expédition ou en voyage, tenaient leur cour chez l'évêque du lieu ou dans un monastère; l'empereur Henri VII, le roi Robert de Naples, le dauphin de Vienne ont ainsi résidé tour à tour au couvent des dominicains de Gênes (3); Charles de Valois, en

(1) V. M. Filangieri, *op. cit.*, et Bürckhardt, *op. cit*. p 241 du Ier vol. de la traduction italienne. — Le 2 janvier 1396, frâ Jacopo d'Urio fut reçu docteur à S. Vincenzo de Bergame (*Chron. Bergomense* des Castelli au XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*).

(2) *Varietà storiche e letterarie* de M. A. D'Ancona, I. 41, texte et notes.

(3) Chron. de Stella, col 1025, 1033, et à l'année 1336, dans le XVIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

1302, avait été successivement reçu à Ferrare, à Modène chez les évêques et à Bologne chez les dominicains ; en 1328, Cane della Scala, venu pour prendre possession de Padoue, descendit d'abord au palais municipal pour y recevoir le gonfalon, et alla aussitôt après se loger à l'évêché ; en 1345, le marquis Obizzo d'Este et Mastino della Scala, venus pour voir Taddeo Pepoli, seigneur de Bologne, sont logés l'un à l'abbaye de S. Procolo, l'autre au couvent de S. Domenico; en 1382, Bernabò Visconti était logé dans l'évêché de Parme la nuit où, réveillé par un tremblement de terre, il acheva son somme dans une charrette au milieu de la cour; le fameux condottiere Hawkood, Antonio della Scala, reçoivent l'hospitalité de Florence l'un chez l'évêque, l'autre à Santa-Croce ; car c'est d'ordinaire le gouvernement qui délègue aux abbés ou aux évêques le soin de recevoir ses hôtes (1).

Aujourd'hui, quand un riche particulier n'a pas une salle à manger assez vaste pour y donner un banquet d'apparat, il s'adresse à certains hôtels tout particuliè-

(1) Pour Charles de Valois, v. à la date de 1302 le *Chronicon estense*, au XVe vol. de Muratori. *op. cit.*, et l'*Hist miscell. bonon.*, col. 304 du XVIIIe vol., *ibid.;* pour Padoue, v. la chronique des Gatari, à l'année 1328 ; pour Bologne, v. la *Polyhistoria* de frà Bartolommeo de Ferrare, col. 779 du XXIVe vol. *ibid* ; pour Parme, v. *Annales Mediolanenses (1220-1402)*, à l'année 1382 ; pour Florence, v. le *Diario di anon. fiorent. (1358-1389)*, aux dates des 7 décembre 1377 et 13 mai 1388. — En 1385, le dauphin de Vienne, à Bologne, loge d'abord chez l'évêque, puis chez les dominicains (*Hist. miscell. bon.*, à la date du 10 octobre de cette année).

rement bâtis à cet effet; comme alors, aucun restaurant n'eût pu fournir des salons de cent couverts qui, d'ailleurs, auraient été encore trop exigus pour les fêtes somptueuses d'autrefois, on recourait aux édifices religieux. En 1337, un Tarlati d'Arezzo, ayant, d'accord avec son frère, cédé la ville aux Florentins et probablement content de lui-même et de son marché, vint en grand appareil à Florence et y donna des festins, notamment le jour de son départ, à Santa-Croce où, rien qu'à la première table, s'assirent plus de mille convives d'un rang élevé (1). Ces banquets dans des églises ou des cloîtres de couvent se donnaient surtout le jour où l'on chaussait pour la première fois les éperons de chevalier (2); les républiques empruntaient les mêmes locaux dans des circonstances analogues ainsi que les chefs d'État en voyage ou trop étroitement logés qui voulaient donner une fête. En 1325, les magistrats de Florence fêtaient le verre en main dans S. Pietro Scheraggio deux citoyens promus chevaliers du peuple, quand arriva la nouvelle d'une trahison ourdie à Pistoja; « aussitôt ils renversèrent les tables et montèrent à cheval suivis d'une grande foule de peuple »; on acheva plus paisiblement un *grand et riche manger* offert par la ville en 1388 à des chevaliers tout frais émoulus qu'on avait fait coucher la veille à

(1) VIIIe livre de Scip. Ammirato.

(2) V. p. 504 du *Diario* de Monaldi; *Cronaca fiorentina* de Naddo, au XVIIIe vol. des *Delizie degli eruditi Toscani* de 1784, à la date du 20 juin 1389; v. encore, à l'année 1416, les *Storie fiorentine* de Scip. Ammirato.

S. Giovanni dans *sept beaux et honorables lits;* en 1368, Giovanni dell'Agnello, seigneur de Pise, veut offrir dans Lucques un repas à un patriarche que l'empereur députe vers lui et qu'escortent plus de 800 hommes à pied et à cheval; il emprunte le cloître de S. Romano et les jeunes gens de la ville lui fournissent le linge, les tasses, les couteaux que, malheureusement, les Bohêmes du cortège mirent dans leur poche. Les Rossi, maîtres de Parme, donnent le repas de noce de leurs enfants chez leur évêque; à un de ces repas, il y eut 1600 invités dont 386 dames; toutes les salles, les chambres, les *loggie*, les chapelles étaient pleines de tables autour desquelles tournaient 300 serviteurs; un autre de ces festins fut suivi de joutes sur la place du Dôme que la mariée, durant plusieurs jours, regarda des fenêtres de l'évêché. On voit que l'évêque franciscain de Pavie, Guglielmo Centuria qui, vers la fin du siècle, se fit bâtir un palais, avait raison d'y ménager un *nobile triclinium*; même s'il ne se proposait pas d'offrir quelques bons dîners à tout son clergé comme Gualtiero III, archevêque de Tarente de 1298 à 1301, qui avait fondé six repas par an pour ses clercs, il était sûr de ne pas chômer de convives (1).

Il n'y a point là matière à scandale : l'Eglise a toujours regardé sans fausse pudeur les joies légitimes et les plaisirs permis. Dans ces époques encore naïves,

(1) Pour Giovanni dell' Agnello, v. la chronique de Sercambi à l'année 1368; pour les Rossi, v. le *Chronicon parmense;* pour l'évêque de Pavie et l'archevêque de Tarente, v. Ughelli, respectivement aux vol. I et IX.

elle les laissait jusqu'à un certain point pénétrer dans ses temples ; les mariés, le jour de leur noce, s'embrassaient devant les autels, et avant de se retirer, mangeaient, buvaient ensemble (1). D'une façon générale, jamais l'Eglise, en cas de besoin, n'hésitait à consacrer momentanément ses temples à des usages profanes ; on sait la colère qu'inspirait à Fénelon le scrupule du duc de Bourgogne n'osant établir son quartier en temps de guerre dans un couvent de filles. Naguère, dans une circonstance beaucoup moins solennelle, les élèves d'une grande institution ecclésiastique, un jour de promenade, rentrent trempés de pluie à leur maison de campagne : on allume un grand feu dans la chapelle, après en avoir ôté le Saint-Sacrement ; on met les vêtements sécher autour d'un poêle et, me disait le narrateur en style d'hagiographe, pas un enfant ne prit un rhume. Toute la différence est qu'on allait alors plus loin (2). L'admission de la foule dans les lieux sacrés

(1) V. *Per la storia dei riti nuziali in Italia*, par M Franc Brandileone, dans le vol. *Dai tempi antichi ai tempi moderni*, offert à M. Mich. Scherillo (Milan, Hœpli, 1904).

(2) Je ne parle pas des églises désaffectées ; le 10 mars 1379, on rendit au culte une chapelle du palais communal de Vicence qui, pendant 25 ans, avait servi de prison et vu force adultères et autres énormités (*Confortus Pulex*, au XIIIe vol. de Muratori, *op. cit.*, à la date indiquée). Un traité de 1366 entre Florence et Sienne, stipule que la deuxième de ces villes construira des docks vastes et bien couverts au port de Talamone et, en attendant, fera accommoder à cet usage l'église de la localité (M. Luciano Bianchi : *I. porti della Maremma senese durante la Repubblica*, au XIe vol. de la 3e série de l'*Arch. stor. ital.* — Quant aux chapelles où l'on affermait le brelan (V. M. Lod. Frati, *Vita privata di Bologna*, p. 129),

n'a-t-elle jamais produit d'inconvénients en Italie? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer; pourtant, je n'en ai trouvé aucune mention chez les chroniqueurs, tandis que dans une circonstance analogue le Religieux de Saint-Denis nous montre une de nos plus vénérables abbayes souillée, en pareil cas, d'adultères (1).

Les églises servaient, en outre, à la proclamation officielle où à la communication officieuse des nouvelles. Galeazzo Visconti, dans l'église des Franciscains de Monza, intima publiquement la défense d'obéir à son frère Marco et à son oncle Lodrisio; le 25 juillet 1349, un cardinal proclama à Santa Chiara de Naples une trève conclue entre Jeanne Ire et Louis de Hongrie; en 1369, Charles IV, revêtu de ses habits impériaux, déclara, du haut des degrés de Saint-Michel de Lucques, la ville affranchie de Pise (2). Les offices sont suivis avec une telle assiduité qu'il suffit qu'un événement y soit communiqué à une heure quelconque pour qu'il fasse, en un instant, le tour d'une ville : « Jeudi, 15 octobre, fête de San Gallo » dit Monaldo, dans son *Diario*, sans indiquer l'année « on apprit, à la première messe, que la maison Guardi faisait une faillite de plus de cent mille florins. » Les sages politiques en profitaient : les mercenaires qui assiégeaient Pise pour le compte de

où devaient habiter les courtisanes (p. 511 de M. G. Arias : *Sistema delle istituz. ital. nell'età dei comuni)*, il faut entendre la paroisse.

(1) I, p. 598.

(2) Liv. II, chap. 35 de la chronique de Bonincontro Morigia; *Chronicon siculum* précité à la date de 1349 ; chronique de Sercambi, pp. 172-173.

Florence, étaient sur le point de s'entretuer, Florence tremblait; Gino Capponi rétablit l'ordre dans le camp; puis, pour rassurer ses concitoyens sans avouer qu'on avait eu peur, il s'arrangea, comme il revenait à Florence la veille de la Saint-Jean au moment où tout le monde était à San Giovanni pour l'offertoire, de manière à y paraître : en un clin d'œil, toute la ville fut tranquillisée (1).

« On chuchotait donc à l'Église? On y causait de choses profanes? » Oui sans doute. Les Vénitiens ne se gênaient même pas pour s'y exprimer vertement contre les Dix qui suspectaient l'honneur de l'amiral Carlo Zeno (2). Mais, dans les siècles de foi, l'église, en même temps qu'elle est la maison de Dieu, est l'endroit où l'âme se trouve à l'aise et s'épanouit; aujourd'hui encore, tandis qu'un incrédule, s'il est bien élevé, s'applique à faire le moins de bruit possible dans les temples où une raison quelconque l'a conduit, les personnes pieuses y entrent souvent d'un air beaucoup plus dégagé et interrompent volontiers leurs ferventes prières par des sourires ou des propos adressés à des amis qu'elles y rencontrent; c'est comme une petite liberté qu'elles sont heureuses de prendre devant Dieu pour lui témoigner leur confiance. Même au siècle suivant, lorsque L. B. Alberti et ses amis se réuniront habituellement à Santa Maria del Fiore *pour y causer de choses agréables et doctes*, il ne faudra

(1) G. Capponi dans l'*Acquisto di Pisa*, p. 368 de l'édit. Barbèra.

(2) *Vita Caroli Zeni*, par son neveu Jacopo; col. 347 du XVIII• vol. de Muratori, *op. cit.*

pas voir là un signe de mépris ou d'indifférence pour la sainteté du lieu ; bien au contraire ; ils y allaient tout d'abord pour *honorer le sacrifice divin ;* ils y admiraient la svelte élégance, la robuste solidité, la température constante de l'édifice, le chant religieux, le seul, disaient-ils, qui charme et apaise toujours, qui « jette l'âme dans je ne sais quel attendrissement plein de respect pour Dieu » ; un d'eux n'entendait jamais le *Kyrie* sans pleurer ; les diverses églises de Florence formaient les étapes et le but de leurs promenades. Un d'eux propose de pousser jusqu'à la Nunziata des Servites et de revenir par Saint-Marc à la cathédrale, un autre approuve et dit que L. B. Alberti, qui aime l'exercice, monte souvent saluer le temple de S. Miniato (1).

II

Aussi n'était-ce pas par résignation que la maison de Dieu consentait alors à s'ouvrir pour tous les besoins des hommes. Il y avait une police des églises, mais, même en principe, on ne réprouvait que l'emploi criminel et non pas simplement profane des temples : ainsi à Florence, une peine était fixée pour quiconque aurait réuni ou admis dans une église, un monastère, un hôpital ou dans une dépendance de ces édifices une troupe d'hommes armés sans la permission expresse

(1) L. B. Alberti : *Della tranquillità dell'anima, passim.* On voit que l'auteur, tout en préférant l'architecture renouvelée des anciens à celle du moyen âge, goûtait celle-ci.

des autorités, vu que les lieux sacrés devaient être « le refuge des faibles et non des voleurs » (1) ; mais en soi la réunion d'une troupe de soldats dans une église ne choquait pas ; c'est, je crois, dans ce sens qu'il faut expliquer le serment qu'en 1313 le *Breve Pisani communis* imposait au podestat, de ne laisser personne *hospitari vel morari* dans la cathédrale. L'Église voulait uniquement fermer ses portes aux gens sans aveu. Ici encore l'opinion en France, en Angleterre, en Allemagne, jugeait comme en Italie. Pendant la guerre de Cent Ans, le prince de Galles et sa femme logeaient à Bordeaux dans l'abbaye de Saint-André ; Jean de Hainaut, venu pour appuyer le roi d'Angleterre contre les Écossais, était descendu chez les moines blancs, tandis qu'Édouard III et la reine tenaient leur cour chez les Frères Prêcheurs, où soixante dames faisaient compagnie à la reine dans le dortoir que les Religieux leur avaient cédé ; à Reims, lors d'une entrevue entre l'empereur Venceslas et Charles VI, le roi fut logé à l'archevêché, l'empereur à l'abbaye de Saint-Rémi où il se trouvait, paraît-il, fort bien, puisqu'il ne put profiter de la première invitation à dîner du roi, étant ivre ce jour-là (2).

Les gens du moyen âge venaient donc souvent au lieu sacré, près des serviteurs de Dieu, sans autre besoin que le désir de s'édifier, ou, si l'on peut s'exprimer

(1) Emiliani Giudici : *Storia dei Municipi italiani*, précitée, chap. 106.

(2) Froissart, Ier livre, 1re partie, ch. 26 et 30 ; 2e partie, ch. 202 ; liv. III, ch. 62.

ainsi, par plaisir spirituel. Leur dévotion avait toute sorte de caprices, quelquefois bizarres, souvent touchants, que les registres des papes en particulier nous font connaître. On ne sollicitait guère du souverain pontife des adoucissements aux règles canoniques sauf quelques dispenses à celles qui multipliaient, en vérité avec excès, les empêchements au mariage; mais on demandait le droit de se choisir librement un confesseur, celui de se faire dire en cas de besoin la messe avant l'aurore, de faire répartir son corps après décès entre plusieurs monastères (1); la reine d'Angleterre Isabelle demandait, le 23 juillet 1308, des indulgences pour les personnes qui, en état de grâce, auraient assisté à la messe ou au sermon en même temps qu'elle; surtout, on sollicitait la permission de visiter les monastères, d'y séjourner. C'était là une faveur réservée en général aux grands personnages et que les papes concédaient plus ou moins entièrement; quelquefois un noble couple obtenait la permission d'entrer dans certains couvents des deux sexes, d'y manger, d'y coucher; plus souvent le pape ne permettait que la simple visite. Ces grands personnages, qui sollicitaient aussi la permission de recevoir chez eux des moines et, dans ce cas, l'autorisation pour ces moines de faire gras, se soumettaient, quand ils étaient admis à la table d'un monastère, au régime du

(1) Au dix-septième siècle, chez nous, on voit encore le cœur d'un noble personnage déposé dans une autre église que le reste de son corps; mais, au quatorzième, la division allait beaucoup plus loin.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

couvent; tout ce qu'ils demandaient pour ce cas au pape, c'est que la consigne du silence fût momentanément levée dans la sainte maison (1).

III

D'autres liens, et très forts, rattachaient les laïcs à l'Eglise. Inutile d'insister sur le nombre de parents, d'amis, que chacun comptait dans le clergé régulier et séculier. Si aujourd'hui encore il est assez rare de ne pas lire un nom ecclésiastique sur les billets de faire part des familles nombreuses, qu'était-ce autrefois? Et ces parents, ces amis devaient souvent à leurs fonctions religieuses une influence, une célébrité, une richesse dont on profitait et dont on se vantait; un certain abbé des Camaldules avait fort endetté son couvent pour soutenir l'ambition de son frère, le turbulent Uguccione della Fagiuola (2). Les liens entre membres ecclésiastiques et laïques d'une même famille demeuraient si étroits, qu'on a vu des Religieuses, lors d'une élection d'abbesse, refuser de voter avant d'avoir consulté leurs parents (3). Mais, en outre, nombre de familles exerçaient des fonctions dans l'Eglise et non pas seulement des fonctions honori-

(1) V. le Registre de Clément V, *passim* et, en particulier, IIe vol., pp. 61, 172. Pour la permission de faire distribuer ses membres entre plusieurs églises, v., par exemple, II, pp. 46. 204.

(2) P. 269 du Ve vol. des Annales de l'Ordre, par Mittarelli et Costadoni.

(3) *Le donne fiorentine del buon tempo antico*, par M. Isid. Del Lungo (Florence, Bemporad, 1906), pp. 29 et 61.

fiques comme les six familles nobles de Rome dont chacune possédait une clef du coffre de fer de Sto Spirito où l'on conservait le St. Suaire (1), ou même des fonctions de comptabilité comme nos fabriciens qu'on appelait alors *operarii* : souvent des patrons laïcs, en vertu de libéralités faites à une église, acquéraient le droit, transmissible à leur postérité, d'en nommer le titulaire; à lui tout seul, le notaire et chroniqueur bolonais Matteo Griffoni était, dans ces conditions, patron de trois églises. Les corporations obtenaient de la même manière des droits analogues; depuis 1321, la cathédrale de Florence fut sous la protection de l'Art de la laine; dans la même ville, l'Art de Calimala exerça, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, le droit de patronage sur plusieurs églises. En cas de vacance d'un siège épiscopal, certaines familles exerçaient les droits réservés chez nous aux vicaires généraux : à Florence, les Visdomini géraient alors le diocèse (2). Ces droits fort enviés soulevaient des compétitions, d'autant que d'ordinaire ils entraînaient d'autres privilèges. La grande ambition des hommes du moyen âge était, on le sait, d'obtenir des exceptions à la règle générale : tout fondateur ou bienfaiteur d'une *Œuvre* souhaitait qu'elle échappât à la juridiction de l'évêque; s'il réussissait, l'évêque à la prochaine occasion tâchait de rétablir sa suprématie, mais le patron défendait énergiquement la charte qui le favorisait;

(1) P. 445 de la traduction italienne de l'*Histoire de Rome au moyen âge*, par Gregorovius.

(2) *Delizie degli eruditi toscani*, XXIVe vol., p. 234.

Rome et les gouvernements intervenaient. En 1310, un juge délégué par un cardinal défend de troubler la Compagnie financière des Bardi dans le patronage d'un couvent camaldule du diocèse de Fiesole qu'elle avait acquis par contrat onéreux passé avec le vicaire général de l'Ordre. En 1331, au contraire, un légat veut placer sous sa dépendance à lui le sanctuaire de l'Impruneta; les Buondelmonti, qui jouissaient du droit d'en nommer les bénéficiaires, protestent; Florence se prononce pour eux, et le légat jette l'interdit sur la ville. En 1352, deux membres de la famille des Ricasoli, patrons de nombreuses églises, craignent de voir passer sous la tutelle d'autres membres de leur *casato* une cure alors possédée par un parent décrépit; ils s'en emparent sans attendre la mort du vieillard et, de là, résistent aux soldats que Florence envoie contre eux (1). Ajoutez les nombreuses familles qui acquéraient une chapelle pour leur sépulture; car c'était une grande affaire que le choix du lieu où l'on entendait reposer, et quantité de testaments fixaient tout d'abord ce point; ces chapelles qu'on se cédait quelquefois par actes notariés formaient l'orgueil de la famille; plus tard, quelques-unes devinrent célèbres dans l'histoire de l'art, témoin celle des Brancacci et celle des Médicis à Florence, l'une au Carmine, l'autre à S. Lorenzo.

L'Etat, patron lui aussi de certaines églises, avait moins à batailler de ce chef que les particuliers, mais il lui fallait à chaque instant légiférer. Pour ne pren-

(1) Mittarelli et Costadoni, *op. cit.*, p. 276; Scip. Ammirato, *op. cit.*, VIe livre, à la date de 1331, et livre X, à la date de 1352.

dre qu'un exemple et dans le plus policé des Etats italiens, les Doges, patrons de la chapelle de S. Marc, avaient réussi à l'affranchir de la juridiction épiscopale ; mais il leur fallut veiller à ce que les chapelains n'échappassent pas du même coup à toute répression de leurs fautes, à ce qu'ils n'usurpassent pas des titres auxquels ils n'avaient point droit; il leur fallut prononcer sur les questions de préséance entre les divers Ordres religieux (1). Les gouvernements étaient tenus d'entrer dans un détail infini : à Naples en particulier, on voit les rois angevins, non pas simplement concéder des terres au clergé, mais fixer les obligations des bénéficiaires, mais s'occuper du chant dans les églises, du nombre, des emplois, des dignités des desservants. On s'en fera une idée dans la *Storia civile del regno di Napoli* de Pietro Giannone.

L'amour propre, les rivalités d'influence, l'intérêt, jusqu'aux tracas administratifs, entretenaient le zèle. On pensait trop à l'Eglise pour tomber dans l'indifférence. Enfin les grands écrivains donnaient l'exemple de la foi.

(1) *Libri commemoriali della repubblica di Venezia*, précités, décrets du 26 août 1344 et pp. 56, 216-217 du IIe vol.

CHAPITRE VII

Foi profonde de toutes les classes. Dante, Pétrarque, Boccace, Sacchetti, Salutati. Les chroniqueurs. Poésies religieuses. La foi, en Italie, retarde jusqu'à la fin du quinzième siècle l'apparition du théâtre profane et tient en bride les arts du dessin.

I

Inutile d'insister sur la foi de Dante. Nous avons déjà montré que son œuvre est toute chrétienne, et, quant à lui, on est aujourd'hui d'accord à le tenir pour aussi chrétien que son œuvre. Une très ingénieuse conjecture de M. Fr. Torraca fait de son père un hérétique, mais personne ne voit plus dans ce fier ennemi de Boniface VIII un précurseur de Luther. Dante se révolte contre les vices du clergé, contre la prétention de l'Eglise à régenter les empereurs, il s'arroge le droit de damner les papes, mais il ne souffre pas que nul touche à leur personne; il porterait peut-être la main sur les richesses de l'Eglise, mais non sur sa hiérarchie. Il est profondément catholique, Ozanam l'a montré;

peut-être même Dante chérit-il d'une tendresse particulière les dogmes que les novateurs rejetteront: Purgatoire, efficacité des prières pour les morts, etc. S'il éprouve une spéciale tendresse pour saint François, il met pourtant sur la même ligne saint Dominique cruel pour les ennemis de Dieu autant que doux pour ses amis; et dans le *poverello* ce qu'il admire uniquement c'est ce qu'il y a de profondément catholique : d'une part, saint François a porté jusqu'à l'exaltation le renoncement et l'humilité; il a fait de la pauvreté librement embrassée, des opprobres sollicitées et obtenues, la condition indispensable de la joie parfaite; d'autre part, il a rêvé l'évangélisation continue et aventureuse, la conquête du monde à la foi. Il n'a cru ni qu'on pût se réformer sans réformer les autres, ni que la réforme pût être intérieure sans être aussi extérieure; il a voulu que le péché fût châtié dans les corps autant que dans les âmes; voilà par où il a conquis Dante. Mais, tout orthodoxe que François est et paraît à l'Eglise, il ne l'est pas encore assez pour Dante, qui lui laisse son mépris pour la science, son indifférence pour la théologie. Dante ne veut rien savoir des pieux caprices qui, de nos jours, ont gagné à saint François les cœurs des protestants et des rationalistes : chez lui, la Règle de l'Ordre, au lieu d'avoir été moitié arrachée, moitié dictée au fondateur qui aurait voulu laisser ses moines sous la gouverne de ses inspirations du moment, est présentée par le Saint au pape le front haut comme le fruit mûr de ses méditations; Dante ignore égale-

ment si une fois par hasard le précepte de l'abstinence a pu être levé par ce fondateur d'un Ordre à qui un seul carême ne suffisait pas.

Toutefois, on vient de soutenir dans un intéressant ouvrage non pas sans doute que Dante rejetait tel ou tel dogme, mais qu'il n'était pas foncièrement religieux, qu'avant tout il aimait Béatrix et l'Empire, que c'est un *hérétique qui s'ignore* et demande seulement à la religion un moyen d'ennoblir des passions humaines afin de *pouvoir s'y livrer sans remords* (1). Certes, l'eau du Léthé que Béatrix fit boire à Dante au sortir du Paradis terrestre n'a pas opéré une cure complète; Dante n'est pas revenu de l'autre monde purgé d'orgueil, de rancune, de sensualité. Il paraît cependant bien difficile d'admettre que l'amour d'une morte et le dévouement à un parti qu'il finit par composer à lui tout seul ne laissent chez Dante à Dieu que la troisième place. Sans doute Dante, qui veut rendre à Béatrix un honneur sans égal, nous dit souvent que c'est elle qu'il cherchait à travers les trois royaumes; mais aurait-il osé la faire monter sur le char que traîne le griffon, c'est-à-dire Jésus, si elle n'avait cessé d'être pour lui une simple femme ou si elle ne personnifiait que des qualités humaines? De ce qu'elle est parfois rappelée dans les deux premiers tiers du poème avant que Dante la voie, il ne s'en suit point qu'on puisse dire que, comme l'Achille

(1) M. Alb. Leclère, *Le mysticisme catholique et l'âme de Dante*, Paris, Bloud, 1906.

d'Homère, elle remplisse les chants où elle ne paraît pas. De même pour les doctrines politiques de Dante, quelque âpreté qu'il y porte. Dante nous laisse souvent oublier la fille de Folco Portinari et les empereurs. Ce qui remplit vraiment le poème, c'est la conviction profonde que le Dieu de saint Thomas d'Aquin et de saint François d'Assise a l'œil indéfectiblement ouvert sur les bons et les méchants, qu'il tient toutes prêtes des tortures pour ceux-ci, des béatitudes pour ceux-là; l'existence de l'enfer, du purgatoire, du paradis aussi certaine que celle des tribunaux faillibles de la terre, voilà le vrai fond de la Divine Comédie. Dante le cède aux mystiques canonisés en ce que son âme est moins épurée, son jugement moral moins sûr, mais sa foi est aussi vive que la leur.

II

Mais, parce que Dante n'a pas rompu avec la foi, il ne faudrait pas soutenir, comme par dédommagement, que Pétrarque s'en est détaché.

Ecoutons d'abord Pétrarque, quitte à ne pas le croire. D'un bout à l'autre de sa correspondance, il se donne à nous comme un homme qui a mal vécu et qui, par la grâce de Jésus-Christ qu'il en bénit, s'est lentement, partiellement corrigé. Il se sent bien imparfait encore, mais, du moins pour ses pires faiblesses, pour celles qui messéyaient davantage à son caractère de clerc, il a quitté le péché avant que le péché le quittât. Son amendement n'a

pas été une simple retraite conseillée par l'âge; il ne disait point comme Horace :

Nec lusisse pudet, sed non incidere ludum.

Son passé l'a laissé plein de remords et de crainte. Sa principale occupation est désormais de le racheter et d'entretenir les autres dans l'amour de la religion qui l'a sauvé.

La critique est assez souvent tentée aujourd'hui de lui répondre : « Non, vous vous trompez; sur terre vous étiez seulement une âme mélancolique qui aurait aimé à croire, mais qui ne croyait pas. »

Le malheur pour cette réponse est qu'il était absolument impossible à Pétrarque de s'abuser. Des hommes d'esprit peuvent s'imaginer de très bonne foi être chrétiens sans l'être, mais à condition de ne demander à leur volonté, au nom de leur foi, aucun sacrifice pénible, de ne pas la regarder de trop près; car à la moindre rencontre leur foi se dissiperait, heureux si l'événement ne leur apportait en échange une acrimonie rancunière contre la croyance disparue. Ç'a été le cas pour Bernardin de Saint-Pierre, qui avait défendu à sa manière le catholicisme dans les Etudes de la Nature, tout en se laissant vivre, puis qui, mis par son livre en rapport avec le clergé, s'aperçut de son erreur et s'en vengea (1). Mais Pétrarque ne s'est pas borné à

(1) V. mes articles *Des restaurateurs sceptiques de religions, à propos de Bernardin de Saint-Pierre (Rev. internat. de l'Enseigne-*

vanter dans ses livres la beauté du christianisme. Il dit formellement l'avoir pratiqué. Adolfo Bartoli a écrit que le mysticisme n'a été chez lui que l'hallucination de quelques nuits oubliée au matin (1) : point du tout. Les méditations mystiques de Pétrarque ne s'offrent pas à nous dans quelques pages négligemment écrites en vulgaire au cours d'une extase, égarées par lui, retrouvées par nous; elles se présentent partout dans sa correspondance qu'il a soigneusement revue et livrée lui-même au public; elles font partie de tout un plan de vie dont l'idéal est la dévotion. Cette dévotion est docile. modeste, exempte de fantaisies. Elle ne tient pas de la rêverie vague ni de la bienveillance impartiale qu'on a quelquefois prises de nos jours pour le goût ou le sens des choses religieuses. Il nous dit qu'il récite les prières liturgiques auxquelles il est astreint en sa qualité de clerc, qu'il a cent fois ordonné à ses domestiques de ne pas le déranger quand il dit l'Office, sauf pour des choses de la dernière importance. Il félicite ses amis sur l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Pour lui, sa frugalité, ses jeûnes ne sont pas un simple régime hygiénique; c'est une expiation et une précaution; il mortifie le corps, non pas seulement même en moraliste, pour mortifier l'âme, mais pour que Dieu

ment, 15 mai 1891), et *Bernardin de Saint-Pierre et ses opinions religieuses* (Paris, Faivre et Teillard, 1894).

(1) V. p. 250 du recueil de conférences publié sous le titre de : *La vita italiana nel trecento* (Milan, Trèves, 1901).

à qui cette mortification est agréable, vienne au secours de sa bonne volonté. Si l'amendement, la paix du cœur qu'il poursuit n'était jamais qu'une espérance, on pourrait dire que cette espérance entretenait chez lui l'illusion de la foi; s'il les a au contraire atteints, l'événement a dû confirmer sa croyance, les bienfaits du Christ devenant de nouveaux garants de sa divinité. Or ces bienfaits, il nous dit les tenir entre ses mains: « Si Dieu n'a pas voulu m'abandonner quand j'étais pécheur et indifférent » et cette indifférence avait toujours été traversée de remords et de supplications, « certes, il ne m'abandonnera pas maintenant que, profondément repenti, je l'invoque avec tendresse et confiance » (1). Il nous affirme que la prière n'est pas seulement pour lui un acte de prudence ou de gratitude, mais un délice. Il se lève à minuit pour réciter laudes: « J'y trouve, » dit-il, « une telle douceur, un tel charme qu'il n'y a pas pour moi d'instants préférables... De toutes les grâces que j'ai reçues et en partie stérilisées, aucune ne me tient plus à cœur, ne m'inspire plus de reconnaissance que la faveur d'être du nombre de ceux qui aiment à louer Dieu... J'ai reconnu que nulle heure n'y est plus propre que la profonde nuit. Aussi j'espère que cette habitude que j'ai prise depuis longtemps et dont je ne me départs que quand une grave maladie m'y contraint, me suivra jusqu'à la fin de mes jours » (2).

(1) Lettres séniles, X, 1.
(2) *Ibid.*, II, pp. 59, 60.

Il n'y a donc pas à tergiverser : si l'homme qui parle ainsi n'avait pas la foi, et s'il n'avait pas une foi solide et profonde, il a menti, et il a soutenu, vingt ou trente ans, le genre d'imposture qui lui inspirait le plus de répulsion, le mensonge en matière de foi (1).

Or, autant Pétrarque me paraît avoir été enclin à cacher pour un instant la vérité sur des points de détail quitte à la rétablir lui-même un peu après, autant dans l'ensemble il me paraît sincère. Il tient de la femme à bien des égards et notamment en ce qu'il n'y a qu'à ne pas le contredire et à ne pas l'interrompre pour qu'il revienne à la vérité.

On s'est pourtant résigné, et il le fallait bien, si l'on ne voulait pas admettre son christianisme, à suspecter sa bonne foi. On a dit qu'il avait exagéré ses faiblesses et, par suite, son repentir, que ses lettres offraient le roman et non l'histoire de son âme. Je pourrais faire remarquer que cette supercherie n'était peut-être pas d'une exécution très facile; sans doute Pétrarque a publié lui-même ses lettres et y a mis par suite ce qu'il a voulu; mais il les a publiées de son vivant; les contemporains auraient donc pu protester contre le portrait qu'il y a tracé de lui-même, et pas un ne l'a fait. Supposons toutefois qu'il lui ait été loisible de jouer au pécheur pénitent. Pourquoi d'abord l'aurait-il fait?

(1) C'est dans les Lettres séniles (p. 479 du IIe vol. de l'édit. Fracassetti) qu'il dit abhorrer ce genre de mensonge plus que tous les autres.

Ce n'est pas ici le cas de Châteaubriand qu'entraîne le noble rôle qu'il s'est donné. Châteaubriand s'était sincèrement indigné des persécutions subies par le christianisme, plus indigné encore du mépris dont ceux que Mme du Deffand appelait cinquante ans auparavant la livrée de Voltaire couvraient la civilisation sortie de l'Evangile; non moins sincèrement effrayé du vide laissé par la religion dans les âmes, à commencer par la sienne, il entreprend de la remettre en honneur. Il ne parvient pas à la foi parce qu'il est trop pénétré du scepticisme dont s'enchanta sa première jeunesse, mais il est tout naturel qu'à certains jours il donne et peut-être il prenne son dévouement chevaleresque pour de la foi. Au contraire, pourquoi Pétrarque, qui succède non pas à Diderot, mais à Dante, serait-il sceptique, et, s'il l'est, qui lui demande de s'expliquer, de mentir? La réputation lui était venue pour sa science, pour son talent poétique; on attendait de lui de beaux vers, de savants traités, non une confession. Les lieux communs de rhétorique, de philosophie, où il se complaît fort d'ailleurs, auraient suffi à remplir ses lettres. Il n'en aurait pas moins récolté bénéfices et applaudissements. Pourquoi mentir à la postérité sur un point si important, alors surtout qu'il lui promet une partie seulement de sa correspondance et non un récit complet de sa vie où il faille à chaque instant montrer soit son vrai visage soit son masque?

Aussi bien il ne paraît pas vraisemblable que Pétrarque ait exagéré ses faiblesses. Car on ne pré-

tendra pas assurément qu'il se soit inventé un bâtard. Certains autres indices permettent d'affirmer que tout en réservant toujours de longues heures pour le travail, il était de complexion très amoureuse et que les distractions sensuelles ont été longtemps pour lui tout autre chose qu'un feu de paille, l'effet d'une rencontre dangereuse. D'abord, l'affaiblissement de la volonté chez un homme longtemps vigoureux, sain, actif, d'esprit supérieur et de renommée européenne; on sait en effet qu'à la différence des autres célibataires, de ceux surtout à qui tout sourit, qui s'enfoncent de plus en plus dans leurs habitudes, il offre le perpétuel spectacle d'une mobilité, d'une indécision qu'on a souvent décrite. On dira que sa mélancolie explique ses fréquents déplacements, ses changements de résolution, l'abandon de tant d'ouvrages commencés. Mais, dans une existence remplie et heureuse, d'où naît la mélancolie, sinon de déchirements produits par la longue lutte entre le péché et le repentir? Voici un autre signe. Un voluptueux a beau se ranger, il se trahit souvent par le premier regard qu'il adresse aux femmes et qui signifie clairement : « Cela en vaut-il la peine et réussirais-je? » C'est l'affaire d'un moment, mais il a été pris en défaut. Nous ne pouvons plus voir les yeux de Pétrarque, mais nous pouvons relever dans ses lettres bien des parenthèses, bien des incises qui sont comme des gestes involontaires, des regards furtifs. Même après son amendement et au cours de propos fort graves, il ne peut s'empêcher de glisser sans nécessité un mot sur l'amour; la

pensée en soi sera fort innocente; mais le fréquent retour d'idées de ce genre surprend et avertit. Ainsi il écrit à un ami qui depuis longtemps n'a pas reçu de ses nouvelles : « Comme les amants, tu t'étonnes de mon silence et tu y cherches ingénieusement des excuses. » Au pieux évêque de Cavaillon (remarquez le choix du personnage): « L'absence est fâcheuse aux amants, et pourtant elle réveille leur affection. » Au prieur des saints Apôtres, à propos d'amitié: « Les amants ont des yeux de lynx, des oreilles de sanglier. » A propos de ses propres ouvrages il dit vouloir que le lecteur soit tout à lui: « Je veux qu'il n'ait pas en tête le mariage de sa fille, *les caresses de sa maîtresse.* » Ailleurs il vient de dire qu'une lettre tout unie a encore des grâces: « Son front suave et ingénu annonce toute la noblesse de son modeste langage; sa pudique rougeur, le tremblement de sa voix, sa chevelure flottante, *son sein entr'ouvert*, ses pieds nus, ses vêtements simples, l'embellissent à mes yeux. » Il écrit à un empereur, au pieux Charles IV: « Je suis comme l'amant qui a épuisé ses forces et ses arguments pour convaincre l'objet aimé, et qui n'ose plus que prononcer des lèvres, ou même, car c'est trop dire, que répéter dans le fond de son cœur ce nom chéri. » Et dans les Lettres Séniles à propos de l'émulation entre savants: « Pour l'homme de lettres comme pour l'amant, la rivalité sert d'aiguillon. » A un ami qui désire ses ouvrages : « Plût au ciel qu'ils méritassent cette curiosité! Mais voilà les amants! Ils regardent non à la valeur des choses,

mais à celui de qui elles viennent. » « Les louanges données par l'évêque de Cavaillon à ma *Vita solitaria* m'ont prouvé la vérité de l'adage : « Les amants sont des juges aveugles » (1). Tous ceux à qui leur mémoire rappelle de persistantes faiblesses les trahissent encore plus souvent qu'ils ne les accusent ou ne s'en glorifient.

Un dernier signe atteste la longue, la grave irrégularité de sa vie. Il a perdu une certaine délicatesse, celle qui s'affine dans le commerce des femmes honnêtes et se gâte auprès des autres. Lui qui condamne en principe la littérature immorale, les auteurs comiques, il raffole sans réserve de Plaute, ce qui ne surprend ni chez les plus honnêtes payens de l'antiquité ni chez les lourds théologiens en humeur de distraction, mais ce qui étonne chez le poète de Laure. De même, il ne déclamerait pas contre les femmes et le mariage en moine qui ne serait jamais sorti de sa cellule s'il n'avait sur le cœur sa longue dépendance auprès du sexe. C'est pour avoir trop pratiqué de certaines personnes, pour leur avoir trop obéi, qu'il a pris pour un type d'épouse exemplaire la Griselda de Boccace, mère sans dignité, sans entrailles, pour qui la déférence envers son mari consiste à livrer successivement ses enfants, à se laisser chasser en chemise, à servir de suivante à sa

(1) V. dans les Lettres familières, traduct. Fracassetti, vol. IV, 331 ; III, 225 ; IV, 115 ; Lettres séniles, traduct. Fracassetti, I, 275 ; II, 61.

remplaçante. C'est par l'effet de ces relations prolongées qu'il en arrive, étonnante inconvenance, à se faire conseiller par un Père de l'Eglise, dans un admirable dialogue, de prendre quelques maîtresses sans conséquence pour chasser le souvenir de Laure.

Verrons-nous dans la persistance avec laquelle les fantômes du passé reviennent, pour une minute, hanter Pétrarque, un argument contre la sincérité de la foi qu'il s'attribue? Non pas certes. Personne n'a jamais prétendu qu'il fût devenu un saint. Il a gardé jusqu'à la fin nombre de travers, en particulier son amour des compliments et son adresse à les provoquer. Mais tous ces petits défauts, à qui les regarde bien, offrent sur l'essentiel un gage de sa franchise. Supposons qu'un homme d'esprit comme lui ait l'intention de tromper le lecteur sur le fond de ses sentiments, de se faire passer pour pieux quand il est sceptique, de se donner des torts et un repentir imaginaires, il se surveillera tout autrement; il tiendra en bride sa coquetterie; il n'en aura même pas. Un banquier malhonnête ne vole pas une serviette dans un restaurant. C'est parce que Pétrarque a conscience de sa sincérité dans les rencontres importantes qu'il se permet un peu de diplomatie dans les petites.

—Mais comment aurait-il gardé les croyances du moyen âge, lui qu'on appelle le premier, par la date, des hommes modernes? — D'abord, comme l'a dit excellemment M. D'Ancona, ses traités moraux, quoiqu'il y révèle son amour pour l'antiquité,

ont un caractère entièrement médiéval (1). Nous avons nous-même montré ci-dessus par combien de côtés Pétrarque demeurait naïf. Il est très vrai que, touchant l'art de conduire son esprit, il rompt sur bien des points avec le moyen âge et que c'est un de ses meilleurs titres de gloire; il rejette nombre de superstitions courantes : il goûte peu les sciences préférées dans les écoles, il ébranle la suprématie d'Aristote et la méthode d'autorité. Mais saint François aimait-il plus la scolastique que lui? et saint Augustin se fût-il laissé plus volontiers enfermer dans le péripatétisme? Sans même attendre les rigides chrétiens de Port-Royal, tout aussi libérés que lui des chaînes de saint Thomas, il avait des répondants au moyen âge et aux siècles héroïques du christianisme. Ce n'est pas un scepticisme naissant, mais une foi plus profonde qui l'arrache à la crédulité des gens de son temps. « Nous n'adorons pas, comme les astrologues, la milice du ciel, le soleil et les étoiles, mais bien le roi du ciel, Dieu le père tout-puissant, son fils unique Jésus crucifié, le Saint-Esprit, le Paraclet qui procède du Père et du Fils, très Sainte-Trinité en qui nous plaçons notre espérance, notre foi... L'objet de notre culte est celui qui a créé les astres comme il nous a créés et qui n'a pas plus besoin d'eux pour nous gouverner que de nous pour les régir » (2).

(1) P. 13 du Ier vol. du *Manuale della letteratura italiana*, dans la 2e édition.

(2) *Lett. sén.*, I, p. 61; *Lett. famil.*, VIII, 7, édit. précitée.

On a dit que le doute avait traversé son esprit. Fût-il avéré qu'il avait quelquefois peine à admettre tel dogme, il y aurait peu à en conclure chez un écrivain qui ne compose pas un traité de théologie complet, mais nous livre au jour le jour les pensées qui se succèdent en lui. Au surplus, il est bien malaisé de surprendre ces doutes. On a cité ces vers de sa XIe églogue :

Ambages veteres et inenodabile verum
Mittite, et ingratam venturis linquite litem

Il est très vrai que ces vers s'appliquent à une discussion sur l'immortalité de l'âme; mais la pièce n'a aucun caractère philosophique; c'est une lamentation allégorique sur la mort de Laure, et si l'on veut qu'ils signifient quelque chose, il faut remarquer que c'est une payenne, Niobé, qui déplore cette mort par anticipation et les interpréter comme renvoyant au christianisme, seul capable de trancher un jour définitivement la question.

On ne dira certes pas qu'il rejette le miracle parce qu'il dit une fois que les stigmates s'étaient imprimés sur le corps de saint François par l'effort de sa méditation, ni qu'il a nié le diable parce qu'un autre jour il a lancé cette boutade : « La perte des bons manuscrits a causé plus de dommages que le commerce avec les démons » (1). M. Finzi, dans un livre comme on en souhaiterait beaucoup à l'Ita-

(1) Lett. sén., I, 465; Lett. famil., IV, 129.

lie (1), a touché ce point avec beaucoup de délicatesse et de justesse; il réduit ces doutes à une ombre de doute; ce qu'il trouve de plus hardi est que l'existence de l'homme après la mort offre une question grave, mystérieuse, trop négligée. Dans la bouche d'un homme qui, jour et nuit, s'entretient de la pensée qu'il devra rendre compte ailleurs de l'existence menée ici-bas, on avouera que cette constatation de la grandeur du problème n'implique pas d'incertitude sur la solution. M. Finzi, en quelques phrases pénétrantes, y montre un simple effet de « l'impression profonde que produisaient sur cet esprit sensitif non seulement toutes les circonstances extérieures de sa vie, mais les mouvements de son âme, les éclairs de sa pensée; l'habitude de se replier sur lui-même, d'analyser ses sentiments, de s'y bercer l'amenaient à leur donner une vie objective, à faire d'eux autant d'individualisations de son être avec lesquelles il était naturellement plus ou moins en désaccord. » Ajoutons qu'ici encore, si l'on veut qu'il ait eu des doutes réels, il faut lui adresser un formel démenti, qui, selon moi du moins, soufflettera du même coup la vérité, puisque, en nous expliquant qu'il avait en effet l'esprit de critique, il a positivement déclaré n'avoir pas de doutes en matière de foi, là où, suivant lui, le doute est sacrilège (2).

(1) *Petrarca.* Florence, Barbèra, 1900, p. 186-187. M. Finzi y résume et y apprécie les derniers résultats de la science contemporaine; l'ouvrage est d'un homme informé et libre.

(2) Lett. sén., I, p. 251, *ibid.*

On a dit que les pensées religieuses ne lui viennent pas du fond de son âme et on en donne diverses preuves. D'abord, le petit nombre de pièces de vers qu'il y a consacré. Mais ces vers sont en général de l'époque où il songeait moins à la religion. On a dit que ce n'est pas du dogme qu'il part pour arriver aux idées chrétiennes, mais du patriotisme, de la douleur, de la pensée de la mort; c'est oublier que le propre de la piété n'est pas de partir nécessairement de Dieu, mais d'y aboutir infailliblement. Pétrarque ne commente pas l'Ecriture, ne prêche pas sur un texte; il parle de ce qu'il voit, de ce qui le touche, et souvent tout chemin le mène au ciel. Son premier sentiment, l'enthousiasme pour les choses de la terre, le conduit à des déceptions qui le renvoient à Dieu. En ce sens, ses Triomphes offrent l'image de sa vie. Il est si pénétré de christianisme que le paganisme ne saurait rentrer chez lui à la dérobée comme chez le Tasse, qui a grand peur de l'hétérodoxie, mais qui ne garde qu'une des portes de sa maison : le Tasse ne répèterait pas que les domestiques n'ont qu'une âme d'emprunt si c'était Luther qui l'eût dit; mais le mot est d'un philosophe ancien et le Tasse le transcrit dans son traité De la Famille : jamais Pétrarque ne l'aurait copié au plus fort de ses colères héroï-comiques contre ses valets, et il n'aurait pas davantage écrit la première page du Traité des Offices Communs de Monsignor Della Casa. Pétrarque, d'un autre côté, a bien vu que l'humanisme allait mettre la religion en péril, mais ce n'est pas de la science, du

génie qu'il a peur, c'est de la demi-science, et de la fatuité superficielle. Jamais il n'a entrevu la possibilité d'une rupture entre la foi et la civilisation.

Enfin, l'accent de Pétrarque défie toute suspicion; ses lettres contiennent les déclarations les plus catégoriques sur l'importance qu'il attache à la pratique des sacrements, sur le prix qu'il met au salut des âmes de ses amis, sur la vigueur inattendue avec laquelle il a, à toutes les époques, réfuté ou jeté à la porte les incrédules; mais de plus, quand la foi est en jeu, il s'épanche avec une émotion, une tendresse qu'une demi-conviction ne saurait donner. Tout le monde peut poser en principe que la vertu vaut mieux que la science ou abaisser le paganisme devant le christianisme; mais un lettré sceptique ne mettrait pas si résolument, si justement, le doigt sur le point faible du paganisme, dans le moment où il marquerait le plus fortement la grandeur littéraire des anciens: « J'aimerais mieux être, je ne dis pas saint Benoît ou saint François, peu lettrés, mais saints, ou, dans un autre ordre d'idées, Marius, soldat vaillant, mais inculte, je dis un homme aussi ignare que le plus grossier et le plus stupide de nos paysans, plutôt qu'un Empédocle qui, rendu fou par la littérature, se jette dans l'Etna pour devenir célèbre, ou un Lucrèce que la science a également égaré et dégoûté de la vie et qui se tue de la main même dont il a écrit de si nobles vers » (1). Peu importe, on entend

(1) Lett. sén., I, p. 212-213.

bien, que la légende du suicide de Lucrèce soit acceptée ou abandonnée de nos jours. Le point est qu'en expliquant sa préférence définitive pour la littérature chrétienne, Pétrarque en a du même coup prouvé la sincérité, puisqu'il a découvert le vice caché de la vertu païenne, la vanité; il a reconnu en elle ce défaut qu'elle avait caressé en lui. Il lui est arrivé comme à ces séminaristes qui, au lieu de perdre leur foi à la caserne la communiquaient aux autres; dans l'*Africa*, il convertit Jupiter! Mais son jugement sur les classiques est bien plus significatif encore. Il ne les a jamais reniés; il est mort en les lisant, mais, depuis sa conversion, il ne leur demandait plus les leçons suprêmes; ce n'est pas sur eux qu'il désirait finir: « Y a-t-il un moment où la mort pourrait me surprendre plus avantageusement pour mon salut que ceux que j'emploierais à louer, aimer, bénir le Seigneur? Car, s'il ne m'avait constamment aimé, je ne serais plus, ou, pis encore, je serais dans un abîme de misère. J'ai grandement chéri, je le confesse, Cicéron et Virgile, le premier comme un père, le second comme un frère, et il n'y a pas un vivant avec qui un intime commerce m'ait davantage lié; j'ai beaucoup aimé Homère et Platon; mais il est désormais temps de penser à des choses plus graves » (1). Dans son zèle pour l'honneur du christianisme, il scrute la vie intime des grands auteurs de l'antiquité avec une clairvoyance que Dante n'avait pas. Sans doute, Dante leur refuse le paradis,

(1) Lett. famil., IV, p. 459.

mais comme à des justes à qui le baptême a manqué. Dante, qui veut bien voir dans une églogue du Maître une prédiction inconsciente de l'Incarnation, ne s'est pas aperçu qu'une autre des Bucoliques chante la pédérastie; on sait, au contraire, comment Pétrarque, en s'armant de courage, a démêlé les défaillances qui ternissent, sans le souiller, le généreux caractère de Cicéron. Il est même encore plus sincère ici que dans les matières profanes; car, lorsqu'il exprime, sur des sujets étrangers à la religion, les idées qui lui sont chères, il donne souvent dans la rhétorique, dans la paraphrase et la fausse chaleur. Ici il règle son abondance. Il n'a pas besoin pour cela de changer de plume. Ses lettres religieuses ne forment pas une catégorie spéciale dans sa correspondance; c'est la circonstance, non pas même le nom du correspondant ou le sujet général de la lettre, qui amène les pensées religieuses. L'âme de Pétrarque n'est certes pas toute à Dieu; la vanité y conserve sa place; mais il se tourne d'un geste tout naturel vers les cieux; par exemple, il est question de bien des choses dans la 4e lettre du XIIe livre des Familières, commissions reçues, vers ébauchés, nouvelles du jour, mais il y est parlé aussi du plaisir que les amis ont à se revoir, et c'est assez pour que Pétrarque s'écrie : « Que sera-ce donc quand nous verrons face à face Celui qui a créé non pas seulement les amis, mais l'amitié même? »

Non, encore une fois, le remords, la foi ne l'ont pas sanctifié. Qui sait pourtant s'ils n'ont pas porté presque aussi loin sa clairvoyance sur ses propres

imperfections que sur les maîtres profanes qu'il chérissait! Qui sait si, quand il se fait déclarer par saint Augustin, dans le *Secretum*, que sans Laure il aurait été non pas moins grand, mais plus grand, il veut simplement dire que sans elle, il aurait été plus érudit? Peut-être a-t-il entrevu que, par la faute de son amour, il avait en un sens fait reculer la poésie italienne jusqu'au point où Dante, en écrivant la dernière page de la *Vita Nuova*, s'était juré de ne plus retomber? « Assez de sonnets, assez d'amour platonique! », s'était écrié Dante, « ou du moins donnons pour objet à la poésie, non plus une passion unique, mais la nature entière, la création et le Créateur, la vie physique et morale de l'univers! » Lui, Pétrarque, il avait asservi de nouveau la poésie à son double esclavage. Ses sonnets pouvaient être aussi beaux que ceux de Dante, ils n'en avaient pas moins interrompu le mâle apprentissage des vertus civiques auquel le poète de la Divine Comédie avait convié l'Italie. Qu'il ait ou non affiché du dédain pour son prédécesseur et quelque fier qu'il ait été de son Canzoniere, il me paraît vraisemblable qu'à certaines heures il a regretté de n'avoir pas jadis obéi à une inspiration plus haute.

Ce qui est évident, c'est qu'à tout le moins jamais fautes d'amour n'ont inspiré de remords plus touchants, plus poignants. Laissons même les pages incomparables où le repentir s'exprime dans ses vers. Jamais personne n'a salué avec une telle reconnaissance la vieillesse libératrice qui calme les

sens et facilite le salut : « Tu descends, dis-tu », écrit-il à un ami, « vers la vieillesse? Parle plus juste: dis que tu t'élèves vers elle... Pense de quelle hauteur elle te fait dominer, dédaigner les sentiers glissants, les brouillards de la sensualité et des autres passions où la jeunesse s'égare misérablement!... Elle courbe nos épaules, mais elle redresse nos âmes... Tu luttais jadis contre le courant et tu n'as plus qu'à le suivre » (1).

Pour être court, je ne citerai pas tous les cris de joie qu'il a poussés pour son propre compte lorsque, malgré la vigueur persistante de sa complexion, il rompit à tout jamais les liens de la luxure, mais je transcrirai le passage saisissant où, l'année de sa mort et perclus de douleur, il frémit à l'idée que Dieu pourrait lui rendre la jeunesse avec ses tentations: « Je ne redemande pas la santé; pourtant si Celui qui le peut voulait me rendre, je ne dis pas celle de ma jeunesse, mais celle dont je jouissais au commencement de ma vieillesse, je ne refuserais point, bien que mon âme pût peut-être s'en passer; je ne serais pas fâché de terminer moins rudement ma vie, de ne plus interrompre mes études, tant l'amour que la nature a mis en nous pour ce misérable corps est tenace! Mais s'il entendait me ramener à la jeunesse et me faire parcourir à nouveau la carrière que j'ai suivie, j'en prends le Christ à témoin, je ne m'y prêterais pas volontiers; aucun

(1) Lett. famil., V, p. 28.

âge n'est plus infortuné puisqu'il est rivé à tous les vices » (1).

En outre, la foi, la piété de Pétrarque sont celles de tout son siècle. Voigt, qu'elles impatientent et qui est pourtant obligé de reconnaître que pour Pétrarque bon philosophe et bon chrétien sont tout un, déclare qu'il fait étalage de ses jeûnes mais laisse au peuple les saints, les miracles, les reliques et le respect de la hiérarchie (2). J'ignore où il prend tout cela; ce que tout le monde sait, c'est l'admiration de Pétrarque pour les vertus et la paix du cloître, le plaisir qu'il eut à passer trois jours et trois nuits dans la grotte de Sainte-Marie-Madeleine, à suivre sans distraction de profane littérateur les fêtes romaines du Jubilé, l'habitude qu'il avait prise d'appeler du nom du Père ceux de ses amis qui devenaient évêques, le soin avec lequel il s'interdisait d'entretenir les laïcs des torts de l'Eglise sur lesquels il éclatait devant les prélats. Il n'aimait pas plus la scolastique en théorie qu'ailleurs; cela ne l'empêchait pas d'avoir des opinions sur des points dont aujourd'hui la dévotion laïque s'embarrasse peu, puisqu'il était de ceux qui différaient la vision béatifique jusqu'au Jugement dernier. Il épousait si pleinement la piété du moyen âge que l'Inquisition lui paraissait une sauvegarde nécessaire et à peine suffisante: « Tu t'en prendrais au Christ, si tu le pouvais impunément, *si impune liceat*, » dit-il

(1) Lett. séniles, II, p. 415-416.
(2) *Op. cit.*, I, p. 82-90.

à un mécréant. « Les incrédules n'hésiteraient pas », dit-il ailleurs, « à battre en brèche la doctrine entière du christianisme, cette doctrine de salut qui respire le miel et la céleste rosée, si les châtiments humains ne les effrayaient plus que les châtiments divins; ôtez ces peines, supprimez les témoins gênants, ils donneront l'assaut à la vérité et à la piété ». Voigt a fort bien vu ces deux passages que les critiques aiment souvent mieux ne pas citer; mais, comme ils se rencontrent dans l'*Invective contre un médecin* et dans le *De sui ipsius et multorum ignorantia*, il explique ce recours au Saint-Office par un ressentiment d'orgueil. C'est oublier la sollicitude inquiète, passionnée de Pétrarque pour la conservation de la foi. On ne voit pas que les Grecs schismatiques aient jamais mis en doute la science de Pétrarque, et pourtant il s'exprime sur eux avec la même âpreté; parmi les motifs de ramener le Saint-Siège en Italie, il indique à Urbain V la nécessité de châtier *ces pires ennemis de Rome;* en sa présence, un d'eux, dit-il, avait qualifié de bouffonneries les cérémonies catholiques, paroles que l'assistance, ajoute Pétrarque, lui aurait probablement fait ravaler si elle les eût entendues; si un catholique entre dans une de leurs basiliques, ils la balayent aussitôt comme souillée; un effort suffirait pour détruire leur empire et les mettre sous le joug du pape (1). Le chantre de Laure était donc tout aussi intolérant que le chantre de Béatrix.

(1) Lettres séniles, I, p. 424.

III

Pour Boccace, quelques mots, je crois, suffiront. Même au temps de sa jeunesse, rien n'autorise à voir en lui un sceptique. Le conte des trois anneaux, qui paraît audacieux, date, tout le monde le sait aujourd'hui, d'une époque antérieure. C'est une simple malice de village, destinée à embarrasser M. le curé. Dans les innombrables brocards qu'il décoche à la cupidité, à la corruption du clergé, ce qui lui appartient, c'est l'art avec lequel il les aiguise, mais il les a ramassés sur le sol; il y avait longtemps que ces flèches servaient. Il n'aimait pas beaucoup alors les gens d'Eglise, mais c'était une antipathie passagère, de circonstance; il n'aimait pas les ecclésiastiques libertins parce qu'ils faisaient aux libertins laïques une concurrence estimée alors redoutable; mais il en voulait encore plus aux ecclésiastiques honnêtes qui essaient de prémunir la vertu féminine contre les séducteurs. La preuve en est qu'il se montre en général, dans le Décaméron, sympathique aux clercs entreprenants et hostile à ceux qui traversent les complots amoureux. L'attaque la plus vive qu'il dirige contre les clercs est dans la bouche d'un séducteur qui veut reconquérir une maîtresse ramenée au devoir par un confesseur ferme (1). Il n'est même pas sûr que cette légèreté ne recouvre pas un fond de foi, qu'il ne soit pas sincère quand il

(1) 7e Nouvelle de la IIIe journée.

interrompt les joyeux devis de ses conteurs deux jours par semaine pour des exercices de piété, quand il médite sur les misères d'ici-bas, sur la nécessité de l'intercesseur divin, sur l'indulgence de Dieu qui accueille même les prières adressées à de faux saints (1).

Dans son testament qui contient une profession de foi solennelle, qui dispose de sa bibliothèque en faveur de l'augustin Martino de Signa chargé de prier pour son âme et après lui en faveur du monastère de Santo-Spirito, M. Rodolfo Renier a fort bien relevé un détail caractéristique: Boccace possédait des reliques provenant de pays divers et dont l'acquisition lui avait coûté beaucoup de temps et de soin (2). M. Attilio Hortis, dans son savant travail *Opere latine del Boccaccio*, a très bien montré que son auteur se permettait encore des gaillardises dans les doctes ouvrages postérieurs à son amendement, mais n'a pas réussi à prouver qu'il s'y montrât dégagé des liens de la foi. Il voudrait bien que Boccace eût proclamé l'art unique fin de lui-même (3); mais le Certaldese n'a pas dit cela. M. Hortis voit une rupture avec la théologie dans cette phrase : « *A philosophis non deviant (poetae) conclusionibus; non tamen in eas eodem tramite tendunt; philosophus, ut satis patet, syllogismis reprobat quod minus verum existimat, et eodem modo approbat quod intendit, et hoc*

(1) 1re Nouvelle de la Ire journée.
(2) *La Vita Nuova e la Fiammetta.* Turin, Loescher, 1879.
(3) P. 214.

apertissime prout potest ; poeta quod meditando concepit sub velamento fictionis, syllogismis omnino amotis, quanto artificiosius potest, abscondit » (1). Mais Boccace indique ici tout simplement la différence de la méthode du théologien et de celle des poètes; je ne suis pas sûr que les lecteurs qui connaissent les indéchiffrables ou puériles allégories des lettrés du temps les préfèrent au sec, mais lucide syllogisme de l'Ecole, mais je suis sûr que Boccace assigne ici aux uns et aux autres des conclusions identiques. M. Hortis cite lui-même (2) les déclarations du pieux Urbain V et de l'évêque Angelo Acciajuoli en faveur de la foi de Boccace; rapprochez-les de celles qu'a émises Boccace au cours du *De Genealogia Deorum* et, à l'occasion de ce livre dans une lettre du 5 avril 1373 à Pietro de Monteforte et il faudra bien reconnaître qu'avec tous les restes de son ancienne pétulance, c'était un chrétien fort soumis.

J'ajoute que depuis sa conversion Boccace, jusque dans la colère, se contient quand l'honneur de l'Eglise est en jeu. Certes, il a été blessé par les murmures qu'excite dans les couvents de Florence son vaste ouvrage sur la Généalogie des Dieux, et il y répond par avance avec ampleur et aigreur dans le XIVe livre; pourtant il y parle avec déférence de la théologie qui descend du ciel en compagnie des Muses pour habiter les maisons pauvres des savants;

(1) P. 214, en note, à propos d'un passage du 17e chap. du XIVe livre du *De Genealogia Deorum*.

(2) P. 206 en note.

il taxe, ce qui est fort injuste, ses censeurs d'hypocrisie, mais il ne prononce ni le mot de prêtre ni le mot de moine, et il s'interdit même l'imputation de luxure qui était alors de style dans tout écrit dirigé contre des ecclésiastiques. M. Hortis explique fort bien que dans ce livre Boccace cherche à comprendre l'antiquité et non plus à en faire une servante du christianisme; encore faut-il s'entendre: dans la préface, Boccace affirme que la mythologie payenne est un vaste symbole dont le déchiffrement offrait un difficile et intéressant problème; Boccace faisait donc sans doute faire un pas à l'interprétation du paganisme; l'idée fausse qu'il acceptait cachait une juste estime pour la sagesse payenne dont le commerce lui paraissait utile même à des chrétiens; mais ce n'est pas se détacher du christianisme que de revenir sur le compte de la mythologie à l'opinion de saint Basile.

D'ailleurs une preuve indirecte me paraît aussi forte que toutes les autres. Sans une révolution intérieure, jamais un conteur du quatorzième siècle n'eût éprouvé le profond repentir que lui causait le Décaméron. Je ne parle plus ici de l'affollement dont Pétrarque l'avait tiré. Mais on connaît ses sincères efforts pour empêcher la diffusion de l'ouvrage; on sait en quels termes touchants, le jour où la fille de Pétrarque l'a cordialement accueilli, il laisse échapper sa surprise et sa joie qu'une honnête femme n'ait pas eu peur de lui. L'obscénité chez un conteur était alors chose si naturelle, aujourd'hui encore une partie des critiques italiens a tant de peine à

croire qu'on puisse en être sincèrement choqué, qu'un janséniste ne manquerait pas d'appeler ces remords un coup triomphant de la Grâce.

IV

Il faudrait ici parler de Sacchetti, mais il suffit provisoirement de renvoyer à M. Ottavio Gigli, qui a montré que, même dans ses joyeuses Nouvelles, il professait avec sincérité les dogmes dont il ne voulait pas qu'on abusât (1). Nous reviendrons au reste sur Sacchetti quand nous analyserons la piété italienne du quatorzième siècle.

Un mot maintenant sur le plus éminent humaniste de la fin de ce siècle, Coluccio Salutati. On dit volontiers qu'il fut un pur déiste. Je crois le mot de M. Zumbini beaucoup plus juste : Salutati fut en tout de l'école de Pétrarque (2). Non seulement il était nourri de la Bible comme des classiques, mais dans ses lettres à Pétrarque, à Boccace, il aspire à voir le rétablissement de la papauté à Rome, partage l'enthousiasme excité par le retour momentané d'Urbain V, presse Pétrarque de ne pas se faire répéter par ce pape l'invitation à venir dans la capitale du monde romain, l'avertissant d'ailleurs qu'Urbain V ne renouvellera pas sa gracieuse politesse, car les armes peuvent s'incliner devant les

(1) P. XXXIV sqq., CXIII sqq. des *Sermoni Evangelici, lettere*, etc. Florence, Le Monnier, 1857.

(2) Zumbini, *Studi su Petrarca*, p. 196.

lettres, mais non pas la *céleste majesté* (1). Parmi les circonstances qui atténuent pour lui le chagrin d'avoir perdu un ami, il met en première ligne qu'il est mort « dans la parfaite contrition qu'exige notre foi » (2). Il reproche à un correspondant de *s'écarter de la vérité catholique* en croyant que nous sommes nés pour la gloire mondaine (3); et M. Novati fait observer, à propos d'une autre lettre (4) que l'amour de la gloire et l'humilité chrétienne luttèrent ensemble dans l'âme de Salutati, mais que dans sa vieillesse, la deuxième l'emporta. Salutati professe le même éloignement que Pétrarque pour Averrhoès (5). Enfin il déclare nettement que la règle de Socrate: « Etre ce qu'on voudrait paraître » ne suffit pas, vu qu'il y a des hommes qui souhaitent de paraître vicieux et qu'il faut cultiver parfaitement la religion du Christ (6). Sans doute il essaie, dans sa lettre du 22 juillet 1393, de dissuader Andrea Giusti d'entrer en religion et à ce propos qualifie les moines d'hommes oisifs dont la vertu ne sert qu'à eux-mêmes; mais c'est que la rudesse habituelle à toutes les discussions du temps l'entraîne; au fond, il veut tout simplement détourner Giusti d'un coup de tête inspiré par le chagrin; la peste vient de ravir

(1) V. dans l'édition que M. Novati a donnée de sa correspondance, les lettres des 2 janvier, 3 et 8 avril 1369.

(2) *Ibid.*, I, p. 121.

(3) Lettre du 24 février 1393.

(4) Vol. III, p. 76 sqq.

(5) *Ibid*, p. 191.

(6) *Ibid.*, II, p. 278.

six fils et six petits-fils à ce malheureux, qui prend son désespoir pour une vocation; Salutati, sans trop regarder aux arguments, combat un dessein qui ne tournerait ni à la consolation de Giusti ni à l'honneur de Dieu. Son vrai tort serait plutôt le rigorisme excessif avec lequel il réclame en certains cas l'observation des vœux monastiques (1). Chez lui, le style est quelquefois de Cicéron ou de Sénèque, mais le fond me paraît indubitablement chrétien. Aussi bien Florence eût-elle alors pris pour chancelier un déiste? Songeons que le successeur de Salutati entrera au couvent en 1410, après quatre ans d'exercice, à la suite d'une apparition de sainte Brigitte.

V

Les chroniqueurs du quatorzième siècle sont d'ordinaire aussi pieux que modestes. Inutile de s'arrêter à l'établir pour un auteur aussi connu que Giovanni Villani. Bornons-nous à rappeler sa foi profonde en la Providence, son effort pour remplir avec impartialité ses devoirs d'historien, la constance avec laquelle il répète aux nations que leur prospérité dépend par-dessus tout de leurs vertus, de leur piété, le soin jaloux dont il veille sur la probité financière de Florence.

Les autres chroniqueurs du siècle, qu'il laisse loin derrière lui, s'ouvrent beaucoup moins à nous,

(1) Lettre du 14 mai 1399 et, au IIIe volume, les pages 569-585.

surtout ceux qui ne sont pas toscans; ils se cachent d'ordinaire derrière les événements qu'ils racontent; mais, quand ils se montrent pour un instant, ils nous paraissent tout aussi croyants.

Albertino Mussato qui, lui, ne craint pas de s'expliquer, tient résolument pour les papes contre les empereurs; nous avons dit plus haut avec quelle netteté il distingue les deux partis; Mussato n'est pas moins catégorique dans la façon dont il montre qu'il a fait son choix. Pour lui, Louis de Bavière n'est qu'un révolté à qui il refuse de propos délibéré le titre d'empereur; sans doute, dit-il, ce prince a été régulièrement élu, il a vaincu son compétiteur Frédéric d'Autriche, il a conquis la lance et les clous de Jésus-Christ, autant de signes authentiques auxquels d'ordinaire on reconnaît le véritable empereur, le vrai roi des Romains (*quae veluti pignora quaedam veri imperatoris et romani regis habentur*); de plus, il est entré hardiment en Italie, il a siégé au Capitole; à tous ces égards, il a droit au titre et à l'autorité d'un César (*haec et nomine et re dignum Caesarem nuncupandum vocandumque fecere*); que lui manque-t-il donc? Il a décliné l'obéissance au pape, il a soutenu les Visconti condamnés par le Saint-Siège, combattu Robert de Naples, créé un antipape, brûlé l'effigie de Jean XXII : tous ses titres, pour Mussato, s'abîment du coup (1). Benvenuto d'Imola, qui n'est nullement un moine

(1) Alb. Mussato, *Ludovicus Bavarus*, dans Muratori, *op. cit.*, col. 782.

comme on le croyait jadis, admire, humainement parlant, les empereurs souabes: « Frédéric Ier », dira-t-il, « a régné magnifiquement trente-sept années... Personne depuis Charlemagne n'a plus magnifiquement régi l'empire romain que Frédéric II ». Mais, Souabes et Franconiens sont irrémissiblement condamnés comme adversaires de l'Eglise; Henri III est, de ce chef, qualifié d'impie, d'envieux, Frédéric Ier d'hypocrite, et Benvenuto applaudit à leur défaite à tous, gardant ses éloges sans réserve pour la comtesse Mathilde (1). Même contraste dans le jugement qu'un chroniqueur anonyme de Cesena prononce sur son concitoyen Michele, le fameux Général des Franciscains brouillés avec le pape : « On trouverait malaisément son pareil pour la théologie », s'écrie-t-il; mais il déplore que Michele ait « voulu voler plus haut qu'il ne pouvait » (2). Ce chroniqueur admirerait peut-être le courage de la Cia degli Ordelaffi, mais elle se bat contre le pape, *Deum prae oculis non habendo* (3). Bartolommeo della Pugliola, dans son *Historia Miscellanea Bononiensis*, qualifie d'excellent administrateur un évêque de Bologne parce qu'il a fait reconstruire une église (4); cet éloge est peu concluant sous la plume d'un franciscain; mais le notaire génois Stella accorde

(1) *Liber augustalis.*

(2) Col. 1148-1151 du XIVe vol. de Muratori, à propos de la lettre de Michele aux franciscains sur la question de la Pauvreté.

(3) *Ibid.*. col. 1184-1185.

(4) Col. 429 du XVIIIe vol. de Muratori.

un éloge identique à son archevêque pour avoir accru le domaine ecclésiastique et fait bâtir un beau palais (1).

Les catastrophes inspirent souvent à ces historiens sans prétention des mots d'une piété laconique, mais sincère ; les Cortusii de Padoue, à propos de quelques grands personnages qui viennent de mourir coup sur coup, s'écrient : « Tous les jours nous faisons abstinence ; car tous ces nobles nous les avons vus gouverner la Lombardie, les Marches, quelquefois l'Empire ou l'Eglise ; aujourd'hui ils pourrissent dans leurs sépultures » (2). M. Filippo Giannini, qui a fait une étude particulière du chroniqueur Ferreto dei Ferreti, le peint croyant, pieux, se tenant à l'écart autant qu'il peut des querelles politiques de son temps et réussissant à en ignorer les querelles religieuses (3). Le chroniqueur d'Asti, Guglielmo Venturi, cite fréquemment l'Ecriture ; son LVIIe chapitre n'est autre chose que son testament, d'une sagesse terre à terre sans doute, mais qui recommande aussi expressément la vertu

(1) XVIIe vol. de Muratori, à l'année 1336.

(2) *Historia de novitatibus Paduae et Lombardiae*, liv. VII, chap. 17, à la date de 1338 ; v. encore au chap. 5 du même livre, le passage où ils plaignent Alberto della Scala, naguère seigneur des Marches, de Trévise, de Brescia, de Parme, de Lucques, qui, conduit prisonnier à Venise et réduit à la seule compagnie d'un jongleur, lequel a voulu être emprisonné avec lui, implore à genoux et les larmes aux yeux Marsilio de Carrare.

(3) Articles insérés au XXXIIe vol. de la nouvelle série de l'*Arch. Veneto*.

et même, s'il le faut, l'abnégation que l'économie; Venturi dissuade ses enfants des fonctions publiques où on laisse beaucoup d'argent: « J'ai vu beaucoup de bourgeois mendier pour avoir vécu dans les Conseils de la Commune et moi-même, comme on sait, je n'ai pas à m'applaudir d'avoir passé par là »; mais il veut que ses enfants honorent Dieu, leur mère, et se battent pour leur cité, qu'ils marient de bonne heure leurs filles à d'honnêtes gens, qu'ils n'envient pas les voisins qu'ils verront faire plus d'affaires qu'eux, qu'ils étudient l'Ecriture et s'interdisent les romans que leur père a toujours détestés (1).

Toutes les fois que ces chroniqueurs nous ouvrent des jours sur leurs familles, nous sommes surpris du fond de gravité, de piété que nous découvrons chez des négociants durs à la peine, âpres au gain, chez des hommes de parti souvent peu scrupuleux sur les moyens de succès. Par exemple, la famille des Velluti n'était certes pas une des plus religieuses de Florence; non seulement elle avait le culte de la vengeance, mais on ne voit pas qu'elle ait fourni beaucoup de membres au clergé, qu'elle ait fait de grosses donations aux églises; pourtant le père du chroniqueur Donato, revenu à Florence après de longues années passées dans les affaires à l'étranger, entend la messe tous les jours, se fatigue à suivre les sermons, à jeûner; il reste jusqu'à la fin grand marcheur et grand mangeur; mais il se sert de la conservation de ses forces pour aller à pied,

(1) *Chronicon Astense*, au XI• vol. de Muratori, *op. cit.*

en 1339, à l'âge de soixante et onze ans, faire un pèlerinage à Rome et en revenir à cheval (1). Son fils avait dérangé son estomac dans les fatigues de la guerre contre Pistoja; ce qui lui en déplaisait le plus était le trouble apporté à ses devoirs religieux; pendant sept à huit ans, il ne sut pas, dit-il, ce que c'était que jeûner; aussitôt guéri, il se remit à jeûner le carême et tous les autres jours d'obligation, auxquels il ajoute depuis dix ans les samedis et depuis quatre ans les fêtes de la Vierge. Pendant quatre ans l'absolution lui fut pourtant refusée à cause des violences qu'il avait tolérées à la guerre (et ce trait éclaire les rapports de confesseur à pénitent). Enfin il l'obtint d'un prélat qui lui sut gré d'avoir en somme empêché beaucoup plus d'excès qu'il n'en avait malgré lui laissé commettre (2). Il passe en revue tous les membres de sa nombreuse famille; il juge sans ménagement les incapables, les vicieux ; mais, à part une certaine Lupa, *sozza quanto il capo*, on ne voit aucune parente taxée par lui d'impudicité. Les Morelli, ces aristocrates florentins qui, en 1356, dans une explosion de fureur, se levaient au nombre de quatre cents et ravageaient, brûlaient les maisons de leurs ennemis les Adimari, les Morelli, dis-je, donnaient à pleines mains, à l'Eglise, sans même vouloir que leurs registres gardassent un vestige de ces libéralités; ils entraient

(1) P. 151-152 de la chronique de son fils.
(2) *Ibid*, p. 92.

quelquefois les premiers dans les monastères qu'ils fondaient (1).

VI

Donc les chroniqueurs, tout mêlés qu'ils sont d'ordinaire au monde politique, demeurent attachés à la religion. Le christianisme s'effraie peu alors des incartades de la littérature folâtre parce qu'il sent qu'il règne même sur les esprits éclairés. J'ai fait plus haut observer que les historiens italiens du temps se soucient beaucoup moins des plus grands littérateurs que des saints les plus obscurs. J'ajoute que, quand ils se décident à parler des premiers, ils le font dans un esprit très rigoriste. Les faiblesses des grands hommes, qui aujourd'hui piquent si fortement la curiosité des lettrés, ne les intéressent nullement. L'amour de Dante pour Béatrix ayant été parfaitement chaste, les commentateurs se résignent à donner quelques détails sur la fille de Folco Portinari; encore Leonardo Bruni glisse-t-il sur l'épisode et reproche-t-il à Boccace de s'y être trop complu. Il faut attendre jusqu'à Vellutello, c'est-à-dire au premier quart du seizième siècle, pour voir un critique aller chercher sur place les traces de Laure de Noves. Boccace a eu beau remplir ses

(1) V. au XIXe vol. des *Delizie degli eruditi della Toscana*, les chroniques de Giovanni di Jacopo et de Lionardo di Lorenzo Morelli, à la date de 1340, et l'*Istoria genealogica* de la famille, par frà Ildefonso di S. Luigi, éditeur des susdites chroniques (Florence, Cambiagi, 1785).

livres du récit de ses amours, on faisait semblant de ne pas l'entendre La critique moderne a souvent constaté cette discrétion pour s'en plaindre; il est certain qu'un peu de curiosité chez les vieux commentateurs eût facilité sa tâche; mais il est touchant de voir que des hommes qui au fond admiraient autant que nous ces grands maîtres et dont les Nouvelles, les propos quotidiens, les querelles, aiguisaient la malice, se soient imposé une pareille retenue. L'expliquer par l'ignorance du principe que la biographie d'un poète donne la clef de son œuvre, c'est présenter une raison qui serait valable s'il s'agissait des rapports entre Racine et la Champmeslé: Racine n'ayant jamais avancé que la Champmeslé ait inspiré un seul vers de ses pièces, on conçoit que les contemporains aient ignoré ou négligé d'approfondir ses relations avec elle; mais il fallait un siècle religieux et à certains égards timoré pour que des annotateurs patients, prolixes, se souciassent si modérément de faire connaître des femmes que Dante, Pétrarque, Boccace proclamaient leurs inspiratrices. Au commencement du quinzième siècle, les faiblesses des grands écrivains choquent encore assez les Florentins pour que Filippo Villani jette un voile de décence sur la vie de Boccace, le fasse naître d'un mariage régulier, donne à entendre que dès sa jeunesse il courait après les manuscrits antiques, travaillait à des ouvrages d'érudition et se décide seulement dans les dernières lignes à confesser qu'à ses débuts il s'émancipait un peu dans les ouvrages en vulgaire.

On remarquera que dans cette revue du monde des lettrés, je passe sous silence une catégorie que j'aurais dû, semble-t-il, nommer tout d'abord, celle des poètes religieux. La raison en est qu'avec toute leur piété, ils ne fourniraient pas un argument décisif. Certes, je pourrais extraire des vers touchants, pleins d'une foi naïve et agissante des *Poesie popolari religiose del Secolo XIV°* publiées à Bologne en 1877 par M. Giuseppe Ferrero, de la *Risurrezione di Gesù Cristo* très justement appréciée par la critique (1), et d'autres recueils. Mais on me répondrait que la piété de quelques modestes écrivains de talent ne prouve rien touchant une nation entière. Pourtant il faut bien croire que ces pieux versificateurs exprimaient un sentiment national, puisque leurs *laudi* étaient chantées par d'innombrables confréries laïques, puisqu'elles aboutirent un siècle plus tard aux *Sacre Rappresentazioni* et puisque ces Mystères italiens sont à quelques égards plus significatifs que les nôtres; car on les joue plus souvent que ceux de France, avec plus d'éclat, et les épisodes comiques y sont moins nombreux; peut-être dira-t-on que ces diverses supériorités tiennent à la richesse de l'Italie, à son goût plus formé; il me paraît pourtant difficile de n'en pas faire aussi honneur à la dévotion très réelle du peuple italien. On s'en convaincra si l'on réfléchit à une certaine influence négative de la foi sur la littérature en Italie dont il nous faut dire un mot.

(1) V. p 353 du Ier vol. du *Giorn. stor. della. letter. ital.*

Je ne vois pas qu'on s'étonne assez d'un fait bien connu, la tardive naissance du théâtre profane en Italie. On la constate et c'est presque tout. N'est-il pas extraordinaire pourtant que l'humanisme qui arrive à faire oublier aux lettrés italiens leur langue maternelle n'ait pas réussi à leur inspirer plus tôt un goût décidé pour le théâtre régulier? Il a fallu que la Sacra Rappresentazione se dégageât nettement de la Laude, qu'elle se constituât à Florence au milieu du quinzième siècle, pour que, sur la fin seulement de ce même siècle, on risquât sur la scène quelques pâles traductions ou imitations de l'antiquité. Encore ne s'y hasardait-on guère que dans les cours; et, quand on ne traduisait pas purement et simplement, c'était sur les Sacre Rappresentazioni qu'on modelait son plan. Un Ange Politien qui prend des leçons de tragédie chez les auteurs de Mystères, voilà vraiment qui est inattendu! Preuve éclatante que, même alors, la foule n'acceptait en principe l'art dramatique que comme serviteur de l'Eglise. Elle voyait en lui, si je puis ainsi parler, une sorte de Morgante longtemps malfaisant que l'Eglise avait dompté, baptisé. Les lettrés, à la fin du quinzième siècle, murmuraient contre le patronage des Sacre Rappresentazioni qu'ils subissaient pourtant, comme l'a montré M. D'Ancona, jusque dans la farce; ils taxaient d'hypocrisie les rigoristes qui retardaient le libre développement du théâtre profane; mais, cent ans plus tôt, les lettrés étaient les premiers à sacrifier les poètes comiques: Pétrarque, tout en s'amusant de Plaute, acceptait formellement

la condamnation portée par l'Eglise contre le théâtre. Il s'est deux fois expliqué sur ce point, dans son Invective contre un médecin et dans une réponse à Benvenuto d'Imola qui lui avait demandé si la poésie est un art divin (1). Boccace, au XIVe livre de son *De Genealogia Deorum*, abandonne et, on peut le dire, avec insistance, les écrivains de théâtre. Ce sont ceux-là, Plaute et Térence en tête, qu'il faut chasser et avec eux, si l'on veut, Ovide. Pietro Paolo Vergerio, qui est à cheval sur les deux siècles, accepte l'épithète d'histrions pour les poètes dramatiques, corrupteurs des mœurs publiques. Ces deux dernières déclarations sont d'autant plus caractéristiques qu'elles font partie de vives ripostes à des rigoristes; nous avons, en effet, vu plus haut ce qu'est le XIVe livre du *De Genealogia ;* le mot de Vergerio est extrait de la lettre à Ludovico Alidosio où il reproche à Carlo Malatesta d'avoir renversé une statue de Virgile à Mantoue en disant que les statues convenaient aux saints et non aux poètes, surtout aux poètes païens. Ce dernier cas est vraiment curieux, car Vergerio défend Virgile au nom des principes de morale qu'on invoquait contre lui. Passant de la défensive à l'offensive, il s'écrie: « Je voudrais bien savoir pourquoi Malatesta prétend chasser les histrions d'une ville qui ne lui appartient pas, lui qui les nourrit dans sa cour, pourquoi il comble de bienfaits des hommes importuns et in-

(1) Lettres séniles, II, pp. 438-441 de l'édit. Fracassetti.

satiables, tandis qu'il bannit Virgile qui ne lui demande rien » (1). D'autre part, un seigneur qui entend qu'on réserve les statues pour les saints, qui s'effarouche du paganisme, même représenté par Virgile, nous avertit de la vivacité que les scrupules religieux gardaient encore. On sait, au reste, que, quand l'humanisme justifia les soupçons de Pétrarque, nombre de voix s'élevèrent parmi ses adeptes, laïcs ou ecclésiastiques, pour protester contre la propagande du scepticisme; il suffit de prononcer les noms de Giovanni Dominici, de Vittorino de Feltre, par exemple, pour rappeler avec quelle insistance on dénonça le péril et comment on s'efforça d'offrir à la jeunesse un enseignement qui unît la science et la piété.

J'aime donc mieux, au lieu de relever les tentatives faites après le quatorzième siècle pour défendre la foi, appuyer sur les preuves de l'ascendant qu'elle gardait encore et durant ce siècle et pendant le suivant. Tout à l'heure, nous voyions le théâtre demeurer à peu près entièrement, au quinzième siècle même, dans le giron de l'Eglise; mais sur la fin du seizième, on ne l'en avait pas encore définitivement arraché.

Quelques farces de Giovanni Maria Cecchi, mort en 1587, réunissent, sans ombre d'indécence, des scènes bouffonnes et des scènes édifiantes: l'auteur tour à tour nous amuse des supercheries des marchands et nous présente les ermites et les anges qui

(1) Col. 219 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*

apportent aux âmes pieuses des arrhes de la joie éternelle. L'exemple de Grazzini, son contemporain, est encore plus curieux: le jovial Grazzini, qui se faisait appeler « le gardon », prétend secouer le joug de la morale religieuse; il déclare fièrement ne reconnaître qu'une règle, celle d'amuser le spectateur; il renvoie aux ouvrages de piété, aux sermonnaires les amateurs de préceptes chrétiens; mais il est manifeste qu'autour de lui cette vue n'est pas acceptée de tout le monde. Il la présente dans une discussion entre deux personnages, Prologue et Argument, qui ouvrent sa comédie *La Strega*. Or, Prologue, le partisan de l'ancien système, tient bon; il soutient que les comédies doivent être l'*exemple des mœurs*, le *miroir de la vie*. Argument, porte-parole de Grazzini, s'échauffe: « Tu sens l'antiquaille, tu es naïf comme nos arrière-grands-pères de Fiesole. Aujourd'hui on ne va plus voir des comédies pour apprendre à vivre, mais pour se distraire, s'amuser, se divertir, pour chasser les soucis par la gaîté. » — « A ce compte », dit Prologue, « pourquoi ne pas appeler les bouffons? » — « Peut-être », riposte Argument, « leurs comédies gaies et réjouissantes plairaient plus que nos pièces sages et sévères. » Mais Prologue ne se laisse pas convaincre, et il faut bien croire qu'il n'était pas seul, puisque l'auteur, dans le préambule d'une autre comédie, l'*Arzigogolo*, reproche à ses confrères que leurs pièces ne sont pas ce qu'il interdisait tout à l'heure : *esempio di costumi e specchio di vita;* ce sont à la lettre les mêmes mots pour dire tout le contraire. D'ailleurs cette subordination du

théâtre à la morale qu'en théorie tantôt il rejette, tantôt il impose, en pratique il s'y conforme : il touche d'une main tout aussi légère que Cecchi aux travers du monde religieux (1); les personnages honnêtes dans ces comédies fréquentent les églises. Grazzini nous montre des pères avares, des fils irrévérencieux, des maris qui voudraient se débaucher, des servantes à mauvais principes, des courtisanes, des filles qui n'attendent pas le sacrement, des mères complaisantes; mais chez lui les épouses sont honnêtes (2); les jeunes filles n'ont pas seulement des scrupules sur les endroits où elles acceptent de déjeuner en tête à tête avec leurs amoureux (3); mais elles ne se donnent qu'après avoir exigé l'anneau qui engage d'honneur ceux-ci à les épouser plus tard (4); et cet engagement, dans le théâtre de Grazzini est toujours tenu. Enfin, les gaillardises y sont rares. Certes, l'Italie avait déjà produit bien des comédies immorales, mais, on le voit, son théâtre n'était pas encore complètement émancipé à la fin du seizième siècle.

On en peut dire à peu près autant des arts du dessin, qui pourtant n'en étaient pas alors comme

(1) V. un mot de Cecchi sur les frères céleriers dans les *Malandrini*, II, 4; la *Pinzochera* de Grazzini devrait, d'après le titre, rouler sur les bigots, et la bigoterie est à peine indiquée dans le rôle, très effacé d'ailleurs, de l'entremetteuse Antonia.

(2) Une d'entre elles a eu, paraît-il, une mauvaise réputation dans sa jeunesse (V. acte I, sc. 6 de la *Pinzochera*); mais rien dans la pièce ne justifie cette assertion.

(3) *Ibid.*, I, 6; III, 7.

(4) *La Gelosia*, V, 4; *La Spiritata*, I, 3; *I Parentadi*, V, 8.

lui à leurs premiers essais. Croit-on que, dans une société qui n'aurait pas été du haut en bas profondément religieuse, tout le progrès de l'art entre Cimabue et Masaccio eût consisté dans l'abandon de la peinture hiératique; que, jusqu'à Montegna, il n'aurait presque représenté que des sujets religieux; que les notables du temps ne fussent apparus dans ses toiles que par le bénéfice d'un anachronisme sous forme de témoins de l'histoire sainte ou bien agenouillés auprès d'un saint? Trouver parmi les plus grands artistes du quinzième siècle un bienheureux, frà Angelico, et des sectateurs de Savonarole, c'est déjà quelque chose; mais de nos jours Hippolyte Flandrin était à sa manière aussi pieux que frà Angelico. La subordination de la peinture à la religion jusqu'à la deuxième moitié du quinzième siècle, a une tout autre portée. Dans ces sociétés de banquiers opulents et ambitieux ou de seigneurs empressés de jouir d'un pouvoir précaire, dans des villes où tout le monde étale sa richesse, l'art ne représente guère que des tableaux de sainteté. Plus tard, il représentera sans voile la beauté des courtisanes fameuses, il figurera dans tout l'éclat de leur luxueuses armures ou de leurs parures les triomphateurs du jour. En attendant, il n'ose même pas décrire les fêtes profanes; il réduit à l'état de comparses ou de pèlerins les paisibles et légitimes magistrats des républiques quand il consent à leur faire une place. Il ne montre la nature qu'en perspective; sa scène est invariablement un sanctuaire ou un parvis d'église, à moins qu'il ne remonte à l'Ancien

Testament; en partie affranchi pour les attitudes et les expressions, il demeure esclave pour les sujets; il ne reste pas seulement moral, mais ecclésiastique et mystique. Supposez les cœurs à demi détachés de l'Eglise, n'est-il pas manifeste qu'on eût tiré l'art de sa prison? Etait-ce une si grande hardiesse que d'aborder franchement la peinture d'histoire, le portrait, le paysage, qu'on savait déjà traiter?

Musset, dans *Lorenzaccio*, nous montre un élève de Raphaël qui, par respect pour son art, refuse de peindre une courtisane: « Ma jeunesse tout entière s'est passée dans les églises... Je regarde les personnages des tableaux si saintement agenouillés et j'écoute comme si les cantiques du chœur sortaient de leurs bouches entr'ouvertes. Des bouffées d'encens aromatique passent autour de moi dans une vapeur légère. Je crois y voir la gloire de l'artiste; c'est aussi une triste et douce fumée et qui ne serait qu'un parfum stérile si elle ne montait à Dieu » (1). Ce peintre à qui Musset donne une maîtresse n'est déjà plus chrétien que par l'imagination; il s'analyse avec une complaisance qui sent son romantique et que nous ne trouvions pas chez Leone Battista Alberti; mais il nous aide à comprendre les artistes antérieurs et leur public. Giotto, comme ses prédécesseurs et comme les premiers de ses successeurs, ne savait guère qu'il avait existé un Phidias, un Apelle. Précisément alors, les architectes italiens, qui avaient pourtant sous les yeux les ruines de

(1) II, 2.

l'antiquité, acceptaient des mains de la France le style gothique, et non pas sous la forme opulente qu'ils étaleront bientôt dans la cathédrale de Milan, mais sous cette forme simple qui a fait dire spirituellement à M. Enlart, l'historien de son introduction en Italie: « L'architecture cistercienne avait fait vœu de pauvreté. » L'art, dans l'imagination des primitifs italiens, avait été créé par l'Eglise ou pour elle; seule elle avait la puissance et le droit de l'inspirer; il était son suppôt et devait se perfectionner pour la mieux servir. Leurs mœurs étaient rudes comme celles de tout le monde alors; il ne faudrait pas jurer que la pudeur des jeunes apprentis n'ait pas dès lors couru, dans certains ateliers, les périls auxquels seront exposés leurs pareils auprès d'un Benvenuto Cellini, mais la corporation demeurait en général pieuse et rangée: « Ces bons ouvriers », dit fort bien M. H. Cochin, « étaient principalement attachés au service des couvents, des églises et des autorités religieuses; on dirait qu'ils étaient à peu près d'église eux-mêmes, et que leur fait relevait de la discipline intérieure » (1). En 1355, les peintres de Lucques déclarent en tête de leurs statuts que leur profession a, par la grâce de Dieu, pour objet de manifester aux hommes simples et illettrés les miracles de la foi, du Dieu unique en trois personnes, sans qui rien ne se fait ici-bas; et, pour donner à leur modeste profession *(questo nostro quantunque si sia piccoto affare)* un bon commencement, ils fixent

(1) *Op. cit.*, p. 30.

tout d'abord dans leurs règlements le cérémonial à suivre pour la fête de leur patron, saint Luc, peintre et historien de la glorieuse vierge Marie. Au début du quinzième siècle, un peintre siennois, Bindino de Travale, dans la chronique qu'il dicte à son fils, se qualifiera couramment de ces épithètes désobligeantes que s'appliquaient à eux-mêmes les compagnons de sainte Catherine, qu'il avait vue jadis durant une de ses extases, *mente istolta, pazzo.*

Si les classes cultivées, qui d'ordinaire se détachent les premières de la foi, étaient encore à ce point dominées par elle, le gros de la nation devait y être profondément attaché. C'est, en effet, ce que nous allons voir.

CHAPITRE VIII

Le gros de la nation d'après les mémoires du temps. Légendes et miracles. Statuts des corporations. Laïcs et ecclésiastiques associés dans l'administration de la charité. Confréries laïques. Fondation d'Ordres nouveaux. Les églises et les couvents pullulent. Troupes innombrables, paisibles, bienfaisantes, de pèlerins.

I

On ne perdrait pas son temps si l'on fouillait quelques correspondances particulières qui font connaître non seulement un homme, mais tout un groupe et un groupe de personnes en vue; toutefois on pourrait m'objecter qu'un cercle, fût-il composé uniquement d'hommes d'Etat, ne prouve pas pour toute une ville d'Italie, encore moins pour la nation entière. Sans accorder que l'induction soit pour cela négligeable, je me bornerai à renvoyer aux lettres de Lapo Mazzei, le notaire florentin, d'autant que Cesare Guasti et après lui M. Isidoro Del Lungo en ont très bien fait ressortir l'importance (1) : que

(1) V. la préface de C. Guasti à son édition de ces lettres. Pour

la correspondance d'un millionnaire et de son homme d'affaires roule sur la fondation d'un hôpital, sur la vie religieuse du temps, ses prédicateurs, ses saintes femmes, que dans la villa d'un des premiers fonctionnaires de la république florentine un des principaux délassements soit la lecture en commun de Boèce ou de saint Jérôme, ce sont là certainement des faits qui tirent à conséquence. Mais voici, dans le même ordre de documents, quelque chose de plus instructif : les Mémoires de Bonaccorso Pitti.

Ce Pitti, Florentin de grande famille, né en 1354, avait employé les quarante-deux premières années de sa vie à courir le monde, à jouer gros jeu, à prêter aux grands seigneurs, et je passe sous silence quelques graves accusations qui furent articulées contre lui durant cette première période; dans la deuxième partie de sa vie, il se rangea et devint un citoyen actif, utile; mais enfin, voilà un Florentin qui avait, semble-t-il, rompu son licol. Un des grands arguments de Bürckhardt, pour faire commencer le scepticisme des Italiens dès le quatorzième siècle, est la puissante originalité de l'individu chez eux: chacun, d'après lui, en Italie est trop indépendant

l'éloquent discours de M. Del Lungo, *Francesco di Marco Datini, mercante e benefattore* (Prato, Giacchetti, 1897), je signale seulement le passage plein de justesse et de force où il montre que la donation de Datini n'est pas du tout l'acte d'un négociant qui n'a point la conscience nette, mais celui d'un philanthrope qui mûrit les moyens de faire profiter les pauvres d'une fortune intelligemment gagnée.

d'humeur, a un tour d'esprit trop unique pour qu'ils puissent demeurer longtemps unis dans des croyances communes; il les compare à l'Américain des Etats-Unis qui étouffe dans la maison paternelle et en sort dès qu'il peut. Bonaccorso Pitti semblerait tout à fait devoir justifier cette vue, et pourtant il n'en est rien. Etait-il demeuré religieux, l'est-il redevenu sur ses vieux jours, on ne sait; mais ses Mémoires attestent, point d'une capitale importance, que la personnalité de cet homme, qui avait mené jusqu'après quarante ans l'existence la plus capricieuse, était au fond aussi peu développée que possible; délié, habile, il pouvait l'être; conscient de son caractère, point du tout. Il n'a pas écrit ses Mémoires pour se peindre; rien ne ressemble moins à ceux de Benvenuto Cellini avec qui on serait tenté de le comparer. Sans doute il s'y disculpe ou s'y loue à l'occasion, mais ce sont des traits fugitifs qu'un critique relève, mais qui, pour un lecteur ordinaire, se perdent en quelque sorte dans les dates relatives à l'histoire de sa famille, dans la mention sèche des emplois qu'il a remplis, des prédécesseurs et collègues qu'il y a eus. Il glisse sur ses relations avec les empereurs et les rois; il rapporte les mots que les dames lui ont adressés, comme s'il s'agissait d'un autre; et l'on peut certifier qu'il n'y a là aucun calcul de coquetterie, car il a évidemment l'esprit à autre chose; ce qui le préoccupe, c'est l'histoire de son clan, les naissances, les morts, les mariages, les dots, les baptêmes des Pitti et la seule qualité qu'il prétende se faire reconnaître, c'est

celle d'un homme qui, au milieu de ses aventures, de ses profusions, a bien administré son patrimoine, qui a toujours tenu le compte de ses pas et de son argent. De même qu'il remplit douze pages de la liste des villes qu'il a traversées, de même il nous apprend qu'il a coutume de revendre plus cher ce qu'il achète; que, quand il s'est vu possesseur de 10.000 florins d'or en marchandises, en meubles et en immeubles, il a voulu épouser une parente quelconque de Guido di Messer Tommaso di Neri, l'homme alors le plus en crédit de Florence, et qu'il y a réussi. Avait-il laissé ou non sur les grandes routes sa foi de Florentin, je ne le sais pas, mais ce qui m'importe, c'est qu'il avait conservé dans une existence presque folle les habitudes d'ordre des négociants de sa race. Ses Mémoires ne sont pas tant une autobiographie ou une chronique qu'un *livre de raison*, un mémorial de famille. Pitti a mené la vie de la cigale en gardant au fond le caractère de la fourmi. Cela me suffit. Pareil effet n'a pas pu être produit par l'influence de tel ou tel groupe demeuré pieux ou grave; il y a fallu l'influence de la société entière, du moins de la grande pluralité. Combien ne devaient-ils pas être forts dans leur souplesse les ressorts qui enveloppaient le bourgeois italien de cette époque! Combien les habitudes et même les croyances pieuses avaient chance de se maintenir chez leurs enfants, si chez un Boccace, un Bonaccorso Pitti, une existence extraordinaire n'avait peut-être pas ébranlé celles-ci et certainement pas entamé celles-là!

II

Examinons maintenant les faits généraux.

A une certaine condition, les critiques italiens de notre temps consentent à reconnaître que dans le quatorzième siècle, non pas seulement quelques hommes ou quelques œuvres furent empreints de foi, mais que la foi formait encore le fond des cœurs. C'est à la condition qu'on leur concède que l'horreur du péché, l'anxiété sur le salut, surtout s'ils s'expriment d'une façon naïve, sont des maladies auxquelles d'ailleurs les sages peuvent accorder leur compassion. A ce prix, Nenciòni a très bien montré que les affres de la conscience ne sont guère moins vives en Italie durant ce siècle que pendant les deux précédents (1). Il fait voir avec finesse et force, par des analyses et des citations, chez les mystiques du temps le besoin de se plonger dans les idées de douleur et de mort, la répulsion pour le monde et presque pour la vie. Ces mystiques exprimaient là évidemment des sentiments que dominaient chez d'autres des sentiments tout opposés, mais qui ne s'en agitaient pas moins au fond de toutes les âmes et que la foule comprenait. Une preuve que l'Italie, dans ses heures de recueillement, parlait effectivement par leur bouche, c'est (qu'on ne s'étonne pas de cet argument!) la pureté de langue qui a fait classer

(1) V. une des conférences florentines qui forment le recueil intitulé : *Vita italiana nel Trecento*. Milan, Trèves.

les écrits des Passavanti, des Cavalca et autres parmi les *Testi di Lingua*. Il n'est pas nécessaire d'exprimer les idées de son siècle pour avoir de l'esprit ou pour étaler une profonde connaissance du vocabulaire, mais un parler d'une justesse, d'une pureté impeccables sans luxe d'idiotismes, sans curiosité d'aucune sorte, surtout dans la bouche de théologiens chez qui le latin, le bas latin, risquait de gâter la nature, témoigne, ce me semble, d'une communion avec la partie saine de l'âme nationale.

On a prouvé que les Italiens n'avaient pas inventé leurs légendes religieuses, même celles qui mettent en scène les hommes, les choses de leur pays; mais s'ils les ont empruntées, ce n'est pas par indifférence pour la foi; qui a su, en effet, ailleurs que chez eux, se pénétrer assez des légendes pour en tirer une œuvre qui approche de la Divine Comédie? C'est parce qu'en tout ordre d'idées, ils faisaient alors peu d'état de l'imagination qui trace le plan d'un récit et n'estimaient que celle qui le colorie: Boccace et Arioste non plus n'inventent pas. — Mais, dit-on, les Italiens ont fabriqué les légendes qui font remonter leurs villes à Troie ou à Noé. — Certes! On trouve partout des contes tout faits, mais non des généalogies toutes faites; il faut bien se commander des parchemins quand on n'en a pas autant qu'on en veut. On ne doit pas conclure que les Italiens n'aimaient les légendes qu'à condition de n'y pas croire; il y a plus de miracles dans les très sérieuses chroniques italiennes du quatorzième siècle que dans les chroniques françaises de cette époque. Ces mira-

cles, immédiatement acceptés par la foule, entraînaient des démarches collectives, des résolutions simultanées. En 1338, le bruit ayant couru dans Rome que des saints venaient d'apparaître à Santa Maria del Trastevere, criant: « Paix! », le peuple se porta chez les Orsini et les Colonna et les réconcilia; une huitaine d'années plus tard, sur le récit de certains miracles, nombre d'Italiens allèrent combattre les Infidèles (1). La croyance au surnaturel était aussi enracinée chez les compatriotes de Boccace que chez les plus graves nations du Nord. M. Ehrhard Gothein l'a constaté pour le royaume de Naples dans son livre sur le *Développement de la culture dans le Sud de l'Italie;* on le prouverait aisément pour les autres provinces. Voici, par exemple, une histoire contée par un notaire, Griffoni, le chroniqueur de Bologne: la belle Raffaella, veuve de Giovanni da Marsiglia, meurt en 1374; il en est pénétré de douleur; il l'appelle un jour à haute voix; elle lui apparaît à lui et à quelques compagnons dont il donne les noms; elle prie ces tiers de s'écarter un peu, cause quelques instants avec Griffoni et le quitte en lui interdisant de l'appeler une seconde fois; il obéit sans jamais révéler ses autres paroles.

Nous avons vu plus haut qu'au quatorzième siècle en Italie l'homme d'Eglise est partout, qu'il a ses entrées dans la politique à ciel ouvert et dans la poli-

(1) *Chronicon Regiense* des Gazata, col. 54 du XVIIIe vol. de Muratori, *op. cit.; Istorie Pistolesi*, Prato, Guasti, 1838, p. 343.

tique ténébreuse, que d'autre part les laïcs usent très familièrement des lieux saints. Se rencontrer, vivre volontiers ensemble, c'est offrir à ceux qui ont la supériorité du savoir et une plus grande habitude de s'observer, qui forment une corporation, la possibilité d'influer sur les autres. L'Eglise, avec tous ses moyens d'action, tous ses prestiges, ne pouvait que gagner à ces rapprochements de toutes les heures, alors surtout qu'elle n'avait qu'à conserver les positions acquises. Mais les rencontres que nous avons vues jusqu'ici ne sont pas encore les plus intimes. Les moines, par exemple, qui recueillent les suffrages dans les Conseils ou en gardent les archives, sont bien investis de ces fonctions comme Religieux, mais ils remplissent là un office civil; les citoyens qui, en qualité de patrons, nomment à une cure touchent évidemment là aux affaires de l'Eglise, mais de la même façon après tout que dans nombre d'Etats modernes le gouvernement a la haute main sur la nomination aux principaux emplois de toutes les communions chrétiennes. Mais remarquons que les Italiens du temps, comme tout le reste de l'Europe chrétienne, acceptent en outre que l'esprit de l'Eglise régisse leur vie domestique. Et ici je serai bref, car je n'en finirais pas, toute la législation du moyen âge étant pénétrée de christianisme. Ne parlons ni de l'état civil qui est aux mains du clergé, ni du mariage auquel seul le clergé peut admettre, ni de la sépulture régulière sur laquelle il prononce seul. Parlons uniquement des statuts des corporations, et dans

ces statuts laissons de côté tous les règlements de commerce; cherchons-y uniquement l'esprit dont les corporations sont animées à l'endroit de l'Eglise et de la religion.

D'abord notons qu'il ne faudrait pas écarter les inductions tirées de ces statuts en disant qu'ils datent de siècles antérieurs et que par conséquent ils ne prouvent rien sur l'époque qui nous occupe; le principal défaut des institutions italiennes au moyen âge n'était pas une fixité trop rigide; on remaniait moins souvent les règlements des métiers que les constitutions politiques, mais enfin on les remaniait, et on y toucha au cours du quatorzième siècle. Or, on n'en retira rien de tout ce que je vais dire. D'abord, les statuts de ces corporations s'ouvraient par des invocations à Dieu, à la Vierge et aux saints. Formules de protocole, dira-t-on, qu'on maintenait parce qu'elles ne gênaient personne. Mais on maintenait aussi la multiplicité des chômages pour fêtes religieuses, lesquels n'emplissaient les poches ni des ouvriers ni des patrons. La pensée des devoirs religieux se retrouve partout dans ces règlements; par exemple, il est interdit aux consuls de l'Art de Calimala de sortir de Florence; mais on excepte le cas d'une *orazione divina* qui les appellerait au dehors (1). Les prescriptions de police qu'on y édicte ne visent pas seulement la loyauté des transactions ou le bon ordre; on y reconnaît l'esprit de l'Eglise

(1) Chap. 7 du statut de cette corporation, dans le IIe vol. de la *Storia dei municipii italiani*, d'Emiliani Giudici.

à la répression des blasphêmes, à l'interdiction des jeux de hasard, à des précautions spéciales contre l'incontinence, comme l'interdiction aux femmes de vendre du vin au détail, d'entrer dans la maison des fabriciens de San Giovanni à Florence; c'est dans le sanctuaire même de San Giovanni qu'elles devront remettre les aumônes qu'elles auront à verser, de même que le podestat de Pise doit jurer de ne point permettre qu'elles entrent dans son palais; si l'on a à recevoir leur témoignage, on leur assignera pour le rendre un lieu honnête, vu sans doute que l'étage inférieur de tous les édifices publics profanes tenait du corps de garde (1). Enfin les corporations, fort charitables non seulement pour leurs membres mais pour les misères publiques, donnaient un caractère religieux à une grande partie de leurs libéralités. Ainsi l'Art de Calimala remettait trois fois par semaine une aumône aux fabriciens de San Giovanni, une fois par semaine à l'hôpital de S. Jacopo à Sant'Eusebio. Il est vrai que la corporation surveillait de très près l'emploi de l'argent puisqu'elle élisait le vice-président, le sacristain, les six familiers de la fabrique et ceux des établissements de S. Miniato al monte, de S. Jacopo à Sant'Eusebio; mais l'argent n'en était pas moins destiné en partie aux

(1) V. le chap. 55 de l'Art du vin à Pise, au IIIe vol. des *Statuti inediti della città di Pisa dal XIIo al XIVo secolo*, publiés par M. Bonaini, Florence, Vieusseux, 1854; le *Statuto di Calimala*, III, 2, dans l'*op. cit.*, et le *Breve Pisani communis* de 1313, 2e vol. de M. Bonaini.

besoins du culte, à plus forte raison les honoraires de la messe solennelle que la corporation faisait chanter tous les jours sur le pied de celle qu'on célébrait dans le palais des Seigneurs. Il en était de même pour les particuliers qui faisaient de nombreux legs aux hôpitaux, mais aussi aux couvents d'autant qu'ils appelaient tout aussi volontiers des Religieux que des notaires pour rédiger leurs testaments; de même encore pour ces redoutables associations politiques qui dans bien des villes régentaient le gouvernement, par exemple pour la Parte Guelfa de Florence, qui distribuait bien une part de ses aumônes à des Compagnies de bienfaisance en partie laïques, mais qui donnait l'autre à de pures Congrégations comme les Servites de Marie, le couvent de Santa Elisabetta de Via Chiara, celui de Santa Maria degli Angeli (1). On a dit avec raison que les donateurs se défiaient souvent du clergé, que par exemple Lapo Mazzei avait insisté, jusqu'à satisfaction reçue, auprès de Datini pour que l'hôpital projeté ne tombât pas sous la direction de l'évêque de Pistoja ou de Florence qui en auraient employé les revenus à payer leurs dettes, à s'acheter des chevaux ou à donner des banquets. Mais il faut observer d'abord que la défiance était la règle universelle dans ces petites républiques perpétuellement agitées; les corporations se défiaient de leurs propres dignitaires dans les plus petites choses;

(1) Statuts de 1835, publiés par M. Bonaini au 1er vol. du *Giorn. stor. degli Archivi toscani*, Florence, Vieusseux, 1857.

ainsi l'Art de Calimala offrait des dîners à ceux de ses membres qui surveillaient ses œuvres de bienfaisance, mais stipulait que nul d'entre eux ne pourrait envoyer aucun plat au dehors ni emporter aucun relief, et par suite interdisait à tout invité d'ôter les plats de devant lui; il fallait attendre que les domestiques eussent desservi tout le monde (1); et il y avait quelqu'un de qui les corporations se défiaient au moins autant que de leurs membres et du clergé, c'était l'Etat. Notez que l'Etat, dans les républiques démocratiques d'alors, c'étaient les corporations elles-mêmes. Pourtant chaque corporation avait pour le gouvernement, c'est-à-dire pour le conseil général des métiers, la méfiance que Démosthène conseille aux villes libres comme la meilleure sauvegarde contre les rois. Par exemple, il était enjoint aux consuls de l'Art de la Laine de ne jamais souffrir que les livres de commerce d'aucun membre de la corporation fussent soumis à l'examen d'aucune autorité, à moins que l'intéressé n'y eût consenti (2); tout magistrat qui aura frappé l'Art

(1) *Ibid.*, III, ch. 20. V. encore les formalités requises pour l'ouverture du sac renfermé dans une bourse où était placé le sceau de la corporation. *Ibid.*, I, ch. 14. Aussi la délation, que l'on croit chez nous une invention de l'aristocrate Venise, était-elle provoquée, pratiquée, récompensée dans toutes les institutions corporatives, religieuses et politiques du temps. V. là-dessus, ci-après, l'appendice C.

(2) « Pour l'honneur commun de la corporation et pour l'honneur particulier de tous ceux qui confient le secret de leurs affaires aux livres des marchands comme à un dépositaire sûr et

d'une contribution indue en est exclu et l'on ne pourra plus s'associer avec lui (1). A Bologne, les notaires, dans leurs statuts de 1304, s'interdisent de communiquer ces statuts au gouvernement sans que la corporation y ait consenti (2); les statuts des changeurs stipulaient que la corporation entière défendrait celui de ses membres à qui l'Etat voudrait imposer un prêt forcé (3). A Pise, en 1496, les pharmaciens revendiqueront exclusivement pour le Conseil de la corporation le châtiment des fautes professionnelles et casseront par avance toute décision que l'Etat prendrait pour les punir (4). Il y avait en réalité chez les corps laïques bien plutôt rivalité que malveillance à l'endroit du clergé : les premiers auraient voulu dis-

discret, il est décidé et ordonné que les consuls seront à tout jamais tenus et obligés à ne pas souffrir, à empêcher par tous les moyens, par eux-mêmes et par les autres membres de la corporation, en s'interposant auprès des Seigneurs, des Gonfaloniers de justice, des Conseils à qui il appartiendra auprès de toutes les autorités de Florence, que les livres d'aucun marchand de l'Art de Calimala ne soient portés devant un tribunal ou une juridiction quelconque de la Commune de Florence... à moins que la personne dont il s'agirait de vérifier le compte ne soit prévenue et consentante. » *Ibid.*, ch. 87.

(1) *Ibid.*, II, ch. 41.

(2) *Statuti delle Società del popolo*, publiés par M. Augusto Gaudenzi, II, ch. 30.

(3) *Ibid.*, ch. 25.

(4) *Statuto inedito dell'Arte degli Speziali di Pisa nel secolo XV*, publié par M. Pietro Vigo, Bologne, Romagnoli, 1885 ; on réservait également au Conseil de la corporation le droit de trancher toutes les querelles qui surviendraient à propos de l'exercice du métier, ch. 29.

tribuer eux-mêmes les aumônes que distribuait le deuxième; sur la même page, pour ainsi dire, l'Art de Calimala enjoignait aux maisons qui faisaient les plus grosses affaires avec Rome de s'y employer pour que le clergé ne mît pas d'impôts sur l'*Opera* de San Giovanni et ordonnait à ses consuls de travailler à obtenir que la Commune imposât à certaines personnes une taxe en faveur de cette même *Opera* (1). La défiance était fondée quelquefois : Sienne possédait un hôpital sous le vocable de Santa Maria della Scala, dont les étrangers admiraient l'administration; il était régi par une sorte de Religieux du Tiers-Ordre des deux sexes qui lui donnaient, suivant les cas, la propriété ou la survivance de leurs biens ; ces Religieux étaient fort respectueux des lois de la Commune, car ils s'engageaient par leurs statuts, à l'aimer, à l'honorer, à ne pas la frauder et même à dénoncer les fraudes qu'ils n'auraient pu réprimer; seulement ils s'interdisaient de soumettre leur maison à aucune autorité civile ou ecclésiastique; en 1374, le gouvernement céda à la tentation, porta la main sur l'hôpital, se mit à lui emprunter de l'argent, et l'établissement, naguère encore cité pour sa bonne gestion, entra en décadence (2).

(1) *Op. cit.*, ch. 3 et 27.

(2) *Statuto dello Spedale di Siena*, publié par M. Luciano Bianchi au IIIe vol. des *Statuti sanesi scritti in volgare nei secoli XIII e XIV*. Bologne, Romagnoli, 1877. Ces statuts doivent, paraît-il, avoir été écrits entre 1318 et 1320; les articles auxquels

Mais en somme le public savait bien que la générosité des donateurs comporte toujours certains risques; elle nécessite des intermédiaires entre le riche qui donne et le pauvre qui va recevoir; l'argent, momentanément sans maître réel, est aventuré, en quelques mains qu'on le dépose. Lapo Mazzei pouvait avoir de bonnes raisons pour suspecter les futurs évêques de Pistoja et de Florence; mais tout le monde se souvenait que les gros legs inspirés par la peste de 1348 avaient vaincu la probité laïque de la Compagnie d'Orto San Michele (1).

Aussi, dans la grande pluralité des cas, il y avait accord entre laïcs et ecclésiastiques pour l'administration de la charité, d'autant que cette expression de corps laïques opposés à clergé présente une idée à demi-fausse; la distinction était beaucoup moins tranchée alors, et bien des conflits qui nous paraissent mettre aux prises des profanes et des clercs se déroulent en réalité entre ecclésiastiques; ainsi l'histoire de la fabrique de Santa Maria d'Orvieto nous la montre en lutte continuelle avec le clergé, mais protégée contre les empiètements de celui-ci par le pape; en 1295, on voit parmi les fabriciens un certain frà Benvegnuto qui a laissé beaucoup de monuments en Ombrie (2).

j'ai fait allusion sur les rapports entre l'hôpital et l'Etat portent les numéros 1 et 38.

(1) V. à cette année, la chronique de Matteo Villani, I, chap. 7, et les *Storie fiorentine* de Scipione Ammirato.

(2) *Statuti dell' opera di Sta Maria d'Orvieto*, par M. L. Fumi. Rome, typog. vatic, 1891, in-8°.

Il y avait donc bien plutôt mésintelligence de personnes, de groupes, qu'esprit différent. Tout le monde était chrétien. Quant à l'Etat qui, en somme, était laïque, mais qui forcément, lui aussi, était chrétien, il tolérait au profit des établissements hospitaliers des Religieux d'étranges abus : ces établissements avaient des pourceaux qui, à la faveur du qualificatif honorable de *porci di Sant' Antonio*, jouissaient du privilège de chercher librement leur nourriture dans les rues; tolérance qui avait laissé des traces jusqu'au dix-neuvième siècle, car j'ai lu, je ne sais plus où, les doléances d'un malheureux professeur italien dont la classe, ouverte à tous les vents, recevait aussi le matin la visite de ces quadrupèdes; pourtant, outre les inconvénients de toute nature que chacun devine, il en résultait un dommage pour le Trésor, puisque certains fraudaient l'octroi en faisant passer pour membres de la bande susdite les pourceaux qu'ils amenaient en ville. On s'y résignait par amour pour la charité et pour les Ordres religieux, sentiments que nourrissaient à l'envi le christianisme et la vue des misères accumulées par la guerre, les discordes, la famine, la peste. Nombre de riches donnaient à pleines mains (1).

(1) Je ne touche naturellement ici à la charité publique qu'en tant qu'elle nous montre les rapports des laïcs et du clergé. Outre l'ouvrage souvent cité de Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza di Firenze*, on pourrait consulter Mme Teresa Filangieri, *Storia della carità napoletana*, Naples, Giannini, 1875; M. F. Muciaccia, *I cavalieri dell'Altopascio*, au VIe vol. des *Studi storici* de M. Crivellucci; Mme Evelina Rinaldi : *L'istituto della*

Je ne citerai qu'un fait: en 1377, lorsque mourut Nicolò degli Alberti, l'homme le plus riche de Florence, cinq cents pauvres, dit Scipione Ammirato, suivirent sa bière, et le nombre de ceux qu'il secourait en secret était plus considérable encore. Clercs et laïcs se trouvaient nécessairement amenés à collaborer aux œuvres charitables; le quinzième siècle allait leur en offrir une occasion de plus lorsque certains Ordres, en particulier celui de la Pénitence, contribuèrent à l'institution des Monts de Piété (1).

La foi était encore attestée et entretenue par les confréries entre lesquelles se répartissaient presque tous les Italiens. Plus tard, ces associations ne furent guère que des réunions de plaisir; mais alors on y chantait pieusement des cantiques. La politique s'y glissait souvent; par exemple, à Rome, quand l'évêque d'Orvieto, vicaire du pape, a essayé en vain de mettre à la raison les nobles qui pillent tout, c'est grâce à une réunion des *accomandati di Madonna Santa Maria* que les honnêtes gens réussissent à s'entendre pour rétablir un peu d'ordre (2). M. Perrens, à la page 369 de son VIe volume, dit qu'en 1419, Florence supprima les confréries parce qu'on y préparait des conspirations; il ajoute qu'on décida de prendre leurs livres, de distribuer leur argent aux

pia casa di Misericordia in Pisa, au Xe vol. du même recueil, etc.

(1) Voir Ciampi, *Nicolò della Tuccia*.

(2) Matteo Villani, II, chap. 47.

pauvres, de fermer leurs lieux de réunion, qu'on obtint du pape la déclaration que tout clerc qui tenterait de les rétablir serait privé de ses bénéfices et exilé; qu'en 1426, on priva du droit de vote tout membre d'une confrérie; nous ne sommes plus ici au quatorzième siècle, je n'ai donc pas à discuter; je me borne à dire que les confréries ont survécu à tout en Italie et qu'il échappe à M. Perrens de le reconnaître, puisqu'à la page 368 il avait dit qu'elles firent bâtir le dôme en 1420 et le portail du baptistère en 1421, preuves, si je ne me trompe, d'ostensible et vigoureuse existence. D'ailleurs, près de quarante ans avant la suppression plus ou moins sérieuse des confréries de Florence, le gouvernement français avait pris une mesure analogue chez nous, au retour de Rosebecque; on soupçonnait, dit le Religieux de Saint-Denis, ces assemblées « où les citoyens avaient coutume de se réunir en des banquets joyeux » de fournir une occasion pour de dangereux conciliabules (1). Donc le mélange de la politique et de la dévotion n'avait rien de spécial à l'Italie. Ajoutons qu'il n'y était pas nouveau, qu'on l'y trouve au temps de la plus incontestable ferveur. Nous avons vu combien au quatorzième siècle le monde politique et le monde religieux étaient mêlés: c'était là une vieille tradition. Presque toutes les associations politiques du temps de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire étaient sous le patronage d'un saint : *Società della beata Vergine Maria, di S. Faus-*

(1) V. l'édition de M. Bellaguet. Paris, Crapelet, 1839, I, p. 244.

tino, di S. Stefano. di Sant' Eusebio, Compagnia di S. Giorgio, Credenza di Sant' Ambrogio. Beaucoup demandaient tour à tour à Dieu, dès cette époque, dans les confréries italiennes, le pardon de leurs fautes et la ruine de leurs adversaires, mais la piété, l'humilité même et le désintéressement se conciliaient avec la vivacité des convictions politiques. Savonarole ne concevait pas la piété autrement. L'objet principal de ces associations demeurait religieux: réciter des laudes, visiter les malades, leur porter des mets sucrés, des fruits délicats, visiter les prisonniers pour dettes, satisfaire leurs créanciers, accompagner les pauvres à leur dernière demeure, les condamnés à la potence. On s'y entretenait dans le goût des sermons, de la Bible qu'on y prenait l'habitude de citer même en latin; car, si Luigi Pulci, qui tâche avant tout d'attraper le goût populaire, cite comme Dante du latin d'Eglise, c'est évidemment parce qu'il compte que tout le monde le comprendra tant bien que mal. On méditait aussi dans ces confréries sur les besoins de l'Eglise; on y vivait à la fois dans l'orthodoxie et dans la sympathie pour la réforme du clergé (1).

III

Nous venons de parcourir les signes de piété que

(1) On trouvera sur ce point d'utiles observations dans la préface que M. Vittorio Lusini a mise à son édition de la chronique de Bindino de Travale. Sienne, typog. S. Bernardino, 1900.

l'Italie du quatorzième siècle donnait au jour le jour. Mais une des marques auxquelles on reconnaît les sentiments énergiques est dans les éclats qui les manifestent par intervalles. Nous allons relever ces marques.

Ne nous figurons pas la piété italienne d'alors suivant son train, pour ainsi dire sa routine, pratiquant les exercices consacrés, dépouillée de force créatrice. Elle fonda beaucoup d'Ordres nouveaux, si variés que fussent les anciens. Hélyot, dans son *Histoire complète et costumes des Ordres monastiques*, dit que nulle partie du monde chrétien n'a fondé autant d'Ordres que la Toscane, et il énumère tous ceux qu'elle a créés (1). L'Italie au quatorzième siècle voit naître des branches nouvelles de congrégations anciennes, Monte-Oliveto qui se rattache aux Bénédictins, le couvent de Santa-Anna de Foligno, première maison où les tertiaires aient été soumises à la clôture; elle a vu naître en même temps des Ordres sans dépendance du passé, comme celui des Scopettini, des Gesuati, sans parler de celui de la Suédoise Sainte-Brigitte qui pourtant passa la dernière partie de sa vie en Italie, y trouva des adeptes et frappa vivement les imaginations pieuses ainsi qu'on peut le voir par les lettres de Lapo Mazzei. L'honnête notaire lisait la nuit un livre de la sainte: « Elle fait quotidiennement, s'écriait-il, plus de miracles que pas un des saints dont on se souvienne; toute les

(1) P. 5 du IIIe vol. de l'édition annotée et complétée par Philippon de la Madeleine. Paris, 1839.

nuits vraiment, elle s'entretenait avec le Christ. » Il ne savait pas si elle n'éclairerait pas plus le monde que n'avait fait saint François, tant on était frappé de la nouvelle marque d'amour que Dieu donnait en sa personne aux chrétiens, et il rapportait qu'Antonio degli Alberti vendait tout son bien pour faire construire un couvent de cet Ordre où déjà trois de ses filles étaient entrées (1). Ces divers Ordres ne sont pas aujourd'hui des plus célèbres, mais voici ce que Marino Sanuto pensait du plus obscur, celui des Scopettini: « Ils ne prêchent pas, mais ils confessent bien et ont compté beaucoup d'hommes excellents par leur science et leur sainteté » (2). Les fondateurs de ces nouveaux Ordres n'avaient nullement envie d'adoucir l'austérité du cloître. Le père des Gesuati approuvés en 1367, Giovanni Colombini, était aussi altéré d'opprobres que saint François; pour éprouver ses novices, il les promenait sur un âne vêtus de haillons ou demi-nus, en les chargeant d'injures.

Les Ordres anciens n'étaient pas désertés pour cela puisque leurs historiens constatent qu'à chaque instant ils créaient alors de nouvelles maisons. On peut dire que les couvents pullulaient : de 1330 à 1341, Florence, qui n'en manquait pas, en voit trois nouveaux s'élever; à Naples, en 1320, pendant

(1) Ier vol. de ces Lettres, I, pp. 117, 118, 120, à la date de 1395, et aussi p. 228, à la date de 1399.

(2) *Vita dei Duchi di Venezia*, col. 664 du XXIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

qu'on bâtissait pour les Clarisses le couvent du Corps du Christ, le roi Robert chargea des dames de la cour de distribuer des aumônes dans une maison voisine de son palais; il n'en fallut pas plus pour que l'on conçût et exécutât l'idée d'un vaste couvent et d'une belle église en l'honneur de saint François; à Foligno, en 1326, l'évêque meurt; il est à peine remplacé que l'on commence un monastère pour les Augustines et qu'on reçoit dans la ville des moines du Monte-Oliveto; en 1330, on y fonde une société de charité et, en 1334, un couvent sur une montagne presque inaccessible entre Foligno et Camerino; à Plaisance, de 1333 à 1334, on commence l'église des ermites de saint Augustin, celle des Frères mendiants et celle des Serviteurs de Marie (1). On procédait avec élan aux constructions religieuses: lorsque l'on commença, en 1386, la fameuse cathédrale de Milan, tout le peuple apporta des pierres; les nobles, les magistrats, les riches travaillèrent de leurs mains aux fouilles (2). Et c'étaient bien des édifices destinés au culte qu'on entendait bâtir, non pas des monuments destinés surtout à la gloire des architectes, des souverains, et dont

(1) Vinc. Borghini, *Delle chiese e vescovi fiorentini;* Dom Le Coulteux, *Annales Ordinis Cartusiensis*, à l'année 1320; Ughelli, à l'article de Foligno; chronique de Giovanni dei Mussi, aux années 1333-1334.

(2) *Annales mediolanenses* anonymes, col. 802 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.;* conférences de M. Cam. Boito sur Santa-Maria-del-Fiore et sur le Dôme de Milan, dans *Vita italiana nel trecento*. Milan, Trèves, 1904, p. 392.

ensuite le culte s'accommoderait comme il pourrait; car, durant les travaux exécutés au dôme de Florence, au quatorzième siècle, on voit perpétuellement les ecclésiastiques consultés aussi bien que les artistes; en 1355, bien que les plans de Francesco Talenti eussent été soumis à trois commissions artistiques de cinq membres chacune, on prit l'avis de cent citoyens, laïcs et Religieux; on fit de même quand on recommença la discussion dans les années suivantes; rien qu'en 1357, moines et artistes se réunirent trente-huit fois pour de savants débats qu'une collation frugale terminait (1). On a laissé frà Passavanti diriger la construction de la Chartreuse d'Ema (2). A Venise, il fallut que le gouvernement limitât le nombre des églises, car, pour en bâtir de nouvelles, on faisait main basse sur les maisons et sur les terres (3). Les couvents se pressaient si fort les uns contre les autres que certains faisaient spécifier dans leurs privilèges qu'on ne pourrait établir un autre monastère à moins d'une distance donnée: dom Le Coulteux, dans les annales des Chartreux, rapporte un litige qui s'éleva au milieu du siècle à Crémone entre Franciscains et Dominicains; les seconds, en possession d'un privilège qui interdisait la construction de tout autre couvent dans un rayon de cent cinquante *cannae*, demandaient la démoli-

(1) V. la conférence précitée de M. Boito, p. 379, sqq.

(2) Art. de M. Di Pierro, au 47e vol. du *Giorn. stor. della lett. ital.*

(3) V. p. 141 de la 2e édition de la traduction française du livre de M. P. Molmenti : *La vie privée à Venise*, Venise, Ungharia, 1895.

tion d'un couvent que les premiers venaient d'élever; les Franciscains ne contestaient pas le droit dont on se prévalait contre eux, mais déclaraient qu'ils avaient de leur côté mesuré la distance et qu'il y avait bien entre les deux maisons l'éloignement voulu; le pape fit procéder à une contre-enquête qui trouva seulement 135 *cannae* entre les deux couvents; il décida toutefois, vu la légèreté de l'écart, qu'on ne démolirait pas le monastère franciscain. L'intervalle stipulé entre deux couvents n'avait cependant rien d'excessif puisque, sous Jean XXII des chanoines saccagèrent et pillèrent un couvent de Basiliens qui était pourtant à deux cents coudées de leur église (1).

Les églises pullulaient encore davantage; les riches s'en construisaient à deux pas de leur maison, les corporations voulaient avoir la leur, les diverses colonies étrangères établies dans une même ville y tenaient aussi; les noms de beaucoup d'édifices en témoignent: à Rome, Saint-Jean des Florentins, Saint-Louis des Français, etc. Tout était prétexte pour ces constructions. Vicence s'affranchit-elle de Padoue? Elle fête sa délivrance en fondant l'église et le couvent de Sainte-Marie des Servites. Les Scaligers s'emparent-ils de Vicence? Ils célèbrent leur conquête en bâtissant le couvent de Sant'Agostino hors des murs, l'église et le couvent du Carmel (2).

(1) Lami : *Novelle letterarie*, à la date de 1759.

(2) *Historia di Vicenza*, par Giac. Marzari, Vicence, 1601, aux années 1322 et 1387.

Deux nobles napolitains faits prisonniers à Montecatini célèbrent leur délivrance par une chapelle qu'ils fondent dans la banlieue de Naples en un endroit cher aux assassins, où, quelques années après, une confrérie bâtira un hôpital (1), car tout édifice religieux en appelle alors un autre. Jamais roi du moyen âge n'a mieux mérité que les princes italiens de ce siècle le titre de grand bâtisseur; Charles II de Naples, pour son compte, a élevé S. Domenico, S. Pier. Martire, S. Agostino, S. Lorenzo et l'archevêché (2).

Sancia, la femme de son successeur Robert, et Robert lui-même n'ont guère donné moins de besogne aux maçons. En 1399, à en croire un chroniqueur, des voyageurs qui revenaient du Levant affirmèrent, dit-on, qu'une ville qui bâtirait en un jour sous le vocable de la Vierge une église de trois pas de longueur et de largeur serait à l'abri de la peste et en vingt-quatre heures Fermo éleva le minuscule édifice (3); si le fait n'est pas exact, il est symbolique. Pour les églises comme pour les couvents, il fallait obvier aux effets de l'encombrement: en 1323, l'évêque de Bologne donna une église de Cento à un couvent voisin « pour que l'excessive proximité des deux édifices religieux n'em-

(1) Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, 1602, p. 324 du IIe vol.

(2) *Ibid.*, II, p. 362.

(3) *Cronaca Fermana*, d'Ant. di Niccolò, notaire et chancelier de sa ville, au IVe vol. des *Documenti di storia italiana* pour la Toscane, l'Ombrie et les Marches, Florence, Cellini, 1870.

pêchât plus le service divin » (1). Autrement on s'engageait dans une querelle de cloches qui finissait mal. La cathédrale de Messine et un couvent du Carmel se trouvant contigus et l'autorité supérieure n'intervenant pas, des chanoines venaient quereller les Religieux quand il y avait concurrence pour les offices divins (2).

IV

L'entrée dans les Ordres, la construction d'églises et de monastères ne mettaient en mouvement qu'une famille, une ville; d'autres événements religieux ébranlaient la péninsule, savoir les jubilés et certains pèlerinages ou, pour mieux dire, certaines tournées gigantesques, de Flagellants. Je passe rapidement sur les faits qui sont bien connus. On ne conteste pas les chiffres énormes fournis par les chroniqueurs pour les jubilés de 1300 et de 1350; Bürckhard reconnaît qu'en 1300 l'affluence des pèlerins à Rome évaluée par Giovanni Villani à deux cent mille fut colossale; Gregorovius admet qu'en 1350 trois mille *romei* entraient chaque jour dans la Ville Eternelle. C'est par pur lapsus qu'un des plus savants et des plus pénétrants érudits de l'Italie contemporaine a dit dans une conférence sur le quatorzième siècle italien que les grands mouvements religieux des deux siè-

(1) Sigonio, *De episcopis bononiensibus*.

(2) *Note storiche siciliane*, publiées par M. G. V. Bazzo, Palerme, Virzt, 1882, à la date du 11 avril 1304.

cles antérieurs qui avaient vu entre autres choses les troupes innombrables des Flagellants s'étaient peu à peu apaisés; car le quatorzième siècle est précisément en Italie celui des Flagellants ; mais c'est un lapsus instructif; le maître qui l'a laissé échapper n'en eût jamais commis un semblable dans une question où l'opinion italienne eût été moins prévenue. Seulement on pourrait dire que les Romei venaient de toutes les contrées. Les Flagellants, au contraire, dont parlent les chroniqueurs italiens sont bien des Italiens, et ici aussi on ne discute plus sur les chiffres de 40.000, de 50.000 donnés par les contemporains pour ces troupes, qui, plusieurs fois pendant le siècle, allaient, généralement pendant neuf jours, de ville en ville, vêtues de blanc, chantant le *Stabat Mater*, se prosternant sur les places au cri répété de Miséricorde, se donnant la discipline et couchant sur la dure. D'ores et déjà, de pareilles tournées supposent une foi ardente et dans toutes les classes de la population; car, à côté des gens du peuple, on y voyait des docteurs, des marchands, des soldats. Si de nos jours les pèlerinages collectifs manquent de confort, que dire de ceux-là ? Pourtant les Crésus eux-mêmes en acceptaient les austérités: Francesco Datini, le philanthrope millionnaire dont nous avons parlé, avait bien emmené avec lui, lors de la tournée de 1399, deux juments et une mule pour porter les vivres nécessaires à lui et aux douze parents, amis ou serviteurs qui l'accompagnaient et pour prêter leurs dos à ceux dont les forces viendraient à défaillir; mais,

malgré ses soixante-neuf ans, il fit sa neuvaine à pied et nu-pieds, se donnant la discipline comme les autres, comme eux faisant maigre et se passant de lit.

Tout cela, on le concède; seulement Bürckhardt dit pour les jubilés que la seule trace qu'ils aient laissée dans la littérature contemporaine est l'idée conçue à Rome en 1300 par Giovanni Villani d'écrire sa chronique. Mais d'abord des traces de ce genre ne sont pas insignifiantes, et si le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti ne vaut pas cette chronique, il faut noter que M. Rodolfo Renier estime que le jubilé de 1300 a contribué à l'amendement sincère du frivole descendant de Farinata (1); surtout, n'oublions pas que Dante, qui se souvient au XVIIIe chant de l'Enfer des mesures qu'il fallut prendre au Jubilé de Boniface VIII pour que la foule ne s'écrasât pas sur le pont Saint-Ange, a placé la date de son voyage mystique en cette année fameuse. Puis, c'est se tromper d'époque que de vouloir apprécier surtout l'importance d'un fait accompli en Italie au quatorzième siècle par la place qu'il tient dans la littérature proprement dite, dans celle qui s'adresse au grand public. Les protestants, les sceptiques, Schiller, Musset ont écrit de beaux vers, de belle prose sur les cérémonies religieuses de Rome; leur imagination, beaucoup plus encore que leur cœur, saisissait l'occasion de peindre un brillant tableau: un pieux Italien du quatorzième siècle pleurait, priait, tirait de son

(1) P. CLXXXVIII-IX de son édition des *Liriche edite ed inedite di F. degli Uberti*, Florence, Sansoni, 1883.

émotion des conséquences pratiques qu'il confiait à un ami comme l'ont fait Pétrarque et Salutati, mais il n'en tirait pas parti pour sa renommée, d'autant que la mode n'était pas à s'inspirer des événements du jour pour les chanter. Dante avait fait exception sur ce dernier point, encore s'était-il élevé au-dessus de la terre pour la juger. Mais ses successeurs étaient revenus à l'habitude de chercher des sujets ailleurs que dans les émotions présentes de l'âme. Les pèlerins de 1300 et de 1350 n'ont pas conservé leurs larmes pour les faire voir à la postérité; il ne s'ensuit pas qu'elles aient été perdues.

Quant aux tournées des *Bianchi*, la critique contemporaine argue contre elles des défiances qu'elles inspirèrent plus d'une fois aux gouvernements d'alors; elle en infère que cette dévotion exaltée couvrait peut-être bien des choses. Il est parfaitement vrai qu'un des conducteurs des Bianchi, le moine Venturino fut interdit et interné par Benoit XII, qu'en 1399 Venise fit sortir de ses Etats Giovanni Dominici pour avoir concerté malgré elle une procession analogue, qu'en 1310 Parme avait signifié à une troupe de Bianchi défense, sous peine de mort, d'entrer dans ses murs. Mais il faut s'entendre sur le motif de ces interdictions. Jamais les contemporains, quand ils le donnent, n'accusent les désordres des pénitents; ils en sont fort loin, nous le verrons tout à l'heure. Scipione Ammirato, à propos de Venturino, dit que Benoit XII le châtia soit parce qu'il était enflé du succès de sa prédication, soit parce qu'il avait dit qu'un vrai pape

devait résider à Rome, ce qui n'agréait naturellement pas à Sa Sainteté. Rien donc ici à la charge des pèlerins. Il faut croire, d'ailleurs, qu'on n'avait rien à reprocher de grave à Venturino, puisqu'il rentra en grâce sous Clément VI et fut employé à prêcher une croisade; il s'y dépensa même avec tant d'ardeur qu'il mourut d'épuisement à Smyrne, disent Quétif et Echard, qui citent des passages touchants de lettres qu'il avait écrites pendant son internement. En 1395, à Bergame, l'autorité fit interrompre les processions des Bianchi parce que, dit le chroniqueur Castello de Castelli, une épidémie venait d'éclater. Ici nous saisissons une des causes générales des mesures prises contre les Bianchi. Aujourd'hui encore, Lourdes, en pleine montagne, exhale après le passage d'un pèlerinage un peu nombreux une odeur, je ne dirai pas inquiétante, mais nauséabonde; sous le ciel de l'Italie, à une époque où les grands hommes même avaient la gale, on s'imagine ce qu'un magistrat prévoyant pouvait craindre quand des milliers de pèlerins se présentaient aux portes.

Mais, plus encore que les épidémies qu'on savait mieux déplorer que prévoir, les autorités redoutaient les bannis qui pouvaient se cacher parmi les Flagellants. Voilà pourquoi Florence interdisait aux Bianchi de porter leurs capuchons baissés. Même de la part des citoyens résidant, les magistrats devaient toujours craindre, dans ces cités où la tranquillité publique était un heureux accident, que la piété n'abritât la sédition. En 1314, à Parme, des

miracles se produisent dans une église; les fidèles y viennent en foule; quelques-uns se mettent à crier: « Paix! », ralliement fréquent d'émeute; le podestat fait immédiatement évacuer l'église par la force. Dans certaines villes, il fallut interdire, par mesure de sécurité, de porter en masse à l'église les cierges offerts à la Vierge (1).

Seulement, ce qu'il faudrait prouver, c'est que les Bianchi justifiaient ces soupçons, fort naturels à priori. Or je vois bien que le chroniqueur Gregorio Dati est froid pour Venturino de Bergame et semble dire qu'on le suivait par mode; mais il n'impute rien à ses sectateurs; je vois bien que Giovanni Lami, dans ses *Lezioni di antichità toscane*, avance que les Bianchi propageaient des hérésies et semaient des crimes (2); mais il écrivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et il ne cite pas un seul contemporain qui autorise son assertion; au contraire, tous les témoignages qu'il allègue sont favorables aux Bianchi. Pour moi, je n'ai pas rencontré un seul chroniqueur qui les accuse. On cite une lettre de Salutati de février 1400 où, après les avoir loués, il ajoute : « *licet tantae rei non videri possit effectus*, » ce qui signifierait, dit-on, qu'il commençait à mieux connaître ces pèlerins. Il me paraîtrait beaucoup plus conforme au sens de ces

(1) *Chronicon parmense*, à la date de 1314 ; M. Julien Luchaire, p. 299-300 du *Statut des 9 gouverneurs et défenseurs de la commune de Sienne, 1310* (1901).

(2) XVIIIe leçon : *Della setta dei Flagellanti di Toscana*, Florence, 1766.

mots d'entendre qu'il ne savait pas quel serait le résultat durable de cet enthousiasme; car on pense bien que l'effet de la pieuse exaltation n'était pas aussi définitif que momentanément salutaire, et Scipione Ammirato, qui admire fort les Bianchi, l'a constaté. On dit que si, dans deux lettres précédentes, Salutati les avait loués sans réserve, c'est qu'il écrivait à des étrangers devant qui il voulait présenter Florence sous un beau jour. Mais tous les chroniqueurs du temps (et certes on ne les accusera pas de flatter l'Italie par circonspection) sont unanimes à vanter le bon ordre qui règne parmi ces Flagellants, l'édification qu'ils causent. Ils rapportent les égards avec lesquels ils sont d'ornaire accueillis par la population et les gouvernements, les dépenses extraordinaires dont on se charge pour eux. Par exemple, quand l'évêque de Modène s'approche de Bologne avec 25.000 pèlerins, les Anciens lui offrent, ainsi qu'à beaucoup de ses compagnons, un banquet; à Florence, durant quinze jours, sur la place de Santa Maria Novella, des tables sont dressées où les Bianchi mangent par 400 ou 500 à la fois (1). Nombre de villes les défraient ainsi et, loin d'attribuer cette profusion à un engouement irréfléchi, les chroniqueurs la justifient par leurs éloges. « *Pareva una cosa di Dio,* » s'écrie Minerbetti (2). En juin 1311, à S. Miniato, à

(1) Chron. du bolonais Matteo dei Griffoni ; Sc. Ammirato, à l'année 1335.

(2) A l'année 1399, chap. 7.

Pise, à Lucques, dit Giovanni di Lemme di Comugnori, ils opérèrent une réconciliation presque universelle. On bénissait leur passage, même quand de mauvaises têtes s'étaient mêlées parmi eux ou profitaient de leur présence. Bonaccorso Pitti, qui sans doute ne sortait pas facilement de son assiette, nous dit bien qu'il entendit crier, lors d'une de ces tournées: « Allons délivrer les prisonniers! » et qu'on fut tout près d'une échauffourée; mais il ajoute immédiatement: « Tout finit bien; car beaucoup de paix se conclurent entre les citoyens »; par exemple, les Pitti se réconcilièrent avec les Torbizzi. Dans tous les autres chroniqueurs, on ne voit même pas que l'ordre ait été menacé un instant. Lami se réfute étourdiment lui-même en citant une lettre d'un fermier des Panciatichi lequel avait d'abord ri des Flagellants et finit par être émerveillé de leur conduite. Ammirato qui, deux cents ans plus tard, témoigne nettement dans son Histoire, aux années 1335 et 1399, en faveur des Flagellants, qualifie ainsi une interdiction portée contre eux: « C'était l'effet d'un préjugé né de la sottise humaine qui voulait qu'ils traînassent après eux le malheur à courte échéance. » Les magistrats étaient moins fous que ne croit Ammirato, mais, si l'on veut se convaincre que l'événement donnait tort à leur prudence, que l'on consulte au hasard Sant'Antonino (1), les chroniques de Ser Luca de Pistoja, de Palmieri, de Stella,

(1) 1re partie de sa chronique, titre II, chap. 3, 7, 8, 32.

de Ser Cambi à l'année 1399 (1), les *Annales mediolanenses* anonymes, Sozomène (2), la chronique de Manetto (3), celle de Giovanni Morelli à la date de 1399 (4), le *De episcopis bononiensibus* de Sigonio à l'année 1399 et même la chronique du Pogge (5).

Le plus périlleux des pèlerinages, celui de Jérusalem, n'était pas plus négligé par les Italiens que par les autres nations. Ils affrontaient cette traversée où les pauvres laissaient souvent la vie pour s'être embarqués par économie sur des navires détériorés, ces voyages d'où les chevaliers à éperons d'or ne revenaient quelquefois qu'après avoir enseveli de leurs mains dans le désert la majeure partie de leurs compagnons, où la courtoisie même de quelques magistrats musulmans ne pouvait mettre les pèlerins à couvert des insultes de la populace et des pillages des vagabonds. Les voyageurs italiens notaient incidem-

(1) Lami a cité le passage de Ser Luca ; de sa part, c'était une nouvelle imprudence.

(2) Col. 1.168 du XVIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(3) Col. 1068-9.

(4) Au XIXe vol. des *Delizie degli eruditi Toscani*, Florence, 1785. — Outre les documents précités, l'érudit qui voudrait écrire une sorte de journal de ces tournées religieuses pourrait consulter les *Additamenta* à l'*Historiae parmensis fragmenta*, au XIIe vol. de Muratori, *op. cit.*, à l'année 1399, le *Chronicon placentinum* de Mussi, à la même date, au XVIe vol., *ibid.*; les *Annales estenses Jacobi de Delayte*, col. 956-9 du XVIIIe vol., *ibid.*, et, dans ce dernier volume, l'*Historia miscellanea bononiensis* de Bart. della Pugliola, col. 427 D, ainsi que son continuateur à la col. 567; la chronique de Piero di Mattiolo à la date de 1399; les *Memorie per la città di Ferrara* de Frizzi (Ferrare, 1793).

(5) Col. 279-280 du XXe vol. de Muratori, *op. cit.*

ment la valeur des marchandises, mais surtout ils recueillaient les légendes pieuses qui jamais ne les trouvaient incrédules (1). Les Italiens n'abandonnaient pas plus que les autres peuples la pensée de la croisade; leurs ports voyaient moins souvent que ceux de France des gentilhommes partir isolément pour aller combattre les infidèles en Asie ou les idolâtres en Prusse, parce que les seigneurs français étaient souvent plus désœuvrés. C'était alors surtout, dit Froissart, que nombre d'entre eux, désireux d'« employer le temps en armes » et ne sachant « bien raisonnablement où l'employer » allaient rompre des lances contre les ennemis du Christ; mais, outre qu'on voit de grandes dames génoises donner leurs biens, et non pas seulement leurs bijoux, pour la guerre sainte, outre qu'en 1345 un comte de San Severino est prêt à partir tout seul (2), le bon sens des Italiens leur faisait préférer les efforts collectifs. Or la sincérité avec laquelle Philippe VI et Jean le Bon prirent la croix et se livrèrent à de vastes préparatifs n'empêche pas que l'Italie a beaucoup plus fait pour lutter contre les Turcs du quatorzième siècle que toutes les autres nations chrétiennes; il est vrai que Gênes et Venise avaient leurs colonies à défendre et qu'une alliance de famille unissait Amédée V, Amédée VI de Savoie avec la famille des Paléologues; mais la foi était de moitié avec l'intérêt.

(1) V. p. ex. *Viaggi di Lionardo di Niccolò Frescobaldi in Egitto e in Terra Santa ; Viaggio al monte Sinai di Simone Sigoli.*

(2) Rainaldi, continuateur de Baronio, aux dates de 1301 et 1305.

CHAPITRE IX

La foi de l'Italie, au quatorzième siècle, est orthodoxe et vivante. Les prétendus hérétiques du temps. L'Inquisition alors acceptée et invoquée par tous. Attachement à la papauté, au clergé en général. Pourquoi elle abandonne les fraticelli. Curiosité de toutes les classes pour la théologie.

I

La foi de l'Italie était orthodoxe.

L'hérésie avait, en Italie, inquiété l'Eglise au treizième siècle; mais la défaite des Gibelins, ses disciples et ses alliés, l'avait à peu près anéantie. Elle avait encore, nous le verrons, quelques adhérents dans la première moitié du quatorzième, mais presque plus dans la seconde. On connaît le témoignage que Giovanni Villani rend aux Florentins à la date de mars 1345; jamais, dit-il, il n'y avait eu moins d'hérésie dans sa ville, et il n'y en avait pour ainsi dire plus; Giovanni Lami, qui n'est pas toujours d'accord avec Villani sur les personnes, confirme cette assertion dans la seizième de ses *Lezioni*, et cela juste au moment où il vient de railler Vincenzo

Borghini qui avait prétendu que les patarins n'avaient jamais mis le pied à Florence. Les recherches locales de la science contemporaine conduisent aux mêmes conclusions : M. Giovanni Filippi tient les Marches également pures de tout patarinisme à cette époque (1). Le dernier patarin qui ait donné de réels soucis aux papes, le fameux frà Dolcino, pourrait bien avoir été lui-même moins niveleur qu'on ne l'a cru. C'est l'avis de M. Felice Tocco, le plus savant des Italiens qui se sont occupés dans ces derniers temps de l'histoire religieuse des vieilles communes italiennes. Sans appeler bénévolement, comme Gregorovius, l'amant de la Margherita *un héroïque rêveur*, il fait remarquer que Dolcino était en un sens plus conciliant que les Joachimites, puisqu'il admettait la légitimité de toutes les phases que l'Eglise avait traversées et reconnaissait que jusqu'à sa venue à lui les ecclésiastiques avaient pu posséder sans blesser leur conscience; M. Tocco ajoute qu'il n'est pas sûr que ses disciples admissent le concubinage: peut-être permettaient-ils tout simplement aux femmes de partager avec eux l'apostolat, et, comparant leur hérésie à celles qui avaient couru l'Italie précédemment ou couraient encore ailleurs, il la montre moins prononcée que toutes les autres. Ils ne sont pas catharins, dit-il, puisqu'ils rejettent le dualisme; point vaudois, puisqu'ils n'attaquent pas la tradition des Docteurs,

(1) V. deux articles du XXXIIe vol. de l'*Archivio Veneto*, nouvelle série.

le purgatoire, les prières pour les morts; point arnaldistes, puisque, sauf pour le pape, ils ne nient pas l'efficacité des sacrements conférés par des ecclésiastiques indignes; point Frères du Libre Esprit, puisqu'ils ne croient pas que tout soit permis aux vrais croyants (1). On voit, il est vrai, un hérétique italien du temps revendiquer devant ses juges le droit pour tout chrétien d'épouser une deuxième femme du vivant de la première; mais M. Tocco fait remarquer que sans doute ce néophyte avait mal compris; car, d'un côté, les Vaudois mêmes, dont il se réclamait, et qui étaient plus avancés que Dolcino, autorisaient simplement à répudier une épouse non vaudoise et à contracter ensuite un second mariage à condition que la deuxième épouse fût vierge, et, d'un autre côté, les juges ne relevèrent pas cette opinion dans l'arrêt de condamnation, signe qu'ils ne l'avaient pas prise au sérieux (2).

Marsilio de Padoue fut assurément un hardi novateur ; les critiques italiens d'aujourd'hui rendent hommage à la vigueur, à la hardiesse de son esprit (3); mais ils le jugent avec plus de sang-froid que

(1) *Gli apostolici e frà Dolcino,* XIIIe vol. de la 5e série de l'*Archivio storico italiano.* — M. Tocco conjecture que, pour suivre Dolcino, Margherita n'avait pas eu à rompre des vœux monastiques ; il cite une déposition du frère de Margherita qui déclare avoir logé vingt-huit ans Dolcino, lequel semblait fort vertueux et tenait de très heaux discours, si bien qu'un jour la jeune fille s'enfuit avec lui à l'insu de son frère.

(2) Article inséré au XXIIe vol. de l'*Arch. stor. ital.*, 5e série.

(3) V. le livre de M. B. Labanca sur lui. Padoue, Salmin, 1882,

Gregorovius. M. Franc. Scaduto, qui a fort approfondi le regain de faveur donné par les démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII à la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, montre nettement que les théoriciens italiens furent plus modérés que ceux d'au delà les monts; par exemple, il est très vrai que Marsilio subordonnait le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, déclarait que l'Eglise primitive ne connaissait pas de hiérarchie, permettait à l'Etat de juger les clercs, d'ôter au clergé la superfluité de ses biens; mais M. Scaduto fait observer qu'il n'admettait pas qu'un hérétique pût régner et que, loin de réclamer la liberté de conscience, il permettait, non pas à l'Eglise sans doute, mais au pouvoir civil, de punir les hérésies qui seraient contraires aux lois du pays (1). Marsilio ne touchait pas au dogme. Et, quant à la hardiesse de sa doctrine, il faut noter qu'il vit à Paris, qu'il y professe à l'Université, qu'il écrit son *Defensor Pacis* en collaboration avec Jean de Jandun. En admettant que ses théories ne lui aient pas été inspirées par le désir de plaire au roi de France, quoique M. Scaduto ne le peigne ni comme désintéressé, ni comme délicat, il a pu subir l'influence de son entourage fortifié par le prestige de notre nation. Savonarole a beau être né à Fer-

et un article de M. Luigi Chiappelli, dans le 1er vol. du *Giornale storico della lett. italiana*, p. 109, sqq.

(1) *Stato e Chiesa negli scritti politici dalla fine della lotta per le investiture sino alla venuta di Ludovico di Baviera, 1122-1327.* Florence, Le Monnier, 1882.

rare, c'est à Florence que s'est épanouie son âme; Marsilio à Paris ne me paraît guère représenter les opinions des Italiens. Qu'on songe que dans des pays où la Renaissance avait à peine commencé, Wiclef niait la transsubstantiation, rejetait la prière pour les morts, la nécessité de la confession, les sacrements de l'Ordre et du Mariage! Qu'on songe que bien avant Wiclef le concile de Vienne en Dauphiné avait condamné les béguins et bégards d'Allemagne qui disaient que l'homme parfait est impeccable, qu'il n'a plus besoin d'observer les préceptes de l'Eglise, que c'est un péché mortel d'embrasser une femme parce que la nature n'y invite pas, mais que l'acte charnel n'en est pas un parce que la nature y invite! Lorsque nous avons voulu trouver les erreurs ou torts imputés discrètement aux Flagellants d'Italie par quelques écrivains modernes, nous n'avons rien découvert; on est moins embarrassé pour ceux d'Allemagne: M. Werunsky les montre substituant à la confession secrète devant le prêtre la confession publique devant un laïque, méprisant l'eucharistie, lapidant les moines qui prêchaient contre eux, massacrant les Juifs jusqu'au jour où les autorités laïques et ecclésiastiques se concertèrent pour les disperser; en un an, malgré la sincérité de leur zèle, ils s'étaient rendus insupportables (1).

La seule hérésie qui ait vraiment alors agité l'Italie fut la doctrine de la Pauvreté du Christ, trop

(1) *Geschichte Kaiser Karls IV.* Inspruch, 1880, II, p. 292.

connue pour que j'y insiste (1). Seule elle remua les esprits et produisit le miracle de détacher du pape, non plus comme au temps de Frédéric II quelques membres de l'Ordre de S. François, mais une partie importante des Franciscains d'Italie. Ainsi, c'est l'esprit de renoncement absolu, l'horreur non pas seulement pour la propriété individuelle, mais pour la propriété collective qui a seule entamé sérieusement au quatorzième siècle la soumission de la péninsule à l'Eglise; et ici encore la révolte contre l'autorité ecclésiastique n'entraîna pas d'atteinte au dogme. Ajoutons que le zèle doctrinaire des Fraticelli ne couvrait aucun relâchement. Dès 1761, dans l'édition des *Miscellanea* de Baluze, on faisait remarquer, à propos d'une sentence rendue contre eux à Lucques en 1411, que le silence gardé par le tribunal sur leurs mœurs prouvait l'erreur des historiens qui les avaient incriminées (2). M. Tocco a confirmé cette observation; il refuse pour eux le nom de libres penseurs et réclame celui d'ascétes (3). Il nous paraît avoir tout à fait raison lorsqu'à propos d'une curieuse étude de M. Fumi, *Eretici e ribelli nell' Umbria dal 1320 al 1330,* il dit que le second de ces deux qualificatifs répond beaucoup mieux que

(1) V. le docte ouvrage de M. Felice Tocco : *L'eresia nel medio evo.* Florenee, Sansoni, 1884.

(2) Ier vol., p 781, sqq.

(3) *L'eresia...* précitée. — *Due documenti intorno ai Beghini d'Italia,* Ier vol. de la 5e série de l'*Archivio stor. ital.* — Compte rendu de l'étude de M. Ehrle *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne*, VIe vol. de la même série.

l'autre à la réalité (1). Rien en effet de plus vague que les imputations d'hérésie dans les historiens ou polémistes italiens du quatorzième siècle. Lorsque les Fraticelli mettent en première ligne dans leur Lettre à tous les chrétiens, parmi les causes de leur schisme, l'hérésie qui règne dans l'Eglise, il est manifeste que cette hérésie se réduit au fond pour eux à la croyance que l'Eglise peut posséder (2). Réciproquement l'Eglise ne reprochait aux Fraticelli que des écarts de discipline puisque, dans la formule de rétractation qu'elle prétendait leur imposer, on trouve à la vérité l'engagement de ne point professer l'hérésie, mais l'unique erreur spécifiée est la croyance que l'empereur a juridiction sur le pape et l'union avec Louis de Bavière et Michele de Cesena (3). Dans la lettre par laquelle Clément V avait ordonné à Rainerio Cesoli, évêque de Crémone, de rechercher les hérétiques de la marche de Spolète, il est dit que les inculpés vivent d'une manière odieuse aux païens, aux hommes de mœurs bestiales, qu'ils s'intitulent Frères du Libre Esprit et professent qu'ils peuvent faire tout ce qui leur plaît : ces lignes sont tout ce qu'on trouve de net au milieu d'un verbiage emphatique (4). Tout ce qu'il y a d'un

(1) L'étude de M. Fumi avait paru aux volumes III, IV, V du *Bollettino della Deputazione di storia patria per l'Umbria ;* l'article de M. Tocco est au vol. XXIV de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.*

(2) On sait que cette lettre-circulaire a été publiée par M. G. Vanzolini, Bologne, Romagnoli, 1865.

(3) Rainaldi, *op. cit.*, à la date de 1349.

(4) V. p. 423 du *Regesto* précité de ce pape à la date du 1er avril 1311.

peu précis sur des Savoyards et des Piémontais réclamés pour hérésie, aux princes d'Achaïe entre 1371 et 1417, est qu'ils ont rendu des services à des hérétiques (1). Lorsque frà Bartol. della Pugliola dit dans sa chronique à propos de l'antipape opposé à Urbain V: « Il y avait alors guerre entre les deux papes et grande hérésie dans la foi », il est manifeste que sa dernière proposition forme une tautologie. Tout pape qualifiait alors d'hérétique quiconque se prononçait pour son rival, et, schisme à part, quiconque ne se soumettait pas à l'autorité de l'Eglise même en matière temporelle: double interprétation du mot qui n'avait rien de bien neuf, pas plus que la croisade qu'en conséquence il faisait prêcher contre les récalcitrants; les grands papes du moyen âge eussent trouvé cet abus de mots tout naturel. Les griefs sur lesquels on se fondait pour accuser Matteo Visconti d'hérésie étaient bien vagues : il pensait mal des sacrements (c'est peu précis); il ne croyait pas à la résurrection de la chair (c'était s'occuper de chose bien secondaire, pour un homme si occupé); il avait essayé de sauver une femme hérétique (argument peu concluant) (2). C'est après avoir rempli presque une page des crimes de Matteo Visconti et de son fils que le continuateur de Nangis,

(1) P. 198-202 du *Regesto* de ces princes publié par M. Saraceno (*Miscell. di stor. ital.*, Turin, Bocca, 1882, XXe vol.).

(2) V. Ughelli, *Italia sacra*, IVe vol à l'article de l'évêque de Milan Aicardo, et M. Carlo Cipolla, *Storia delle Signorie italiane dal 1313 al 1530.*

très bien informé des choses d'Italie et qui qualifie d'hérétique cette famille, ajoute que Matteo niait la résurrection de la chair ou du moins en doutait. Parmi les griefs articulés par Markwart, évêque d'Augsbourg et généralissime de la ligue contre les Visconti, dans un manifeste du 11 octobre 1356, le seul où le dogme soit intéressé, est la non publication des sentences prononcées contre les hérétiques; dans le manifeste d'Urbain V contre Bernabò, il est dit que le Seigneur de Milan abhorre et méprise la croix, mais rien ne précise cette imputation (1). C'est tout.

L'orthodoxie de la masse des Italiens pourrait, dans les époques suivantes, s'expliquer par l'indifférence; au quatorzième siècle, cette explication n'est pas admissible.

II

D'abord, en effet, les hérétiques ou soi-disant tels et leurs adversaires tiennent passionnément à leurs opinions respectives. A lire les conteurs italiens du temps, on croit que l'Inquisition est alors bénigne; on l'y voit lutiner quelques simples d'esprit, tout au plus leur tirer un peu d'argent; on en conclut que l'Eglise était alors devenue débonnaire, qu'elle ne revint à la sévérité qu'à l'approche de la Réforme. La vérité est qu'elle était alors débonnaire pour les simples railleries sur ses mœurs ; à cet égard,

(1) Werunsky, *op. cit.*; Rainaldi, *op. cit.* à la date de 1368.

elle l'avait toujours été et c'est sur cet article qu'elle se ravisa un siècle plus tard, quand elle put craindre le mépris public. Mais, lorsqu'on étudie l'histoire chez les historiens, on s'aperçoit qu'elle n'usait aucunement de la même mansuétude à l'endroit de ceux qui prétendaient la réformer ou lui désobéir, et l'on s'aperçoit aussi que les inquisiteurs italiens trouvèrent en face d'eux des hommes qui savaient mourir. En 1311, le Synode provincial de Milan ordonna aux fidèles de se prêter, s'ils en étaient requis, à la recherche et au châtiment des hérétiques, sous peine d'excommunication et, pour le cas où cette mesure ne les assouplirait pas, décida qu'ils seraient punis *sine strepitu judicii* (1). Ce texte ne resta pas lettre morte. Le chroniqueur Merula nous avertit que les inquisiteurs poursuivaient dans les villes les partisans des Visconti en lutte avec la papauté (2). Les historiens des deux Ordres les plus célèbres du temps, Wadding pour les Franciscains, Quétif et Echard pour les Dominicains, louent plusieurs de leurs confrères de la rigueur avec laquelle ils pourchassaient les insoumis; dans le nombre, je citerai le dominicain Guido De Pileo, évêque de Vicence, mort en 1331. Nous connaissons mieux encore le zèle des deux Franciscains qui exercèrent successivement la fonction d'inquisiteur à Florence de 1322 à 1329, frà Michele d'Arezzo et frà Accursio; car nous avons

(1) *Ia Rubrica.*
(2) XXVe vol. de Muratori, chap. 79.

le registre de leurs *entrate e spese* (recettes et dépenses) rédigé par leur secrétaire, et ce registre tient plus que le titre ne promet; on y voit qu'alors, à côté des fraticelli, il subsistait des hérétiques à la vieille mode, des patarins; le nombre des accusés de Florence et de Prato qui comparurent devant le tribunal est assez élevé; il se compose surtout de prêtres, mais il y a aussi des femmes. Pour les délits de moindre importance, le blasphème par exemple, la peine ne dépasse pas une amende de 25 à 50 florins d'or; mais, en cas d'hérésie, le coupable a le choix entre l'abjuration ou la mort. L'inquisiteur, étant homme d'Eglise, ne prononce pas la peine capitale lui-même, il la fait prononcer par le podestat qui sait qu'en cas de refus on lui ferait son procès comme à un fauteur d'hérésie. La condamnation est prononcée dans Santa Croce ou sur la place du même nom, selon la saison; des bancs sont ménagés pour le public convoqué à son de cloche; l'inquisiteur prêche, on coud une croix jaune sur les hérétiques qui ont abjuré, une croix noire sur les autres; on brûle ceux-ci, on élargit ou on remet provisoirement en prison ceux-là; pour tous, on décrète la confiscation des biens, sauf que parfois, après la vente de ces biens, on en rend à titre d'aumône une petite partie; ainsi une femme qui avait abjuré recouvra 20 florins d'or sur 126, une autre 30 sur 138 (1).

(1) Article de M. Robert Davidson, au XXVIIe vol. de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.*

Quant aux fraticelli, je renvoie à la dramatique *Storia di frà Michele Minorita* qui forme le cinquantième volume de la *Scelta di curiosità letterarie* de Gaetano Romagnoli, à la première vie de Benoit XII et à la quatrième d'Urbain V dans Baluze et Muratori où l'on verra quelques-uns d'entre eux brûlés à Venise et à Rome. Pour frà Punzilupus ou Ponzilovo dont un inquisiteur dominicain, Guido Baretta, plus tard évêque d'Adria, fit brûler le cadavre en 1301, suivant la *Polyhistoria* de frà Bartolommeo de Ferrare, en 1302, selon un *chronicon estense* (1), frà Bartolommeo l'appelle *pessimo eretico* et *patarino;* il ajoute qu'on prouva au marquis d'Este la justesse de ces qualificatifs et qu'on put, grâce au marquis, procéder contre sa dépouille défendue par la superstition des clercs, qui exploitaient ses prétendus miracles; mais Ponzilovo est antérieur à notre époque. En tout cas, le Grand Schisme redoubla la sévérité du Saint-Office; un barnabite, M. Giuseppe Boffito, l'a montré dans un travail intitulé *Eretici in Piemonte al tempo det gran scisma* (2); tandis qu'en un siècle et demi, il n'y avait eu en Piémont que quatre condamnations pour hérésie, un franciscain rien que dans trois bourgades de la contrée fit périr au total, durant l'année 1389, 169 personnes. L'Inquisition, au reste, pouvait se donner carrière, parce que tout le monde en acceptait le principe, tant on était alors jaloux d'orthodoxie! Par là s'explique la bonne hu-

(1) V. respectivement le XXIVe et le XVe vol. de Muratori, *op. cit.*
(2) Rome, typog. polygl., 1897.

meur des conteurs, dont la critique contemporaine croit pouvoir conclure à la mansuétude du Saint-Office durant le quatorzième siècle.

Les gouvernements se prêtaient de bonne grâce à la répression de l'hérésie, sauf quand il semblait manifeste que l'inquisiteur visait plus à remplir ses poches qu'à maintenir la pureté de la foi (1). Lorsque entre autres victimes les inquisiteurs précités de Florence envoyèrent à la mort, le 16 septembre 1327, après un emprisonnement de deux mois, Cecco d'Ascoli, astrologue de Charles de Calabre, ce prince qui avait alors la haute main dans la ville comme lieutenant de son père le roi Robert, ne fit rien pour sauver son familier. Le royaume de Naples surtout, qu'on croyait n'avoir jamais connu que la plus douce des formes de l'Inquisition, celle de l'Ordinaire, fut soumis à des juges de diverse provenance; et cela se conçoit si l'on songe à ses relations étroites avec Rome aussi bien durant les années heureuses sous Robert que dans les années malheureuses sous ses premiers successeurs. Le cardinal Gil Albornoz, invoqué par Jeanne Ire, lui rendit beaucoup de services pendant les dix mois qu'il passa dans son royaume, mais, du même coup, rétablit la discipline et brûla le plus de dissidents qu'il put (2); Charles de Duras, le 13 mai 1382, or-

(1) V. à l'année 1346, dans Giov. Villani et dans Scipione Ammirato, les abus de frà Piero dell' Aquila rudement châtiés par Florence.

(2) V. *Niccolò Spinelli da Giovinazzo*, par M. Giacomo Romano, Naples, Pierro et Veraldi, 1902.

donna aux magistrats et seigneurs du royaume de prêter aide au dominicain Leonardo nommé inquisiteur par Urbain VI; le 11 juillet 1391, le roi Ladislas rendit un décret analogue en faveur d'un autre inquisiteur également dominicain, Afragola (1). Bürckhardt dit qu'au quatorzième siècle quelques savants suppliciés par l'Eglise furent moins sacrifiés à ses soupçons qu'à la jalousie de leurs collègues; le cas a pu se produire, d'autant plus rarement d'ailleurs que peu de savants et surtout de savants laïques furent alors condamnés par l'Inquisition; mais c'est bel et bien pour des opinions de théologie, relatives non pas sans doute au dogme, mais soit à la question de la Pauvreté, soit à celle de la discipline, qu'on allumait alors encore, en Italie, les bûchers. Et notons que les hérétiques italiens, comme tous les autres, réclamaient, non la tolérance, mais le droit de persécuter autrui. Marsilio, nous l'avons vu, attribuait aux gouvernements la juridiction sur les consciences. Les fraticelli y prétendaient au nom de ce qu'ils appelaient la vérité. Aux objections les plus propres à leur dérober la faveur populaire, ils ne répondaient que par des menaces.

(1) *Notizie storiche tratte dai Registri di cancelleria di Carlo III e di Ladislao*, au XIIe vol. de l'*Arch. stor. per le prov. napol.* — A la décharge d'Afragola, notons tout au moins que le 20 novembre 1390, il avait obtenu la libération du Russe Pietro, dit le Tartare, qu'un marchand avait acheté et qu'on avait emprisonné pour s'être enfui ; Afragola le sauva en prouvant qu'il était chrétien et en rappelant qu'un chrétien ne pouvait être soumis à l'esclavage (*Ibid.*).

UNIVERSITY CALIFORNIA

Par là s'explique la bonne humeur des conteurs dont la critique croyait pouvoir conclure à la mansuétude du Saint-Office durant le quatorzième siècle.

III

Entrons plus avant dans l'âme populaire et nous trouverons force preuves de son attachement à la foi traditionnelle.

M. Rodolfo Renier fait très finement remarquer que, placé entre les publicistes qui exaltaient les droits de l'empereur et ceux qui magnifiaient l'autorité pontificale, le peuple comprenait mieux les prétentions du pape parce que la foi l'y inclinait; M. Francesco Scaduto avertit que le pape tranchait plus de conflits que l'empereur et que, par suite, ses partisans étaient moins utopistes que leurs adversaires (1). Cela revient à dire que le pape avait plus que l'empereur l'oreille des foules; et en effet, lorsqu'un pape avait un conflit avec une république italienne, ses ambassadeurs demandaient toujours à exposer leurs doléances devant l'assemblée la plus nombreuse que la Constitution permît de convoquer.

La mesure de l'attachement que l'Italie nourrissait encore pour les papes nous sera donnée par

(1) Pour M. Renier, v. p. CCXXIV de son livre sur la poésie lyrique de Fazio degli Uberti ; pour M. Scaduto, v. *Stato e chiesa negli scritti politici dalla fine della lotta per le Investiture sino alla morte di Lodovico di Baviera, 1122-1327*, Florence, Le Monnier, 1882.

son aversion pour les antipapes. Elle ne le cédait guère à son clergé pour la fidélité au pontife reconnu légitime. Dans la dernière partie du siècle, Jeanne de Naples, entraînée par la France, prit parti pour Clément VII que l'Italie entière tenait pour un intrus. Son peuple s'en révolta. Sans doute Minerbetti nous dit qu'en 1386 les Napolitains ne cherchaient qu'un prétexte en se soulevant au nom d'Urbain VI, et qu'en réalité ils lui en voulaient de son mauvais gouvernement; toutefois, outre qu'il y a là une confusion de dates puisqu'en 1386 elle était morte depuis quatre ans, tout ce qu'il faut accorder c'est que les Napolitains ne l'estimaient pas un modèle de sagesse; car le *Chronicon siculum incerti auctoris*, les *Diurnali del duca di Montelione*, une chronique siennoise, une bolonaise, donnent d'un commun accord les détails les plus circonstanciés sur l'animosité des Napolitains contre l'antipape et ses adhérents. Jeanne reçut un premier avertissement le 10 mai 1377 durant un banquet offert par elle à Clément VII; le peuple se souleva en criant que Clément n'était qu'un pape de carnaval, pilla les palais des prélats ultramontains qui tenaient pour lui, tira de sa cachette l'archevêque nommé par Urbain VI et l'installa à l'archevêché. Jeanne feignit de se soumettre, puis retourna à l'obédience de Clément, au devant duquel se porta l'archevêque Clémentin de Naples; le peuple se souleva de nouveau, tua l'archevêque et ses porte-croix, capturà Clément VII et, ce qui prouve bien qu'on voulai moins le renversement de Jeanne que son amende

ent, on le lui remit dans l'espérance qu'elle le endrait à la vie privée, mais Jeanne le fit échapper. éjà pourtant on commençait à mêler le cri de: Mort à Jeanne!» au cri de: «Meure l'antipape!» ais la haine contre l'antipape dominait si bien autre que les partisans de Clément, dans les rues e Naples, bien mieux les partisans de Louis d'Anjou ompétiteur de Jeanne dans tout le royaume, étaient bligés, pour ne pas s'aliéner les esprits, de crier: Vive le pape Urbain!» Ainsi, comme le dit fort ien M. Cipolla, ceux mêmes qui, dans les moments où ils se croyaient les plus forts, traitaient vec l'antipape, étaient contraints, quand ils avaient esoin de l'opinion publique, de mentir en l'honneur u pape réputé légitime (1). Au surplus, les Florenins, qui ne souffraient en aucune façon du gouernement de Jeanne, qui trouvaient le meilleur acueil auprès d'elle et qui avaient beaucoup aimé on père, ne prenaient pas beaucoup mieux son dhésion à Clément VII, puisque le rédacteur anoyme de la chronique florentine qui va de 1358 à 389 souhaite, le 22 mai 1379, la mort de Jeanne et le l'antipape auquel elle donne asile.

Attachée au pape légitime, l'Italie du quatorzième iècle l'est encore plus peut-être aux pasteurs légi-

(1) *Chron. sicul.*, publié en 1887 par la Société d'histoire natioale de Naples (à la date du 10 mai 1377); *Diurnali del duca di ontelione*, col. 1054-5 du XXIe vol. de Muratori; Neri di Donato Neri, au XVe vol *ibid.*, à la date de 1379. *Hist. miscell. bonon.*, l. 519-520 du XVIIIe vol. *ibid.*; M. Cipolla, *op. cit.*, p. 190.

times d'un rang inférieur à qui tous les jours elle a affaire. Ceci va nous expliquer un fait curieux, son animosité contre les fraticelli. Ces rigoristes se réclamaient, à tort ou à raison, des hommes qui avaient eu le plus de prise sur son imagination; puis leur austérité ne menaçait que les clercs. Les prélats, les chanoines, les bénéficiaires riches ou modestes de l'Eglise n'avaient que trop de motifs pour regarder d'un mauvais œil des Religieux qui prétendaient les réduire à la besace. Mais les laïcs, surtout le peuple qui ne distribuait ni ne recevait de prébendes, aurait dû, ce semble, être favorable à la doctrine de la Pauvreté du Christ; tout au moins, s'il y refusait son adhésion, il n'aurait pas dû s'échauffer contre les fauteurs d'une doctrine aussi démocratique. Or il est positif qu'il se prononça violemment contre les fraticelli; lorsque, par exemple, on conduisit au bûcher, en 1389, à travers la plus pieuse ville d'Italie, Florence, le franciscain Michele, les cris de la foule, qu'un témoin a presque tous notés, n'expriment guère que malveillance ou pitié méprisante; pour qui a lu les chroniques et les Mémoires du temps, ce n'est pas l'indifférence sceptique qui, sur son passage, glaça les cœurs. Les fraticelli avaient éloigné d'eux la foule en blessant, en inquiétant sa conscience. Dans leur lettre circulaire aux chrétiens, ils avaient comme frappé d'incapacité l'Eglise universelle; on leur passait bien de tonner contre les prêtres qui avaient une concubine, mais on acceptait déjà plus difficilement qu'ils interdissent aux fidèles d'écouter la messe de ces ecclésiastiques. Ceux des fidèles qui

n'avaient pas sous la main d'autres prêtres s'irritaient qu'on vînt leur dire que leur assistance à l'Eglise, les jours d'obligation, n'avait pas été valable. Ils avaient donc manqué depuis longtemps à un devoir strict! Ils avaient donc, sans le savoir, accumulé tant de péchés sur leur tête ! Et les fraticelli ne s'en tenaient pas là : tout en reconnaissant volontiers que les prêtres n'étaient pas tous coupables de fornication, ils les qualifiaient tous de simoniaques, vu qu'ils ne voulaient pas se dépouiller comme le Christ, et ils en concluaient formellement que communier avec eux c'était s'excommunier. Donc Florence entière, donc le monde entier, sauf les sectateurs de la Pauvreté étaient excommuniés ! Les fraticelli ajoutaient que tout ce clergé qu'ils taxaient d'hérésie gardait le pouvoir accordé à tout chrétien de baptiser une personne en danger de mort, mais qu'il avait perdu le droit d'administrer tout autre sacrement. Donc les absolutions délivrées à la presque totalité des fidèles n'étaient pas valables! Chacun demeurait devant Dieu responsable de tous les péchés qu'il avait commis, avoués, qu'il croyait pardonnés et dont il ne se souvenait plus! C'était l'enfer assuré pour quiconque mourrait sans une confession nouvelle que les défaillances de la mémoire rendaient peut-être impossible! « Supposons qu'ils aient raison », s'écriait Giovanni dalle Celle « si le pape n'est pas vrai pape il n'y a pas d'évêques, il n'y a pas de prêtres; s'il n'y a pas de prêtres, tout le peuple chrétien a été idolâtre, et ce n'est pas

Jésus qu'il a adoré dans le sacrement, c'est un peu de pâte » (1). Voilà pourquoi l'opinion abandonna les fraticelli. Ils parurent sans doute à la pluralité des Italiens comme un roi faux monnayeur qui diminue par décret la valeur des écus que ses sujets ont gagnés à la sueur de leur front ou mieux encore comme un de ces enchanteurs qui changent les monceaux d'or en tas de feuilles sèches. Frà Michele affirmait avoir soutenu seulement que les ecclésiastiques qui rejetaient la doctrine de la Pauvreté avaient perdu la juridiction, non le pouvoir de conférer les sacrements; mais on ne l'en croyait pas; de là cette interpellation haineuse qu'on lui jeta tandis qu'il marchait au supplice: « Vous dites que nous ne sommes pas baptisés ni chrétiens! » (2).

IV

L'Italien du quatorzième siècle s'irrite d'autant plus d'entendre qualifier d'illusoires les sacrements qu'il a reçus qu'il s'applique à les bien recevoir. Il ne demande pas simplement, comme on pourrait croire, aux écrivains mystiques de l'émouvoir par des accents pathétiques ou des histoires édifiantes: il veut des conseils précis, pratiques, qui viennent au

(1) V. la lettre de Giovanni dalle Celle contre les fraticelli à la p. 338 de la première partie du Ier vol. du *Paradiso degli Alberti* (édit. Wesselofwski, Bologne, 1867).

(2) *Scelta di curiosità letterarie...*, 50e livraison, Bologne, Romagnoli, 1864, p. 48.

secours de son ignorance; car il en est qui s'agenouillent dans le confessionnal en disant: « Messire, je ne sais que dire. » Le prédicateur Girolamo de Sienne, qui avait entendu ce propos, ajoute: « Ils ne parleraient pas ainsi, s'ils se repentaient de leurs péchés » (1). Oui, s'ils avaient ce vif repentir qui n'est très fréquent à aucune époque; mais ces pénitents peu loquaces avaient du moins bonne volonté: ils souhaitaient qu'on secourût leurs remords confus et insuffisamment perspicaces. Ecoutez ces paroles de Passavanti, le plus goûté peut-être des écrivains parénétiques du temps, dans son *Specchio della vera penitenza :* « La principale intention de ceux dont la prière a déterminé l'auteur à composer ce livre a été d'apprendre la science de se bien confesser. » Alors il passe en revue tous les défauts qui s'opposent à l'acquisition de cette science: d'abord l'ignorance qui ne laisse pas discerner les péchés ni en démêler les causes, les circonstances, la gravité; la mollesse qui s'effraie de l'effort à faire pour les retrouver dans la mémoire, pour soutenir la pénitence imposée, pour persévérer dans la bonne voie; la honte qui fait préférer une estime usurpée à une confusion salutaire ; la malice qui s'obstine dans le mal, n'aspire qu'aux occasions de s'y livrer et tient en échec les velléités de repentir (2). Si certains pé-

(1) V. au IIe vol. des *Delizie degli eruditi toscani*, Florence, 1771, son *Soccorso dei poveri.*

(2) V. la *Distinzione quinta*, p. 92-3 de l'édition de Florence, Le Monnier, 1863.

cheurs redoutaient les pénitences prescrites par le confesseur, d'autres redoutaient son indulgence et s'imposaient des expiations autrement sévères. Les fictions mêmes des conteurs nous en avertissent: le joli conte, résumé ci-dessus, du Religieux qui prétend vouloir avaler des pierres par mortification, eût semblé absurde dans un temps où les pénitences n'eussent jamais consisté qu'en une récitation de prières; mais nous avons des preuves directes. M. Letterio Di Francia cite un passage où Sacchetti, qui conseille pourtant le jeûne et les pèlerinages, est obligé de censurer l'intempérance des mortifications: « *Il y en a beaucoup,* dit Sacchetti dans un *sermone*, qui agissent par coups de tête. — Je veux, dira l'un, jeûner au pain et à l'eau toute une année. — Je veux, dit un deuxième, aller nu-pieds à S. Jacques de Compostelle. — Moi, dit un troisième, je veux rester sans parler jusqu'à telle date. » Certains vœux faits au ciel attestent implicitement la foi générale; des ambassadeurs envoyés par Pise à l'empereur ont un instant cru que le César germain allait les mettre à mort ; ils font et exécutent le vœu d'entrer dans Pise les pieds nus, la hart au col, la tête découverte (circonstance qui n'est pas à négliger vu que les chapeaux ou capuchons ne quittaient guère les têtes en ce temps-là) et d'aller offrir un cierge à Santa Maria del Pontenuovo (1). Les prédicateurs étaient obligés de réfréner l'empresse-

(1) En l'année 1370 (col. 755-6 de la chronique de Marangone au Supplément des *Rerum italicarum scriptores).*

ment naïf des fidèles; ils blâmaient les femmes qui entraient à l'église *en personnes qui y rencontrent tous les marchés de leur connaissance, tous leurs parents et amis;* et nous avons dit plus haut qu'il y avait déjà de la piété sous cet épanouissement peu mesuré dans le lieu saint; d'autres ne s'y croyaient jamais assez bien placés pour voir l'hostie au moment de la consécration et couraient aux prêtres qui l'élevaient alors davantage; car ils s'imaginaient voir proprement le corps de Jésus-Christ (1). Ne rions pas des Italiens: un soldat du guet, à Paris, sous Charles V, s'excusait de prendre un peu tard son service en disant qu'il s'était laissé retenir par le désir de voir le corps du Christ entre les mains du prêtre (2).

La précision des préceptes qu'on exigeait des sermonnaires et la gravité avec laquelle on les écoutait nous sont attestées du même coup par la hardiesse des détails où ils entrent sur les articles les plus scabreux. Passavanti s'applique à conter avec réserve, sinon toujours avec concision, les exemples de luxure qu'il veut flétrir, mais je n'oserais pas rapporter les observations dans le goût du Cantique des Cantiques qu'il écrit contre les prédicateurs qui parlent pour leur plaisir et non pour faire fruit (3).

(1) Girolamo de Sienne, *loc. cit.*; Sacchetti, *Sermoni*, édit. Gigli, p. 147-8.

(2) V. le Religieux de Saint-Denis, édit. Bellaguet, I, p. 103.

(3) *Specchio della vera penitenza*, édit. Polidori. Florence, Le Monnier, 1863, p. 281-4.

Jamais aujourd'hui un ecclésiastique n'oserait s'arrêter si longtemps devant des femmes sur la virginité que Girolamo de Sienne au 21e chapitre de son *Soccorso dei poveri* écrit pour les *terziarie* de saint Augustin. Bernardino de Sienne va beaucoup plus loin au début du siècle suivant ; non pas dans un livre, mais du haut de la chaire, il réclame le droit de tout dire sur les relations intimes des époux à la seule condition d'employer des mots honnêtes; il condamne ceux qui ne viennent pas entendre les sermons sur cette matière ou en détournent leurs femmes; il veut qu'elles les écoutent, il les interpelle au cours des préceptes qu'il donne sur le sujet et que j'aime mieux ne pas analyser (1). Il fallait être singulièrement sûr de son auditoire pour instituer en chaire de telles discussions.

Mais véritablement, même sur les points où la violence des passions, encouragée par l'anarchie, arrivait presque à rayer certains préceptes de l'Evangile et à les remplacer par des préceptes payens, la foi demeurait au fond des cœurs. Par exemple, il était presque admis dans la pratique que le droit à la vengeance était sacré; or, quand le magnanime Vittorio Pisani, injustement emprisonné après une défaite, fut remis en liberté par le doge de Venise sur les réclamations des marins, *il se confessa et communia aussitôt*, dit un chroniqueur, *pour faire*

(1) V. entre autres, au Ier vol. de ses *Opera* (édit. de Venise, 1591), p. 109 sqq., 120, et au IVe, p. 79 sqq. ; v. aussi, sur la sodomie, II, p. 139 ; IV, p. 56.

comprendre qu'il pardonnait à tous (1) : la preuve suffit aux Vénitiens.

Voici un témoignage des besoins religieux qu'éprouvaient quotidiennement les Ilaliens du quatorzième siècle. Pour nombre d'entre eux, tout comme pour nombre de nos compatriotes du dix-septième, le confesseur ne suffisait pas; il fallait en outre un directeur. Cet auxiliaire n'agréait guère sous Louis XIV à nos moralistes, mais on va voir que l'Église italienne n'acceptait pas non plus aveuglément son secours. Il n'en reste pas moins que son existence atteste en principe des sentiments fort chrétiens chez ceux qui l'employaient : inquiétude de conscience, défiance de soi-même, docilité. Ce terme de directeur spirituel n'était pas encore en usage; on se servait des mots de *padre*, de *maestro ;* mais on connaissait bien la chose. C'étaient généralement des Religieux qui exerçaient cette fonction de guides quotidiens sur laquelle les avis se partageaient Quelques-uns l'accusaient d'engendrer des familiarités dangereuses. « On doit se contenter, disaient-ils, d'une doctrine simple et commune, des pasteurs ordinaires de l'Eglise et des prélats. » Bien des gens mêmes qualifiaient ces relations, qui s'établissaient particulièrement entre personnes de sexe différent, de péché. Le prédicateur Girolamo de Sienne concède qu'il y a des âmes qui n'ont pas besoin d'un guide spécial et

(1) *Dan. Chinatii tarvisini belli apud Fossam Clodiam et alibi inter Venetos et Genuenses gesti anno 1378 et sequentibus... descriptio*, au XVe vol. de Muratori, *op. cit.*

que certains, surtout parmi les femmes, feraient mieux *de laisser les serviteurs de Dieu tranquilles au lieu de leur courir après*. Toutefois, il citait des femmes devenues saintes pour s'être mises sous le gouvernement d'un directeur. Parfois même il allait jusqu'à souhaiter que tout chrétien eût sans cesse devant lui une *catholique et vertueuse personne* dont il prendrait les conseils, les ordres, pour briser en soi les caprices; mais alors même il ne se départait pas des règles de la prudence ; il veut, par exemple, que les Religieuses choisissent un directeur de leur Ordre, expérimenté, point jeune; elles ne devront pas le quitter pour le premier moine dont elles entendront louer la vertu, pas plus qu'un malade ne doit quitter le médecin qui connaît sa constitution ; d'autre part, elles devront se retirer aussitôt après l'avoir interrogé et ne pas sembler le reconnaître quand elles le rencontreront; elles ne parleront point de lui, sauf à Dieu dans leurs prières (1). On voit que c'est précisément le débat qui s'éleva chez nous au dix-septième siècle entre partisans et adversaires du directeur spirituel et aussi, d'une façon générale, entre ceux qu'on appelait *hiérarques* et leurs contradicteurs; les hiérarques étaient

(1) V. les chap. XIII et XIV de la deuxième partie de son *Adiutorio*, le chap. X de son *Soccorso dei poveri*, les p. 116-7 de sa *Pistola a divote persone*. Voir, à propos du dernier conseil de Girolamo, un avertissement affectueux et austère de Nicole (6e vol. de ses *Essais de Morale*, lettre 15e) à une Religieuse qu'il engage à *le priver de ses lettres pourvu qu'elle ne le prive pas de ses prières*.

ceux qui réservaient au clergé des paroisses les relations suivies avec les fidèles et n'aimaient guère à voir les moines sortir de leurs couvents.

On taxera difficilement d'indifférence pour la foi une société qui éprouvait les besoins religieux du dix-septième siècle français.

V

Une autre conformité qu'elle offrait avec le siècle de Louis XIV était son goût pour les questions de théologie. Je n'entends pas seulement parler de questions propres à frapper l'imagination comme celles qui s'élèvent à la suite de catastrophes, lorsque les astrologues expliquent les désastres par une conjonction de planètes et que les théologiens réduisent cette influence physique à une cause seconde subordonnée à un dessein providentiel (1); je ne parle pas non plus de débats qui pouvaient entraîner les plus graves conséquences en matière de législation et de commerce, comme la divergence d'opinion sur le prêt à intérêt entre le franciscain Francesco d'Empoli et le dominicain Piero degli Strozzi (2) ; de tels débats étaient inévitables; j'entends la théologie proprement dite. Une première preuve est la part considérable que les prédicateurs les plus connus lui font dans leurs sermons. Il est bien clair

(1) Voir Giov. Villani, livre XI, chap. 3.

(2) Voir le 35e *sermone* de Fr. Sacchetti, et Matteo Villani, livre III.

que, si la théologie eût ennuyé leur public, ils l'auraient abandonnée discrètement comme on fit chez nous après le dix-septième siècle; et l'on ne dira pas que les lieux communs de morale et les histoires édifiantes ne leur eussent pas suffi pour remplir leurs discours. Or, les prédicateurs italiens du temps s'enfoncent avec le même plaisir que Bossuet dans les raisons mystérieuses des choses : à l'expression favorite de Bossuet : « cette belle théologie », correspond exactement l'expression favorite de Giordano de Rivalto: « Je vais vous le prouver par quatre belles raisons. » On pourrait croire que ces spéculations, qui ne sont nullement creuses d'ailleurs, se rencontrent uniquement dans des sermons destinés aux clercs; mais on les trouve dans les prédications prononcées devant la foule sur la place de Santa Maria Novella (1). Nous avons dit que Pétrarque s'intéressait au problème de la vision béatifique, et M. Zumbini remarque que toute la chrétienté attendait impatiemment la déclaration du pape sur ce point discuté par beaucoup de nobles esprits (2). Loin de se plaindre de l'indifférence du public pour la théologie, les prédicateurs italiens le taxaient plutôt d'indiscrétion. Chez nous, les orateurs sacrés, au temps de Port Royal, ont plus d'une fois raillé ou gourmandé les femmes du monde qui *parlaient d'un air décisif* de

(1) V. par exemple, dans le sermon du 28 février 1305 (*Prediche inedite di Giordano da Rivalto recitate in Firenze dal 1302 al 1305* Bologne, Romagnoli. 1867).

(2) *Studi su Petrarca*, p. 177.

la doctrine de saint Augustin (1); les sermonnaires italiens du quatorzième siècle rudoient les boutiquiers et les bourgeoises qui se mêlent de raisonner sur les livres saints: « Il y a beaucoup de cordonniers et de fourreurs », dit Giordano de Rivalto, « qui n'entendent rien à leur état et qui ne s'en piquent pas moins de disserter sur l'Ecriture; c'est bien de la hardiesse et de l'outrecuidance! Que dire du même travers chez les femmes? Il choque bien plus puisque l'Ecriture passe bien davantage encore leur portée; on en voit pourtant qui raisonnent sur les Epîtres et l'Evangile. Quelle folie quelle sottise, alors que saint Paul ordonne à leur sexe de ne pas prendre la parole à l'église, de ne pas interpréter l'Écriture, leur laissant en tout et pour tout l'usage de leurs oreilles, si bien qu'elles doivent écouter et se taire » (2).

— Mais, dira-t-on à toute force, de même qu'à certains jours il arrive aux hommes d'Église de croire que tous leurs contemporains sont des réprouvés, de même il leur arrive de prêter à tout leur siècle les travers d'un petit cercle de dévôts. — Fort bien; heureusement, ici encore, nous avons sous la main ce livre composé par un marchand qui fut un joyeux conteur et avait vu beaucoup de pays et d'hommes, les *Sermoni* de Franco Sacchetti. Or, il se trouve que cet ouvrage n'est pas seulement un livre pieux, d'une

(1) V. ma thèse *De Renato Rapino*, Paris, Thorin, 1881, p. 159 sqq.

(2) Giordano de Rivalto, recueil précité, sermon du 1er mars 1301.

morale sévère, qui veut que dès l'âge de quatorze ans les enfants soient progressivement accoutumés à jeûner, qui ne souffre pas qu'on dise : « Je crois à l'Evangile, mais non au pape ni à l'antipape », qui met à deux reprises un bon Religieux au-dessus de vertueux laïcs (1) ; c'est une sorte de manuel des problèmes de théologie qu'on discutait dans la société de son temps. Sacchetti ne connaît guère les Scolastiques, mais il sait bien sa Bible et tout ce qu'on en tire autour de lui. Il se plaît aux allégories pieuses, trouve un sens à chacun des cinq doigts de la main, aux six organes qui, d'après lui, forment la voix de l'homme, aux cinq lettres dont se compose le nom de Judas ; il aime à se figurer quatre chevaliers qui, une bannière à la maiu, invitent l'Art, la Nature, la Vertu et la Bible à pleurer la mort de Jésus-Christ ; mais surtout il lui plaît de trancher nombre de questions sur lesquelles il voit le monde où il vit se partager ; et une foule de ces questions sont purement théoriques, sans ombre d'application. Sacchetti n'aurait sans doute pas voulu qu'on rangeât dans cette catégorie la demande si un ressuscité a le droit de reprendre sa femme remariée à un autre ou, dans une autre hypothèse, de ne pas reprendre l'habit monastique, mais il y eût de lui-même placé les discussions suivantes : « Dieu changera-t-il de face au dernier jour ? Doit-il purger le

(1) V. p. 1-2, 7, 74, 82. Sacchetti ne veut pas davantage qu'un père réserve pour Dieu ceux seulement de ses enfants de qui le monde ne voudrait pas.

ciel pour la révolte de Lucifer comme il a purgé la terre pour la désobéissance d'Adam? Est-ce bien un 17 mars qu'il jugera le monde? Madeleine a-t-elle péché de fait ou seulement d'intention? etc. » (1). Ces discussions ne sont pas nées de la fantaisie de l'auteur, ce qui serait déjà pourtant instructif; les expressions *fassi quistione, molti dicono* et autres semblables nous avertissent qu'il s'agit là de sujets qui occupent le grand public. Supposez la société italienne d'alors sceptique ou seulement indifférente ou routinière dans sa foi : ce monde de négociants, qui commerce avec toutes les nations, ces politiques au pouvoir fragile, ces malins railleurs se seraient-ils arrêtés un instant à écouter de pareils débats?

(1) P. 18, 19, 120-1.

CHAPITRE X

Les Gouvernements et l'Église; ménagements observés à son endroit, même par ceux qui entrent en lutte avec elle. Redoutable efficacité que conservent ses foudres. Le dernier mot lui reste d'ordinaire. A plus forte raison, égards qu'on lui prodigue en temps de bonne intelligence. Vénération sincère et dispendieuse des États pour les reliques.

I

Etudions les sentiments et la conduite des gouvernements à l'égard de la foi, de l'Eglise : ce sera non seulement ajouter un nouveau chapitre à notre étude, mais confirmer les précédents. Car ou les chefs d'Etat sont des esprits originaux, des hommes énergiques qui agissent spontanément, ou ils se laissent guider par les grands esprits de leur temps, ou ils se règlent sur les opinions de la foule : donc leur adhésion, à elle seule, implique que l'Eglise a la qualité ou la quantité pour elle.

Pour les souverains de Naples au quatorzième siècle, il n'y a pas de discussion possible : malgré leurs faiblesses intimes et, puisqu'un d'eux est la reine Jeanne,

malgré leurs crimes, ils furent sincèrement attachés à l'Eglise. Robert n'a pas seulement donné beaucoup d'argent au clergé; ses passe-temps étaient ceux d'un théologien. Tandis que son protonotaire rédigeait les manifestes royaux en style de prédicateur, partant d'un texte sacré et procédant par distinctions scolastiques, il allait lire des dissertations morales de sa façon, soit chez les Clarisses où il avait obtenu du pape la permission d'entrer, soit dans d'autres couvents. Ses conseillers étaient surtout des ecclésiastiques (1). Il aurait voulu, paraît-il, huit ans avant sa mort, abdiquer pour se faire franciscain; ayant trouvé des difficultés à ce projet, il installa dans son palais douze franciscains avec lesquels il chantait matines sous un froc. Sa pieuse femme, l'espagnole Sancia et lui, allaient quelquefois dans un couvent de Clarisses, servir au Réfectoire, elle les Religieuses et lui les Religieux (2). Enfin, c'est par remords de conscience, pour dédommager son neveu André de Hongrie, fils d'un frère plus âgé auquel il s'était fait préférer pour la couronne de Naples, qu'il lui assura la main de sa fille. Quant à Jeanne, elle désapprouva ses amis les Florentins dans

(1) Voir M. G. B. Siracusa, *L'insegno, il sapere e gli intendimenti di Roberto d'Angiò*, Turin, Claussen, 1891, et M. N. F. Faraglia, *Barbato da Sulmona e gli uomini di lettere nella corte di Roberto d'Angiò*, au IIIe vol. de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.*

(2) V^e vol. des *Annales Ordinis Cartusiensis* de Dom Le Coulteux, à l'année 1343. — Qu'on ne s'étonne pas de trouver sous le même toit des Religieux des deux sexes ! Il en était souvent ainsi; dans les couvents féminins, il y avait souvent des moines, logés à part, pour le service divin.

leur lutte contre le pape Grégoire XI, et, si elle rompit avec Urbain VI, ce fut à la suite de doutes sincères et encouragés par ses conseillers sur la légitimité de son élection (1). Il y eut cependant un point sur lequel Robert et Jeanne se montrèrent toujours peu dociles envers Rome, mais par rigorisme : tous deux inclinaient à la doctrine de la Pauvreté de Jésus-Christ ou du moins ne voulaient pas la tenir pour hérétique. Robert, qui d'abord la repoussait, finit par écrire une dissertation en ce sens. Il avait été amené à la voir d'un bon œil par Sancia. A la prière des Spirituels, en 1332, une nuit, Sancia, après avoir prié dans sa chapelle, avait écrit, durant *trois chandelles consécutives*, au Général des Franciscains pour qu'il n'adoucît pas la Règle de l'Ordre (2); et elle lui en avait assez voulu du dessein de la tempérer pour que l'année suivante le pape crût devoir essayer de les réconcilier. Les Franciscains qui confessaient la famille royale étaient probablement des Spirituels; en tout cas, Andrea de Galliano, chapelain de la reine, fut accusé en 1338 de tenir pour la doctrine condamnée; et sous Robert, sous Jeanne, les décisions des papes contre les Spirituels furent interceptées ou non exécutées. Ce n'était pas là du tout une preuve que le clergé perdît de sa puissance dans le royaume. Sous Jeanne, au temps de son premier mari, un moine hongrois aurait

(1) V. l'*op. cit.* de M. Giac. Romano sur Nicolò da Giovinazzo.

(2) *Bene per tres candelas* (Dom Le Coulteux, *op. cit.*). Le monastère napolitain du Corps du Christ est indiqué dans une lettre de Benoît XII à Robert, comme un des quartiers généraux des fraticelli (Rainaldi, *op. cit.*, à la date de 1336).

tout fait à la Cour, au dire de Pétrarque qui trace de lui, dans la troisième lettre du Ve livre des *Familières*, un portrait fort peu avantageux. A plusieurs reprises, la reine fit mine de ne plus vouloir payer les tributs imposés par le Saint-Siège, mais à chaque fois elle reconnut bien vite qu'elle ne pouvait pas mieux servir ses compétiteurs et se soumit (1).

La Sicile n'était pas moins attachée à la religion. Ses rois se trouvaient nécessairement en hostilité avec la papauté, puisque celle-ci continuait à regarder les Angevins comme souverains légitimes de l'île; mais les rois Aragonais n'auraient pas mieux demandé que de la tenir des mains de l'Eglise, et ne l'auraient pas acceptée d'un pape illégitime; car, lorsqu'ils s'allièrent avec Louis de Bavière, ils refusèrent de reconnaître son antipape qui, certainement, n'eût pas fait difficulté de leur concéder l'investiture (2). Après une paix éphémère conclue avec leurs rivaux, ils restituèrent scrupuleusement à l'Eglise des biens qu'on lui avait enlevés durant la guerre; pendant une négociation, ils consentirent à déposer provisoirement entre les mains des représentants du pape leurs conquêtes sur Robert, quoiqu'ils eussent par devers eux des papiers qui semblaient établir que le pontife jouait double jeu. Absolument soumis aux ordonnances de l'Eglise pour le spirituel, ils introduisirent en Sicile l'usage de parquer les Juifs, soumirent au Saint-Siège une constitution où ils réglaient le sort de tous leurs sujets non

(1) Voir Rainaldi, continuateur de Baronio, aux années 1355, 1363.
(2) Voir M. Cipolla, *Storia delle signorie italiane...*, p. 77 et 79-80.

catholiques, restituèrent à l'évêque de Palerme la juridiction lucrative sur les Israélites dont ils s'étaient un moment emparés. Dans leur guerre purement politique contre Rome, ils imposèrent, faute d'argent, les ecclésiastiques, mais ils observaient de leur mieux l'interdit dont le pape avait frappé la Sicile ; ils acceptaient que les offices ne se dissent plus qu'à huis clos, à voix basse ; le clergé donnait encore le baptême et recevait les confessions, mais ne voulait plus célébrer de funérailles; alors le gouvernement invente un compromis : des laïcs porteront la croix qui accompagne le corps, les ecclésiastiques marcheront ensuite sans ordre régulier, puis, arrivés à l'église, se retireront et les laïcs procèderont à l'ensevelissement. Plus rigoriste, lui aussi, que le pape, le gouvernement sicilien inclinait vers les Fraticelli et la réforme radicale du clergé. Et chez lui, chez les Angevins de Naples, ce n'était pas comme plus tard chez les princes allemands et anglais, désir de s'approprier ses dépouilles ; les rois de Naples et de Palerme voulaient des prélats frugaux, mais une Eglise opulente dont la fortune serait mieux distribuée ; car ils accordaient au clergé de très avantageux privilèges. Ajoutons qu'à Palerme comme à Naples une reine donnait l'exemple des vertus chrétiennes : Elisabetta, veuve en 1337, employait les dernières années de sa vie à méditer, à prier dans un monastère qu'elle avait bâti (1). Par la suite, il est vrai, sous le roi Martin, le gouvernement se prononça contre le pape de Rome,

(1) Voir *Note storiche siciliane* de M. G B. Bazzo, Palerme Virzt, 1882.

mais d'une part il afficha une grande piété pour contrebalancer l'effet de cette décision, et, d'autre part, son adhésion à l'antipape fut un des motifs qui soulevèrent une révolte contre lui ; les Siciliens reçurent du pape de Rome une lettre qui les félicitait de se soulever contre *des barbares faits pour être les sujets et non les maîtres* de l'Italie (1).

II

Sans doute, il y eut alors dans la péninsule des maisons princières qui, mises aux prises, par leur ambition, avec la papauté, étalèrent un grand mépris de son autorité et traitèrent cruellement nombre d'ecclésiastiques. Mais qu'y avait-il là de nouveau? Les souverains du moyen âge, toutes les fois qu'ils en avaient eu la force, avaient vigoureusement, cruellement, soutenu leurs prétentions contre la cour de Rome, sans même borner leurs visées au temporel. Jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime, les rois de droit divin, cruauté à part, ne se sont pas comportés autrement à l'égard du souverain pontife; on sait avec combien peu de cérémonie les nôtres, au moindre mécontentement, mettaient la main sur le comtat Venaissin, quelles dures pénitences ils imposaient aux papes dont ils se croyaient offensés. Toutes les questions qui soulevèrent des querelles au quatorzième siècle entre l'Etat et l'Eglise existaient déjà dans les

(1) V. un article de M. Isidoro La Lumia, au Ve vol. de la 3e série de l'*Arch. storico italiano*.

siècles précédents. Nous avons rappelé les papes chassés de Rome; mais les ecclésiastiques de tout ordre au temps de saint François-d'Assise étaient aussi durement traités par les autorités laïques durant les conflits qu'au temps de Boccace. Pérouse, au treizième siècle, pendant une émeute, avait brûlé des fantoches de paille vêtus de pourpre qui représentaient le pape et les cardinaux; Florence, après la victoire de Campaldino, pour narguer la mémoire de l'évêque d'Arezzo vaincu et tué, lançait dans sa ville, au moyen de machines, trente ânes mitrés; en 1218, l'évêque de Fano avait été emprisonné trois jours sans nourriture dans une église; Modène, en 1278, déclara permis à qui voudrait d'entreprendre sur les biens et la vie des moines de Nonantola qui se refusaient à payer des taxes; Padoue décréta en 1274 que les clercs devant ses tribunaux ne pourraient être assistés d'un avocat; en 1282, elle statua que pour le meurtre d'un clerc on paierait..... un gros denier; c'est pour rien, dit spirituellement M. Salvemini à qui nous empruntons ces faits saisissants : le tout pour des motifs que nous allons retrouver tout à l'heure (désaccord sur les immunités judiciaires ou fiscales de l'Eglise, emploi de ses armes spirituelles), mais nous ne trouverons pas plus que dans l'époque précédente un conflit entre la foi et l'incrédulité : « La lutte entre l'Eglise et les communes italiennes » dit excellemment M. Salvemini « n'a rien à voir avec l'hostilité contre la religion » (1).

(1) V. l'article *Lo Statuto di Tintinnano del 1297* dans les *Studi storici* de l'auteur, Florence, Seeber, 1901.

Le point est donc uniquement de savoir à qui d'ordinaire, au quatorzième siècle, restait le dernier mot. La défaite de l'Église, d'après ce qui précède, ne serait pas un succès pour l'incrédulité; sa victoire, si elle la remporte, sera un double triomphe pour la religion.

Prenons pour exemple la maison la plus puissante de l'Italie, celle qui pendant plus de deux siècles a davantage menacé l'indépendance des communes, les Visconti. Il est certain qu'ils ont obligé plus d'une fois les papes à compter avec eux. Dans un temps où la guerre se faisait au moyen de mercenaires, un prince habile pouvait mener longtemps ou vivement des guerres impopulaires. Aussi le cardinal Gil Albornoz, tandis qu'il reconquérait les Etats pontificaux, dut ménager les puissants seigneurs de Milan; et, comme il ne les avait pas encore assez ménagés à leur gré, le pape Urbain V le rappela ; Urbain VI, à qui la moitié de la chrétienté refusait l'obédience, consentit, en 1386, à confirmer toutes les nominations à des bénéfices ecclésiastiques faites par Giovanni Galeazzo Visconti, et, pour la même raison, en 1398, Boniface IX souscrivit à la nomination d'un Général des Umiliati qui n'appartenait même pas à cet Ordre (1).

(1) Sur ces différentes concessions, v. les articles de M. Filippini (Ve et VIe vol. des *Studi storici* de M. Crivellucci); le livre de M. Werunsky sur Charles IV, vol. III, *passim ;* une lettre de remerciements d'Innocent VI à Giov. Visconti, en 1353 (p. 246 du IIe vol. du *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctae Sedis* de M. Theiner, Rome, typog. vaticane, 1861); un compromis accepté, en 1365, par Urbain V au sujet de Verceil, à l'article de cette ville dans Ughelli ; une lettre du même pape à Bern. Vis-

Mais ces Visconti n'en prétendaient pas moins être d'excellents catholiques; ils persécutaient consciencieusement, comme les autres chefs d'Etat, les hérétiques, nous avons eu occasion de le dire. Si l'on désire savoir comment ils voulaient qu'on parlât d'eux, qu'on le demande à un de leurs chapelains, le chroniqueur Fiamma, qui nous dira, par exemple, qu'Azzo Visconti, qui s'était pourtant déclaré pour un antipape, était un homme plein de foi et de dévotion; que dans son testament il fit plus d'aumônes que pas un autre Lombard; que toute la Lombardie, clergé compris, le pleura; qu'il était le père des Religieux; qu'il ne rêvait que paix, concorde, clémence; qu'il était juste, chaste et brillait de toutes les vertus; Fiamma nous apprend enfin que Luchino et Giovanni Visconti interdirent aux médecins de visiter plus de trois fois un malade qui ne se serait pas confessé (1). De fait, en persécutant le clergé, les Visconti s'y ménageaient des amis qu'ils savaient employer; on trouve des moines, des évêques parmi leurs ambassadeurs, et le dôme de Milan, la chartreuse de Pavie, attestent qu'ils donnaient à pleines mains pour les œuvres ecclésiastiques. Giovanni Ga-

conti, du 23 septembre de la même année (p. 429 du vol. précité de M. Theiner) et le travail de M. Alb. Sorbelli sur Giov. Visconti (Bologne, Zanichelli, 1901). Sur le rappel d'Albornoz, v. M. Prou, *Étude sur les relations d'Urbain V avec les rois de France* (76e fascic. de la *Biblioth. de l'École des Hautes Études)*, et le livre précité de M. G. Romano sur Spinelli de Giovinazzo ; pour Urbain VI, v., aux dates indiquées, le Ier vol. des *Vetera Humiliatorum monumenta* de Girolamo Tiraboschi.

(1) Col. 1029 et 1041-1042 du XIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

leazzo Visconti prépare l'incarcération de son oncle Bernabò comme Richard III préparera un de ses crimes dans Shakespeare, en ne fréquentant plus que des Religieux et des personnes dévotes ; par là il endort les soupçons et en même temps dispose le public à ratifier son coup d'audace ; plus tard, il enjôlera le pieux élève de sainte Catherine, le Général des Chartreux Stefano Maconi, qui, le 27 juillet 1391, écrira que le duc a de bonnes intentions ; que, s'il avait voulu reconnaître l'antipape, il n'aurait pas eu à repousser l'invasion des schismatiques florentins, mais qu'il a déclaré qu'il perdrait ses Etats plutôt que d'abandonner Urbain VI ; aussi, dit Maconi, Dieu lui a donné la victoire.

Encore toutes ces précautions n'empêchent-elles pas que la papauté a fait passer aux Visconti beaucoup plus de mauvaises nuits qu'ils ne lui ont fait passer de mauvaises heures. Matteo Visconti, malgré le titre de grand qu'on lui a parfois donné, a dû se démettre en faveur de son fils Galeazzo Ier, se jeter dans les bonnes œuvres, envoyer au légat du pape des protestations d'orthodoxie, visiter des églises par pénitence ; bref, il est mort dans un couvent, sans les honneurs de la sépulture ecclésiastique, parce qu'il était excommunié. Nous parlerons plus loin des anxiétés par où passa son successeur. Puis vint Azzo, qui un jour envoya en Avignon un ambassadeur pour assurer que toute sa famille avait toujours été de cœur avec les papes, qu'elle n'avait servi les empereurs qu'à son corps défendant, honoré l'antipape que pour ne pas l'irriter, et que, dorénavant, elle se mettrait à la disposition et comme à la merci du souverain pontife : telle est, en effet, la

force des expressions qu'emploie le chroniqueur Merula : *dehinc pontificis imperata ceu deditios obedienter facturos* (1). Rien qu'à Bologne, dans les quatre années qu'elle lui fut soumise, 1350-1354, Giovanni Visconti a bâti trois couvents (2). Le féroce Bernabò et son frère Galeazzo II, dans leurs relations avec le pape, ont parfois essuyé toutes les hauteurs dont leur dynastie était volontiers prodigue : des ambassadeurs qu'ils avaient envoyés au Saint-Père pour essayer d'obtenir la paix essayant de payer de généralités vagues, le pape répondit dans le même style, en ajoutant qu'il répondrait avec précision quand on se déciderait à s'expliquer nettement; les ambassadeurs reviennent à la charge avec d'autres phrases creuses; le pape tient bon et les invite en outre à partir s'ils n'ont aucun accommodement acceptable à proposer; alors ils se résolvent à dire que leur maître souhaite de conserver ses conquêtes dans le Bolonais (terre d'Eglise); le pape répond n'avoir pas l'intention de se mettre entre les mains des laïcs; ils essaient de l'effrayer; le pape repart avec une douce majesté : « Ne dites pas que je fais la guerre! Ce n'est pas la faire que de se défendre; je soutiens les droits de la sainte Eglise que cet inique a si fort diffamée et diffame. Allez, ne nous parlez plus d'accord! Car, certes, nous ne discuterons plus avec lui; quand il voudra véritablement la paix, je m'en apercevrai bien » (3).

(1) Col. 116 du XXVe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) Sigonio : *De episcopis bononiensibus.*

(3) P. 295-296 du *Diario d'anonimo fiorentino dall'anno 1358 all' anno 1389.*

Les voisins des Visconti et leurs rivaux dans la direction des Gibelins d'Italie, les Della Scala, malgré leurs vices, leurs luttes avec les papes, n'étaient point des incrédules. Alboino Ier, mort en 1311, portait volontiers dans sa jeunesse des habits ecclésiastiques. Son frère et successeur, Can Grande Ier, ne fut pas comme lui un prince doux, ami de l'Eglise et de la paix; mais aux heures de péril, il invoquait le Christ, la Vierge et les saints. Mastino Ier, son successeur, pour obtenir que le pape levât l'interdit jeté sur Vérone après l'assassinat de l'évêque Bartolommeo Della Scala, consentit à une pénitence publique; il porta, presque en simple appareil, un cierge sur un parcours de deux mille pas, suivi de nobles également porteurs de cierges (1).

Un allié des Visconti, des Scaliger, le fameux Castruccio Castracani, s'entretenait très volontiers avec les moines, s'attachait à réfuter les griefs de l'opinion publique; tous les soirs, il priait Dieu et saint François; dans son testament, frà Iazzero Saggina est nommé un de ses plus chers amis; c'est à lui que Castracani confie sa femme, ses enfants et tout ce qu'il possède (2). Pietro dei Rossi, de la maison qui a longtemps dominé sur Parme, et qui passait pour un des plus habiles capitaines de son temps, était réputé aussi pour sa dévotion et sa chasteté (3). Tout le monde sait que

(1) *Vita Castruccii Antelminelli*, par Tegrimo, dans Muratori, col. 1326 et 1334, et, au VIIe vol. des *Studi storici* de M. Crivellucci, un article de M. Muciaccia.

(2) Tegrimo, *op. cit.*, col. 1326 et 1334 de Muratori.

(3) M. Perrens, p. 202-203 du IVe vol. de son Histoire de Florence.

Rienzi, quoiqu'il ait fini par vouloir supplanter le pape à Rome, était d'une piété mystique, qu'il parlait couramment le langage des Ecritures et se croyait très sincèrement inspiré du Saint-Esprit.

Les princes d'Este, vassaux du Saint-Siège, voulurent en secouer la suzeraineté : mais ils furent heureux d'obtenir, le 15 décembre 1328, une nouvelle investiture achetée par la reconnaissance des droits du Saint-Siège, par la promesse d'un tribut annuel de dix mille florins et l'acceptation de l'arbitrage pontifical entre eux et l'archevêque de Ravenne, qui leur disputait quelques places (1) ; comme garantie de leur fidélité, ils invoquèrent Florence en corps et quelques-uns de ses citoyens en particulier, plus deux autres villes qui se portèrent en effet caution pour eux. Des deux parts, on n'observa pas très bien les conditions du traité ; mais les Este n'en étaient pas moins fort occupés de la clause qui limitait à dix ans leur investiture ; en vue de la redoutable échéance, ils rompirent avec leurs alliés gibelins les Della Scala. A la suite d'une attaque du légat pontifical, ils cessèrent quelque temps de payer la redevance, mais bientôt ils offrirent de verser l'arriéré et sollicitèrent une prolongation d'investiture ; ils cédaient en somme et, entre autres motifs avoués, par désir de soustraire aux censures ecclésiastiques la mémoire d'un de leurs parents qui avait dirigé la résistance contre le légat. Le pape consentit, à la condition que Florence garantirait encore le traité ; un prélat se

(1) Ant. Frizzi : *Memorie per la città di Ferrara*. Ferrare, 1793.

rendit à Ferrare, en reçut les clefs, les garda quinze jours et seulement alors rétablit officiellement les magistrats des Este qui avaient comme abdiqué entre ses mains. Les Este, étaient même surveillés dans l'administration intérieure de leurs Etats : un bâtard ayant voulu se substituer à l'héritier légitime son oncle Francesco, le pape avait aussitôt envoyé une armée qui était entrée dans Ferrare en criant : « Vive le marquis Francesco ! » Le bâtard, pris de peur, s'écria : « O frères très chers, ne dites pas ainsi ! Criez plutôt : Vive la sainte Eglise ! » Peine perdue, le pape rendit Ferrare au marquis. Mais quelque temps après, en septembre 1321, les marquis Rinaldo et Obizzo, sur l'injonction des inquisiteurs pontificaux, « qui voulaient les examiner sur la foi catholique, » allèrent docilement rendre compte de leurs croyances : « C'était, » dit le chroniqueur, « la faute de ce maudit évêque de Ferrare qui avait rapporté qu'ils n'étaient pas orthodoxes; il mentait; les marquis démontrèrent qu'ils ne s'écartaient pas du dogme » (1). Que l'évêque eût menti ou non, les marquis n'en avaient pas moins obéi comme un simple moine. En 1332, d'après la *Polyhistoria* de frà Bartolommeo de Ferrare, la ville se racheta d'un interdit au prix de quinze mille florins d'or.

Passons aux républiques.

Voici à quelles conditions Lucques, d'après son chroniqueur Sercambi, obtint, durant la sixième année

(1) *Chronicon estense... ab anno MCI ad annum MCCCLIV*, col 384 du XVe vol. de Muratori, *p. cit.*

du pontificat de Benoit XII, le relèvement d'un interdit prononcé par Jean XXII : Lucques reconnaît avoir à tort servi Louis de Bavière et l'antipape et mis indûment des impôts sur les ecclésiastiques ; elle déclare au surplus avoir toujours abhorré et méprisé leurs erreurs, ne leur avoir obéi que par force ; elle proteste qu'elle ne reconnaît pas aux empereurs le droit de déposer les papes, qu'à l'avenir elle respectera les propriétés des ecclésiastiques; elle va restituer ce qu'elle leur a pris; elle fondera dans sa cathédrale une chapelle sous le vocable de saint Benoît, dotera en biens-fonds un chapelain et un auxiliaire pour la desservir ; tous les ans, le jour de la Saint-Benoît, *pour perpétuer la mémoire de la faute et du pardon*, elle donnera à mille pauvres un pain bon et blanc; cette aumône sera assurée par la constitution d'une rente ; au cas où il n'y aurait pas mille pauvres publics, on donnera le surplus aux pauvres honteux; enfin elle n'appuiera plus aucun ennemi de l'Eglise romaine.

En 1340, Pavie, Novare, Verceil, Côme obtinrent leur pardon à peu près au même prix; en 1350, Mantoue déclara qu'elle avait appuyé Louis de Bavière, mais non son hérésie, que le pape avait le droit d'administrer l'Empire quand le siège en était vacant et promit de chasser à l'avenir tous ceux que l'Église déclarerait hérétiques (1).

On a dit fort justement que Venise ne tolérait pas chez elle les empiètements du clergé; elle avait dès le

(1) V. Rainaldi, continuateur de Baronio, aux deux dates indiquées.

treizième siècle décrété que toute propriété donnée à l'Eglise continuerait à payer l'impôt; elle avait pris des mesures contre les captations opérées par des ecclésiastiques; au quatorzième, elle supprima les Tertiaires dirigées par les Ordres mendiants et adopta quelques autres dispositions restrictives ou défensives (1), dont nous dirons tout à l'heure un mot. Mais on se tromperait fort à croire qu'elle n'était pas prête, elle aussi, à payer cher la bonne intelligence avec les papes. Elle céda bel et bien dans sa tentative d'abord heureuse, pour leur enlever Ferrare. L'interdit jeté sur elle en 1309 et d'abord bravé (2), lui arracha non seulement la restitution de la ville mais une somme de 80.000 florins à titre de dommages et intérêts, en retour de quoi elle obtint une compensation dont la demande prouve la crainte que lui inspirait l'excommunication : le pape lui promit qu'elle ne serait plus à l'avenir interdite par un simple décret de légat. Tout n'était pas définitivement aplani cependant; en 1313, elle envoya un de ses plus illustres citoyens, Francesco Dandolo, à Clément V pour obtenir l'absolution ; d'après une tradition, le pape refusant l'audience, Dandolo se vêtit d'un sac, se mit une chaîne au cou et, « tandis que le pape dînait, alla, pleurant à chaudes larmes, se coucher comme un chien sous la

(1) V. *Leggi ecclesiastiche dei Veneziani spettanti alla pubblica economia*, article de M. A. Sagrado, au VIe vol. de la 3e série de l'*Arch. stor. italiano.*

(2) V. la fière réponse de P. Gradenigo, p. 85 de la *Storia della repubblica di Venezia nella poesia* de M. Ant. Medin. Milan, Hoepli, 1904.

table » ; il obtint le pardon si ardemment souhaité : « il y gagna le surnom de chien, mais fut grandement loué de tous ses concitoyens » qui plus tard l'en récompensèrent par le bonnet ducal (1). Cette tradition est, paraît-il, controuvée, mais c'est beaucoup qu'elle se soit formée et que, cent ans après, Marin Sanuto l'ait enregistrée sans observations. En tout cas, Venise paya de 100.000 florins l'absolution pontificale (2).

Hors des circonstances critiques, Venise, au reste, suivait une conduite conciliante, bien mieux, affectueuse avec l'Eglise. Certains actes qui paraissent hostiles s'expliquent fort bien dès qu'on les replace dans les circonstances. Par exemple, en 1347, elle défendait d'ériger, sans une autorisation préalable du Grand Conseil, des églises, des hôpitaux, des monastères ; mais qu'on se rappelle l'incroyable empressement avec lequel on bâtissait alors de ces édifices, les gênes qui en résultaient, et l'on concevra fort bien qu'elle ait tempéré un zèle vraiment indiscret. Lorsque Jean XXII réclama pour lui le montant du commerce de la République avec le Levant sous prétexte que ce commerce était illicite, il n'obtint rien malgré l'excommunication lancée sur les procurateurs de Saint-Marc et sur deux cents personnes ; je le crois bien ! Venise était alors, en effet, absolument dans son droit. En réalité, ce que le Saint-Siège avait interdit, par une bulle du

(1) Marin Sanuto : *Vite dei duchi di Venezia*, col. 384-385 et 538, au XXIIe vol. de Muratori, *op. cit.*

(2) Romanin : *Storia documentata di Venezia*. Venise, Naratovich, 1855, III, pp. 23 et 94.

3 avril 1304, c'était de fournir aux musulmans des armes et, d'une façon générale, ce que nous appelons aujourd'hui la contrebande de guerre; mais les archives de Venise sont pleines de permissions accordées pour toute autre sorte de négoce avec les Infidèles, et il n'y était pas stipulé qu'elle en verserait le produit entre les mains du pape (1). Comme tous les autres Etats chrétiens, elle laissait l'Eglise juger librement les clercs coupables, se bornant, lorsqu'un légat absout un prêtre qui avoue un homicide, à prier qu'on ne laissât pas l'acquitté revenir (2). Le doge refusa poliment aux Inquisiteurs, en 1330, pour des raisons politiques, d'expulser le comte Giovanni di Chiaromonte; autrement, Venise était toute disposée à faire plaisir au Saint-Office; le 3 juin 1337, le franciscain Francesco de Pistoja fut brûlé pour avoir soutenu la Pauvreté du Christ (3); en 1365, un orfèvre qui avait balafré une figure de Madone fut ignominieusement promené dans Venise avec distribution de quinze coups de fouet à chacun des endroits où l'on criait la faute pour laquelle

(1) V. les *Libri commemoriali della repubblica di Venezia* (publiés par M. Predelli, Venise, 1876) *passim*. En 1344, on voit Venise soumettre au Saint-Siège les conditions auxquelles les musulmans leur permettent de négocier chez eux (Marin Sanuto, *op. cit.*, col. 611 du vol. XXII de Muratori). Urbain V révoqua, mais seulement à la fin d'août (6 kal. sept.) 1366, la permission de commercer avec les Sarrasins (Rainaldi, continuation de Baronio à la date indiquée).

(2) *Libri commemoriali*, précités, aux dates du 31 décembre 1367 et du 12 janvier 1368.

(3) *Prima Vita Benedicti XII*, dans Baluze et dans Muratori.

il était condamné à la prison perpétuelle (1). Un père lègue à un fils mineur une somme reversible sur l'âme du testateur au cas où l'enfant mourrait avant l'âge de 15 ans; le fils meurt avant cet âge; les *Giudici del Proprio* chargés en particulier des partages de successions cassent le testament et appliquent la somme à la fille du testateur; mais Venise, par une sentence du 24 novembre 1352, rend force de loi au testament (2). Elle est aussi accommodante pour l'Eglise quand son propre argent est en jeu. Depuis longtemps, elle discutait avec elle au sujet d'un impôt sur les successions dont le produit devait être réparti entre le clergé et les pauvres; après un premier accord du 27 mai 1345, il fut décidé, le 16 septembre 1348, entre le gouvernement et l'évêque de Castello dûment autorisé par les prêtres de Venise, que cet impôt serait également partagé entre le clergé et les pauvres et que, pour l'arriéré dû, l'État paierait 12.000 ducats; et le 13 février 1350, l'évêque Ildebrandino de Padoue, après enquête faite sur l'ordre du pape, déclara cette décision avantageuse pour l'Église; néanmoins, le 23 août de la même année, Venise consentit à porter la somme de 12.000 à 28.000 ducats, c'est-à-dire à plus du double du chiffre convenu et déclaré avantageux (3). La querelle recommença bientôt; le doge fut cité à comparaître devant le tribunal de l'évêque; il ne se rendit point de sa per-

(1) *Libri commemoriali* précités, p. 35 du IIe vol.; Marin Sanuto, *op. cit.*, col. 661.

(2) *Libri commemoriali*, II, p. 214.

(3) *Ibid.*, même vol., aux dates indiquées.

sonne à la citation, mais n'osa pas se fâcher, se fit représenter au tribunal et l'affaire ne s'arrangea qu'en 1376, sous un évêque moins intransigeant (1). Encore Venise fit-elle plus de concessions que l'Eglise : le défunt prélat avait toujours prétendu qu'à l'avenir le gouvernement versât à l'Eglise la somme de 6.000 ducats par an et le gouvernement n'en avait jamais voulu offrir que 4.500; lors de l'accord, la somme fut fixée à 5.500.

De tous les Etats italiens qui au quatorzième siècle sont entrés en lutte avec la papauté, aucun ne s'y porta plus ardemment que ne fit Florence, pourtant la cité guelfe par excellence, au temps de Grégoire XI. Plus d'une fois déjà, des conflits s'étaient élevés entre elle et le Saint-Siège, mais, comme la plupart des autres Etats, elle avait fini par acheter son absolution; vers 1333, gratuitement peut-être, mais à force de supplications, elle avait obtenu la suspension d'un interdit pour deux jours de fêtes religieuses; en 1346, elle avait pris, nous le savons, des mesures sévères à propos d'un inquisiteur soupçonné de concussions et accusé d'avoir employé des moyens illégitimes pour recouvrer les créances d'un cardinal; puis, prise de remords, elle avait envoyé au cardinal un à-compte sur sa créance et promis de prende part à une expédition souhaitée par le pape. En novembre 1360, un de ses citoyens Nicolò Alberti, avait donné au pape

(1) Romanin, *op. cit.*, III, p. 163-165, et G. Cappelletti, *Storia della repubblica di Venezia*, Venise, Antonelli, 1850, p. 221-223 du IVe volume.

5.000 florins d'or, c'est-à-dire 112.000 francs pour qu'on levât un interdit jeté sur elle (1). Mais jamais dans ces conflits antérieurs elle n'avait montré pareille animosité. Les causes de la guerre, quoique soigneusement discutées, ne paraissent pas bien éclaircies. Mais ce qui nous importe, ce n'est pas de savoir si Florence était réellement menacée dans sa liberté par les projets du pape ou du moins de ses légats, ou si les meneurs du jour, en rompant avec Rome, ne voulaient pas simplement miner la tyrannie des Capitaines du Parti Guelfe (2). Ce qui nous importe ici est de voir comment Florence soutint cette guerre. Elle l'entama avec une surprenante ardeur. Gregorovius en est ravi; il s'écrie que c'est le plus grandiose soulèvement national qu'on ait vu depuis la ligue lombarde; on voulait, dit-il, briser le joug des prêtres, et il assure que, si les Romains avaient répondu à l'appel des Florentins, l'unité de l'Italie allait s'accomplir. Ne démolissait-on pas à Florence le palais de l'Inquisition, ne supprimait-on pas les juridictions ecclésiastiques? On confisquait les biens du clergé, on incarcérait, on pendait des

(1) P. 163 du IVe vol. de l'Histoire de Florence, de M. Perrens.

(2) Parmi les historiens qui donnent raison à Florence, du moins au début des hostilités, v. Dati, une lettre de Coluccio Salutati (p. 122 du IIe vol. dans l'édition Novati), S. Antonino et, parmi les modernes, Emiliani Giudici, *Storia dei municipii italiani*, II p. 1021. Nous verrons plus loin que la conduite du gouvernement florentin ne fut pas, à beaucoup près, unanimement approuvée des contemporains. M. Cipolla pourrait bien avoir raison de dire que les torts furent partagés (p. 158 de sa *Storia politica delle signorie italiane).*

clercs ; on soulevait contre le pape tous ses sujets de l'Ombrie, des Marches et de la Romagne. Gregorovius eût pu ajouter qu'on donnait des récompenses à qui molestait les prêtres, qu'on obligeait les laïcs à acheter les biens confisqués ; il aurait pu rappeler, non pas seulement les honneurs trop connus décernés aux Huit de la Guerre devenus les *huit saints*, mais ce mot prononcé dans un des Conseils : « Epuisons jusqu'à la lie la bourse des clercs ! Nous fouillerons après dans celle des laïques. » Mais qui céda ? M. Perrens dit que ce fut l'Eglise (1). Il oublie qu'un peu plus haut il a donné les conditions de la paix : restitution par Florence des biens ecclésiastiques, paiement au pape de 250.000 florins, révocation de toutes les mesures prises contre l'Inquisition et les libertés du clergé. Telles furent pourtant les clauses imposées par le Saint-Siège.

III

Quand ces capitulations auraient été obtenues de tant d'Etats italiens par des victoires ou des combinaisons diplomatiques, elles prouveraient déjà la puissance de la papauté. Mais d'ordinaire l'Eglise les dut à ces foudres spirituelles dont beaucoup s'imaginent que l'efficacité était usée depuis longtemps.

Analysons cette efficacité soi-disant disparue.

D'abord l'interdit jeté sur un Etat ne consistait pas seulement dans la défense d'y célébrer les cérémonies

(1) P. 79 de son Ve volume.

du culte. Il impliquait une véritable mise de cet Etat hors du droit des gens. Le pape prohibait tout négoce avec lui et déclarait licite, méritoire de réduire ses marchands en esclavage, de faire main basse sur leurs biens. Une excommunication de cette nature, terrible pour des villes qui commerçaient avec tout l'univers, ne demeurait pas lettre morte ; car il n'est pas besoin de dire deux fois à la cupidité qu'elle fait œuvre pie en s'assouvissant. Puis, la papauté veillait à l'exécution de son décret : le 13 août 1320, par exemple, on voit Jean XXII notifier à la fois à Venise l'ordre de cesser tout commerce avec Ferrare qu'il vient d'interdire et l'ordre de faire garder les passages par terre et par mer pour empêcher la circulation des marchandises (1). Les gouvernements prêtaient en général main forte au pape. On le voit à la façon même dont Bellune, en 1314, et Robert de Naples, en 1316, se font un mérite auprès de Venise, d'avoir, dans l'application, tempéré les ordres du Saint-Siège ; Bellune dit, après coup, avoir favorisé le commerce de Venise ; Robert fait savoir secrètement à Venise qu'il a commandé qu'on mît le plus de douceur possible dans l'accomplissement des ordres pontificaux (2). En France, en Angleterre, en Espagne, en Flandre, en Allemagne, en Italie même, les marchands d'une ville interdite ne pouvaient plus commercer que par intermédiaire ; on les pillait et l'on n'épargnait pas toujours leur vie (3). Ce n'était pas là une innovation;

(1) *Libri commemoriali* précités, IIe vol., à la date indiquée.
(2) *Ibid.*, I, p. 138, 155.
(3) V. notamment la chronique de Sercambi, 1re partie, p. 216.

le grand Innocent III, quand il était mécontent d'une ville, faisait saisir ses marchandises dans toute l'Europe.

Mais le dommage moral causé par l'interdit était encore plus redoutable, et c'est une des preuves les plus fortes du prestige que l'Eglise conservait. L'obéissance à l'ordre de piller n'est pas plus significative que méritoire; une nation n'est pas déconsidérée quand on dérobe ses négociants; mais une ville d'Université qui voyait étudiants et professeurs fuir comme si elle avait été empestée, ne souffrait pas seulement dans ses intérêts matériels, gravement atteints d'ailleurs. Trois fois au moins durant ce siècle, en 1306, en 1320-1, en 1338, un interdit jeté sur Bologne fit partir élèves et maîtres en colonnes serrées pour Padoue, pour Sienne, au besoin pour Arezzo (1).

celle d'Andrea Navagero, col. 1015 au XXIIIe vol. de Muratori, *op. cit.;* Marin Sanuto, *op. cit., loc. cit.;* G. Romanin, *Stor. docum. di Venezia*, III, 20, et surtout M. Gius. Cappelletti, *Stor. della repubb. di Venezia*, Venise, Antonelli, 1850, III, p. 20 sqq. On ne se refusait guère aux violences prescrites que quand il s'agissait d'un vieil allié et que des raisons particulières rendaient l'obéissance difficile: Jeanne Ire n'exécuta pas les ordres donnés par Grégoire XI contre les Florentins, « parce qu'elle était toute florentine de cœur *et que tous ses fonctionnaires de marque étaient florentins* » (chronique de Greg. Dati, p. 34 de l'édit. Pratesi, Norcia, Cesare, 1902).

(1) *Annales Caesenates*, col. 1.127 du XIVe vol. de Muratori et *Polyhistoria* de frà Bartolommeo, col. 710 du XXIVe vol., *ibid.;* chron. d'Andrea Dei, au XVe vol., *ibid.*, à la date de mai 1320; art. de M. Vitt. Rossi, au XVe vol. de la 5e série de l'*Arch. stor. ital.;* *Annales Urbis Arretinae*, au XIVe vol. de Muratori, col. 878, et chron. de Don. Velluti, à la date de 1338.

Le discrédit jeté sur une ville interdite avait des effets plus immédiats sur les guerres qu'elle soutenait. Il valait des secours militaires à ses ennemis. Scipione Ammirato nous dit qu'en 1325, l'excommunication de Castracani procura immédiatement à Florence de nouveaux renforts de la part des villes guelfes. L'interdit détachait les alliés : Grégoire XI ayant, par une mesure presque inouïe, interdit tout mariage avec Bernabò et Galeazzo II Visconti, plusieurs alliés les abandonnèrent (1). L'interdit ébranlait la fidélité des sujets. En 1328, Bologne excommuniée perdit pour ce motif son premier magistrat, Ottaviano di Belforte de Volterra, podestat, qui abandonna ses fonctions *senza suono di tromba* (2). L'excommunication menaçait les princes de désaffection générale et de soulèvement; un récent biographe de Can Grande Ier nous apprend que son excommunication produisit un grand effet sur ses sujets; ils interprétèrent comme une punition céleste un échec que vers ce temps il essuya devant Padoue (3); en 1309, Venise n'avait trouvé que peu de soldats pour défendre contre le pape Ferrare qu'elle lui avait enlevée « parce que », dit Marin Sanuto, « comme elle était excommuniée, on refusait de prendre les armes pour elle. » En 1323, dit le chroniqueur Bonincontro Morigia « par crainte de la malédiction et de l'excommunication pontificales, une quantité d'hommes

(1) *Prima vita Gregorii XI,* dans Baluze et dans Muratori.

(2) *Hist. miscell. di frà Bartolommeo della Pugliola,* à la date du 2 mars 1328.

(3) M. Hans Spangenberg, *Can Grande Della Scala.* I, p. 199, Berlin, Heyfelder, 1895.

(*infiniti*) aussi bien du parti gibelin que du parti guelfe vinrent de Monza, de la banlieue et de beaucoup d'endroits de la Lombardie se ranger dans l'armée qui tenait pour l'Eglise contre les Visconti; et cela parce que les moines prêchaient que ceux qui appuyaient les seigneurs de Milan étaient maudits dans leur âme et dans leur corps, tandis que ceux qui prenaient le parti du pape avaient pleine et entière absolution » (1). Il est vrai qu'en un autre endroit, Morigia qualifie ces volontaires de fort mauvaises gens venus dans le camp de l'Eglise non pour la défendre mais pour voler ; seulement, sans même faire observer l'éclatante contradiction des deux passages, sans rappeler que Morigia était gibelin, fils de gibelin proscrit, qu'il n'avait rien pardonné et qu'il pouvait lui en coûter de voir son propre parti fournir des soldats au Saint-Siège, on ne voit pas pourquoi l'envie de piller aurait conduit plutôt des Gibelins lombards dans le camp du légat que dans celui des Visconti; il y aura eu des volontaires pillards dans le camp du légat, mais à côté de volontaires véritablement amenés par un motif de religion. Un peu plus haut, Morigia avait dit en toutes lettres, à propos de l'excommunication de Matteo Ier : « La crainte faisait tenir aux Lombards des propos ambigus; et, comme c'est une chose grave qu'une sentence du souverain pasteur, presque tout le peuple disait : « Que notre prince se réconcilie sans délai avec l'Eglise! » (2). C'est par ces propos rapportés à Matteo

(1) Livre III, chap. 19, au XIIe vol. de Muratori.

(2) *Quasi totus populus aiebat : «Princeps noster sine dilatione*

que Morigia explique que celui-ci ait *sollicité son pardon* et, pour l'obtenir, abdiqué. Le chroniqueur Merula, d'autant plus digne de foi que lui aussi il tient contre le pape, dit que Galeazzo Ier défendit aux ambassadeurs pontificaux d'entrer dans ses Etats parce qu'il voyait ses peuples disposés à se donner au pape pour être de nouveau admis aux sacrements ; on en causait à table dans la capitale même ; les ennemis de Galeazzo exploitaient ces dispositions : « Est-il donc notre roi, » disait son parent Lodrisio « pour que nous lui obéissions contre la volonté et l'ordre du pape ? » Un simple cordonnier racontait qu'une armée d'Italiens, de Français, d'Allemands, commandée par Robert de Naples, allait fondre sur Milan. On prêchait de tout côté contre le Visconti : « Au sortir du prêche, nombre de Lombards de toutes les factions grossissaient le parti de l'Eglise. » Il fallut que Galeazzo, pour relever le moral de ses soldats, fît conter des historiettes encourageantes : tantôt c'était Pierre Martyr qui dans une vision exhortait le pape à dépouiller sa haine contre les seigneurs de Milan, tantôt c'était saint Jean-Baptiste qui prenait sous sa protection Monza assiégée par les troupes papalines. Merula explique de la même manière pourquoi Azzo Visconti, un peu plus tard, plia devant le pape : « Il se mit », dit-il, « à la discrétion de Benoît XII pour que la bienveillance du pape lui assurât le respect et la fidélité du peuple » (1). Pourtant Azzo avait délié les

accipiat cum Ecclesia concordiam ! » Liv. III, chap. 2. V. aussi M. Cipolla, *St. delle signorie italiane*, pp. 28-30.

(1) Col. 75, 81, 82, 85, 89 et 148 du XXVe vol. de Muratori.

langues de ceux des moines qu'il avait réussi à mettre de son côté; on qualifiait Jean XXII, dans les chaires de Milan de faux pape, d'excommunié, de détestable homicide; Fiamma en était scandalisé, malgré sa vénération pour les Visconti (1); mais le peuple n'en croyait pas ces prédicateurs révoltés.

L'interdit troublait tout aussi profondément en Italie les Etats démocratiques que les Etats despotiques ou aristocratiques; car il ne signifiait pas seulement une rupture avec le pape, mais la suppression du pain quotidien de la vie spirituelle, puisque le premier effet en était la suspension des Offices et de la distribution des sacrements. Les lignes par lesquelles les chroniqueurs annoncent que leur ville en a été frappée, sonnent quelqnefois comme un glas funèbre; elles ont été écrites avec un serrement de cœur, même quand, pour des raisons politiques, l'auteur veut qu'on tienne bon : « Aujourd'hui 11 mai 1376, » écrit un Florentin, « on a cessé dans la ville et dans la campagne de Florence de chanter la messe et de nous montrer à nous, bourgeois et campagnards, le Corps du Christ, mais nous le voyons avec les yeux du cœur, et Dieu sait que nous ne sommes pas des Sarrasins ni des païens; nous sommes et serons des chrétiens élus de Dieu. Amen (2)! » L'Eglise avait imprimé dans les esprits que toute participation à un exercice régulier du culte, en temps d'interdit même injustement prononcé, était illicite.

(1) Col. 1.000 du XIIe vol., *ibid.*

(2) *Diario d'anonimo fiorentino dal 1358 al 1389*, p 308.

Un adage disait : « *Sententia Pastoris justa vel injusta tuenda est.* » Giordano de Rivalto, dans un sermon prononcé à Florence le 23 janvier 1305, terminait par l'énumération des personnes qui ne doivent point entrer dans la maison de Dieu : les pécheurs non réconciliés, les hérétiques, les infidèles, les prêtres suspendus de leurs fonctions, les excommuniés, *les habitants d'une ville interdite même quand ils n'ont pas péché contre l'Eglise ;* il ajoutait qu'en s'abstenant d'écouter la messe, ils ne commettraient pas une faute, qu'au contraire ils mériteraient; le 1er mars 1303, il avait prêché la même doctrine; un fidèle, même excommunié injustement et par haine, ne doit ni entrer au temple ni communier; il ne perd pas pour cela le paradis s'il se repent de ses fautes et peut même alors mourir impunément sans confession. La grande pluralité des fidèles acceptait docilement cette prohibition, mais la consolation dont on l'accompagnait ne rendait pas la privation beaucoup moins cruelle. On obéissait; souvent même le clergé, en masse, quittait la ville; en 1309, dit Andrea Navagero, tous les prélats, moines, prêtres, tous les ecclésiastiques en un mot, sortirent de Venise interdite (1); en 1317, le clergé de Ferrare s'exila pour un motif analogue et rentra neuf ans

(1) Notons en passant que, trois cents ans après, le clergé vénitien témoignera au pape la même obéissance; lors de l'interdit lancé par Paul V, en 1606, le doge aura beau défendre de sortir du territoire vénitien, les ecclésiastiques s'enfuiront déguisés en paysans, en soldats, en femmes et feront de longues traites à pied pour franchir la frontière (Voir M. Antonio Gadaleta : *Di un diario dell'interdetto, Arch. stor. italiano*, XVIIIe vol. de la 5e série).

après; le 26 janvier 1324, les ecclésiastiques de Modène rentrèrent, avec la permission du pape, dans la ville qui était interdite depuis le 4 août 1322; en 1327, pour la même raison, la pluralité des prêtres, tous les dominicains, la plus grande partie des franciscains, sortirent de Rome où beaucoup d'églises et de couvents restèrent déserts; la même année, le clergé de Milan en fit autant (1).

Mais quelles angoisses, durant ce temps, pour les fidèles qui vivaient et mouraient comme ils pouvaient! Il y avait sans doute quelques dérogations particulières; ainsi, dans le *Diario* de Monaldi, on lit qu'à Florence, pendant la guerre des Huit Saints, le 18 août 1376, Antonio Sacchetti meurt sans confession pour avoir contribué à l'établissement d'un impôt sur le clergé et au contraire que, le 15 juillet de l'année suivante, Giovanni Magalotti, un des Huit de la Guerre, est enterré solennellement à Santa-Croce après avoir reçu tous les sacrements, quoiqu'on le dise excommunié par le pape. Mais ces dérogations n'étaient pas fréquentes. Souvent, dès le premier jour, la vie religieuse s'arrêtait tout d'un coup : en 1357, dit frà Bartolommeo della Pugliola, l'interdit ayant été jeté sur Bologne, on ne célèbre plus la messe, on ne célèbre plus d'inhumation religieuse, *e fu una cosa súbita*. Quelquefois les âmes pieuses trompaient leur faim spirituelle par de dévôts exercices qui

(1) Pour Rome, v. Gregorovius : *Histoire de la ville de Rome*, p. 291 du IIIe vol. de la traduction italienne; pour Milan, v. Azario. chap. 6 et 7; pour Ferrare, v. à l'année 1317 Frizzi, *op. cit.*, et, à l'année 1328, le *chronicon Mutinense*, au XVe vol. de Muratori; pour Modène, v. la même chronique, à l'année 1324.

échappaient à la prohibition précisément parce qu'ils n'étaient pas obligatoires : par exemple, les Florentins remplaçaient les offices supprimés par des prières et des chants exécutés le soir devant les madones apposées aux maisons (1). Si le conflit avec le pape n'était pas trop vif, ou s'il ne durait pas longtemps, on patientait jusqu'au jour où la réconciliation rouvrait les églises. Le 24 octobre 1358, Bologne apprend la levée d'un interdit lancé sur elle l'année précédente; le lendemain, les messes recommencent (2) et tout va bien. Mais quand l'interruption du culte se prolongeait trop, le gouvernement entamait des négociations quelquefois interminables pour obtenir la levée au moins provisoire de l'interdit, sachant bien que la population tiendrait pour une faveur considérable la permission d'approcher des sacrements tel jour de fête ou durant telle période sacrée de l'année liturgique. On peut voir là-dessus les *Bandi lucchesi* publiés par feu Salvator Bongi, p. 285-7 et la chronique pisane de Marangone, colonnes 776-7; je me contente de résumer une négociation de ce genre relative à Orvieto. Cette ville, frappée d'interdit, sollicitait sa grâce; elle offrait de payer une amende de 6.000 florins; d'Avignon, le pape en réclamait 13.000; la commune ne refusait pas, mais il fallait pour cela établir un impôt; c'était une perte de temps; donc Orvieto emprunte; elle vend l'amnistie à des assassins, à des traîtres, des incendiaires, des faussaires, des pillards; mais, sur ces entrefaites, elle

(1) V. l'Histoire des papes de M. Pastor, I, p. 43-44.

(2) Col. 448 de la chronique de frà Bartolommeo della Pugliola.

se fait justice de Montefiascone par ses propres mains, et le pape élève le chiffre de l'amende; Orvieto se tire enfin d'embarras par un traité avec une dizaine de Juifs, et le 28 décembre 1313, elle est enfin rebénie; l'ouverture des négociations, que les ennemis de la ville avaient traversées de leur mieux, remontait à 1307. On comprendra encore mieux l'importance que l'on attachait à la levée de l'interdit par quelques concessions, des plus pénibles pour l'intolérance et la morgue du temps, faites à ces Juifs : concession du droit de bourgeoisie, du droit d'incarcérer et juger leurs débiteurs, de saisir leurs biens, de porter des armes défensives et offensives, de ne pas prêter malgré eux à la commune, fixation une fois pour toutes de leurs impôts (1).

Souvent aussi le gouvernement, par crainte que la privation des sacrements n'entraînât une révolte, enjoignait au clergé de les distribuer ou les faisait offrir par des ecclésiastiques à sa dévotion. C'est par exemple ce qu'avait fait Louis de Bavière dans son expédition, et c'était la publication ou la crainte d'ordres analogues qui souvent contribuait à faire prendre aux ecclésiastiques le chemin de l'exil. Le Bavarois avait procédé à la tudesque : à Modène, en 1329, un évêque allemand qui se disait légat de l'antipape, signifia aux ecclésiastiques de la ville d'avoir à célébrer les offices sous peine d'être impunément maltraités dans leur personne et leurs biens; ces ecclésiastiques, dit le chro-

(1) *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, compilé par M. L. Fumi (Florence, Vieusseux, 1884, p. 416-420).

niqueur Bonifazio de Morano, menaient une vie fort peu exemplaire, mais la dignité sacerdotale se réveilla en eux; elle ne leur donna pas l'héroïsme de confesser tout haut leur refus; mais elle leur donna le courage de se cacher pour ne pas obéir. Comme les agents du Bavarois battaient les ecclésiastiques réfractaires et déchiraient leurs soutanes, comme un prieur de Sainte-Catherine, qui avait positivement refusé de célébrer, avait été si malmené qu'il en était mort, les autres ne sortirent plus que sous un déguisement. A Parme, la même année, des ecclésiastiques de la suite de l'empereur dirent la messe, une grande partie du clergé local ayant vidé la place; mais la pluralité des fidèles restèrent chez eux, tandis que la portion du clergé demeurée dans la ville célébrait les offices à huis clos sans admettre le public; des franciscains venus avec Louis de Bavière prêchèrent en vain qu'il n'y avait nul péché à entendre la messe; en vain l'empereur ordonna aux ecclésiastiques parmesans de célébrer à portes ouvertes, sous peine de confiscation de leurs emplois et bénéfices; le clergé régulier n'obéit pas; le séculier obéit, mais le public ne venait toujours pas. Un prédicateur franciscain du parti impérial, Bonaventura de Faenza, réunit, grâce à son talent de parole, quelques auditeurs et fit beaucoup parler de lui; mais tout le gros de la population attendit le départ des intrus (1).

Dans sa lutte avec Grégoire XI, Florence qui avait entrepris hardiment et l'on peut dire bruyamment sur la juridiction, les biens, les personnes même des ecclé-

(1) *Chronicon parmense*, dans Muratori.

siastiques, se trouva beaucoup moins de hardiesse quand il s'agit de les contraindre à exercer leur ministère. Elle laissa passer dix-sept mois (du 11 mai 1376 au 8 octobre 1377) et, avant de se décider à ordonner le viol de l'interdit, elle voulut avoir l'avis mûrement pesé d'une commission de docteurs en droit canonique. C'est qu'au fond elle distinguait très bien deux choses, l'une que sa conscience lui permettait, l'autre à laquelle la première conduisait, mais que sa conscience réprouvait : 1° Faire la guerre à un pape ; 2° empiéter sur les biens et la liberté de l'Eglise. Encore sur le premier point, Florence n'était pas approuvée de tous. La reine Jeanne, son amie, la blâmait, nous le savons, et à plus forte raison sainte Catherine de Sienne ; plus d'un chroniqueur du dehors l'a également blâmée, soit parce que l'alliance entre elle et le Saint-Siège était dans la tradition et dans l'intérêt de la liberté en Italie, soit parce qu'un pape imposait plus qu'un prélat qu'on peut traiter comme un simple seigneur féodal (1). Mais au total nous avons vu que l'opinion admettait le droit de légitime défense envers et contre tous (2).

(1) V. la chronique de Sozomène, à l'année 1376, et celle de Sercambi, p. 214.

(2) Dès l'origine, les Guelfes d'Italie, tout en voulant une étroite alliance avec la papauté, avaient entendu ne pas se mettre sous sa domination ; M. Achille Luchaire a fait remarquer que la ligue toscane conclue en 1197 à l'instigation de Célestin III par des cardinaux n'avait pourtant pas stipulé le moindre vasselage à l'endroit de Rome, ni mentionné aucune des prétentions du pape sur la Toscane ; il fallut une année de négociations pour insinuer dans le traité une demi-reconnaissance de suzeraineté de l'Eglise,

Seulement Florence ne se croyait au fond ni le droit de contraindre le clergé à exercer malgré lui son ministère ni même celui d'entreprendre sur ses biens et sur sa juridiction. Même le droit d'imposer le clergé, qui était pourtant dans la force des choses du moment où l'Eglise détenait une part considérable de la fortune publique, ce droit auquel on suppléait dans tous les pays chrétiens par des emprunts plus ou moins forcés, était en principe nié par des laïcs pieux sans doute, mais de très libre esprit. L'Eglise voulait bien de temps en temps contribuer, dans de graves circonstances, aux dépenses publiques ; ainsi Jean XXII avait ordonné au clergé florentin de concourir aux frais nécessaires pour la réparation des murs de la ville, mais l'Eglise ne voulait pas se laisser taxer, d'autant que l'argent obtenu d'elle, par exemple dans le cas que je viens de citer, n'était pas toujours employé à l'usage indiqué. Plus d'un homme d'Etat florentin condamnait radicalement la guerre des Huit Saints ; Gino Capponi interprète les désordres des Ciompi par « le péché commis contre la sainte Eglise de Dieu qui châtie Florence d'avoir soulevé les Etats pontificaux, vendu les biens ecclésiastiques, outragé les clercs. » Mais, je le répète, ceux mêmes qui approuvaient cette guerre dans son principe, réprouvaient les contributions levées sur le clergé. Au lieu de chercher parmi des chroniqueurs dont nul n'a jamais contesté la piété, interrogeons un

déclaration qui n'empêcha pas au reste la ligue d'en prendre à son aise avec la papauté (*Innocent III, Rome et l'Italie.* Paris, Hachette, 1904, p. 128).

homme que certains (à tort, nous l'avons dit) croiraient plutôt déiste, Coluccio Salutati. En 1383, au cours d'un conflit entre ses concitoyens et le Saint-Siège, Florence venait d'imposer les biens des clercs ; Salutati, quoique persuadé que les gens d'Eglise avaient eu les premiers torts, et dans une lettre où il disait qu'il faudrait un volume pour peindre leurs défauts, s'écriait que Florence se laissait entraîner beaucoup trop loin : « Nous révoquons les libéralités de nos pieux ancêtres, nous étendons nos mains sacrilèges sur des biens qui ne nous appartiennent pas. Nous mettons en vente, au nom de lois iniques, les propriétés de l'Eglise en contraignant les citoyens à les acheter, alors qu'ils ne peuvent les garder sans un péril manifeste pour leur âme et pour leur conscience! » (1).

Aussi une joie exubérante éclatait-elle dans les villes interdites lorsque l'Eglise consentait à leur rendre sa bénédiction (2).

IV

Florence surtout était profondément attachée à la papauté. Comme l'a très bien dit M. Alessandro

(1) Lettre du 30 octobre 1383, p. 122 du IIe vol. de l'édit. Novati.

(2) V. pour Ferrare en 1329 et pour Bologne en 1338, l'*Historia miscellanea bononiensis* de frà Bartolommeo della Pugliola ; pour Arezzo en 1331, une lettre du 19 novembre, adressée par les Tarlati, hier encore ennemis du pape, au cardinal Matteo Orsini ; pour Florence en 1378, le témoignage de M. Perrens lui-même.

D'Ancona, on a tort de s'étonner qu'à la fin du quinzième siècle elle se soit donnée à Savonarole; car, de même qu'elle en revenait toujours après quelques écarts à la politique guelfe, de même, au temps de Savonarole, son fond était toujours la foi (1). A plus forte raison cent ans plus tôt. La mort des pieux personnages la mettait en émoi; un prédicateur y recueillait en trois jours trois mille florins offerts surtout par les femmes et le menu peuple à un légat qui allait combattre la Grande Compagnie des mercenaires, et, pour obtenir une indulgence plénière en faveur de la ville, le gouvernement offrait ses soldats (2). Vers la fin de la vie de Boccace, quand déjà ailleurs on couronnait les poètes, Florence n'avait pas encore publiquement honoré le talent profane, tandis qu'elle fêtait avec éclat le premier théologien qui prit chez elle le bonnet de docteur (3). La Bible y était *intimement mêlée à la culture des lettres et à la vie de famille*, a dit un érudit protestant mort trop tôt; si les manuscrits en étaient moins ornés qu'ailleurs, rédigés en moins beaux caractères, c'est qu'ils étaient copiés là

(1) Article sur *Ser Jacopo Mazzoni e Bern. Ruccellai*, au IIe vol des *Varietà storiche e letterarie*. Notons incidemment que M. D'Ancona ne croit pas qu'il n'y ait plus de vrais Guelfes et de vrais Gibelins après les Hohenstaufen.

(2) V. Scipione Ammirato, à la date de 1331, lors de la mort de Barducci et de Giovanni de Vespugnano; Matteo Villani, en rapportant la prédication fructueuse du légat dont je viens de parler, dit que Florence avait déjà obtenu une indulgence plénière en 1348 et en 1350.

(3) V. la mention de cette fête dans Matteo Villani, liv. IX, c. 58

non par des calligraphes pour tenter les amateurs, mais par de grands personnages pour l'édification de leur famille (1).

Dans la politique intérieure, le parti dominant se qualifiait de saint, et malheur à qui n'était pas réputé *vero guelfo e amatore di Santa Chiesa*. Dans les affaires extérieures, Florence tenait généralement pour la maxime émise en 1309 par un de ses gonfalonniers qui allait la répétant dans les Conseils publics et les réunions privées : « Il est impossible que notre ville puisse jamais prospérer si elle se révolte contre la Sainte Eglise » (2) ; car les hautes classes pensaient à cet égard comme le peuple ; presque tous les nobles florentins étaient membres de la confrérie des SS. Simon et Thaddée. Pour endormir toute défiance, Gauthier d'Athènes, pendant qu'il préparait son coup d'Etat, s'installa pieusement à Santa Croce. Même dans les moments où Florence croit devoir combattre les papes, par exemple, lorsque Jean XXII après avoir tergiversé finit par appuyer Jean de Bohème dont elle s'inquiète non sans motif, elle sauve à Bologne le légat pontifical et lui offre deux mille florins. Avant de rompre avec Grégoire XI, elle le supplie de se rappeler la piété, la charité des Florentins, « tant de magnifiques églises, tant de riches hôpitaux, tant de vénérables monastères d'hommes et de femmes, tant de confréries séculières, tant d'aumônes faites à des époques où les pauvres chassés de toutes les autres villes d'Italie n'avaient trouvé asile

(1) Samuel Berger : *La Bible italienne au moyen âge*, 1894.
(2) Scipione Ammirato, à la date indiquée.

que près d'eux » (1). Un passage de Giovanni Villani, trop connu pour être cité ici, sur les cent églises, les sept cents moines, les cinq cents Religieuses de Florence prouve qu'elle avait droit de se rendre ce témoignage.

On a dit qu'au temps d'Urbain VI la politique religieuse des Florentins avait été contradictoire: la vérité est qu'ils se défiaient de l'ambition d'Urbain VI et qu'en même temps ils refusaient leur obédience à son compétiteur tenu par eux pour intrus. En 1387, quoique irrités contre le pape de Rome, ils ne consentirent à écouter les ambassadeurs de l'antipape qu'après avoir consulté leurs meilleurs théologiens qui prononcèrent qu'on pouvait l'ouïr et qu'il fallait même accepter ses propositions si elles allaient au bien de l'Eglise; là-dessus les ambassadeurs déclarent que Clément réclamait avec instance un concile pour juger entre lui et Urbain VI, prêt, si on lui laissait la tiare, à maintenir son rival dans le Sacré-Collège et, au cas contraire, à monter sur le bûcher; qu'en attendant, il priait Florence de garder par devers elle les revenus des bénéfices ; qu'il avait d'ailleurs résolu de faire d'elle son vicaire en Italie vu qu'il avait appris à l'estimer comme personne n'avait jamais fait : langage d'autant plus séduisant que vers ce temps-là Urbain VI, à Pérouse, malmenait un ambassadeur florentin et qualifiait les riverains de l'Arno d'hérétiques, de membres du diable! La cité n'en répondit pas moins que, tout en aidant à provoquer un concile, elle ne pouvait

(1) *Id.*, aux années 1334 et 1375.

provisoirement que rester fidèle à celui qu'elle croyait le vrai pape et qui seul avait qualité pour distribuer des titres (1). Sa piété était d'autant plus solide qu'elle s'appuyait, n'en déplaise à Boccace, sur une tradition d'austérité ; le grand sénéchal de Naples, un florentin pourtant, crut avancer la négociation d'une alliance qu'il venait proposer, en donnant force banquets et bals aux jeunes dames ; il y perdit tout son crédit au témoignage d'un de ses admirateurs (2).

Dans toute l'Italie comme à Florence, la population et le gouvernement s'associaient à la vie de l'Eglise ; non seulement on invoquait ses prières dans les calamités publiques, on unissait la religion aux victoires de la patrie, mais tous les incidents de la liturgie devenaient à l'occasion une affaire d'Etat : la rentrée d'un prélat dans sa ville épiscopale, l'institution d'une fête nouvelle, un chapitre général d'Ordre monastique, donnaient lieu à des réjouissances, à des démonstrations universelles de respect. En 1370, dans le Château Neuf, Jeanne Ire offre aux Franciscains réunis à Naples un splendide banquet auquel ils se rendent en procession au nombre de plus de huit cents ; sept ans plus tard, à Vicence, dans une occasion analogue, plus de cent cinquante dominicains sont pendant huit jours logés et choyés par la population laïque et ecclésiastique (3). En 1355, de jeunes blasphémateurs s'étant

(1) Chronique de Minerbetti, chap. 33 ; Sozomene, col. 1.135-6 ; Scipione Ammirato, à l'année 1387.

(2) Matteo Villani, livre IV, chap. 91.

(3) *Chronicon siculum incerti auctoris* (publié en 1887 par la

convertis à Bologne, la population les accompagna avec des trompettes au couvent où ils allaient prononcer leurs vœux ; le 21 novembre 1324, lors de l'ouverture d'un couvent de femmes dans la même ville, les Anziani s'étaient joints à la population pour y escorter les quarante Religieuses (1). Le saint principalement honoré dans une ville en devenait à la fois le cri de guerre, le héros éponyme et l'autel tutélaire. On sait ce qu'était saint Marc pour les Vénitiens et comment les habitants d'une ville étaient à certains jours désignés dans la conversation par le nom de l'intercesseur qu'ils avaient choisi au ciel. C'était à ce patron qu'on *offrait* les proscrits graciés ; c'était à lui que les vaincus à qui l'on accordait la paix, les villes réduites au rang de sujettes, devaient une fois pour toutes ou perpétuellement présenter un hommage (2). Les villes contribuaient de leurs deniers à l'érection des édifices religieux. Les magistrats prenaient officiellement part aux processions ; ils rendaient même à l'Eglise certains honneurs spéciaux ; ainsi, à Gubbio, ils allaient visiter

Société d'Histoire nationale de Rome), à la date de Pentecôte 1370 ; chronique vicentine de Confortus Pulex, à la date de 1377. — Sur l'entrée d'un évêque à Gubbio, en 1378, v. col. 937 du *Chronicon Eugubinum*, au XXIe vol. de Muratori ; sur la célébration, à Pise, de l'établissement de la fête du Saint-Sacrement, v. col. 726 de Marangone.

(1) *Hist. miscell. bonon.* aux dates indiquées.

(2) Entre une foule d'exemples, v., en 1306, l'accord conclu entre Sienne et une ville qui se met sous sa protection, dans Malavolti ; en 1341, un traité entre Florence et Lucques, dans la chronique de Dei et Tura ; en 1387, un traité entre Florence et un seigneur de Gubbio.

toutes les églises aux principales fêtes de l'année. Une nuit de Noël où Urbain VI chanta la messe à S. Martino de Lucques, le gonfalonnier de justice y récita l'Evangile (1). Comme dans tout le reste de l'Europe, ordre était donné aux citoyens de fermer leurs boutiques les jours fériés; en certaines circonstances, ils devaient en outre se rendre à l'Eglise un cierge à la main. Nulle part on ne prenait de plus minutieuses précautions pour empêcher l'inobservance de ces arrêtés ; ainsi, pour les corporations qui, comme les pharmaciens vendent des objets dont on peut avoir soudain un besoin immédiat, il était prescrit, à Pise, qu'on ne pourrait, les jours de fête, ouvrir qu'un guichet et que les bancs placés hors de la boutique où en semaine on exposait une partie des denrées devraient alors disparaître et ne pas même servir pour le repos. Le *Breve* de la même ville, en 1313, mettait le chômage des fêtes de la Vierge parmi les obligations que le podestat devait particulièrement jurer de faire remplir (2). En temps de peste, tout au moins, l'auto-

(1) Chap. 307 de la chronique de Sercambi.

(2) V. dans les *Statuti inediti della Città di Pisa dal XII al XIV secolo*, publiés par M. Bonaini, Florence, Vieusseux, 1854, le *Breve pisani communis* de 1313, le *Breve consulum curiae mercatorum Pisanae civitatis* de 1305, chap. 84 ; le *Breve dei consoli della corte dei mercatanti* de 1321 avec corrections de 1341, chap. 78; le *Breve dell' arte della Lana* de 1305; le *Breve dell' arte del vino*, ch. 22 et 28. Pour Lucques, v. les *Bandi lucchesi*, précités, aux dates du 13 nov. 1344 et 8 sept. 1346. Au reste, on en trouvera autant dans les lois de toutes les villes de cette époque.

rité ecclésiastique pouvait ordonner des chômages et processions supplémentaires (1). Notons à ce propos que, dans les quarante-six dernières années du quatorzième siècle, Florence fit venir huit fois la Madone de l'Impruneta (2).

V

Enfin on trouve une preuve de la dévotion universelle des Italiens d'alors dans une question où l'on a souvent, et bien mal à propos, cru voir une preuve de leur scepticisme. Sous prétexte que les conteurs se sont moqués d'imposteurs qui spéculaient sur la foi publique, on a soutenu que l'Italie ne croyait plus aux reliques : autant dire que la France était incrédule au temps du Tartuffe et Rome antimilitariste au temps du *Miles Gloriosus!* Les chroniques fournissent à chaque pas la preuve du prix que l'Italie attachait à la moindre parcelle d'un corps saint. Quand les Cortusii comptent les reliques de Padoue parmi ses trésors les plus précieux, on peut prétendre qu'ils n'expriment que leur opinion; lorsqu'en 1330, l'archevêque de Pise et les évêques de Florence, Fiesole, Spolète, font découvrir l'autel de San Zanobi et creuser à plus de dix brasses pour retrouver le corps du saint, on peut dire : « C'est affaire au clergé. » Mais en 1311, Florence entière, au témoignage de Giovanni Villani et de Scipione Ammirato, reçoit avec allégresse les restes d'un saint offerts

(1) V. la chronique pisane de Marangone à la date de 1374.
(2 V. le livre consacré à cette image par Casotti, Florence, 1714.

par un cardinal en retour de l'aide qu'elle a prêtée au pape contre les Vénitiens ; à Cesena, en 1352, le peuple accompagne solennellement le transport d'une relique d'un temple à un autre; en 1359, Sienne dépense 1.625 livres pour faire venir des reliques de Talamone, 1.600 florins pour fêter l'entrée d'autres reliques acquises par son hôpital; en 1370, la loge de l'évêque y est démolie pour qu'on dispose de plus de place en vue de l'ostension des reliques. A Venise, l'emplacement du corps de saint Marc est un secret d'Etat; en 1391, le doge le fait connaître au primicier de la basilique, mais on fait immédiatement jurer au primicier qu'il ne le révélera à personne (1); en 1396, la république élève une église en l'honneur d'un corps saint que des marchands avaient secrètement apporté de France. En 1393, l'Art de Calimala à Florence décide de servir une rente de 60 florins à une dame qui avait donné à la ville beaucoup de reliques (2).

Ces restes vénérés sont des palladiums sur lesquels on veille avec un soin jaloux. Venise charge quelques-uns de ses plus grands personnages d'y avoir l'œil (3). On ne s'en dessaisit pas volontiers, même pour ses amis les plus qualifiés : au début de septembre 1399,

(1) *Libri commemoriali della repubblica di Venezia*, III, p. 211.

(2) Pour Cesena, v. col. 1.181 du XIVe vol. de Muratori ; pour Sienne, v. la chronique de Neri di Donato di Neri à l'année 1359; le *Statuto* de l'hôpital de Sienne, au 3e vol. des *Statuti Senesi* de M. L. Bianchi et les *Annales Senenses* de 1352 à 1381, à l'année 1370; pour Florence, v. la chronique de Minerbetti, chap. 7 de 1393.

(3) Col. 661 et 776 de Marin Sanuto, *Vite dei duchi di Venezia*.

Albert, duc d'Autriche, très lié avec les Vénitiens, fit demander dans le Conseil des Pregadi, pour une église qu'il bâtissait à Vienne en l'honneur de saint Etienne, une parcelle du corps de ce saint; la proposition fut repoussée « tant les Vénitiens étaient pieux, » dit Marin Sanuto, « tant ils désirent garder leurs reliques pour eux! » On s'excusa auprès d'Albert sur la peine que les ancêtres avaient eue à se procurer ces précieux objets; et, comme un prince a bien des façons de ne pas se tenir pour battu, on ordonna d'une part aux seigneurs de la Nuit de se transporter immédiatement à l'église San Giorgio où se trouvaient les reliques en question et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher un détournement. D'autre part, on décida que quiconque en proposerait l'aliénation paierait mille ducats d'amende (1). Venise attachait donc à la possession des reliques autant de prix que ce patriarche de Constantinople qui, le jour où il en offrait à la ville d'Ancône, vouait quiconque les ravirait à la malédiction de Dieu, des trois cents Pères de Nicée et lui souhaitait une place dans l'enfer à côté de Judas (2).

Mais les reliques étaient de si bonne défaite qu'on se risquait néanmoins à les dérober. Ce fut un des méfaits pour lesquels, le 28 mars 1355, un moine vénitien fut condamné à la prison perpétuelle avec abstinence de viande : ce moine avait vendu son larcin à Venise; au

(1) *Id.*, col. 767.

(2) Agostino Peruzzi, *Storia d'Ancona*. Pesaro, Nobili, 1835, II, p. 122.

contraire, le patriarche d'Aquilée travaillait pour son propre compte en faisant enlever de l'église de Grado deux corps que le pape l'obligea à restituer (1). D'autres cités procédaient plus honnêtement; en 1347, Messine, désolée par la peste, voulut emprunter à Catane les reliques de sainte Agathe; Catane craignant de les perdre, refusa; alors l'évêque de Catane porta aux habitants de Messine une eau où avaient trempé les reliques (2).

Enfin les reliques formaient un butin de guerre des plus appréciés; les soldats de Pise, en 1363, lui en rapportent triomphalement; Venise, par l'épée de Vittorio Pisani, en conquiert sur les Cypriotes révoltés; Gênes, en 1354, enlève deux corps saints à une ville vénitienne; en 1381, elle en fait une véritable razzia; le corps de saint Luc l'évangéliste, une jambe et une main de saint Georges, la tête de saint Laurent, de saint Sébastien, une jambe de saint Blaise, les corps de saint Maxime et du pape Pélage (3). On remarquera que beaucoup de ces faits se rapportent aux dernières années du siècle; la foi aux reliques ne paraît même pas avoir diminué au siècle suivant; Bürckhardt le concède pour Venise, Padoue et Milan; il le nie pour Florence, mais son traducteur italien se refuse à cette

(1) *Libri commemoriali della repub di Venezia*, col. 230, 287 du 2e vol.

(2) P. 68 de la *Storia di Catania*, par M. Francesco Ferrara, Catane, 1829.

(3) *Annales Senenses* de Neri di Donato, année 1363; Marin Sanuto, *Duchi di Venezia*, col. 682 et 627; chronique de Giorgio Stella, année 1381.

réserve (1). Je me borne à constater qu'en 1429 Florence exultait des reliques qu'elle avait enlevées aux Pisans.

(1) Vol. II, p. 258-260 de cette traduction.

CONCLUSION

La foi de l'Italie, au quatorzième siècle, n'est nullement ébranlée, mais elle commence à être minée par la décadence des mœurs publiques. On sentira bientôt moins le besoin de la religion parce qu'on sent déjà moins, en politique, le besoin de la morale. Les femmes retardent l'heure de la corruption générale.

I

Je crois donc que la foi était encore profonde en Italie au quatorzième siècle. Toutefois j'admets qu'elle y était déjà menacée. Le scepticisme ne leva la tête qu'au quinzième siècle, mais déjà des chances se préparaient pour lui; seulement c'était le déclin des mœurs, support nécessaire de la religion, ce n'était pas le déclin de la foi qui les lui offrait. Aujourd'hui beaucoup de personnes croient que la foi et la morale sont choses parfaitement distinctes, qui peuvent se rencontrer, mais qui ne s'appellent pas l'une l'autre. Si l'on voulait dire simplement par là que nombre de gens ne conforment pas leur conduite à leur croyance ou qu'un athée peut avoir des vertus, on aurait cent

fois raison. Mais il ne s'ensuit pas que d'ordinaire la croyance soit une opinion métaphysique dont on hérite ou à laquelle on aboutit par l'étude. Ce qui la nourrit dans l'individu et surtout dans la société, c'est le besoin qu'on pense en avoir pour guider sa vie. Tant qu'un peuple se fait une idée haute du devoir, tant qu'il l'embrasse dans son étendue et croit que la plus belle gloire est de le remplir, il a besoin de penser qu'un être parfait, tout puissant, tendre pour la bonne volonté, impitoyable pour la mauvaise, le suit de l'œil et lui tend la main. Eprouvant à chaque instant combien il est malaisé de se vaincre soi-même, il veut un allié qui l'aide à triompher de son caractère, de son éducation ou de l'exemple. A mesure au contraire que l'idée de vertu se rétrécit et ne consiste plus pour chacun qu'à suivre ses bonnes inclinations sans combattre ses mauvaises, la religion paraît tous les jours moins indispensable. A plus forte raison si le siècle ne court plus soit qu'après la satisfaction de ses appétits, soit qu'après le talent. On sait que ce fut le cas pour l'Italie depuis les dernières années du quinzième siècle jusque vers le milieu du seizième, c'est-à-dire jusqu'à son épuisement momentané. Un ambitieux effréné peut masquer un instant ses convoitises, mais se gardera de les étouffer puisqu'il diminuerait d'autant les jouissances qu'il espère; un virtuose ne réprime pas ses travers puisqu'ils font partie de l'originalité dont l'épanouissement lui semble la condition de sa gloire. Le quinzième siècle italien nous montre dans sa plénitude le débordement de cupidité et d'orgueil qui emporta la foi. Le quatorzième montre les passions

encore naïves et relativement timides ; c'est l'enfant qui n'obéit déjà plus mais qui croit encore sa désobéissance coupable. La religion est alors un édifice absolument intact en lui-même, mais dont les fondations laissent voir des lézardes.

Sans doute on pourrait dire que toutefois son empire diminuait, puisque dans le passé, si elle n'avait pas davantage empêché les crimes, elle avait du moins plus fortement secoué les âmes. Sainte Catherine, en effet, n'a pas aussi puissamment frappé les imaginations que saint François. Mais l'argument ne porterait que si chaque siècle antérieur au quatorzième avait produit en Italie un homme comparable à saint François. Or la chrétienté entière ne produit pas un tel homme tous les cent ans. Le nombre des idées nouvelles par lesquelles le monachisme a renouvelé l'enthousiasme religieux n'est pas considérable, ne pouvait pas l'être ; ce furent les sables du désert offerts aux voluptueux de Constantinople, le travail des mains ou de l'esprit proposé aux barons brutaux, la pauvreté et l'opprobre présentés à un monde déjà plus délicat, puis en face de la Réforme l'obéissance inconditionnée ; d'ordinaire plusieurs siècles s'écoulèrent entre l'invention de ces différentes idées. Il n'y a donc rien à conclure de l'action moindre exercée par sainte Catherine ; elle était aussi grande par le cœur que saint François ; peut-être même avait-elle l'esprit un peu plus étendu, un peu plus souple, un peu moins chimérique ; seulement elle n'apportait pas une de ces idées neuves qu'il faut joindre à la sainteté pour dominer les imaginations. Cent ans après avoir donné au monde un des

plus grands saints qu'il ait vus, l'Italie a produit la plus grande sainte du quatorzième siècle : c'est assez.

II

Dans l'ensemble pourtant, les Italiens, tout en demeurant chrétiens, ne l'étaient-ils pas déjà moins que les autres peuples? J'ai montré que l'Europe ne croyait pas à cette infériorité. Toutefois on arriverait à ramasser quelques jugements contraires, mais bien peu nombreux et quelquefois bien peu concluants. Lorsque le duc d'Anjou alla, sur l'ordre de son frère Charles V, conjurer Grégoire XI de ne pas quitter Avignon pour Rome, il lui dit selon Froissart : « Saint Père, ne vous en allez pas en un pays et entre gens où vous êtes petitement aimé, et ne laissez la fontaine de foi et le royaume où l'Eglise a plus de voix et d'excellence qu'en tout le monde ! » Mais, outre que le témoignage des rois de France n'était pas dans cette affaire tout à fait désintéressé, le sens des expressions de Froissart n'est pas très net; car il en reprend un peu plus loin quelques-unes pour son propre compte et là y attache manifestement un sens tout différent de celui qu'ici elles paraissent d'abord avoir; en se prononçant pour le pape d'Avignon, dit-il, Charles V lui apportait un secours inestimable : « Car le royaume de France est la fontaine de chrétienté, d'excellence et de créance pour les nobles églises et les hautes prélacions qui y sont » (1). Froissart ajoute qu'Urbain VI avait pour

(1) V. ces deux passages au livre II, chap. 20 et 48.

lui la plus grande partie de la chrétienté, mais que « la plus profitable, Clément la tenait. » Il semble donc surtout entendre que l'Eglise en France était plus riche qu'ailleurs, et à lui tout seul cet indice n'est pas décisif. Un évêque dominicain de France se fit céder une traduction latine d'un traité de sainte Catherine en disant que le livre, porté en France, y ferait beaucoup plus de fruit qu'en Italie (1). Enfin, lorsque Urbain V reçut à Marseille, où il était allé revoir *l'humble et saint nid d'où il avait déployé ses ailes*, l'accueil enthousiaste qui lui arracha des larmes, il ajouta qu'à défaut de toute autre cause, il devait se transférer à Rome pour y éveiller la dévotion des fidèles (2). Mais quand, pour établir un fait tel que la supériorité de piété d'un peuple sur un autre, on ne rencontre après de longues lectures que trois ou quatre documents contredits par mille autres, il faut se défier.

En revanche, il est clair que l'Italie du quatorzième siècle, qui a bien encore le même Credo que la France ou l'Angleterre, n'a plus le même idéal. Elle a conservé, et c'est beaucoup, plusieurs des institutions de la chevalerie ; elle n'en a plus l'esprit. Elle produit encore des hagiographes, des saints ; on trouve encore la vertu, la piété dans ses palais municipaux et jusque parmi ses hommes de guerre ; mais déjà la vertu lui paraît une chose, la guerre et la politique une autre. Le type de perfection mi-chrétien, mi-mondain que le moyen âge avait créé lui sourit encore, mais comme

(1) P. 38 du IVe vol. de l'*Arch. stor. italiano*, 1re partie.
(2) Lettre unique du VIIe livre des *Séniles* de Pétrarque.

une conception poétique; elle aime encore à entendre chanter Roland; elle ne songe plus à lui fournir des émules. Elle demeure éprise de sainteté, mais non plus d'honneur. La bravoure lui paraît une qualité utile plutôt que belle. Ses poètes n'ont d'ailleurs jamais associé dans leurs vers le courage à la religion de l'amour; ils s'agenouillent devant leurs belles, mais ne leur promettent point d'exploits. Lisez Froissart ou tout simplement le Livre des Faits de Jean Boucicaut, vous pourrez bien dire qu'ils voient en beau l'Europe occidentale, qu'ils la flattent; vous verrez du moins comment cette société veut être flattée, quelles qualités elle désire qu'on lui attribue. J'ai même tort de mettre à part ces deux chroniques; elles s'arrêtent plus volontiers que les autres sur les traits chevaleresques, mais elles ne les inventent pas; ceux des chroniqueurs qui préfèreraient manifestement plus de sérieux, le Religieux de Saint-Denis et l'auteur de la Chronique des quatre premiers Valois, les constatent comme elles. Aussi bien les historiens français du quatorzième siècle ne dissimulent pas les traits de perfidie sauvage ou grossière, de cruauté brutale ou calculée, qu'ils rencontrent sur leur chemin; mais ils traitent leurs lecteurs en gentilshommes, et ils ont raison. Philippe IV et Charles V, chacun à leur manière, sont des rois modernes; mais Philippe VI, Jean le Bon, Du Guesclin, Clisson, Edouard III, le Prince Noir sont des chevaliers; ils ne pratiquent pas toujours la loyauté, mais ils l'honorent sincèrement par dessus toute chose. Le noble italien, quand il a du ressort, veut le pouvoir pour lui ou pour son parti; le seigneur anglais ou français court plutôt

après l'illustration; quand il ne borne pas ses désirs à pressurer ses vassaux, il vit pour la gloire et les belles: il rêve d'aller aux belles par la gloire et à la gloire par les belles.

Aussi la France et l'Angleterre conservent-elles plus complètement les coutumes de la chevalerie. Platina, dans la seconde moitié du quinzième siècle, à propos d'un Mantouan qui, cent ans plus tôt, était souvent sorti vainqueur de combats singuliers à pied et à cheval en Italie et en France, dit que l'usage d'appeler en champ clos persiste encore chez les Français de son temps (1). L'Italie, en effet, à la fin du quinzième siècle, ne connaissait plus guère que les joutes où sans doute on peut donner la mort, mais où l'on n'apporte pas l'intention de la donner. La France et l'Angleterre ne formaient pour ainsi dire, aux yeux du gentilhomme, qu'une vaste cour où chacun tâchait d'attirer les regards par une action d'éclat. Froissart dit que « nul ne tenait devant Eustache d'Aubrecicourt, car il était jeune et amoureux durement. » Gautier de Mauny, dès qu'il apprend la déclaration de guerre, cherche à surprendre une ville de France « parce qu'il avait promis et voué en Angleterre, présents dames et seigneurs », qu'il serait le premier à en conquérir une; en chargeant l'ennemi, il demande, pour le cas où il ne désarçonnerait pas quelques adversaires, à *n'être jamais salué de sa chère amie;* aussi lui et ses compagnons étaient-ils au retour de leurs courses guerrières, « baisés et accolés de grand cœur » par la comtesse de Mont-

(1) Col. 756 du XXe vol. de Muratori, *op. cit.*

fort. A la veille de la bataille de Poitiers, Jean de Clermont, maréchal de France, et l'Anglais Jean Chandos, tous deux amoureux, tous deux sortis des camps pour explorer l'ennemi, se rencontrent; ils portent une même devise; le Français accuse l'autre de plagiat; Chandos répond que sa devise est à lui aussi bien qu'à l'autre; Clermont réplique que les Anglais ne savent que copier ce qu'ils voient, et l'on se provoque pour le lendemain. Les chefs se prêtaient souvent aux désirs des gentilshommes qui voulaient échanger, en l'honneur de leurs dames, trois coups de lance, trois coups de hache, trois coups de dague; ils délivraient à cet effet des saufs-conduits, veillaient à la correction du combat; ils étaient les premiers à s'indigner si leur champion frappait un coup irrégulier, à s'affliger si le tenant du parti ennemi était tué; ils le fêtaient, le récompensaient s'il avait l'honneur de la rencontre (1). L'Ordre de la Dame Blanche se fondera bientôt pour la défense du beau sexe (2). Des chevaliers anglais faisaient à leurs dames et tenaient le vœu de se couvrir

(1) Froissart, livre II, ch. 69, 78, 79, 80, 81, 84-5; III, ch. 59; IV, ch. 5, 6.

(2) Il faut dire que parmi les vœux faits au tombeau de Jésus-Christ dont il est parlé dans le récit du pélerinage exécuté en 1413 par le marquis Nicolò d'Este, on voit la promesse de secourir sur réquisition toute dame digne de ce nom (Ier vol. de la *Collezione di opere inedite ure dei primi tre secoli della lingua*, publiée par Zambrini. Entre autres vœux curieux, signalons celui de ne mentir que pour le service de son seigneur, en danger de mort, ou pour un ami intime). Mais ce qui apparaissait une fois par hasard en Italie, pullulait en France et en Angleterre.

un œil d'un drap vermeil jusqu'au jour où ils auraient accompli un exploit (1). Nous avons bien rencontré en Italie des devises, des tournois, des dames dont on porte les couleurs; mais c'était là un divertissement sans lien avec la marche des affaires, tandis qu'en France et en Angleterre une politique, plus féconde d'ailleurs en résultats, avait pour instrument des hommes à l'âme pleine d'une exaltation chevaleresque.

La France et l'Angleterre de ce temps gardaient le singulier, le fol usage du moyen âge qui consistait à octroyer par avance à une personne qu'on estimait un don duquel on ignorait la nature. Il était rare que le seigneur à qui la personne le réquérait ne le concédât pas : le comte de Foix, à qui la princesse de Galles veut arracher la libération d'un Armagnac, limite à cinquante mille francs la discrétion qu'elle lui demande; le prince de Galles requis d'un don par le roi de France lors du traité de Brétigny, réserve son honneur et son *déshéritement*, mais, rassuré sur ce point, se déclare prêt à s'exécuter et, en effet, consent à se réconcilier avec le comte de Flandre à qui il voulait naguères faire tout le mal possible; en retour, il obtient la réconciliation de Jean le Bon avec Philippe de Navarre (2). Mais ces précautions, ces réserves sont rares; en général, la faveur inexpliquée est accordée pleine et

(1) Froissart, Ier livre, 2e partie, ch. 91; *ibid.*, 1re partie, ch. 79, 63, 185; 2e partie, ch. 33. (Je garde, pour ces renvois, l'ordre des faits cités dans le texte).

(2) Chronique des quatre premiers Valois. Edition Luce, p. 119-120.

entière; en général aussi, elle fait honneur à celui qui la sollicite. Le don qu'un Anglais demande au prince de Galles est la permission d'aller reconnaître l'armée de Henri de Transtamare; celui que le prince veut de Don Pedro est le salut de prisonniers qu'on allait égorger; les trois grâces que Philippine de Hainaut réclame à son lit de mort d'Edouard III sont qu'il paye ce que demanderont ses fournisseurs, qu'il acquitte ses libéralités et qu'il se fasse enterrer près d'elle (1). Mais, la faveur sollicitée fût-elle un acte de cruel, le seigneur qui l'a octroyée ne s'en tient pas moins pour lié par sa parole : Louis d'Espagne s'en prévaut pour décapiter deux prisonniers qui avaient tué en bataille un sien neveu; Charles de Blois et un chevalier essaient de l'en détourner, mais laissent faire (2).

Anglais et Français rivalisent de procédés gracieux : un chevalier anglais, pendant que les siens assiègent Rennes, prend quelques perdrix aux portes de la ville; un chevalier français lui demande s'il veut en vendre ou en donner aux dames de Rennes; ils se battent; l'Anglais vaincu est amené dans Rennes avec ses perdrix; le Français qui a été grièvement blessé ne peut guérir; il offre à l'Anglais sa liberté au cas où il lui obtiendrait un sauf-conduit pour aller se faire appliquer un certain traitement; le duc de Lancastre accorde le sauf-conduit en plaisantant l'Anglais sur ses perdrix. La femme d'un seigneur français partisan des Anglais et prisonnier en Espagne, obtient du duc de

(1) Froissart, Ier livre, 2e partie, chap. 219, 237, 289.
(2) *Id.*, livre Ier, 1re partie, ch. 187.

Berry la neutralité pour sa terre tant que durera l'absence de son mari (1). On exige de grosses rançons des prisonniers, mais, en attendant qu'ils les versent, on les festoie au point que le prisonnier devient quelquefois le gendre d'un de ses vainqueurs. On envoie demander à l'ennemi par où il compte envahir le pays afin de se porter à sa rencontre. Dans une heure de colère, on manque à l'humanité, mais la fureur s'apaise à la vue d'un acte chevaleresque : le prince de Galles qui châtiait avec dureté une révolte des Limousins, se calme en apercevant trois Français qui luttent courageusement contre trois Anglais que leurs compagnons s'interdisent de secourir. Par colère encore, on viole le droit des gens, mais, de sang-froid, les grands personnages répugnent à ourdir une trahison : le gouverneur français de Saint-Omer, qui pendant une trêve, moyennant argent, se fait promettre la livraison de Calais, n'avait pas osé en parler à Philippe VI ; car le roi n'y aurait pas consenti ; quand Philippe VI fit arrêter un Anglais porteur d'un sauf-conduit donné par son fils le duc de Normandie, le prince eut de *grosses paroles* avec son père et déclara qu'il ne reparaîtrait pas auprès de lui tant que l'Anglais ne serait pas délivré. Des chevaliers de l'Etoile se font prendre plutôt que de manquer aux statuts de leur Ordre qui leur interdisaient de fuir plus de quatre arpents (2). Les chefs de bande

(1) *Id.*, Ier livre, 2e partie, chap. 57, 308. Voir, dans la Chronique des quatre premiers Valois, p. 209-210, la rencontre face à face, dans une mine, du duc de Lancastre et de Jehan de Vinemeure.

(2) Froissart, I, 2e partie, chap. 316; I, 1re partie, chap. 326, 300; I, 2e partie, chap. 12.

vendaient quelquefois les places à l'ennemi, mais on n'en peut pas dire autant des magistrats et officiers royaux.

III

Au contraire, en Italie, au quatorzième siècle, la trahison, c'est-à-dire l'acte le plus odieux au moyen âge, celui que dans la Divine Comédie Lucifer en personne se charge de punir, est déjà passée dans les mœurs. Dante avait si fort haï le manque de loyauté que, tout en admirant la curiosité aventureuse d'Ulysse, il le damnait pour des stratagèmes qui nous paraissent plutôt louables que répréhensibles (1); mais, s'il avait vécu un peu davantage, il aurait vu la mode passer à la perfidie qui devient en politique le plus expéditif des procédés, le plus usité des coups de partie. On se la permet dans tous les mondes, fût-ce à l'endroit de ses parents, qu'on arrête d'abord et qu'on empoisonne ensuite. La famille des Visconti et bien d'autres nous en fourniraient la preuve. Je ne relèverai qu'une forme particulière de guet-apens alors très pra-

(1) Enfer, ch. 26, v. 58-64. Nous comprenons parfaitement que la fille de Lycomède ait pleuré le départ d'Achille, mais Ulysse nons paraît avoir servi la patrie et Achille lui-même, en l'amenant à révéler son sexe; l'enlèvement du Palladium est surtout un coup d'audace; l'invention du cheval de bois est-elle véritablement un acte de perfidie? — On sait que, deux siècles après, Machiavel admirera l'usage longtemps pratiqué par Florence de sonner la cloche pour avertir l'ennemi de l'entrée en campagne.

tiquée, l'invitation à dîner. Il ne faudrait pas croire que les Italiens en aient le monopole : Henri VII y a eu recours, un roi de Hongrie aussi ; mais d'ordinaire, hors d'Italie, pour qu'un prince fasse arrêter des hôtes à sa table, il faut qu'il vienne tout d'un coup à découvrir un grief contre eux : en Italie, un Malatesta, Arrigo Castracani, un marquis frère de Boniface IX, Cola di Rienzi, préméditent d'avance l'arrestation de leurs convives ; Giovanni Visconti, alors qu'évêque de Novare, il se prépare à joindre la domination temporelle à la domination spirituelle sur la ville, fait même l'économie d'un banquet ; il feint une maladie, invite un certain nombre de notables à passer chez lui, retient en audience particulière un Tornielli, qui était le principal d'entre eux, et l'arrête de sa propre main (1).

C'est pourquoi au sud des Alpes la chevalerie subsistait moins en réalité qu'en apparence. Le récit qui suit serait-il imaginaire, il aurait plus que la valeur d'une jolie histoire. Le roi de France à qui le comte italien Schinella présente un diplôme décerné jadis par Charlemagne et où figure, parmi les témoins de l'acte, Roland, le pose respectueusement sur sa tête et le fait lire par l'archevêque, son chancelier ; il place ensuite à table Schinella plus honorablement que le seigneur de Mantoue parce que « à la cour de France, la

(1) Sur ces diverses perfidies, v. *Annales caesenates*, au XIVe vol. de Muratori, à l'année 1326 ; chronique de Matteo Palmieri, col. 701 de l'appendice aux *Rerum italicarum scriptores*, publié à Florence, 1748 ; Sozomene, col. 1145 du XVIe vol. de Muratori ; *Chron. Eugubin.*, col. 944 du XXIe vol., *ibid.* ; Merula, col. 122 du XXVe vol., *ibid.*

noblesse est plus honorée que la puissance » ; Schinella va ensuite chez un cordonnier à la mode qui, avant de le servir, l'invite à visiter sa maison ; la femme, les filles du cordonnier, toutes fort belles, accueillent le comte dans des salles très ornées ; les jeunes filles l'inviteut à danser ; il s'y prête ; le père promet six mille ducats à Schinella s'il obtient que le roi confère la noblesse à lui cordonnier et à ses filles ; le comte s'y hasarde un jour ; mais le roi consulte en riant ses nobles, qui protestent en crachant à terre ; Schinella se met à genoux et demande pardon ; le roi le relève en lui disant : « Comte, ici la noblesse ne s'achète pas comme en Italie » (1). Un général italien, comme un général français ou anglais, accueillera par des remerciements et des présents le messager qui lui apporte le gant de bataille de l'ennemi, mais, le jour du combat venu, il arrivera qu'un des deux adversaires décampe sans bruit ; et les étrangers qui, nous l'avons dit, ne suspectent pas la piété des Italiens, commencent à suspecter leur courage ; lorsque Louis de Tarente envoie défier une armée de Hongrois et d'Allemands, ceux-ci expriment la crainte qu'un motif ou un autre ne le fasse revenir sur sa décision « comme c'est la coutume des Latins » (2). Il n'y aurait point eu de mal

(1) *Chronicon Tarvisinum ab anno 1368 usque ad annum 1428*, par Andrea de Redusiis de Quero, col. 796-798 du XIXe vol. de Muratori.

(2) Col. 647 du *De rebus in Apulia gestis ab anno 1333 usque ad annum 1350*, de Domenico de Gravina, XIIe vol. de Muratori ; sur les Rossi se dérobant, après défi, devant les Scaligers, v. col. 468 du *Chron. anon.* de Pistoja, au XIe vol., *ibid* ; sur un

si le dessein de l'Italie avait été de substituer à l'idéal un peu enfantin du moyen âge un idéal plus viril. La guerre coûte assez cher aux nations pour que le général ne leur fasse pas payer les frais de banquets somptueux offerts à ses prisonniers et pour que d'autre part il choisisse, pour livrer bataille, le jour qui lui convient et non celui qui convient à l'ennemi. Mais ce n'était pas réintroduire le sérieux dans la guerre qu'y introduire la déloyauté. Si les Italiens au quatorzième siècle se dépouillaient de la tradition courtoise, c'était pour deux motifs également fâcheux.

Le premier est la violence croissante des passions. Voici quelques exemples d'autant plus concluants qu'ils sont pris dans le clergé. Partout alors, avons-nous dit, les mœurs autorisaient les ecclésiastiques à porter et à tirer l'épée ; mais nulle part ils ne jouent si volontiers du couteau qu'en Italie. A Rome, où toute grande famille se comportait en troupe de brigands, de jeunes prêtres, nobles pour la plupart, commirent les pires excès en 1326 ; un peu plus tard, deux moines investis de la confiance de leur abbé l'assassinèrent durant son sommeil ; le 3 avril 1394, un moine tue son prieur et blesse un autre Religieux ; en mars 1398, l'abbé de San-Pietro à Pérouse tue Biordo seigneur de la ville. En 1336, le florentin Alberto Acciajuoli, évêque de Bologne, ayant été souffleté dans sa chambre par Jacopo di Taddeo dei Pepoli, qui lui avait fait en

général de Luchino Visconti, qui se comporte de même avec le marquis Francesco d'Este, v. la *Polyhistoria* de Frà Bartolommeo de Ferrare, vers l'année 1345.

vain demander un bénéfice pour un tiers par les Anciens, par le Capitaine du peuple et par le Bargello, le frappa d'un couteau au visage; en 1376, une folie de sang s'était déchaînée sur l'Ombrie et sur Sienne; castes et individus étaient aux prises : « Le monde est dans les ténèbres » s'écriait un chroniqueur. Les ecclésiastiques tenaient dignement leur rôle dans la bagarre; des moines tuèrent à coups de couteau leur provincial; un autre tua un confrère; à Assise, les Franciscains livrèrent une bataille (1). Remarquons-le : au quatorzième siècle, le clergé italien est à cent lieues de l'hypocrisie comme du cynisme; il est seulement, comme une foule d'ecclésiastiques du moyen âge dans toutes les contrées, plein des passions qui échauffent les laïcs; toutefois ces passions sont plus ardentes en Italie. Le clergé n'y est pas plus sensuel qu'ailleurs, mais il y est plus violent.

Le deuxième motif qui détache les Italiens de l'idéal chevaleresque est l'affaiblissement des courages. La violence ne suppose pas nécessairement la bravoure : un homme emporté devient souvent très flegmatique dès que son intérêt n'est pas en cause, et très prudent dès qu'il a à faire à forte partie. Le progrès du commerce, l'établissement de la démocratie ne sont pour

(1) Gregorovius, *Rome au quatorzième et au quinzième siècles*, à la date de 1326; chronique des Gazata, col. 53 du XVIIIe vol. de Muratori; chronique bergamasque de Castello, 3 avril 1394; *Chron. Eugubinum*, col. 950 du XXIe vol., *ibid.*; *Hist. miscell. bonon.* de Bart. della Pugliola, col. 370 B du XVIIIe vol., *ibid.*; *Annales forolivienses*, col. 185 du XXIIe vol., *ibid.*; chron. de Neri di Donato di Neri, à l'année 1373.

rien dans cette diminution du courage, puisqu'à la même époque les Flamands tiennent souvent en échec les armées françaises. Mais l'Italie n'avait pas compris que l'abaissement, l'évincement de la classe qui fait profession des armes appelait l'établissement immédiat de troupes permanentes et nationales. La démocratie oligarchique ou autocratique, au lieu de remplacer elle-même ce qu'elle tuait, s'en était reposée sur les mercenaires, oubliant qu'un chef habile peut quelquefois compter sur des troupes vénales mais une cité jamais. Ces mercenaires eussent-ils été inaltérablement fidèles, l'enthousiasme devait baisser, puisque la victoire n'était plus dès lors qu'une opération de banque bien conduite. En réalité, dès le commencement du quatorzième siècle, il n'y a plus en Italie, sauf les républiques maritimes, que des Etats d'une vie précaire. Tout homme un peu hardi et qui dispose de quelque argent est sûr de débuter par d'éclatants succès et de finir par un échec lamentable et instantané. C'est l'histoire des empereurs allemands qui descendent dans la péninsule; à l'aller, Henri VII, Louis de Bavière, Charles IV, font trembler tout le monde; ils déposent, emprisonnent les plus puissants chefs d'Etat; ils enlèvent de vive force les cités et les pressurent, puis ils meurent à la peine ou disparaissent presque seuls après avoir emboursé force humiliations. Tour à tour vous croiriez que Jean de Bohême, les Visconti, les Della Scala, Rienzi, Ladislas de Naples vont soumettre l'Italie entière; cependant, pour abattre le triomphateur du jour, il n'est pas besoin d'une de ces batailles, d'un de ces adversaires qui inscrivent à tout jamais leur nom

dans l'histoire; un rien suffit. En France, pendant la guerre de Cent ans, les grandes Compagnies rançonnent les particuliers pendant que les armées sont ailleurs; en Italie, elles rançonnent des Etats dont les forces sont intactes; elles leur vendent des trèves qu'on leur paie, non pas simplement en argent, mais en honneurs. Les citoyens, même à Florence, s'habituent à craindre, à oublier, à vivre au jour le jour. Car c'est chose curieuse que la brièveté avec laquelle les chroniqueurs constatent les humiliations que ces hordes pillardes imposent à leurs villes. Ce n'est, pour eux, qu'un mauvais moment à passer ou la faute d'un jour.

IV

L'Italie, politiquement parlant, n'avait donc pas lieu d'être fière d'elle-même. Un découragement progressif allait la conduire au scepticisme. Une nation qui s'abandonne se croit d'abord abandonnée de Dieu, puis doute de l'existence de Dieu, et, dans l'incertitude, se résigne ou s'étourdit. Elle ne part pas de l'incrédulité pour aboutir à la corruption, tout au contraire. Mais la route devait être longue à parcourir, parce que, comme nous avons essayé de le montrer, la foi était encore fortement enracinée, au quatorzième siècle, dans les cœurs des Italiens. Ils furent d'ailleurs, et c'est sur cette considération que je finirai, retenus sur la pente fatale par les femmes, qui, comme il est naturel, gardaient encore plus qu'eux les traditions de la famille.

Car, Dante a beau dire, les femmes de sa génération

ne faisaient pas rougir leurs ancêtres. Vespasiano da Bisticci, né cent ans après sa mort, voyait encore dans sa jeunesse des Florentines de la première noblesse donner l'exemple de la simplicité, de l'austérité, faire face à la ruine de leur maison, nourrir au besoin leurs enfants du travail de leurs mains; il ne procède pas par affirmations vagues; il cite des noms, des faits, et les correspondances du temps lui donnent raison. Bürckhardt, Reumont vont plus loin; ils tiennent que durant le quinzième et le seizième siècle une direction virile fut imprimée aux études féminines, que les poésies religieuses et amoureuses du sexe ont un caractère sérieux et vigoureux (1).

Mais remontons au quatorzième siècle. Il faut que la femme ait été alors singulièrement estimée pour que Boccace, qui honorait fort peu cette moitié du genre humain, qui s'étonne, comme l'a très bien montré M. Attilio Hortis, à chaque fois qu'il rencontre chez elle un mérite solide, ait le premier composé un *De claris mulieribus*. Il y avait encore chez elle une ingénuité charmante : l'honnête Lapo Mazzei, dans une lettre tout intime et qui n'était écrite, par conséquent, ni pour lui faire la cour, ni pour duper la postérité, nous peint incidemment en 1392 la Niccolosa degli Albrizzi; c'est la femme d'un des premiers personnages de la république florentine, Guido del Palagio;

(1) Pour le premier, v. la traduction italienne de sa *Civilisation...*, II, p. 147-8 et, pour le deuxième, les p. 109-115 de la traduction de son livre sur Vittoria Colonna, par MM. Muller et Ferrero, 2e édit., 1892.

elle sort d'une des plus nobles, des plus riches, des plus puissantes familles de sa ville et « elle est timide comme une petite fille, s'habille en vieille malgré sa jeunesse » ; son mari a promis à un ménage ami de la mener à la foire de Prato ; mais dès qu'elle l'apprend « elle en est toute honteuse » ; bref, la foire se passera sans elle (1). Quand des Italiennes se distinguent à cette époque, ce n'est pas par leurs écrits (il n'y a guère parmi elles alors que les saintes qui aient pris la plume), c'est par leur vaillance. Quelques-unes joignent au courage qui peut être une vertu des deux sexes, une vigueur qui d'ordinaire n'est pas du leur, témoin la femme soldat dont Pétrarque parle avec respect; nombre d'entre elles jouent leur vie pour leur cité ou pour leur maison ; pas une n'a eu l'ascendant de Jeanne d'Arc, mais beaucoup ont égalé Jeanne Hachette. Le 30 juillet 1318, les femmes de Modène ont lutté comme les hommes pour repousser des ennemis ; en 1345, lorsque les Allemands mettent le siège devant une petite place voisine de Reggio, une femme armée d'une fourche leur fait cinq prisonniers. C'était surtout le sentiment de la famille qui animait leur bravoure; l'héroïque Cia degli Ordelaffi, qui défend avec acharnement les forteresses de son mari n'est que la plus célèbre de toutes ; en 1320, donna Polentese, une épée dans une main, une bannière dans l'autre et suivie d'autres femmes, dispute une heure Ravenne à un Malatesta qui vient d'arrêter perfidement son mari ; en novembre 1379, Caterina, femme de Bernabò Visconti

(1) V. p. 44 du Ier vol. des lettres de L. Mazzei.

et fille de Cansignorio Della Scala, réclame à la tête d'une armée l'héritage paternel et franchit l'Adige après un combat où meurent trois cent cinquante hommes; en 1403, une femme tirera une vengeance sanglante et insultante de la mort de son mari et de ses enfants (1). La tradition se continuera jusqu'à cette intrépide Caterina Sforza qui inspirera une telle admiration aux généraux français de Louis XII qu'après l'avoir, par complaisance pour Alexandre VI, réduite à capituler, ils iront à franc étrier signifier au pape d'avoir à la tirer sur l'heure de la prison où il l'a jetée (2).

D'ailleurs, la critique italienne, quand elle étudie isolément les femmes du quatorzième siècle, et que personne n'en tire un argument en faveur de la foi de cette époque, loue quelquefois dignement la longue

(1) V. Pétrarque, Lettres familières, traduction Fracassetti, II, p. 20; *Chronicon mutinense*, de Johannes de Bazano, aux années 1318 et 1345, au XVe vol. de Muratori; *Annales caesenates*, au XIVe vol., *ibid.*, année 1320; continuation du *Chronicon estense* (XVe vol., *ibid.)*, à la date de novembre 1379; *Annales senenses*, XIXe vol., *ibid.*, col. 421-2. — Sur la Cia, v. Matteo Villani, livre VII, chap. 58, 59, 66, 68, 69, 77; livre IX, chap. 36; *Annales caesenates*, précités, col. 1.158 et 1.185; *Chronicon Ariminense*, où l'on raconte ses exploits aux années 1357 et 1359 sans la nommer (XVe vol. de Muratori); *Hist. miscell. bonon.* de Bart. della Pugliola, XVIIIe vol., *ibid* , col 445. — Sur l'affection conjugale et le courage de Violante, fille de Galeazzo II et sœur de Bernabò Visconti, v. p. 18-19 de la chronique de G. Dati

(2) M. P. D. Pasolini, qui a composé sur elle un savant ouvrage, avait dignement parlé de la Cia dans son livre sur les tyrans de la Romagne.

résistance opposée aux vices par leur vertu. On peut consulter par exemple les deux articles de M. Pier Leopoldo Cecchi, dans la *Nuova Antologia* d'octobre 1878 : *La donna e la famiglia italiana dal secolo XII al secolo XVI.* Pour moi qui, de cette vertu, voudrais déduire davantage, j'en présenterai l'éloge d'une façon peut-être plus concluante. Que nombre de dames d'une condition relevée aient été alors notoirement attachées à leur devoir, c'est beaucoup ; mais il est peut-être encore plus significatif qu'à notre connaissance très peu l'aient transgressé. Pour mon compte, je n'en ai pas rencontré plus d'une demi-douzaine dont la chronique signale l'inconduite, et quatre appartiennent à la même région, les Deux-Siciles (1); j'ajoute, sans méconnaître que dans la voie de l'adultère le premier pas est décisif et irrévocable, que les chroniqueurs reprochent à la plupart de ces femmes une faiblesse unique. Ils n'auront pas tout su, d'accord ! et j'ai sans doute laissé échapper quelques-uns de leurs témoignages; ce petit

(1) Naturellement Jeanne Ire de Naples ouvrirait la marche ; puis viendraient la femme de Martin Ier, roi de Sicile *(Diurnali del duca di Montelione,* col. 1061 du XXIIe vol. de Muratori), la belle-mère du roi Ladislas *(ibid.* et *Historia della città e regno di Napoli,* de Summonte, II, p. 518-9 dans l'édition de 1602), une belle-sœur du roi Robert Ier (XIIe vol. de l'*Archivio storico per le provincie napoletane,* p. 290), une fille de Malatesta Ungaro, veuve du marquis Ugo de Ferrare *(Chronicon ariminense,* au XVe vol. de Muratori, à la date de 1372), et Isabella Fieschi, femme de Luchino Visconti (chronique de Platina, col. 734 du XXe vol., *ibid* , et *Libri commemoriali della repubblica di Venezia,* de M. Predelli, IIIe vol., aux dates du 26 novembre 1362, des 18 janvier et 1er mai 1363).

nombre d'imputations est pourtant remarquable si l'on songe à la quantité de pages qu'ils ont écrites et au caractère anecdotique du récit chez la plupart d'entre eux. Il ne faudrait pas, quoi qu'il en soit, ajouter à ma liste la femme de Marino Faliero; car, vérification faite, elle a été calomniée : pas un des chroniqueurs du quatorzième siècle n'avance que Steno fût l'amant soit de la dogaresse, soit même d'une de ses femmes; l'historiette a été imaginée après coup (1). Un écriteau attaché à la potence où l'on pendit Raimondo de Monteverde, tyran de Fermo, imputait sa mort à ses fautes et à celles de sa femme Luchina (2) ; mais les gens de Fermo se vengeaient évidemment de torts dont ils avaient souffert, c'est-à-dire de la hauteur de Luchina ou de ses extorsions; car ces femmes énergiques, lorsque la religion ne les retenait pas, étaient plutôt hautaines ou âpres au gain que voluptueuses; une chronique dit de Samaritana, femme d'Antonio Della Scala, qu'*elle fut la destruction de Vérone par sa morgue;* quelquefois, la prévoyance stimulait leur cupidité : Margherita, seconde femme du roi Ladislas, était avide parce que, dans ces temps d'armées mercenaires, l'argent paraissait le plus indispensable soutien d'un Etat (3).

(1) V. la conclusion de M Cappelletti, après une soigneuse enquête, dans sa *Storia della repubblica di Venezia*, IV, p. 274.

(2) *Cronaca fermana* d'Antonio di Niccolò, au IVe vol. des *Documenti di storia italiana*, pour la Toscane, l'Ombrie et les Marches, Florence, Cellini, 1870, à la date de 1381.

(3) Sur Samaritana, v. la chronique de Pier Zagata, Vérone, 1745, Ier vol., 2e partie, p. 3 et 6; pour Margherita, v. Summonte, *op. cit.*, II, p. 502.

Si l'on songe de quels maris ces princesses gardaient soigneusement l'honneur, on sera encore plus frappé de leur chasteté; quelle touchante parole que ce mot de la première femme de Ladislas qui, chassée par lui et remariée de force, dit tout haut en pleurant au nouvel époux qu'on lui impose : « Vous pouvez vous estimer le plus heureux cavalier du monde, puisqu'on vous donne pour concubine la femme de votre roi ! » Tout n'était pas cérémonie dans les honneurs publics qu'on rendait à ces princesses souvent infortunées; chaque fois qu'elles se déplaçaient, des centaines de dames et de seigneurs leur faisaient cortège; même hors des Etats de leurs maris, les villes dont elles traversaient le territoire les accueillaient avec toutes sortes de révérence; les chroniqueurs parlent de leurs vertus en phrases d'hagiographes; Bonincontro Morigia dit que Catherine de Savoie, femme d'Azzo Visconti, aussi pudique que belle, était « louable entre toutes les femmes pour ses bonnes œuvres. » Je crois que leurs maris, tout en les trompant, les respectaient. On ne voit point les dames de Vérone et de Milan menacer, comme firent un instant les Anglaises, de ne point frayer avec une favorite princière; on ne les entend pas s'écrier comme celles-ci dans Froissart : « Nous lui lairrons toute seule faire les honneurs; car ce nous tournerait à trop grand blâme qu'une telle duchesse qui vient de basse lignée et qui a été concubine du duc (de Lancastre) un moult long temps en ses mariages et hors ses mariages, passât devant nous. » Mais ces belles menaces, qui d'ailleurs ne furent pas tenues, attestent autre chose que la décence et le courage des

grandes dames de l'Angleterre; elles montrent que dans les monarchies solidement assises, les rois entendaient dès lors faire légitimer par la cour leurs amours illicites. Si la comtesse de Salisbury avait été plus complaisante, Edouard III, galant naguères pour sa femme, aurait peut-être installé la dame aux côtés de la reine. Les Visconti, les Della Scala ne s'en seraient pas autant permis. Les tyrans italiens du quatorzième siècle violent et séduisent, mais ils se cachent quand ils peuvent; ils courent le guille-doux, quoiqu'on en profite quelquefois pour les assassiner; ils n'ont pas de maîtresses en titre. — C'est, direz-vous, qu'ils sont trop brutaux. — Je ne crois pas, puisqu'ils lisent et admirent Pétrarque. La vérité est qu'on n'eût pas osé alors en Italie avouer et en quelque sorte couronner l'adultère.

Ainsi, dans l'Italie du quatorzième siècle, la cupidité, la dureté, passions éternelles, progressent à la faveur de l'anarchie, et c'est un péril pour les croyances qui prétendaient les maîtriser; l'énergie véritable, la suite dans la volonté, diminue, et c'est un autre danger, mais plutôt d'abord pour la patrie que pour la foi; car c'est le devoir envers la patrie plutôt qu'envers Dieu que la politique fait alors oublier. Au total, l'Eglise endure alors plus de souffrances passagères qu'elle ne conçoit d'inquiétudes pour l'avenir. Elle règne encore sur les âmes, non pas seulement par la force de la tradition, par la puissance de l'argent, des privilèges, qui d'ailleurs vont toujours s'accroissant dans ses mains; elle domine non pas uniquement les simples, les ignorants, mais les savants, les hommes de génie. Les

Etats qui entrent en lutte avec elle en sortent généralement à leur désavantage, même quand elle se trouve dans de mauvaises conditions pour lutter. Plus encore au sens religieux qu'au sens politique, elle vit, elle pense, elle agit; les recrues, les milices nouvelles affluent dans ses rangs; elle tient une large place dans le monde par la vertu, l'activité, le crédit de ses membres infimes ou illustres. On lui passe assez volontiers ses torts réels, d'autant qu'ils datent de loin et que quelques-uns paraissent à beaucoup bienséances ou vertus; on ne s'aveugle pas sur d'autres torts moins excusables, mais on ne se les exagère pas non plus. On prend toute sorte de libertés avec ses membres, mais on respecte l'institution. On en prend également avec la morale qu'elle prêche, mais on n'en conçoit pas d'autre, sauf quand on veut renchérir. L'esprit public demeure modeste, soumis, chrétien.

APPENDICES

APPENDICE A

Prestige de la monarchie française en Italie au quatorzième siècle.

Les historiens ont souvent constaté le prestige dont la France jouissait au moment où, pour notre malheur, les Valois montèrent sur le trône ; on sait combien Pétrarque, qui ne nous aimait pas beaucoup plus que Dante, fut surpris de nous voir battus par les Anglais ; mais M. Prou a raison de dire que, même après les défaites de Crécy, de Poitiers et le traité de Brétigny, ce prestige n'était pas entamé (1). J'ai eu autrefois l'occasion de faire une constatation analogue pour la première partie du dix-huitième siècle ; les défaites multiples de la France dans la guerre de la Succession d'Espagne ne la diminuèrent en rien auprès des poètes italiens du temps.

(1) V. son étude précitée sur les relations d'Urbain V et des Valois.

Au quatorzième siècle, la considération de la France reposait tout d'abord sur l'avancement de l'œuvre de l'unité dans notre pays ; nos rois étaient déjà beaucoup plus maîtres chez eux que les autres monarques d'Europe. Inutile d'insister, mais, de plus, l'esprit chevaleresque, qui ne gouvernait pas la vie des Italiens, mais qui, dans les versions de nos romans d'aventures, enchantait encore leur imagination, entretenait le respect pour la France, Filippo Villani s'enthousiasme à la pensée de Jean le Bon retournant se constituer prisonnier en Angleterre ; les fils du roi, dit-il, s'en étaient échappés *vilainement* et à *grande honte*, mais leur père revint se mettre à leur place entre les mains de l'ennemi, *comme un franc* et *noble seigneur, et en fut très loué par tous les chrétiens* (1). Ajoutez d'une part que quantité d'Italiens commerçaient en France et d'autre part que la France, malgré les démêlés de Philippe IV avec Boniface VIII, demeurait la grande puissance amie de l'Eglise, la protectrice des Guelfes. Ces deux dernières raisons, qui n'empêchaient nullement les chroniqueurs italiens de juger librement nos rois, expliquent pourquoi c'est chez les Florentins et chez les écrivains ecclésiastiques qu'on trouve surtout la preuve que la France se présente souvent à la pensée des Italiens. Je crois que des recherches spéciales dans les prédicateurs d'Italie fourniraient d'assez curieuses données.

Peut-être est-ce surtout parmi les franciscains qu'on recueillerait des exemples, puisque saint François avait

(1) Chap. 76 de sa chronique.

eu pour notre patrie une prédilection avouée (1). Toute une page du *Diario d'anonimo fiorentino* est remplie des prédictions troublantes qui firent emprisonner un d'eux en 1358; ce franciscain annonçait pour 1378 des cataclysmes qui devaient d'ailleurs finir par le redressement des torts et une réconciliation générale; un des principaux rôles dans la réformation de la chrétienté était par lui réservé à un roi de France qui deviendrait empereur et mourrait franciscain. Mais c'est surtout chez les dominicains que le hasard m'a fait trouver le souvenir de la France. Giordano de Rivalto veut que la chrétienté fasse pour Dieu ce que l'épouse fait pour son mari, quand, une semaine avant le jour où il doit revenir de France, elle balaye sa maison. Son rigorisme, qui abat toute grandeur aux pieds de Dieu, est sur le point de faire une exception pour les rois de France : « Toutes les fortunes sont récentes », s'écrie-il, « toutes les dynasties sont nouvelles, sauf un peu le roi de France et encore il y a à dire là-dessus (2) ». — « Si tu étais sujet du roi de France, » dit-il ailleurs, « qu'oserais-tu faire contre lui en actes, en pensées ou en paroles, si tu croyais qu'il dût l'apprendre? (3) ». — « Si en France », dit Cavalca, autre dominicain, « un particulier prétendait, à l'insu du souverain, établir sa propre souveraineté dans une pro-

(1) De là, sans doute, la légende franciscaine qui faisait visiter frà Egidio par saint Louis vêtu en pèlerin.

(2) Voir ses *Prediche inedite recitate in Firenze dal 1302 al 1305.* Bologne, Romagnoli, 1867, p. 148 et 193-194.

(3) P. 446, *ibid.*

vince, il serait bon que le roi lui montrât, à l'aide de l'épée, sa présomption (1) ». Ainsi, quand les prédicateurs italiens du temps désespèrent d'inspirer directement l'admiration et la terreur pour les attributs de Dieu, c'est en rappelant l'image plus rapprochée des rois de France qu'ils tâchent d'y parvenir.

Au surplus, à la fin du siècle, Francesco Sacchetti écrit sur le ton de l'hagiographe son *capitolo* intitulé *De' Reali di Francia*, qui traite des Capétiens. Il loue, et c'est tout naturel, Robert *clerc*, *catholique* et *saint*, Louis IX et Philippe-Auguste ; mais, en outre, il qualifie Louis VII de compatissant, plein de vertus, pur de tout vice ; il ne reproche rien à Philippe IV *colonne* de *beauté*. Beaucoup moins indulgent pour les personnes, Fazio degli Uberti n'admire pas moins la France qu'il a visitée. Il possède assez notre langue pour versifier en français une conversation qu'il est censé avoir tenue en traversant notre pays ; il sait aussi le provençal. Il rattache nos Mérovingiens à Priam et proclame Paris la plus noble ville de l'univers, une nouvelle Athènes où « retentissent nuit et jour les chants harmonieux des sciences divines et humaines, où quiconque vient pour bien faire est généreusement aidé dans ses besoins, où les richesses abondent et se conservent sous la protection de la justice » (2).

(1) Chap. 7 de la *Disciplina degli Spirituali*.

(2) *Dittamondo*, livre 4, chap. 16, 17, 18, 19. — Pour le seizième siècle, voici deux documents curieux, relatifs, le premier à la courtoisie des Français à l'endroit du sexe, le second à notre réputation, alors naissante, de gourmets. Dans *Le Maschere* de G. M. Cecchi, un serviteur ayant demandé pourquoi l'on appelait

une certaine femme *madonna* et non pas simplement *donna*, on lui répond :

L' è stata
In Francia ove si dà della madonna
A ogni donna.

Dans *La Sibilla* de Grazzini, un père recommande à son fils de se faire honneur par son repas de noce, mais le futur beau-père intervient : « *Lasciate pure fare a lui ; egli è uso in Francia* ». — De toutes les monnaies étrangères, à Florence, les couronnes de France étaient, au seizième siècle encore, les plus répandues et perdaient peu au change (Benedetto Varchi, *Storia fiorentina*. p. 255 A de l'édit. de Milan, Bettoni, 1834).

APPENDICE B

Coup d'œil sur la Parte Guelfa considérée comme association politique.

En avertissant qu'un jacobin ministre ne serait pas un ministre jacobin, Napoléon Ier n'a fait que donner un tour spirituel à une vérité dont les sectaires qui s'en irritent se sont toujours plus aperçus que les modérés qu'elle console insuffisamment. Monté au pouvoir, un chef de parti voit plus loin que la veille; il comprend qu'il faut supprimer ou ajourner certains articles de son programme. Mais les amis sur les épaules desquels il est arrivé au pinacle demeurent enfoncés dans leurs préjugés et le suspectent. De là ces coteries qu'on a vues dans tous les temps s'établir autour des hommes en place pour reformer en quelque sorte autour d'eux les ténèbres et l'air vicié dont leur élévation récente venait de les tirer. Pour prendre un exemple déjà loin de nous, la fameuse *Congrégation* sous Louis XVIII et Charles X travaillait à entretenir aux Tuileries l'esprit de l'ancien ré-

gime. Toutefois, d'ordinaire, les coteries demeurent à l'état de pouvoirs occultes. Il faut des divisions séculaires pour qu'un parti fasse reconnaître officiellement son existence par le gouvernement. Tel est le rare spectacle que l'Italie nous offre au quatorzième siècle. Le parti guelfe y a sa charte spéciale qui stipule pour lui, non pas seulement des garanties particulières, mais les moyens de contrôler la politique de l'Etat. Il forme dans la constitution comme un ressort ajouté après coup et qu'on en pourrait ôter sans que le mécanisme s'arrêtât, mais qui n'en modifie pas moins la marche. Ce régulateur ou ce perturbateur, on en connaît depuis longtemps la puissance ; car les chroniqueurs l'ont signalée, en particulier Machiavel au livre III et Scipione Ammirato au livre XIV de leurs histoires florentines ; mais il n'y a guère qu'une quarantaine d'années qu'on a commencé à la regarder d'un peu près ; encore M. Bonaini qui, en 1857 publia, puis commenta les Statuts de la Parte Guelfa, n'a-t-il pas été immédiatement suivi. C'est surtout à l'heure présente qu'on s'applique à étudier ce que j'appellerai, non pas un Etat dans l'Etat, mais un Etat sur l'Etat. M. Vito Vitale a écrit *Il dominio della Parte Guelfa in Bologna, 1280-1327* (1), et y annonce que MM. Antonio Casabianca et Umberto Dorino poursuivent des études analogues relatives à Sienne et à Florence ; en même temps, il rappelle que M. O. Scalvanti a touché aux Guelfes de Pérouse et aux magistrats de la Parte dans ses *Considerazioni sul primo libro degli Statuti peru-*

(1) Bologne, Zanichelli, 1902.

gini, au 3e livre de l'*Illustrazione del Lombardo Veneto* de Cesare Cantù, III, p. 420.

Nous nous en tiendrons à ce qui concerne Florence.

Sans doute, il y aurait des points obscurs à élucider. La redoutable institution a-t-elle été vraiment réorganisée en 1267 et est-elle née d'une *Societas militum* comme le veut M. Salvemini (1)? M. Romolo Caggese en doute (2). Mais, à s'en tenir à ce qui ne soulève aucune contestation, on peut tracer une courte esquisse d'ensemble qu'on a, ce me semble, trop différée jusqu'ici.

La Parte Guelfa, au sens où nous prenons le terme, n'avait pas simplement un appartement à elle comme nos partis politiques ou philosophiques qui se réunissent dans un Cercle; elle possédait un palais et un palais avec tour près du Ponte Vecchio, c'est-à-dire un palais fortifié. Ses armoiries n'étaient pas seulement une entête de papier à lettre accommodée en figure féodale; c'était une arme parlante, un gonfalon toujours prêt à se déployer dans la rue. Elle disposait d'un véritable trésor alimenté surtout par des confiscations politiques où elle se faisait la part du lion; lors du grand coup de filet qui suivit la défaite irrémédiable des Gibelins à Bénévent, il avait été stipulé qu'elle aurait les deux tiers des dépouilles, mais en réalité elle avait eu presque tout. De temps en temps, de jolies aubaines lui étaient encore dévolues, puisque

(1) *La dignità cavalleresca nel Comune di Firenze.*

(2) *Sull' origine della Parte Guelfa e le sue relazioni col Comune (Arch. stor. ital.*, 5e série, XXXIIe tome).

vers la fin du quinzième siècle, la mainmise de l'Etat sur les biens d'un Alberti lui valut cet hôpital d'Orbetello qui, à certains jours, recevait et défrayait plus de deux cents pèlerins (1). Je ne sais pas si les intrigants, par ambition, ou ses coreligionnaires politiques, par enthousiasme, lui faisaient des largesses, mais la peur et la gratitude lui valaient des legs; à la page 107 du volume de M. Alessandro Chiappelli, *Dalla Trilogia di Dante*, on voit une donation qui lui est faite par un comte qu'elle avait rétabli dans la possession de biens qu'un frère gibelin lui avait ravis. Des malversations devaient quelquefois entamer ses fonds : le 3 juin 1378, le grand train que menaient ses Capitaines (c'était le nom de ses chefs) l'amena à leur demander des comptes (2); et il serait curieux d'avoir plus de détails sur la gestion de la caisse; mais les dépenses auxquelles elle suffisait semblent indiquer que les détournements n'allaient pas très loin. Parte Guelfa gratifiait chaque année six nouveaux chevaliers de cinquante florins d'or par tête (chap. 39 des Statuts), donnait des fêtes en l'honneur des souverains étrangers; des ambassadeurs de Charles de Duras et d'Urbain VI dînent à sa table; elle donne deux jours de suite des joutes pour un envoyé de Charles VI de France (3). Elle récompen-

(1) Luigi Passerini, *Gli Alberti di Firenze*, Florence, Cellini, 1870, I, p. 24.

(2) *Diario di anonimo fiorentino (1358-1389)*, à la date indiquée.

(3) *Cronaca di Ser Naddo di Montecatini* (au XVIIIe vol. des *Delizie degli eruditi toscani*, Florence, 1784), à la date du 19 mai 1384 et des 9-10 février 1386; *Diario di anon. fiorentino*, à la date du 8 février 1386.

se des podestats, des officiers, le célèbre Michele di Lando, restaurateur de l'ordre contre les Ciompi, et ces cadeaux peuvent représenter jusqu'à deux cents florins d'or (1). Elle a même des soldats à elle ou du moins elle défraie certaines troupes dont elle paraît disposer librement : ainsi, le 22 avril 1373, elle envoie cinquante arbalétriers sur l'Apennin, les solde et reçoit au retour leur enseigne (2).

D'ailleurs, les Statuts rendaient les détournements et les profusions difficiles en stipulant qu'on placerait tous les ans le plus d'argent possible en terres et en maisons, en prohibant tous cadeaux autres que ceux qu'ils permettaient expressément, en rappelant que ce trésor faisait tout *le salut, la défense, l'unité* du Parti (v. notamment le chap. X). Ce qui prouve que Parte Guelfa demeura riche très tard, c'est que, à une époque où elle avait perdu son influence politique, elle continuait à distribuer de solides faveurs aux familles qui l'avaient jadis bien servie ; « les Capitaines de Parte Guelfa », dit Gregorio Dati vers la fin de sa chronique qui va de 1362 à 1406, « sont fort honorés à cause des vertus qui se sont jadis déployées sous leur étendard, mais aujourd'hui ils n'ont plus qu'à dépenser les grosses rentes de leur caisse à la gloire des grands personnages qui ont bien servi la cause ou de leurs descendants (3).

(1) *Cron. di Ser Naddo*, à la date du 1er juillet 1387; *Diar. di anon fiorent.*, à la date du 15 mars 1380 et de sept. 1378.

(2) Même *Diario d'anon. fiorent.*

(3) P. 152, édit. de M. Luigi Pratesi, Norcia, Cesare, 1902.

A la puissance de l'argent, elle ajoutait celle de l'activité. Elle avait compris qu'un corps n'existe qu'autant qu'il agit et que, pour maintenir la cohésion des membres, il faut en associer le plus grand nombre possible à la direction générale. De là, de fréquentes convocations ; les six Capitaines devaient se réunir tous les jours ouvrables et assembler au moins une fois par mois le Conseil général du parti ; toute absence non justifiée entraînait une amende ; outre le Conseil général, il y avait un Conseil des Quatorze, un des Soixante, un des Cent.

Certains des détails qui précèdent indiquent déjà que Parte Guelfa n'était pas une de ces associations qui se prennent à tort au sérieux et mesurent leur influence aux politesses qu'elles distribuent. En voici de plus décisifs. Toute association peut envoyer des délégués à une puissance étrangère ; mais les délégués de Parte Guelfa marchent avec les ambassadeurs de Florence, par exemple lors de la mission auprès d'Urbain V dont fit partie Lapo de Castiglionchio. Le 11 décembre 1372, c'est elle qui reçoit la première nouvelle que Spolète a chassé les Gibelins (1); la nouvelle est importante, mais peut émaner d'un particulier ; il est autrement significatif qu'un roi de Naples, qui offre sa médiation entre Florence et le pape, en adresse la proposition simultanément et séparément aux prieurs et à Parte Guelfa (2). Celle-ci n'était même pas uniquement sur le pied de ces favoris qu'un diplomate habile ménage

(1) *Diar. d'anon. fiorent.*, à la date indiquée.
(2) *Ibid.*, p. 313.

presque autant qu'il honore le souverain près duquel il est accrédité; on voit souvent Parte Guelfa et le gouvernement confondus. Elle ne se borne pas à lui prêter de l'argent, elle traite quelquefois en son nom : c'est en cette qualité que dans le livre des *Locazioni*, qui fait partie de ses archives et part de 1314, on la voit passer un contrat pour la location d'un château avec un certain Vanni Salimbeni. Il arrive que, pour honorer une personne, on lui confère à la fois les armoiries de la ville et celles de Parte Guelfa (1).

Les relations entre l'une et l'autre n'étaient pas purement accidentelles. Parte Guelfa avait soumis ses Statuts au gouvernement, mais avec cette clause qu'une fois admis il faudrait une loi pour les changer; et non seulement le gouvernement lui permettait de se donner avec lui une conformité frappante dans l'élection de ses dignitaires, dans la durée de leurs pouvoirs, non seulement il lui accordait le droit honorifique de faire l'offrande la première à la fête de San Giovanni (2), mais il lui conférait des privilèges qui l'associaient en quelque sorte à lui : il donnait à ses Capitaines, pour le temps de leurs fonctions, une sorte d'inviolabilité, puisqu'ils ne pouvaient alors être arrêtés pour dettes; il mettait ses agents à son service pour le recouvrement de ses créances, des amendes qu'elle infligeait; il acceptait une part de ces amendes; il était spécifié que les

(1) V. la chronique de Ser Naddo di Montecatini, à la date du 26 avril 1388.

(2) V. Gregorio Dati, dans le passage où il décrit cette fête, p. 90-96 de l'édition précitée.

convocations des assemblées du parti seraient faites indifféremment par les agents du parti ou par ceux de l'Etat.

Mais dans quelle mesure Parte Guelfa menait-elle le gouvernement? C'est là un point malaisé à éclaircir. On voit bien qu'elle adresse quelquefois des *suppliques* aux Seigneurs (1), et ce terme fort respectueux ne laisse pas que d'inquiéter. Mais il pourrait bien se faire qu'elle ait simplement opprimé la minorité. Elle représentait l'intolérance. non pas d'une coterie, mais de la pluralité des Florentins, et cette pluralité comprenait le haut commerce de la ville. C'est précisément pourquoi son pouvoir a duré plus longtemps à Florence que dans quelques autres villes italiennes où elle représentait une majorité moins nombreuse ou moins riche ou moins stable. Lorsque dans ses Statuts elle affirmait que les Guelfes étaient *una medesima cosa col Comune e popolo di Firenze*, elle exagérait à peine ; M. Bonaini fait remarquer que dans les documents la commune de Florence est souvent appelée *Massa della parte guelfa* (2). Si le parti ne s'était pas constitué à

(1) Par exemple, dans le *Diar. d'anon. fiorent.*, à la date du 15 janvier 1377.

(2) P. 98 du IIIe vol. du *Giornale storico degli archivi toscani.* — L'union intime entre *Parte Guelfa* et le gouvernement n'était pas spéciale à Florence; à Crémone, par exemple, une Société analogue fondée en 1270 avait tenu ses séances au Palais du Peuple ; les honoraires de ses dignitaires se payaient sur les deniers publics; *e questo si fa*, était-il dit, *acciò questa Società si conservi lungamente ;* ils prêtaient serment entre les mains du podestat ; nul ne pouvait obtenir un emploi de la Commune, s'il

Florence en association adoptée par le gouvernement, la persécution des dissidents aurait été moins continuelle, moins progressive ; on n'aurait pas vu une loi (de 1358) interdire à perpétuité les emplois publics aux gibelins et même à tout *non vrai guelfe*; ce mot de vrai guelfe, qui résume la manie d'épuration incessante propre aux sectaires, revient à chaque instant dans les Statuts de la Société ; d'ailleurs la loi de 1358 fut votée sur la proposition des six Capitaines et c'était à eux qu'elle attribuait le soin de prononcer l'interdiction (1). Mais creusez le Florentin, et vous trouverez en lui l'aversion pour la domination étrangère, pour la vie militaire, pour l'aristocratie de naissance, pour l'hétérodoxie, et l'amour pour l'indépendance nationale, pour le développement de l'intelligence sous toutes ses formes, pour l'intégrité de la foi, c'est-à-dire l'aversion pour l'Empire et l'amour pour l'Eglise, en d'autres termes tout ce qui fait le guelfe. Ajoutez maintenant l'esprit de surveillance, de jalousie, de convoitise, propre aux villes qui sont à elles seules un Etat et vous arrivez presque nécessairement à la constitution de la Société qui nous occupe, laquelle subsista puissante tant que subsista l'ensemble de vertus et de défauts dont vivait la république florentine. Cette *Société des dévôts de*

était débiteur de la Société ou s'il en était sorti ; les consuls de la Société veillaient à ce que le podestat en fît respecter les statuts (p. 420-422 du IIIe vol. de la *Grande illustrazione del lombardo veneto* précitée de C. Cantù). Mais c'est à Florence que cette union se maintint davantage.

(1) V. M. Cipolla, *St. polit. delle signorie italiane*, à l'année indiquée.

Sainte-Eglise, cette *Société sainte, très chrétienne et catholique*, comme elle s'appelait, fit bénir sa tyrannie par Florence jusqu'au jour où, à force d'exercer son esprit d'exclusion, elle eut changé en minorité la majorité sur laquelle elle s'appuyait.

APPENDICE C

La délation en Italie au quatorzième siècle.

Si l'esprit chevaleresque avait seul gouverné le moyen âge, il en aurait sûrement banni la délation. Mais le christianisme, tout en réprouvant la haine et la cupidité, honorait le zèle, plaçait au-dessus de tout l'honneur de Dieu, professant qu'on est plus tenu à la vérité qu'aux oppresseurs de la vérité ; il estimait, comme Platon, qu'un coupable n'a pas de plus grand intérêt que de subir le châtiment de sa faute ; au nom de tous ces principes, en partie justes, en partie faux, il en venait à solliciter, à ordonner la révélation des fautes d'autrui. Il l'ordonnait dans les monastères, et là il était dans son droit, puisque les membres d'un même couvent se sont pour ainsi dire engagés par contrat à se promouvoir réciproquement en sainteté ; mais il l'ordonnait aussi dans la vie civile et politique, ou plutôt les gouvernements la commandaient en se pénétrant de sa doctrine. C'est une des preuves de la puissance conservée par la religion sur l'Italie du quatorzième siècle que l'appel courant à la délation ; car

on ne l'employait pas surtout comme instrument de règne; on la rétribuait, mais elle ne menait pas au pouvoir, à la fortune; on ne s'y adonnait point par profession comme à Rome sous les méchants empereurs. D'autre part, le délateur se cachait d'ordinaire, mais non par conscience d'avoir accompli une œuvre basse; il se cachait pour éviter les représailles, d'autant que la loi, beaucoup plus alors encore qu'aujourd'hui, était impuissante à préserver les petits des vengeances des grands. Une considération profane s'y mêlait aussi sans doute; on requérait les dénonciateurs parce que la mobilité des pouvoirs exécutifs dans les corps publics et privés empêchait la formation d'agents expérimentés qui sussent découvrir par eux-mêmes la fraude. Mais la grande raison ne demeurait pas moins que tout était réputé permis contre le péché.

Voilà pourquoi la délation se trouvait prescrite alors partout en Italie comme dans les autres nations. Les prédicateurs l'ordonnaient dans les moments mêmes où ils prescrivaient la prudence, la discrétion. Giordano de Rivalto, dans un sermon du 1er mars 1303, veut qu'on ne procède qu'avec réserve dans la réprimande du prochain; qu'on ne s'en mêle même pas si l'on ne sait point trouver des paroles convenables, qu'on ménage le plus longtemps possible la réputation de la personne en faute; mais il veut qu'on finisse par avertir le curé ou l'évêque si l'on ne voit pas moyen d'amener la résipiscence. Et l'on sait que la fière famille de Pascal, avec son horreur pour la bassesse et pour l'oppression de la pensée par la force, professait, trois siècles après, la même opinion. Le pape

faisait jurer à ses employés, à ses sujets, de révéler toute trame ourdie contre lui (1).

Mais les gouvernements laïques sollicitaient de leur côté les bons offices de l'indiscrétion; le malheur de Venise a voulu qu'elle ménageât, pour les dénonciations, des orifices dans les murs extérieurs de palais demeurés intacts ainsi que l'inscription gravée qui en indiquait l'usage : tout le monde en parle; au contraire, les boîtes mobiles accrochées pour un objet identique aux portes de l'*esecutore* de Florence, du podestat de Bologne ont disparu, et ces cités démocratiques passent, hors d'Italie, pour avoir laissé de tels procédés au Conseil des Dix (2). Partout on donnait des primes à qui dénonçait les contraventions aux ordonnances de police; on imposait la délation même aux médecins. Le gouvernement vénitien commandait aux matelots de faire connaître les manquements de leurs patrons aux règles du commerce (3). Mais les négociants eux-mêmes qui savaient si bien le prix du secret, qui tenaient si soigneusement les autorités politiques à distance de leurs livres de comptes, ordonnaient la délation pour manquements au culte, à l'hygiène, à la

(1) *Die paebstlichen Kanzleiordnungen, 1200-1500*, publication de M. Samuel Tangl, Innsbruck, librairie de l'Université, 1894.

(2) Pour Florence, v. par exemple les *Ordinamenti di Giustizia* de 1293, et pour Bologne, p. 78 de M. Lod. Frati, *La vita privata a Bologna dal secolo XIII al secolo XVII*, Bologne, Zanichelli, 1900. Il y avait même à Florence une boîte pour les dénonciations, accrochée à un pilier de la cathédrale.

(3) *Études byzantines* de M. Charles Diehl, Paris, Picard, 1905, p. 259-260.

probité commerciale. Ainsi, à Florence, l'Art de Calimala ordonnait aux courtiers de déférer aux magistrats les paroles injurieuses ou blasphématoires proférées dans les boutiques, promettait le secret et une part de l'amende aux révélateurs d'infractions aux chômages ordonnés par l'Eglise. La corporation des taverniers offrit les mêmes récompenses, à Pise, à qui révélerait les falsifications du vin.

INDEX DES NOMS PROPRES [1]

Acciajuoli (Angelo), 96.
Alberti (Leon. Batt.), 214-215, 267.
Alberti (Niccolò), 286, 355.
Albornoz (Gil), 163, 177, 186, 201, 317, 343.
Amédée VI de Savoie, 185, 190, 304.
Ammirato (Scipione), 92, n. 1; 98, n. 2; 164, n. 1; 170, n. 1; 179, n. 1; 184, n. 3; 186, n. 1; 192, n. 2; 284, n. 1; 286, 298, 300, 301, 302, 360; 372, n. 2; 374, n. 1; 378, 415.
André de Hongrie, 106, 338.
Andrea de Redusiis de Quero, 60, n. 3; 94; 104, n. 2; 396, n. 1.
Angelico de Fiesole (frà), 266 (et au mot Cochin).
Annales d'Arezzo, 159, n. 2.
Annales caesenates, 163, n. 2; 254; 359, n. 1; 395, n. 1; 403, n. 1.
Annales estenses, 91, n. 1; 303, n. 4.
Annales forolivienses, 61, n. 1; 398, n. 1.
Annales mediolanenses, (1220-1402), 99, n. 2; 196, n. 2; 209, n. 1; 291, n. 2; 292, 303.
Annales Ordinis cartusiensis, 137, n. 2; 185, n. 2; 291, n. 1; 337, n. 1; 338, n. 2.
Annales senenses (1311-1406), 52, n. 2; 95, n. 1; 379, n. 2; 403, n. 1.
Annales urbis Arretinae, 359, n. 1.
Antonin (Saint), 61; 140, n. 2; 175; 199, n. 1; 302; 356, n. 2.
Antonio di Niccolò, v. *Cronica fermana*.
Archivio storico italiano, 54, n. 5; 66, n. 1; 77, n. 1; 98, n. 1; 108, n. 2; 144, n. 2; 149, n. 1; 161, n. 1; 190, n. 1; 199, n. 3; 200, n. 1; 201, n. 2; 307, n. 2; 315, n. 1; 387, n. 1.
Archivio storico lombardo, 130, n. 3; 183, en note.

(1) Je ne relève pas dans cet index un certain nombre de noms mentionnés d'une façon incidente; pour Muratori, je ne relève les mentions du *Rerum italicarum scriptores* qu'aux noms des auteurs qui y figurent.

Archivio storico per le provincie napoletane, 82, n. 2; 154, n. 1; 404, n. 1.
Archivio veneto, 71, n. 2; 145; 255, n. 3; 306, n. 1.
Arias (G.), 84, n. 1; 213, en note.
Arioste, 54, 275.
Atti dei Lincei, 63, n. 1.
Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna, 66, n. 1.
Augustin (Saint), 235, 242, 328, 333.
Azario, 26, 78, 180, 181; 183, en note; 194, n. 1.

Bacci (Orazio), 54.
Baluze, 56, 310, 316; 353, n. 3.
Bandi lucchesi, 194, n. 1; 377, n. 2; v. aussi Bongi.
Barante (Brugière de), 168, en note.
Bartoli (Adolfo), 227.
Bartolommeo de Ferrare, 97, n. 2; 161, n. 1; 209, n. 1; 316, 349; 359, n. 1; 397, en note.
Bazzo (G.), 295, n. 2; 340, n. 1.
Bénédictins (Les), 141, n. 1; 289.
Benoît XII, 27, 31, 142; 338, n. 2; 350; 353, n. 3; 362.
Benvenuto d'Imola, 252.
Berger (Samuel), 373, n. 1.
Bernardin de Saint-Pierre, 226.
Bernardino de Sienne, 129, texte et note; 130, 328.
Berni (Guerrerio dei), 95, n. 1; 168, n. 1; 171, n. 1.
Bianchi (Luciano), 212, n. 2; 283, n. 2; 379, n. 2.
Bindino de Travale, 54, 269; 288, n. 1.
Boccace, 12, 18, 26, 34, 47-51, 59-61, 68, 69, 73, 233, 246-250, 258, 259, 262, 273, 275, 276, 342, 375, 401.
Boffito (Giuseppe), 316.
Boito (Camillo), 291, n. 1; 292, n. 1.
Bologna (Pietro), 199, n. 2.
Bolognini, 69, n. 3.
Bonaini (Fr.), 174, n. 1; 279, n. 1; 280, n. 1; 415, 422.
Bongi (Salv.), 76, 191; 206, n. 1; 366.
Boniface VIII, 308.
Boniface IX, 163, 395.
Bonifazio de Murano, 78, n. 1; 165, n. 2; 368.
Bonincontri (Lorenzo), 61; 105, n. 1.
Borghini (Vincenzo), 168, n. 1; 179, n. 1; 200, n. 2; 291, n. 1; 306.
Bosco (Dom), 113.
Bossuet, 140, 332.
Boucicaut (Le maréchal), 110; 167, n. 2; 388.
Bourdaloue, 132.
Brandileone (Franc.), 212, n. 1.
Brigitte (Sainte), 289-290.
Bruni (Leon.), 65, en note; 72, n. 2; 258.
Bulletin italien, 80, n. 2.
Bürckhardt, 15, 63, 131, 187; 208, n. 1; 271, 297, 318, 381, 401.
Bussolari (Jac.), 180-183.

Caggese (Romolo), 416.
Camaldules (Les), 155-159, 193, 208, 218.
Cambi (Ser), 303.
Cantù (Cesare), 416; 422, en note.
Cappelletti (Giuseppe), 142, n. 3;

146, en note; 355, n. 1; 359, en note; 405, n. 1.
Capponi (Gino), 57; 193, n. 1; 205, n. 1; 214, 370.
Carducci (Giosuè), 37, texte et note.
Carnesecchi (Carlo), 65, n. 1.
Carrara (Les), 171.
Carrare (Franç. de), 90; 99, n. 2.
Carrare (Marsilio de), 255, n. 2.
Carrare (Giac. de), 83.
Casabianca (Ant.), 415.
Casanova, 108, n. 2.
Casotti, 378, n. 2.
Castello di Castelli, 398, n. 1.
Castracani (Castruccio), 92, 103, 160, 171, 347, 360.
Caterina de Savoie, 406.
Catherine de Sienne (Sainte), 113-123, 129, 136; 137, n. 1; 269, 345, 369, 385, 387.
Cavalca (Domen.), 127, texte et note; 275, 411.
Cecchi (Giov. Maria), 263, 265; 412, en note.
Cecchi (Pier. Leopoldo), 404.
Ceci (Gius.), 108, n. 1.
Cellini (Benvenuto), 272.
Charles de Valois, 208; 209, n. 1.
Charles II de Naples, 143, 199, 294.
Charles III de Duras, 76, 134, 155, 186, 190, 317; 318, n. 1; 417.
Charles IV (L'empereur), 27, 68, 71-72, 78, 207, 213, 232, 399.
Chartreux (Les), 345. V. aussi *Annales Ordinis Cartusiensis*.
Châteaubriand, 10, 46, 230.
Chiappelli (Alessandro), 417.
Chiappelli (Luigi), 308, en note.
Chronicon ariminense, 403, n. 1; 404, n. 1.
Chronicon bergamense, 90, n. 1; 107, n. 1; 208, n. 1.
Chronicon estense, 90, n. 1; 97, n. 2; 209, n. 1; 349, n. 1; 403, n. 1.
Chronicon eugubinum, 103, n. 2; 376, en note; 395, n. 1; 398, n. 1.
Chronicon mutinense, 365, n. 1.
Chronicon neritinum, 166, n. 1.
Chronicon parmense, 56; 79, n. 1; 80; 126, n. 2; 211, n. 1; 368, n. 1.
Chronicon placentinum (*222-1412*), v. au mot Mussis (De).
Chronicon regiense, 76, n. 2; 92, n. 1, 99.
Chronicon siculum publié en 1887, 320; 321, n. 1; 375, n. 3.
Chronicon tarvisinum (*1368-1428*), v. Andrea de Redusiis de Quero.
Chronique anonyme de Rimini, 136, n. 1.
Chronique anonyme de Sienne, 90, n. 1; 98, n. 1.
Chronique de Nangis et ses continuateurs, 188; 203, n. 1.
Chronique des quatre premiers Valois, 29; 203, n. 1: 388; 391, n. 2; 393, n. 1.
Ciampi, 286, n. 1.
Cianfogni, 154, n. 3.
Cibrario (Luigi), 190, n. 2; 196, n. 1.
Cicéron, 240, 241, 252.
Cipolla (Carlo), 26, n. 1; 142, n. 2; 181, 183, 321; 339, n. 2; 356, n. 2; 362, en note; 422, n. 1.
Cisterciens (Les), 143.
Clarisses (Les), 291, 338.
Clément V, 29, n. 1; 141, 202, 311, 351, 386.

Clément VI, 27, 28, 30, 56, 188; 216, n. 1; 299.
Clément VII (antipape), 29, 163, 167, 320-321, 373.
Cochin (Henry), 68, n. 1; 129, n. 1; 143, n. 1; 268.
Colombini (Giovanni), 290.
Compagni (Dino), 52, 53.
Cortusii (Les), 90, n. 1; 125; 159, n. 1; 165, n. 1; 177; 183, n. 1; 255, 378.
Costadoni (Anselmo), 155; 193, n. 2; 218, n. 2.
Crivellucci, 126, n. 1; 163, n. 4; 202, n. 1; 285, n. 1; 343, n. 1; 347, n. 1.
Cronica d'incerto autore, 103, n. 1.
Cronica fermana, 106, n. 1; 294, n. 3; 405, n. 2.
Cronica pistolese (1300-1348), 53, n. 1; 54, en note.
Croniche senesi, 100, n. 1.
Cronichetta d'incerto autore, 106, n. 2.

D'Ancona (Alessandro), 187, n. 2; 208, n. 2; 234, 261, 372.
D'Ancona (Paolo), 57, n. 1.
Danielis Chinatii belli apud Fossam Claudiam descriptio, 329, n. 1.
Dante, 6-9, 14, 15, 17; 29, en note; 36-41, 42, 60, 66, 127, 222-226, 258, 288, 297, 394, 399.
Dati (Gregorio), 356, n. 2; 359, en note; 418; 420, n. 2.
Datini (Marco), 271, en note; 280, 300.
Davidson (Robert), 315, n. 1.
Dei (And.), 359, n. 1.
Della Casa (Mgr), 238.
Della Scala (Alberto), 255, n. 2.
Della Scala (Alboino), 347.
Della Scala (Antonio), 99, 209, 405.
Della Scala (Can Grande), 90, 209, 347, 360.
Della Scala (Cansignorio), 403.
Della Scala (Caterina), 403.
Della Scala (Martino), 76, 209, 347.
Del Lungo (Isidoro), 62; 218, n. 3; 270; 271, en note.
Del Vecchio, 108, n. 2.
Denifle (Le P.), 132, n. 1.
Déprez (Eug.), 28, n. 2; 31, 130.
De Sanctis (Fr), 18, 39, 48.
Diario d'anonimo fiorentino, 91, n. 2; 98, n. 1; 184, n. 2; 186, n. 2; 187, n. 1; 193, n. 2; 209, n. 1; 363, n. 2; 411; 417, n. 2, 3; 418, n. 2; 422, n. 1.
Diehl (Charles), 65; 426, n. 3.
Di Pierro, 292, n. 2.
Documenti di storia patria per la Toscana, l'Ombria, le Marche, 102, n. 1; 106, n. 1; 166, n. 1; 294, n. 2; 405. n. 2.
Dolcino (Frà), 163, 306-307.
Domenico de Gravina, 396, n. 2.
Dominicains (Les), 125, 135; 142, n. 1; 144, 148, 159, 160, 186, 191, 192, 199, 202, 206, 208; 209, texte et note; 216, 292, 314, 316, 331, 365, 411.
Dominici (Giov.), 127, 128, 263, 298.
Dorino (Umberto), 415.

Edouard III d'Angleterre, 196, 216, 388-392, 407.
Ehrle, 310, n. 3.
Emiliani Giudici, 102, n. 2; 182; 183, en note; 216, n. 1; 278, n. 1; 356, n. 2.

Enlart (Camille), 268.
Ermites de saint Augustin, 123, 143, 180, 186, 192, 194, 208, 291.
Espinas (Alfred), 3, n. 1.
Este (Les), 348-349.
Este (Niccolò), 390, n. 2.
Este (Obizzo d'), 209, 349.
Este (Rinaldo d'), 349.

Faliero (Marino), 405.
Faraglia (N. F.), 337, n. 1.
Federici (Mar.), 191, n. 2; 201, n. 1.
Ferrara (Franc.), 381, n. 2.
Ferrero (Gius.), 260.
Ferreti vicentini Historia, 99, n. 1; 255.
Fiamma (Galv.), 26, 27, 55; 164, n. 1; 176, 314, 363.
Fieschi (Isabella), 404, n. 1.
Filangieri (Gaet.), 207, n. 3; 208.
Filangieri (Teresa), 285, n. 1.
Filippi (Giovanni), 306.
Filippini (F.), 126; 163, n. 4; 343, n. 1.
Finzi (Giuseppe), 236-237.
Flagellants (Les). 295-301.
Flamini (Franc.), 71.
Flavigny (Mme de), 132, n. 1.
Fragmenta fulginatis historiae, 71, n. 2.
Francesco de Barberino, 62.
Francesco d'Empoli, 331.
Franciscains (Les), 124, 125, 136, 137, 142, 168, 175, 179, 183, 184, 185, 186, 191, 192, 195, 196, 202; 205, en note; 211, 213, 254, 292, 314. 331, 338, 353, 365, 368, 375, 410, 411.
François d'Assise (Saint), 5, 9, 15, 223, 225, 235, 289, 310, 342, 385.
Frati (Lodov.), 145, 197; 212, n. 2; 426, n. 2.
Fraticelli (Les), 146, 311-312, 318, 322-325, 338-340.
Frédéric III de Sicile, 185.
Frères Prêcheurs, v. Dominicains.
Frescobaldi (Lion. di Niccolò), 304, n. 1.
Frizzi (Ant.), 303, n. 4.
Froissart, 28, n. 1; 54, 57, 92, 167, 178; 216, n. 2; 304, 386-394, 406.
Fumi (L.), 207, n. 3; 284, n. 2; 310; 311, n. 1; 367, n. 1.
Furni, 171, n. 1.

Gabotto (Ferd.), 149, n. 1.
Gadaleta (Ant.), 364, n. 1.
Galdòs (Pérez), 10-11.
Galles (le prince de), 216, 388, 391, 393.
Galletti, 129-130.
Gambacorti (Les), 162.
Gambacorti (Lotto), 162.
Gambacorti (Pietro), 90, 98.
Gaspary, 15.
Gatari (Les), 52, n. 2; 55, n. 4; 83, n. 1; 90, n. 1; 184, n. 1; 209, n. 1.
Gattola, 140, n. 1; 155, 163.
Gaudenzi (Aug.), 66, n. 1; 282, n. 2.
Gazata (Les), 165, n. 2; 171, n. 2; 276, n. 1; 398, n. 1
Giani (Arcang.), 67, n. 1; 193, n. 4; 194, n. 1; 202, n. 3.
Giannini (Filippo), 255.
Gigli (Ottavio), 250.
Giordano de Rivalto ou de Pise, 127-131, 147, 332, 333, 364, 411.
Giorgi (Franc.) et Ungarelli (Gasp.), 108, n. 1. — Le tra-

vail mentionné à cet endroit a pour titre : *Documenti riguardanti il giuoco a Bologna nei secoli XIII e XIV* (*Atti e memorie per le provincie di Romagna*, 3e série, vol. XIe).
Giornale storico della letteratura italiana, 68, n. 1; 129, n. 1; 130, n. 1; 199, n. 2; 260, n. 1.
Giotto, 49, 267.
Giovanni dalle Celle, 323.
Giovanni de Bazano, V. Johannes.
Giovanni di Lemmo da Comugnori, 302.
Girolamo de Sienne, 127, 147, 325; 326, n. 1; 327, 329; 330, n. 1.
Gothein (Ehrhard), 276.
Graf (Arturo), 48, n. 1.
Grazzini (Ant. Franc.), 264-265; 413, en note.
Grégoire XI, 30, 126, 338, 355; 359, en note; 360, 368, 373, 386.
Grégoire XII, 95.
Gregorovius, 15; 28, texte et note 1; 163, n. 4; 166, n. 3; 219, n. 1; 295, 306, 356-357; 365, n. 1; 398, n. 1.
Griffoni (Matteo), 89, n. 3; 95, n. 1; 99, n. 3; 173, n. 1; 219, 276; 301, n. 1.
Guasti (Cesare), 1, 270.

Haller (I.), 31.
Hawkood, 103.
Hélyot (Pierre), 289.
Henri VII (L'empereur), 76, 79, 103, 143, 159, 166, 174, 179, 183, 186, 194, 196, 208, 395, 398.
Historia miscellanea bononiensis, v. Pugliola (frà Bart. della).
Historiae parmensis fragmenta, 168, n. 1; 303, n. 4.
Hortis (Attilio), 247-250, 401.

Ildefonso di S. Luigi, 258, n. 1.
Innocent VI, 27, 28, 95, 142, 202; 343, n. 1.
Istorie pistolesi (*1300-1348*), 53, n. 2; 54, notes 1 et 2; 97, n. 1; 160, n. 3; 169; 172, n. 3; 178; 276, n. 1.

Jacobus de Delayte, 303, n. 4.
Jean XXII, 26, 31, 133, 134, 141, 252, 293, 350, 352, 358, 363, 370, 373.
Jean de Bohéme, 80, 161, 372, 398.
Jean le Bon, 30, 388, 391, 410.
Jeanne Ire de Naples, 30, 119, 134, 185, 190, 213, 317, 320-321, 336-339; 359, en note; 369, 375.
Johannes de Bazano, 56, 160, n. 1; 403, n. 1.

Labanca (B.), 307, n. 3.
Ladislas de Naples, 167, n. 2; 318, n. 1; 399; 404, n. 1; 405; 406.
Lafontaine, 47.
La Lum ia (Isid.), 135, n. 1; 341 n. 1.
Lamartine, 10.
Lami (Giov.), 293, n. 1; 300; 303, n. 1; 305.
Leclère (Alb.), 224, n. 1.
Le Coulteux, V. *Annales Ordinis cartusiensis*.
Letterio di Francia, 326.

Levi (Eugenia), 39.
Libri commemoriali della repubblica di Venezia, v. Predelli.
Louis d'Anjou, 187, 321, 386.
Louis de Bavière (L'empereur), 55, 76, 77, 79, 80, 134, 252, 311, 339, 350, 367, 368, 399.
Louis de Tarente, 99, 205 ; 395, n. 1.
Louis IX (Saint Louis), 411, n. 1.
Louis XIV, 9, 122, 138, 329, 331.
Luca de Pistoja, 302.
Luce (Siméon), V. Chronique des quatre premiers Valois.
Luchaire (Achille), 22, 369, n. 2.
Luchaire (Julien), 85, n. 1 ; 192, n. 1 ; 300, n. 1.
Lumbroso (Giac.), 63.
Lusini (Vittorio), 288, n. 1.

Machiavel, 106, 107; 394, n. 1 ; 415.
Maconi (Stefano), 136-137, 345.
Magenta, 182.
Malaguzzi Valeri, 66, n. 1 ; 69, n. 3.
Malavolti (Orl.), 74, n. 2 ; 83, n. 1 ; 172, n. 2 ; 184, n. 3 ; 186, n. 1 ; 193, n. 2 ; 376, n. 2.
Malnecius, 160, n. 1 ; 161, n. 2 ; 177, n. 1.
Manetti (Giov.), 160, n. 3 ; 206, n. 1 ; 303.
Manzoni (Aless.), 17, 37.
Marangone (Bern.), 98, n. 1 ; 172, n. 2 ; 184, n. 3 ; 207 ; 226, n. 1 ; 366 ; 378, n. 1.
Marsili (Ludov.), 126, 185 ; 205, en note ; 206, n. 1.
Marsilio de Padoue, 307-309, 318.
Martino Ier, roi de Sicile, 135, 340 ; 404, n. 1.
Marzari (Giac.), 293, n. 2.
Mattiolo (le chroniqueur), 172 ; 304, n. 4.
Mazzei (Lapo), 270, 280, 284, 289, 401.
Medin (Ant.), 70, n. 2 ; 351, n. 2.
Merula, 74, n 1 ; 314, 346, 363 ; 395, n. 1.
Michele de Cesena, 254, 311.
Minerbetti (Piero), 91 ; 105, n. 1 ; 171, n. 1 ; 306, 320 ; 375, n. 1 ; 379, n. 2.
Minieri Riccio, 198, n. 4.
Miscellanea di storia italiana, 186, n. 3.
Mittarelli, 155 ; 199, n. 2 ; 218, n. 2.
Molmenti (Pompeo), 194, n. 1 ; 195, en note ; 292, n. 3.
Monaldi (le chroniqueur), 59, 170 ; 210, n. 2 ; 213. 365.
Mont Cassin (abbaye du), 140, 146, 155, 162.
Montelione (*Diurnali del duca di*), 321 ; 322, n. 1 ; 404, n. 1.
Morelli (Les), 257 ; 258, n. 1.
Morelli (Giovanni), 258, n. 1 ; 303.
Morigia (Bonincontro), 213, n. 2 ; 360-362, 406.
Mortier (Le R. P. D. A.), 148.
Moschetti (And.), 71.
Muciaccia (F.), 285, n. 1 ; 347, n. 1.
Muratori (L. Ant.), 108, n. 2.
Mussato (Alb.), 27, 76, 142, 164 ; 186, n. 2 ; 252.
Musset (Alf. de), 267, 297.
Mussis (De), 24 ; 93, n. 1 ; 130, n. 2 ; 172, n. 1 ; 177 ; 291, n. 1 ; 303, n. 4.

Naddo di Montecatini (le chro-

niqueur), 186, n. 2 ; 210, n. 2; 417, n. 3 ; 418, n. 1 ; 420, n. 1.
Navagero (And.), 359, en note; 364.
Nelli (Franc.), 68; 73, n. 2; 138.
Nencioni, 274.
Neri di Donato di Neri, 35, n. 1; 97, n. 1; 103, n. 1; 171, n. 1; 172, n. 2; 185, n. 3; 321, n. 1; 381, n. 3; 398, n. 1.
Nicole (Pierre), 123 ; 330, n. 1.
Novati (Franc.), 64, n. 1 ; 68 ; 161, n. 1 ; 252; 356, n 2.

Ordelaffi (La Cia degli), 254, 402 ; 403, n. 2.
Ordelaffi (Franc.), 136, 144, 163.

Palmieri (Matt.), 302; 395, n. 1.
Pansa (Giov.), 144, n. 2.
Papencordt (Félix), 193, n. 2.
Pascal (Jacqueline), 114.
Pascal (Blaise), 119, 123, 425.
Pasolini (P. D.), 187 ; 403, n. 1.
Passavanti (Jacopo), 127, 128, 132, 275, 292, 325, 326.
Passerini, 285, n. 1; 417, n. 1.
Pastor (Ludwig), 27, n. 2 ; 28, n. 1 ; 366, n. 1.
Pepoli (Les), 173.
Pepoli (Taddeo), 89, 209.
Perrens (François), 12, 81; 106, n. 2 ; 160, n. 3; 179, n. 1 ; 197, n. 1 ; 200, n. 2; 286, 287; 347, n. 3 ; 356, n. 1 ; 357; 370, n. 2.
Peruzzi (Agost.), 99, n. 1 ; 103; 380, n. 2.
Pétrarque, 16, 23, 26, 29, 40-47, 48, 49, 59, 60, 63, 64, 65, 67-73 ; 82, n. 2 ; 91, 111-112, 121, 127, 137, 147, 175, 177, 180, 182; 183, en note ; 225-250, 251, 261, 298, 339 ; 387, n. 2; 402 ; 403, n. 1.
Philippe IV le Bel, 29, texte et note ; 308, 388-412.
Philippe VI de Valois, 23, 31, 388.
Philippe de Lignamine, 26, n. 2; 75 ; 79, n. 1 ; 165, n. 2 ; 207, n. 3.
Pitteurs (Mme de), 132, n. 1.
Pitti (Bonaccorso), 271-274, 302.
Platina, 91, 389; 404, n. 1.
Pogge (Le), 303.
Polyhistoria, voir Bartolommeo.
Port-Royal, 9, 116-119, 235. V. encore aux mots Nicole, Pascal, Jacqueline Pascal.
Pratesi (Luigi), 359, en note ; 418, n. 2.
Predelli, 146, en note ; 158, n. 2; 186, n. 2 ; 353, n. 1 ; 379, n. 1; 381, n. 1 ; 404, n. 1.
Prince Noir, V. Galles (le prince de).
Prou (Maurice), 30 ; 344, en note ; 409.
Pugliola (Bart. della), 25, n. 1 ; 85, 89 ; 91, n. 1 ; 99 ; 104, n. 2: 145, n. 2 ; 162, n. 2; 166, n. 1; 171, n. 1 ; 177, 185 ; 209, n. 1; 254; 303, n. 4 ; 312; 321, n. 1; 360, 365 ; 366, n. 2 ; 370, n. 2; 376, n. 1; 398, n. 1 ; 403, n. 1.
Pulci (Luigi), 65, 288.
Pulex (Confortus), 94, n. 1; 212, n. 1 ; 376, en note.

Rainaldi (Oderico), 27, en note; 95, n. 2 ; 304, n. 1; 313, n. 1 ; 339, n. 1 ; 350 ; 353, n. 1.
Religieux de Saint-Denis (Le), 29, 213, 287 ; 326, n. 2 ; 388.

Renan (Ernest), 13.
Renier (Rodolfo), 247, 297, 319.
Reumont, 401.
Revue bénédictine (*La*), 146, n. 1.
Rezasco (G.), 197.
Rienzi (Cola di), 44, 56, 73, 348, 395, 399.
Rinaldi (Evelina), 285, n. 1.
Robert Ier de Naples, 64, 82, 154, 155; 198, n. 1; 208, 252, 291, 294, 317, 337-339, 358; 404, n. 1.
Romanin, 198, n. 1; 352, n. 2; 355, n. 1; 359, en note.
Romano (Giacinto), 163, n. 4; 181; 183, en note; 317, n. 2; 338, n. 2; 344, en note.
Rossi (Vitt.), 359, n. 1.
Rousseau (J.-J.), 41, 46.

Sacchetti (Franc.), 30, 64, 67, 94, 148, 206, 226, 250; 331, n. 2; 333-335, 365, 412.
Sagrado (A.), 351, n. 1.
Salisbury (Comtesse de), 92, 407.
Salutati (Coluccio), 63, 76; 112, n. 1; 250-252, 298, 300, 301; 356, n. 2; 370.
Salvagnini, 127.
Salvemini (Gaet.), 82, n. 1; 84, n. 1; 88, n. 1; 342, 416.
Sancia, femme de Robert de Naples, 294, 338-339.
San Giorgio (Benv. di), 86; 154, n. 2; 185, n. 1; 195, en note; 360.
Santini (P.), 108, n. 2.
Sanuto (Marino), 171, n. 1; 195, 290, 352; 353, n. 1; 354, n. 1; 359, en note; 379, n. 3; 380; 381, n. 3.
Sardo Ranieri, 98, n. 1.
Savini (Franc.), 154, n. 1.
Savonarole, 85, 266, 372.
Scaduto (Franc.), 308, 319.
Scaligers (Les), 56, 161, 293, 347, 349; 396, n. 2; 399, 407.
Scalvanti (O.), 415.
Schinella, 395-396.
Sercambi (Giov.), 53; 55, n. 1; 56, 169; 180, n. 2; 190; 211, n. 1; 213, n. 2; 358, n. 3; 377, n. 1.
Servites (Les), 125, 192, 202, 280, 291, 293.
Settembrini (Luigi), 18.
Sigoli (Simone), 304, n. 1.
Sigonio (Carlo), 145, n. 2; 295, n. 1; 303.
Siragusa (G.-B.), 64; 337, n. 1.
Solmi (A.), 108, n. 2.
Sorbelli (Albano), 344, en note.
Sozomène, 28, 60; 97, n. 1; 103; 162, n. 1; 184, n. 2; 185, n. 1; 190, n. 1; 205, n. 1; 303; 369, n. 1; 375, n. 1; 395, n. 1.
Spangenberg (Hans), 360.
Spirituels (Les), v. Fraticelli.
Stella (G.), 28, n. 1; 60; 94, n. 3; 98, n. 2; 177; 205, en note; 207, n. 2; 208, n. 3; 254, 302; 381, n. 3.
Strozzi (Pietro degli), 331.
Summonte, 198, n. 1; 294, n. 1; 404, n. 1; 405, n. 3.

Tabarrini (Marco), 91, n. 1; 189, n. 1; 193, n. 2; 195, n. 2.
Tangl (Samuel), 426, n. 1.
Tarlati (Guido), 160, 162, 175, 177.
Tarlati (Les), 370, n. 1.
Tasse (Le), 238.
Tedici (Ormanno dei), 160, 174, 178.

Tegrimo (Nic.), 160, n. 3; 177; 347, n. 1, 2.
Theiner (Aug.), 343, n. 1; 344, n. 1.
Thomas (Saint), 2, 3, 129, 225, 235.
Tiraboschi (Girol.), 191, n. 3; 193, n. 2, 3, 4; 194, n. 1; 195, n. 1; 201, n. 1; 344, en note.
Tocco (Felice), 306-307; 310, n. 1; 311, n. 1.
Torraca (Fr.), 89, n. 2; 92, n. 1; 222.
Tosa (Simone della), 164, n. 2.
Trinci (Pauluccio), 179.
Trinci (Trincio), 137.
Tura, 184, n. 2.

Uberti (Fazio degli), 297, 412.
Ughelli (Ferdinando), 123-127, 134, 141; 142, n. 4; 144, n. 1: 154, n. 3; 159; 160, n. 1; 162, n. 3; 163, n. 3; 164, n. 1; 165, n. 1; 166, n. 2; 168, n. 1; 171, n. 1; 172, n. 2; 179, n. 1; 180, n. 1; 184, n. 3; 200, n. 2; 211, n. 1; 291, n. 1; 343. n. 1.
Umiliati (Les), 165, 191, 193, 194, 195, 198, 201, 343; 344, en note.
Ungarelli, (Gasp.), V. Giorgi.
Urbain V, 28, 29, 30, 145, 245, 248, 312, 313, 343; 344, n. 1; 353, n. 1; 387, 419.
Urbain VI, 29, 115, 134, 136, 163, 178, 318, 320, 338, 343, 374, 386, 417.

Valbusa (D.), 16, n. 1; 52, n. 1.
Valla (Lorenzo), 208.
Vanzolini, 146, n. 2; 311, n. 1.
Varchi (Benedetto), 413, en note.
Velluti (Donato), 96, n. 1; 256-257; 359, n 1.
Velluti (Les), 256.
Venceslas (L'empereur), 216.
Venturi (Gugl.), 255-256.
Venturino de Bergame, 298, 299.
Vergerio (Pietro-Paolo), 262.
Vespasiano de Bisticci, 401.
Victor Amédée II de Savoie, 137.
Vigo (Pietro), 282, n. 4.
Villani (Les), 50-53.
Villani (Filippo), 259, 409.
Villani (Giov.), 29, 56; 192, n. 1; 252, 295, 297; 331, n. 1; 374, 378.
Villani (Matteo), 27, 30, 76, 181; 183, en note; 284, n. 1; 286, n. 2; 305; 317, n. 1; 331, n. 2; 372, n. 2, 3; 373, n. 2; 403, n. 1.
Villari (Pasquale), 199, n. 1.
Villola (Florino), 66, n. 1.
Virgile, 240, 262.
Visconti (Les), 24, 27, 31, 56, 80, 87, 93, 103, 135, 161, 164, 166, 171; 172, n. 1; 175, 176, 180, 191, 252, 313, 314, 343-348, 361-363, 394, 399, 407.
Visconti (Azzo), 92, 164, 344, 345, 362, 406.
Visconti (Bernabò), 118, 135, 136, 196, 209, 313; 343, n. 1; 345-347, 360.
Visconti (Galeazzo Ier), 213, 343, 362.
Visconti (Galeazzo II), 73, 100, 182, 185, 360; 403, n. 1.
Visconti (Giangaleazzo), 82, 90; 99, texte et note 2; 343.
Visconti (Giovanni), 164, 176; 343, n. 1; 344, 346, 395.

Visconti (Lodrisio), 362.
Visconti (Luchino), 96, 344; 397, en note; 404, n. 1.
Visconti (Matteo), 312-313, 345, 361.
Visconti (Violante), 403, n. 1.
Vitale (Vito), 415.
Vittorino de Feltre, 263.
Voigt (G.), 16, 41, 45, 52, 187, 244, 245.
Voltaire, 9, 10, 45, 230.

Werunsky, 145, n 1; 159, n. 1; 165, n. 1; 183, en note; 309; 313, n. 1; 343, n. 1.
Wesselofwski, 77; 324, n. 1.
Wiclef, 309.

Yver (G.), 199, n. 1.

Zagata (Piero), 106, n. 2; 125; 172, n. 1; 405, n. 3.
Zanelli (Agost.), 103, n, 1; 130.
Zeno (Carlo), 214.
Zdekauer, 108, n. 1.
Zumbini (Bonaventura), 250, 332.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

A priori, l'Italie du quatorzième siècle devait être encore profondément religieuse. Pourquoi d'ordinaire on en juge aujourd'hui autrement..... .... P. 1

CHAPITRE II

Le transfert de la papauté en Avignon et les invectives contre la vie qu'y mène le Sacré Collège ne prouvent rien contre la foi de l'Italie..... P. 20

CHAPITRE III

L'Italie, au quatorzième siècle, point mûre pour le scepticisme. Naïveté de Dante, de Pétrarque, des chroniqueurs. Très petite place que tient la littérature dans les esprits du temps. Ignorance des gens instruits qui, d'ailleurs, restent en communion avec la foule. Caractère méridional encore profondément marqué dans la société. Haines des Guelfes et des Gibelins point encore effacées. Restes de l'autorité impériale. Persistance de la féodalité. Besoin de cérémonies figurées dans les actes les plus sérieux..... P. 32

CHAPITRE IV

Mérite et considération du clergé italien au quatorzième siècle. Les autres nations ne tiennent pas alors l'Italie pour sceptique. Elle produit en sainte Catherine de Sienne non pas simplement une sainte, mais une sainte à la façon du moyen âge.

Vertus, science de nombre de prélats italiens du temps. Attachement du clergé italien au pape ; souffrances courageusement acceptées par lesquelles il l'atteste..... . ..... P. 109

CHAPITRE V

L'Église italienne n'était certes pas irréprochable, mais elle essayait de se corriger. D'ailleurs l'Italie concevait la mission du clergé comme toutes les autres nations du moyen âge : l'ecclésiastique pouvait être un baron ou un citoyen. Hommes d'Église qui défendent la liberté, l'indépendance publiques, ou négocient des traités de paix. Loin que les moines soient alors discrédités, les villes les emploient à tout, leur confient les fonctions les plus délicates..... .... P. 139

CHAPITRE VI

Liens multiples qui unissent alors en Italie laïcs et ecclésiastiques. Edifices religieux employés sans ombre d'irrévérence à toutes sortes d'actes publics et privés. Relations de parenté, de patronage qui rapprochent encore davantage du clergé individus et gouvernements.. .... P. 204

CHAPITRE VII

Foi profonde de toutes les classes. Dante, Pétrarque, Boccace, Sacchetti, Salutati. Les chroniqueurs. Poésies religieuses. La foi, en Italie, retarde jusqu'à la fin du quinzième siècle l'apparition du théâtre profane et tient en bride les arts du dessin.. P. 222

CHAPITRE VIII

Le gros de la nation d'après les Mémoires du temps. Légendes et miracles. Statuts des corporations. Laïcs et ecclésiastiques associés dans l'administration de la charité. Confréries laïques. Fondation d'Ordres nouveaux. Les églises et les couvents pullulent. Troupes innombrables, paisibles, bienfaisantes, de pèlerins. .... P. 270

CHAPITRE IX

La foi de l'Italie, au quatorzième siècle, est orthodoxe et vivante. Les prétendus hérétiques du temps. L'Inquisition alors acceptée

et invoquée par tous. Attachement à la papauté, au clergé en général. Pourquoi l'opinion abandonne les fraticelli. Curiosité de toutes les classes pour la théologie..... P. 305

CHAPITRE X

Les Gouvernements et l'Église; ménagements observés à son endroit, même par ceux qui entrent en lutte avec elle. Redoutable efficacité que conservent ses foudres. Le dernier mot lui reste d'ordinaire. A plus forte raison, égards qu'on lui prodigue en temps de bonne intelligence. Vénération sincère et dispendieuse des États pour les reliques ..... P. 336

CONCLUSION

La foi de l'Italie, au quatorzième siècle, n'est nullement ébranlée, mais elle commence à être minée par la décadence des mœurs publiques. On sentira bientôt moins le besoin de la religion parce qu'on sent déjà moins, en politique, le besoin de la morale. Les femmes retardent l'heure de la corruption générale. P. 383

APPENDICES

APPENDICE A. — Prestige de la monarchie française en Italie au quatorzième siècle..... ..... P. 409

APPENDICE B. — Coup d'œil sur la Parte Guelfa considérée comme association politique..... ... . P. 414

APPENDICE C. — La délation en Italie au quatorzième siècle. P. 424

INDEX DES NOMS PROPRES..... P. 429

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TOULOUSE. — IMP. LAGARDE ET SEBILLE, RUE ROMIGUIÈRES, 2

Librairie A. FONTEMOING, 4, rue Le Goff, Paris

Félix ROCQUAIN

Membre de l'Institut

LA COUR DE ROME

ET

L'Esprit de Réforme avant Luther

3 forts volumes grand in-8°. ..... 34 »

On vend séparément :

TOME Ier. — La théocratie. — Apogée du pouvoir pontifical (1049-1216) ..... 10 »

TOME II — Luttes contre la papauté. — Affaiblissement et décadence du pouvoir pontifical (1216-1380) ..... 12 »

TOME III — Les Conciles généraux et les approches de la Réforme (1380-1484) ..... 12 »

Mgr L. DUCHESNE

Membre de l'Institut, Directeur de l'École française de Rome

Histoire ancienne de l'Église

(Deuxième édition)

3 forts volumes in-8 ..... 24 »

Eugène DEPREZ

Ancien membre de l'École française de Rome

Les Préliminaires de la Guerre de Cent Ans

La Papauté. La France et l'Angleterre

328-1342

[illegible] in 8 [illegible] 12 50

[illegible] *des Inscriptions et Belles-Lettres*

(FELIX GOBERT)

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405
This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

MAY 26 1969 94

REC'D LD MAY 28 '69 -10 AM

JUN 3 1972 54

REC'D LD JUN 1 '72-4 PM 2 9

JUN 6 - 1976

DEC 06

IN STACKS

REC'D LD

LD 21A-40m-2,'69
(J6057s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

U. C. BERKELEY LIBRARIES
C047440939